

Méthodes de la science politique

Méthodes en sciences humaines

Collection dirigée par Jean-Marie De Ketele,
Jean-Marie Van der Maren et Marie Duru-Bellat

- ALBARELLO L., *Apprendre à chercher* (4^e éd.)
- ALBARELLO L., *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*
- ALBARELLO L., AUBIN D., FALLON C., VAN HAEPEREN B. (dir.) *Penser l'évaluation des politiques publiques*
- ALBARELLO L., BOURGEOIS É., GUYOT J.-L., *Statistique descriptive*
- ANIS J., *Texte et ordinateur. L'écriture réinventée ?*
- ARCAND R., BOURBEAU N., *La communication efficace*
- BRESSOUX P., *Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales* (2^e éd.)
- CISLARU G., CLAUDEL Ch., VLAD M., *L'écrit universitaire en pratique* (2^e éd.)
- COLSON J., *Le dissertaire*
- CRESPY A., VAN HAUTE É., LOUAULT F., PILET J.-B., J.-F. MORIN., COMAN R., *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*
- COSNEFROY L., *Méthodes de travail et démarches de pensée*
- CRÊTE J., IMBEAU L. M., *Comprendre et communiquer la science*
- DEFAYS J.-M., *Principes et pratiques de la communication scientifique et technique*
- DE KETELE J.-M., ROEGIERS X., *Méthodologie du recueil d'informations* (5^e éd.)
- DÉPELTEAU FR., *La démarche d'une recherche en sciences humaines* (2^e éd.)
- ENGLEBERT A., *Le mémoire sur ordinateur*
- FOX W., *Statistiques sociales*
- GUAY J.-H., *Statistiques en sciences humaines avec R. Sciences sociales et psychologie*
- GOMEZ F., *Le mémoire professionnel*
- HOTTOIS G., *Penser la logique* (2^e éd.)
- HOWELL D. C., *Méthodes statistiques en sciences humaines*
- JONES R. A., *Méthodes de recherche en sciences humaines*
- JUCQUOIS G., *Rédiger, présenter, composer* (2^e éd.)
- JUCQUOIS G., VIELLE C., *Le comparatisme dans les sciences de l'homme*
- LAVEAULT D., GRÉGOIRE J., *Introduction aux théories des tests* (3^e éd.)
- LEJEUNE CHR., *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*
- LEMIEUX V., OUMET M., *L'analyse structurale des réseaux sociaux*
- LENOBLE-PINSON M., *La rédaction scientifique*
- LESSARD-HÉBERT M., GOYETTE G., BOUTIN G., *La recherche qualitative. Fondements et pratiques*
- MACE G., PÉTRY Fr., *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales* (4^e éd.)
- MÉOT A., *Introduction aux statistiques inférentielles*
- MILES B. M., HUBERMAN A. M., *Analyse des données qualitatives* (2^e éd.)
- PIRET A., NIZET J., BOURGEOIS E., *L'analyse structurale*
- SCHNEDECKER C., *Lire, comprendre, rédiger des textes théoriques*
- THIRY P., *Notions de logique* (3^e éd.)
- VAN DER MAREN J.-M., *Méthodes de recherche pour l'éducation* (2^e éd.)
- VAN DER MAREN J.-M., *La recherche appliquée pour les professionnels. Éducation, (para)médical, travail social* (3^e éd.)
- VAN HOOLAND S., GILLET F., HENGCHEN S., DE WILDE M., *Introduction aux humanités numériques : méthodes et pratiques. Sciences humaines et sociales*

Méthodes en sciences humaines

Méthodes de la science politique

De la question de départ
à l'analyse des données

Ramona Coman
Amandine Crespy
Frédéric Louault
Jean-Frédéric Morin
Jean-Benoît Pilet
Émilie van Haute

Doctorat
Master
Licence

deboeck **B**
SUPERIEUR

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboecksuperieur.com

© De Boeck Supérieur s.a., 2016
Rue du Bosquet, 7 – B-1348 Louvain-la-Neuve

Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale, Paris : septembre 2016
Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2016/13647/134

ISSN 1373-0231
ISBN 978-2-8073-0224-2

INTRODUCTION

Aujourd'hui, relativement peu d'ouvrages en français sont consacrés spécifiquement aux méthodes en science politique, souvent englobée dans les sciences sociales. Pourtant, au-delà des grands principes méthodologiques communs aux sciences sociales, une palette de plus en plus riche de méthodes et techniques peut aujourd'hui être déclinée de manière spécifique pour l'étude des phénomènes politiques, qu'il s'agisse de comprendre l'évolution des partis et des résultats électoraux, la fabrique des politiques de l'Union européenne, ou encore les dynamiques des grands conflits à travers la planète. Au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, la science politique, au plan international, s'est inspirée de manière de plus en plus prégnante de l'économie (notamment sous l'influence de la discipline aux États-Unis). Dans le même temps, elle reste encore largement inspirée par la philosophie politique, le droit public, l'histoire, ou la sociologie. Elle est donc, depuis ses origines, une discipline plurielle, faite de multiples traditions et approches des phénomènes politiques. D'un point de vue méthodologique, on distingue souvent entre les approches quantitatives, ayant recours aux outils statistiques pour analyser les données, et les approches qualitatives, reposant sur une conception plus souvent narrative de compte rendu des données (même si tableaux, visualisations graphiques, etc. sont aussi utilisés pour objectiver les données en recherche qualitative). Pourtant, cette dichotomie ne doit pas être exagérée, comme en témoigne notamment le développement croissant des stratégies de recherche mixtes (« quali-quant »). Indépendamment du choix d'emprunter la voix qualitative ou quantitative, la pertinence de toute recherche en science politique repose avant tout sur l'explicitation, par le/la chercheur.e, des principes et choix méthodologiques qui guident son travail. Cela n'implique pas uniquement l'utilisation d'outils et de techniques de récolte et d'analyse des données, mais aussi la définition d'un rapport à la recherche, d'une posture quant aux objectifs poursuivis, et la mise en œuvre rigoureuse et cohérente d'une démonstration basée sur des faits et observations : c'est ce qu'on appelle l'administration de la preuve.

Le présent ouvrage ne témoigne d'aucun parti pris (sous)disciplinaire, théorique ou épistémologique. Au contraire, il vise à refléter le pluralisme persistant des

approches méthodologiques qui caractérisent la science politique contemporaine, qui s'inscrit désormais dans un contexte scientifique international. Ce manuel s'adresse avant tout aux politologues – ou politistes – en formation. Il vise à vous accompagner dans votre parcours, depuis la formulation de la question de départ jusqu'à celle de la nature des données et de leur récolte, en proposant divers outils intellectuels ou techniques qui vous aideront à atteindre vos objectifs. Bien construire une recherche, c'est avant tout savoir s'orienter à travers le paysage complexe des méthodes en science politique, et opérer une série de choix méthodologiques qui s'influencent mutuellement et doivent aboutir à la réalisation d'un tout cohérent. Si les méthodes qualitatives semblent, au premier abord, plus accessibles au/à la chercheur.e néophyte, cette impression peut être trompeuse ; en tout état de cause, elles ne nécessitent pas moins d'explicitation le dispositif méthodologique mis en œuvre. Car c'est bien la rigueur méthodologique (quelles que soient l'approche et les méthodes retenues) qui différencie une recherche en science politique d'une enquête journalistique ou d'un commentaire sur des phénomènes politiques passés ou présents. En ce sens, le compte rendu d'un travail reposant sur une stratégie de recherche clairement définie et exposée (qu'il s'agisse d'un travail, d'un mémoire, d'une thèse, d'un article ou ouvrage scientifique) se distingue d'un essai ou article d'opinion. Si le compte rendu d'une étude en science politique comprend nécessairement une part de persuasion, dans le sens où l'on tente de convaincre les lecteurs de la pertinence de ses choix théoriques et méthodologiques et donc de la validité de ses conclusions, toute recherche devrait fournir suffisamment d'explications sur la stratégie de recherche employée pour pouvoir être répliquée par un.e autre chercheur.e.

Conçu comme un *vademecum*, cet ouvrage se compose de deux parties en partant des aspects les plus généraux pour aller vers les aspects plus spécifiques de la stratégie de recherche. La première partie de ce manuel expose les grandes options méthodologiques qui sous-tendent toute stratégie de recherche cohérente. Le chapitre 1 s'intéresse aux grandes postures ontologiques et épistémologiques, c'est-à-dire, respectivement, la conception que chaque chercheur.e se fait de la réalité politique et sociale (de quoi est faite la politique ?) et la conception qu'il/elle se fait de la connaissance et de la science (dans quelle mesure et comment la science politique peut-elle élucider certaines questions ou prédire des phénomènes ?). Trois postures principales sont exposées : la posture positiviste, la posture compréhensive et la posture réaliste critique. De ce positionnement originel découle la philosophie qui déterminera vos choix méthodologiques. Les grandes options structurant une recherche en science politique sont exposées dans le chapitre 2. Il s'agit d'abord du choix concernant le type de raisonnement, plutôt inductif ou déductif. Ensuite, il vous faudra choisir un niveau d'analyse c'est-à-dire une perspective micro (au niveau des individus), méso (au niveau des groupes ou organisations) ou au niveau macro (au niveau de la société dans son ensemble, des grandes structures politiques et sociales). Le troisième choix concerne celui des cas, c'est-à-dire la nature des parties de réalité empirique que l'on va étudier, et de quelle manière on va éventuellement les comparer : la comparaison constitue un type de raisonnement et d'analyse quasi omniprésent, tant étudier les phénomènes politiques consiste à les comparer entre eux. À cet égard, il faudra finalement déterminer si la comparaison se fait à un seul moment dans le temps (de manière transversale entre les cas) ou à des moments différents (étude longitudinale). Pour finir, le chapitre 3 propose un schéma de la recherche composé d'étapes ou, en d'autres termes, la stratégie selon

laquelle les investigations seront menées. Il faudra alors déterminer le choix du problème à étudier (choix du sujet, formulation de la question de départ, réalisation d'un état de l'art de la littérature et exploration du sujet), la définition du questionnement (choix de l'approche théorique, formulation de la question de recherche, formulation des hypothèses), et enfin le choix de la stratégie empirique (sélection des cas ou du terrain à étudier, opérationnalisation des hypothèses, choix de la méthode de collecte et d'analyse des données).

La seconde partie de ce manuel passe en revue six méthodes centrales en science politique : les méthodes expérimentales, la réalisation d'enquêtes et l'utilisation de base de données, la réalisation d'entretiens, l'analyse de contenu et de discours, la recherche documentaire et le traçage des processus, et l'observation ethnographique. Si ce panel de méthodes n'est pas exhaustif, il reprend les méthodes dont l'utilisation est aujourd'hui la plus répandue dans la recherche en science politique. Ceci étant, d'autres méthodes ont émergé comme la modélisation formelle, l'analyse de réseau ou l'analyse qualitative-quantitative comparée (dite « QCA »). Ces dernières requérant des compétences techniques plus pointues, elles ne seront pas traitées dans ce manuel à destination des chercheur.e.s novices. Le parti pris de ce manuel est de se concentrer sur les aspects pratiques et l'utilisation des méthodes, mais aussi de mettre en évidence les liens qui existent entre la démarche méthodologique générale exposée dans la première partie de l'ouvrage et les choix plus spécifiques de méthodes. En effet, si de très nombreuses combinaisons peuvent donner lieu à d'innombrables stratégies de recherche, toutes les méthodes de ne peuvent être combinées avec n'importe quelle posture épistémologique (voir Tableau 10.1 récapitulatif en conclusion). Le plus important est de garder à l'esprit la cohérence d'ensemble du projet. Ainsi, chaque chapitre propose d'abord un bref exposé sur les origines le développement de chaque méthode afin de donner des indications sur la philosophie, les faiblesses et les perfectionnements qu'il faut prendre en compte lorsque l'on choisit d'utiliser cette méthode. Le reste des chapitres se concentre sur les aspects pratiques. D'abord, une section pose les grands principes de la méthode et fournit la définition des concepts et les notions techniques indispensables. Il s'agit ici notamment de comprendre comment une méthode particulière de collecte et d'analyse des données s'articule avec les différentes postures épistémologiques et autres choix méthodologiques présidant aux différentes stratégies de recherche. Le cœur de chaque chapitre se concentre sur « comment faire » en expliquant concrètement la démarche à adopter pour chaque méthode. Enfin, une section finale illustre chaque méthode en expliquant comment elle a été utilisée dans des travaux de référence en science politique. Cela vous permettra de réaliser concrètement comment d'autres chercheur.e.s ont effectué le cheminement méthodologique qui les a conduit.e.s de leur intérêt pour un sujet à la production de résultats ayant une pertinence scientifique.

Si la succession des chapitres répond à une logique intellectuelle de construction de la recherche, les différents stades de l'élaboration d'un tel travail ne peuvent être strictement compartimentés selon des étapes chronologiques. Le chapitre 3 présente le parcours « idéal » du/de la chercheur.e. En réalité, vous serez amené.e à opérer des allers-retours entre les différentes étapes et dimensions de votre recherche (hypothèses, données, méthode de collecte et d'analyse) afin de sans cesse vérifier la pertinence de vos choix et surtout, d'en garantir la faisabilité. Tout.e chercheur.e se heurte à des obstacles qu'il faut savoir surmonter avec rigueur, mais aussi pragmatisme. Gardez à l'esprit que la rigueur méthodologique absolue n'existe pas et

qu'aucune méthode n'est une panacée. Toute recherche comporte nécessairement des limites, faiblesses et angles morts. Une étude ne peut avoir l'ambition d'expliquer un phénomène dans sa totalité : il s'agit plutôt de démontrer la pertinence d'un argument ancré dans une approche théorique particulière et qui repose sur des observations concrètes. Il faut parfois mieux accepter certains compromis méthodologiques, en les justifiant, que se laisser paralyser par la recherche de perfection. La meilleure recherche est avant tout celle qui est menée à bien !

CHAPITRE 1

LA SCIENCE POLITIQUE, UNE MOSAÏQUE DE POSTURES

1. Introduction

L'histoire de la science politique et de ses relations avec l'histoire, la sociologie et le droit est rarement présentée comme un long fleuve tranquille. Les travaux qui relatent les grandes étapes ayant marqué le développement de notre discipline décrivent des moments d'enthousiasme intellectuel et de déception, des réalisations concrètes et des remises en cause, des ambitions et des obstacles. Ils présentent une discipline traversée par des conflits, où les politologues sont assis « à des tables séparées », chacun avec « sa conception de la science politique », mais chacun « protégeant sa part secrète de vulnérabilité »¹. Cela étant, depuis le début du XXI^e siècle, en Europe comme aux États-Unis, les rivalités entre politologues tendent à s'estomper. Loin d'être homogène ou unifiée, la science politique est davantage présentée comme étant plus ouverte au dialogue intra et interdisciplinaire, éclectique et pluraliste².

D'où viennent ces rivalités intellectuelles ? Qu'est-ce qui divise ou rassemble les politologues ? C'est à ces questions que ce chapitre se propose de répondre, en mettant en exergue que la science politique est plurielle³ et que ce pluralisme théorique et méthodologique s'explique d'une part par des considérations ontologiques et épistémologiques contrastées et, d'autre part, par le rapport entre la science politique et le/la politique (le « monde réel »). Autrement dit, les origines de ces controverses se trouvent dans les réponses que les politologues donnent aux questions suivantes : quelle est la nature de la « réalité » que la science politique étudie ? Comment la

1 Almond, G., « Les tables séparées. Écoles et sectes dans la science politique américaine » *Politix* 1997, 10, p. 40.

2 Coman, R. et Morin, J.F., « Towards a More Eclectic, Cosmopolitan and Pluralist Political Science ? », dans Coman, R. et Morin, J.F. (dir.), *Political Science in Motion*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2016.

3 Darras, E. et Philippe, O. (ed.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004.

connaître ? Comment l'observer ? La première question relève de la branche de la philosophie qui s'intéresse à la nature de la réalité à observer, c'est-à-dire l'ontologie. La deuxième question invite les chercheur.e.s à s'intéresser aux modalités de production de la connaissance. Ce type de questionnement sur la production du discours scientifique a mis les bases d'une branche de la philosophie de la connaissance connue sous le nom de l'épistémologie. La troisième interrogation porte sur la méthode et invite les chercheur.e.s à s'intéresser aux stratégies de collecte et d'analyse des données rassemblées pour comprendre le phénomène soumis à l'analyse (Tableau 1.1).

Tableau 1.1 : Ontologie, épistémologie et méthodologie

L'ontologie	L'épistémologie	La méthodologie
C'est la branche de la philosophie qui s'intéresse à la nature de la réalité (objective ou subjective) à observer. L'ontologie s'interroge sur les composantes de la réalité, leurs caractéristiques, et leur liant.	C'est la branche de la philosophie qui porte sur la nature de la connaissance. L'épistémologie permet de définir ce que constitue un savoir juste ou légitime	C'est la stratégie de recherche. La méthodologie porte à la fois sur les stratégies de collecte de données et sur les stratégies d'analyse de ces données.
Par exemple, dans une étude sur les institutions, il s'agirait de se poser les questions suivantes :		
Quelle est la nature des institutions ? Est-ce qu'elles sont des intermédiaires, des acteurs, ou des contraintes ?	Qu'est-ce que l'on peut et que l'on doit savoir sur les institutions ? Devrait-on s'interroger sur ce qui les détermine ou sur leurs effets sur la société ?	Comment observer les institutions ? Devrait-on interroger les individus qui la composent ou plutôt observer leurs comportements ?

À ces questions, différentes conceptions s'opposent au sein de la communauté des chercheur.e.s, chacune ayant des implications importantes sur le développement des approches théoriques et méthodologiques. Ce chapitre présente trois postures qui ont marqué le développement de la science politique et des sciences sociales : la posture positiviste, la posture compréhensive et la posture réaliste critique (voir synthèse en Tableau 1.2 en fin de chapitre). Si les origines du positivisme et de la posture compréhensive sont lointaines, remontant aux débats des sociologues du XIX^e siècle, la dernière est plus récente et résulte de la tentative de concilier les extrêmes. Ces trois postures ont donné lieu à différents types de savoirs : empirique-analytique, dont l'objectif est d'identifier des régularités et de les expliquer ; historique-herméneutique, dont l'objectif est de comprendre les significations des phénomènes ; et une forme de connaissance critique, dont l'objectif est l'émancipation sociale. Ces différentes postures ont marqué durablement l'essor de la science politique. D'une part, les partisan.e.s de l'explication ont développé des méthodes quantitatives et se sont penché.e.s sur la recherche des relations objectives de cause à effet. D'autre part, les adeptes de la compréhension ont embrassé des postures sociologiques en essayant de saisir la signification et le sens des phénomènes par l'étude des motivations subjectives qui guident l'action humaine.

L'objectif de ce chapitre introductif est de présenter ces trois postures afin de vous permettre de mieux comprendre, dans les chapitres suivants, la diversité de postulats ontologiques et épistémologiques qui caractérisent la science politique. Tout au long des chapitres proposés dans ce volume le/la lecteur/lectrice décou-

vrira que la panoplie de réponses proposées par les politologues aux questions ontologique, épistémologique et de méthodologie formulées ci-dessus se trouve à l'origine de la diversité des approches théoriques et méthodologiques en science politique.

2. Le post-positivisme, une posture encore dominante

Dans les années 1950, au moment de son institutionnalisation aux États-Unis et en Europe, la science politique reposait sur les postulats du positivisme. Cette posture a eu des effets durables sur le développement de la boîte à outils des politologues, à savoir sur leurs théories et méthodes. D'un point de vue théorique, aux origines, le positivisme a été solidement ancré dans l'étude des institutions, des élections et de la participation politique. De même, en relations internationales (RI), le réalisme, le libéralisme et l'institutionnalisme⁴ se sont développés à partir des ambitions du positivisme⁵. Bien que sa place et ses apports aient été remis en question, il continue à occuper une position privilégiée au sein de la communauté des chercheur.e.s. Cette section examine cinq postulats du positivisme (voir l'Encadré 1.1) et illustre leurs effets sur le développement de la science politique.

ENCADRÉ 1.1 : LES POSTULATS DU POSITIVISME

1. La distinction entre science de la société et science de la nature est faible.
 2. Il est possible de percevoir la réalité telle qu'elle est. La réalité est connaissable par l'observation des régularités et de ses manifestations.
 3. Ces observations peuvent conduire à l'élaboration d'hypothèses, à la détermination de liens de causalité entre les phénomènes observés, et même de lois empiriques.
 4. Il est possible de mesurer la réalité observée. Il suffit d'inventer des instruments méthodologiques sophistiqués.
 5. À l'aune du positivisme, l'objectif de la science est de produire un savoir falsifiable.
-

2.1. LA DISTINCTION ENTRE SCIENCE DE LA SOCIÉTÉ ET SCIENCE DE LA NATURE EST FAIBLE

Afin de poser les bases d'une discipline distincte, séparée de l'histoire, de la sociologie et du droit, les premières générations de politologues ont voulu soumettre l'étude de la/du politique à la même rigueur d'analyse que celle qui caractérise les sciences naturelles. Le développement de la science politique s'est ainsi transformé en une quête permanente pour prouver non seulement ses spécificités

4 Smith, S., Booth, K. et Zalewski, M., *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

5 Smith, S., « Social constructivism and European studies: a reflectivist critique », *Journal of European Public Policy* 1999, 6(4), p. 11.

par rapport aux autres disciplines sœurs, mais aussi pour prouver sa scientificité. Son évolution a été guidée par un certain nombre d'objectifs comme la codification des explications universelles et le développement de méthodes spécifiques. Le mot clé qui s'est rapidement imposé a été celui de positivisme, qui veut dire « réel » en opposition à tout ce qui est chimérique. Ainsi, l'empirisme, du terme grec *empeirikos* qui signifie « qui se dirige d'après l'expérience », est devenu un principe de base de la science politique. Inspirée par les sciences de la nature et la physique, cette forme de production de la connaissance repose sur le postulat ontologique que la « réalité » existe en soi (donc elle est objective) et qu'elle est connaissable par l'observation. L'empirisme est associé à une démarche spécifique de production de la connaissance qui repose sur l'observation successive d'un phénomène pour en extraire une série d'énoncés généraux (voir chapitre 2). Elle consiste en l'observation des régularités qui se présentent dans la nature ou dans l'expérimentation. Cette affirmation nous conduit au deuxième postulat du positivisme.

2.2. IL EST POSSIBLE DE PERCEVOIR LA RÉALITÉ TELLE QU'ELLE EST ET DE L'EXPLIQUER

Cela veut donc dire qu'à partir d'une série d'observations particulières, rigoureuses et systématiques, le/la chercheur.e peut induire des énoncés généraux (des « vérités ») qui lui permettent de rendre compte de la réalité. Cette posture correspond au type nomothétique d'analyse qui consiste à identifier, à partir des régularités observées, des lois (*nomos*, en grec) ou des conditions d'apparition de certains phénomènes ou processus politiques. À travers cette démarche, l'objectif des chercheur.e.s n'est pas seulement de décrire mais surtout d'expliquer le réel par l'observation des relations de cause à effet qui le fondent. L'établissement scientifique de ce rapport de cause à effet exige la mise en place d'un dispositif de recherche complexe. C'est à ce dilemme intellectuel que de nombreux politologues ont tenté de répondre en proposant des règles (méthodologiques) qui permettent de démontrer l'existence des liens de causalité entre deux phénomènes. Il a été ainsi dit que la première règle est la *co-variation* : si la cause A est présente, l'effet B doit être aussi présent. La deuxième règle est la *séquence*, c'est-à-dire que la cause A doit précéder l'effet B. La troisième règle – la *contiguïté* – consiste à dire qu'entre la cause A et l'effet B il ne doit pas y avoir un élément C qui, effet de A, puisse être la véritable cause de B. La quatrième règle est celle de l'*exclusivité*, qui affirme qu'un « événement A ne peut être posé comme la cause de B que s'il n'existe aucun autre phénomène indépendant de A qui puisse être lui-même la cause de B »⁶. En science politique, la causalité peut être étudiée à travers différentes méthodes qualitatives et quantitatives comme illustré dans les chapitres 5 et 8.

6 Almond, G. A. et Genco, S. J., « Clouds, Clocks and the Study of Politics », *World Politics* 1977, 29(4), p. 501 ; McFalls, L., *Construire le politique. Contingence, causalité et connaissance dans la science politique contemporaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 245.

2.3. L'OBSERVATION DE LA RÉALITÉ CONDUIT À L'ÉLABORATION D'HYPOTHÈSES ET DE « LOIS »

Si la réalité peut réellement être observée, la démarche empirique et la collecte de données reposent sur l'identification des faits, des données, en vue de dégager une généralisation d'un certain ordre. Selon le credo positiviste, l'observation de la réalité « réelle et objective » doit conduire à la formulation de généralisations, ou « lois », à partir desquelles vont se développer les premières théories en science politique. Chercher des régularités dans la production des faits politiques implique d'en identifier les causes.

Par exemple, selon un raisonnement positiviste, les premières générations de politologues, pour la plupart spécialistes du droit constitutionnel, ont tenté de décrire le fonctionnement des institutions et la pratique des gouvernements mis en place après les deux guerres mondiales. Les politologues estimaient que les institutions constituaient les fondations concrètes de la politique et, par extension, de la science politique. Choisie comme unité d'analyse privilégiée, l'étude des institutions permettait de définir l'espace politique, d'imaginer les frontières séparant « la politique » de « la société » et de « donner au système politique sa cohérence et son intégrité »⁷. Pour ce faire, on postulait que les institutions avaient une « existence réelle » (postulat ontologique) et des propriétés intrinsèques. Ce postulat permettait d'expliquer non seulement des résultats et des événements particuliers, mais offrait aussi des clés de compréhension dans l'explication des relations de cause à effet dans la vie politique. Ainsi, des institutions comme les parlements, les constitutions ou l'administration étaient analysées comme des objets qui pouvaient être comparés, mesurés et classifiés. Au cœur de ces travaux se trouvait l'intérêt pour les données brutes qui devaient permettre d'élucider la nature des institutions, leur rôle et leur fonctionnement. La collecte de données a été très prolifique dans les années 1950. C'est ce travail minutieux d'observation du fonctionnement des institutions qui a permis de mettre en avant les caractéristiques des régimes démocratiques et de les comparer plus tard à d'autres types de régimes politiques. Ces premiers travaux ont mis les bases du premier courant théorique de la discipline, l'institutionnalisme classique. C'est en observant les institutions que des concepts tels que la « démocratie parlementaire », le « fédéralisme », le « contrôle de constitutionnalité » ont été définis⁸. C'est aussi en observant la réalité que les chercheur.e.s ont pu, par exemple, constater que le scrutin uninominal à un tour « conduit généralement à une distorsion significative entre le nombre de voix recueillies et le nombre de sièges obtenus »⁹. On a souvent déploré l'incapacité des premières générations de politologues qui, alors qu'ils/elles se sont attaché.e.s à l'observation minutieuse de la réalité, ne sont pas parvenu.e.s à donner une dimension explicative à la science politique et de mieux saisir, par exemple, les grands bouleversements politiques des années 1930 en Europe.

7 Stone, A., « Le néo-institutionnalisme. Défis conceptuels et méthodologiques », *Politix* 1992, 5(20) p. 158.

8 *Ibid.*, p. 158.

9 Bélanger, A.-J., « Épistémologues de la science politique, à vos marques ! » dans Olivier, L. *et al.* (dir.), *Épistémologie de la science politique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 27.

2.4. IL EST POSSIBLE DE MESURER LA RÉALITÉ OBSERVÉE

En dépit de la richesse des données collectées, il y avait dans les années 1950 un sentiment d'insatisfaction quant à l'incapacité des premiers politologues, pour la plupart institutionnalistes, d'aller au-delà de la surface de la réalité observée. Ce bilan mitigé a eu des effets sur le développement de la science politique positiviste, tant sur le plan méthodologique que sur le plan théorique. À la fin des années 1950, la nouvelle génération de politologues représentée aux États-Unis par David Truman, Gabriel Almond et Robert Dahl était peu satisfaite des progrès de la discipline et des dimensions historique, philosophique et légaliste qui dominaient encore l'analyse des phénomènes politiques¹⁰. Cette nouvelle génération de politologues s'est donné l'objectif de « réformer en profondeur une discipline encore tournée vers le droit, la philosophie et l'histoire » et qui était « en retard sur les autres sciences sociales »¹¹. Sous l'influence du credo positiviste, ce groupe de chercheurs.e.s manifestait aussi une certaine « sympathie » pour les méthodes dites scientifiques et exprimait son optimisme quant aux possibilités d'étudier la politique à travers celles-ci¹². Leur objectif était d'expliquer la vie politique au moyen de méthodes inspirées par la science empirique moderne. Les promoteurs de cette approche, connue sous le nom du « credo behavioraliste », ont contribué au développement et à l'utilisation des méthodes statistiques et mathématiques en science politique. Ce courant, connu sous le nom du *behavioralisme*, a donné lieu à l'émergence d'une large panoplie de méthodes de collecte des données, comme les sondages, les enquêtes d'opinion (voir chapitre 4) et les méthodes expérimentales (voir chapitre 5). L'essor de ces méthodes a ainsi favorisé le développement d'une science politique capable de générer des hypothèses sur base de l'observation de la vie politique et sociale.

2.5. L'OBJECTIF DE LA SCIENCE POLITIQUE EST DE PRODUIRE UN SAVOIR FALSIFIABLE

Craignant la surabondance de données empiriques, il a été mis en exergue que l'observation pure de la réalité ne garantit pas la véracité des énoncés généraux car l'observation d'un phénomène n'est jamais complète.

Pour illustrer les limites de l'empirisme pur et l'importance de la raison (donc de la théorie) dans la production de la connaissance, Ben Rosamond¹³ propose l'exercice suivant : demander à deux étudiant.e.s d'entrer dans un auditoire et de le décrire. Ayant fait l'exercice, on a pu constater qu'une étudiante a observé le tapis, les sièges, le tableau noir, le profil des élèves, le bruit dans la salle, etc. L'autre étudiant a relevé des aspects différents : une personne qui parle, des personnes qui écoutent et qui participent à une discussion, la durée de l'événement, etc. Alors que, dans le premier cas, la description de l'auditoire est

10 Dahl, R. A., « The Behavioral Approach in Political Science: Epitaph for a Monument to a Successful Protest », dans Eulau, H. (ed.), *Behavioralism in Political Science*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, 1969, p. 76.

11 Blondiaux, L., « Les tournants historiques de la science politique américaine », *Politix* 1997, 4, p. 13.

12 Dahl, R. A., *op. cit.*, p. 76.

13 Rosamond, B., *Theories of the EU integration*, Basingstone, MacMillan, 2000, p. 4.

éclectique, dans le deuxième exemple les éléments relevés correspondent plutôt à la description d'une catégorie abstraite bien déterminée : un cours. Dans la première énumération, il n'y a pas de cohérence explicite entre les différentes caractéristiques de l'auditoire. Par contre, le deuxième observateur décrit ce qu'il observe en donnant une signification à l'activité qui est en train de se dérouler sous ses yeux. Si le deuxième dirige son attention sur des caractéristiques bien précises, la première ne sait pas sur quoi porter son attention, sa description étant aléatoire et ne permettant pas de décoder la signification de ce qui est observé.

Il en résulte donc que la collecte de données, même extensive, n'est jamais suffisante pour satisfaire l'esprit scientifique de la science politique. De nombreux chercheurs.e.s, dont Karl Popper, avaient déjà exprimé des objections quant à la possibilité d'accéder à la connaissance à travers l'observation pure de la réalité. Pour reprendre Karl Popper, « peu importe le grand nombre de cygnes blancs que nous puissions avoir observés, il ne justifie pas la conclusion que tous les cygnes sont blancs »¹⁴. Ainsi, étant donné l'incapacité de tout observer ainsi que l'impossibilité d'accéder à une observation complète de la réalité, le positivisme a été révisé, instaurant la primauté de la raison sur l'observation. Bon nombre de fondateurs de la science politique ont rappelé avec force que nos sens ne peuvent pas nous guider dans l'explication du réel. Ce sont les concepts et la théorie qui nous orientent vers ce qui mérite d'être observé. En mettant l'accent sur la théorie, l'objectif des partisan.e.s du positivisme était de simplifier la réalité « observable » et « mesurable » et de générer des hypothèses explicatives, prédictives et falsifiables. Ce postulat n'est pas resté sans échos dans le développement de la production de la connaissance, comme il sera montré dans le chapitre 2. En science politique, à l'aune de cette posture, les hypothèses sont devenues centrales dans le travail de problématisation de l'objet d'étude. Les hypothèses orientent la recherche et doivent être constamment soumises à l'épreuve du test empirique, de la falsification et même transposées à d'autres objets d'étude que ceux pour lesquels elles ont été formulées (voir chapitre 3).

ENCADRÉ 1.2 : DÉFINITIONS – CONCEPT ET THÉORIE

Un *concept* est une abstraction qui représente une idée ; une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel ; un outil qui permet d'organiser la réalité et la recherche.

Une *théorie* est une représentation simplifiée de la réalité. Elle propose une explication des relations qui existent entre différents concepts.

Une *hypothèse* est une explication anticipée à la question posée, une affirmation provisoire qui décrit ou explique un phénomène. Elle peut être vérifiée ou falsifiée.

Les théories, les concepts et les hypothèses permettent d'ordonner la réalité étudiée et de tracer un schéma d'observation afin de parvenir à des explications de la réalité étudiée.

14 Popper, K., *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973, p. 23.

Il résulte de ces considérations que, sans théorie, le/la chercheur.e risque d'être submergé.e par une quantité d'informations et de détails : il/elle est alors incapable de les analyser, de les classer et même de leur donner sens, de les interpréter. La description pure prend beaucoup de temps et ne présenterait aucun intérêt car une bonne description doit être organisée, donc guidée par un fil conducteur. En science politique, l'observation pure de la réalité est rare ou quasi absente. Comme il sera expliqué dans les chapitres 2 et 3, pour de nombreux chercheur.e.s en science politique ce sont les théories et les concepts ou les formes abstraites de la connaissance qui structurent nos observations (Encadré 1.2).

3. La posture compréhensive et la diversité des postulats constructivistes

Issue de la critique des postulats positivistes, la posture compréhensive trouve ses origines dans la sociologie de Max Weber et sa conception de *verstehen*. Cette posture introduit une nouvelle conception de la réalité et fixe des objectifs différents à la science politique. À la lumière de cette conception¹⁵, les fondateurs de cette posture ont soutenu que la réalité ne peut être comprise à travers les méthodes des sciences de la nature, en cherchant une cause inconnue à un effet observé. Priorité est donnée à la compréhension au détriment de l'explication positiviste. Les objets sociaux et politiques ne sont intelligibles que si l'on s'intéresse aux interprétations et aux significations que les acteurs en donnent. L'idée clé de la sociologie weberienne débute ainsi avec la compréhension du sens que seul l'acteur peut donner aux phénomènes et à l'action sociale. Bien que cette posture soit ancienne dans les sciences sociales, ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'elle trouve un terrain fertile pour se développer en science politique, jetant ainsi les bases d'une multitude de positions constructivistes¹⁶. Ces travaux se sont développés dans le domaine des relations internationales¹⁷ pour être progressivement repris par d'autres sous-champs de la discipline, notamment en études européennes et en sociologie politique. Pour certains, le(s) constructivisme(s) est/sont souvent présenté(s) comme un courant ontologique¹⁸ qui repose sur une conception particulière de la réalité qui est subjective. Pour d'autres, il s'agit d'une posture épistémologique, c'est-à-dire un discours sur la production de la connaissance qui rejette la recherche des régularités. Qu'il soit qualifié de courant ontologique ou épistémologique, force est de constater que le constructivisme est loin d'être un courant homogène. Les frontières entre ces différentes postures constructivistes sont extrêmement poreuses. En dresser un tableau général tout en reflétant les différentes nuances est un exercice difficile. La principale raison de cette difficulté est que la rupture ontologique et épistémologique opérée avec le positivisme n'est pas homogène, comme l'illustre le Tableau 1.2.

15 Geertz, C., *An Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, p. 17.

16 Risse, T. et Wiener, A., « 'Something rotten' and the social construction of social constructivism: a comment on comments », *Journal of European Public Policy* 1999, 6(5), p. 776.

17 Klotz, A. et Lynch, C., « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale* 1999, 2.

18 Wendt, A., « Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization* 1992, 46, pp. 391-425.

Tableau 1.2 : Les différents constructivismes – objectifs, position ontologique et épistémologique

	Le courant moderniste ou dominant du constructivisme	Le courant radical	Le courant critique
Objectifs	Expliquer et comprendre ; Découvrir des mécanismes causaux	Comprendre ; Démarche interprétative	Émancipation de la société
Position ontologique	La réalité est intersubjective Les idées et les intérêts des acteurs sont largement construits	Ignore la réalité matérielle Intérêt pour le discours	Le monde est en construction et les théories participent à ce processus
Position épistémologique	Positiviste : il est possible d'établir des relations de cause à effet dans la compréhension de la réalité	Post-positiviste : Critique contre toute tentative d'établir des liens de causalité	Post-positiviste : Il n'existe pas de théorie en soi. « La théorie est toujours pour quelqu'un et pour quelque chose » ¹⁹

Adapté à partir de Sabine Saurugger, *Théories de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Science po, 2009, p. 165.

Ce tableau montre avant tout que les objectifs des constructivismes se distinguent du positivisme, mais dans des proportions variables, ce qui donne lieu à trois courants différents : le courant dominant, le courant radical et le courant critique. Si, pour les représentant.e.s du courant dominant, l'objectif est de comprendre la réalité à travers des mécanismes causaux (voir chapitre 8), le courant radical insiste davantage sur la démarche interprétative, alors que le courant critique, quant à lui, s'en éloigne et se distingue des deux autres en insistant sur l'émancipation de la société comme préoccupation première des chercheur.e.s. En termes de positions ontologiques et épistémologiques, certains constructivistes peuvent s'accommoder avec certains postulats positivistes (le courant moderniste), alors que d'autres les rejettent radicalement (le courant radical et le courant critique). Les constructivistes radicaux ont adopté une posture explicite, critiquant toute possibilité d'établir des rapports de causalité entre les phénomènes étudiés²⁰ et se rapprochant davantage des théories critiques²¹. Le constructivisme critique déplore de la sorte le conservatisme ontologique et épistémologique du constructivisme dominant et sa proximité avec le positivisme. Enfin, le courant radical rejette la conception matérielle de la réalité²² et s'érige contre toute tentative d'établir des liens de causalité, adoptant plutôt une démarche interprétative dans la tentative du comprendre. Non seulement la réalité matérielle est niée, mais,

19 Cox, R., « Social Forces, States and World Order: Beyond International Relations Theory », in Keohane, R. (ed.), *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, pp. 85-123.

20 Saurugger, S., *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Science Po, 2009, p. 165.

21 Comstock, D., « A Method for Critical Research », in Martin, M. et McIntyre, L. (ed.), *Readings in the Philosophy of Social Science*, Cambridge, MIT Press, 1994, pp. 625-640.

22 Saurugger, S., *op. cit.*, p. 171.

comme toutes les théories critiques, ce courant entend aussi participer au projet d'émancipation de la société. L'Encadré 1.3 présente quelques caractéristiques communes, explicitées ci-dessous.

ENCADRÉ 1.3 : LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POSTURE COMPRÉHENSIVE

1. Le comportement social des acteurs n'est pas observable au même titre que les phénomènes de la nature.
 2. La réalité est ce que nous en faisons, ou, autrement dit, la réalité est construite par des croyances partagées. Les intérêts et les préférences des acteurs ne sont pas « donnés », mais « construits ».
 3. La recherche des régularités est vaine. L'explication d'un phénomène n'est jamais mono causale. Les arguments de type strictement causal s'effacent. La contextualisation est importante.
-

3.1. LA RÉALITÉ N'EST PAS OBSERVABLE AU MÊME TITRE QUE LES PHÉNOMÈNES DE LA NATURE

Si de nombreux scientifiques ont réfléchi à la possibilité d'étudier les phénomènes politiques de la même manière que nous étudions la nature suivant le postulat que la réalité peut être observée²³ et mesurée, tout autant de chercheur.e.s ont manifesté un profond scepticisme à cet égard. En rejetant le positivisme, les partisan.e.s des postures compréhensives distinguent le monde physique, matériel et concret, du monde social. Ce dernier ne partage pas les mêmes caractéristiques et propriétés que le premier, et, par conséquent, n'est pas perçu de la même manière par les individus. Ainsi, la réalité n'a pas d'existence en soi : elle est définie par notre langage et construite par le discours.

Pour illustrer la critique qui est faite par les constructivistes au positivisme, les professeur.e.s de méthodes commencent souvent leurs cours de science politique en montrant à leurs étudiant.e.s une pomme croquée. Ils/elles la placent dans une position centrale pour que les étudiant.e.s puissent l'observer, et ils/elles leur demandent de la décrire. Le/la gagnant.e sera l'étudiant.e qui aura relevé le plus d'éléments décrivant cette pomme. Invité.e.s à discuter des caractéristiques relevées, certains vont argumenter que la pomme n'existe pas en dehors de nos perceptions. Ce serait une réponse digne des constructivistes les plus radicaux et critiques qui nient la réalité matérielle des objets. D'autres, sans nier l'existence matérielle de la pomme, vont la présenter comme grande ou petite, rouge ou plutôt jaune, croquée ou pas. Ces observations peuvent s'avérer correctes, mais elles ne représentent qu'une partie de la réalité. En quoi un tel exercice est-il pertinent dans un cours de méthodologie ? Il montre que selon l'angle et la distance entre l'étudiant.e et la pomme, notre perception de la réalité varie ; que nos objets d'étude changent d'apparence quand ils sont observés sous différents angles, perspectives et contextes. La réalité n'est donc

23 Kincaid, H., « Defending Laws in the Social Sciences », in Martin, M. et McIntyre L. (ed.), *Readings in the Philosophy of Social Science*, Cambridge, MIT Press, 1994, pp. 111-130.

pas perçue de la même manière alors que la pomme croquée peut être directement observée par tous les étudiant.e.s qui participent à l'exercice. Les participant.e.s décrivent la pomme comme ils/elles la voient, comme elle se présente à eux, pas comme elle est.

3.2. LA RÉALITÉ EST CONSTRUITE PAR DES CROYANCES PARTAGÉES

Cela veut-il dire que les individus ne sont pas capables de voir le monde de la même manière ? Non. Ceux qui critiquent le postulat selon lequel la réalité peut être observée directement soulignent que la réalité politique et sociale étudiée est « fragile », « contestée » et « mouvante »²⁴. La réalité est plutôt « locale » que « globale » et temporairement circonscrite. La réalité observée est fortement influencée par le contexte dans lequel les individus se trouvent²⁵. Cela ne veut pas dire que tout est relatif. Au contraire, cela veut dire que « tout est subjectif » et donc la mission du/de la chercheur.e est de rendre compte de la subjectivité des acteurs à travers des méthodes et des raisonnements objectifs. Ainsi, afin de pouvoir comprendre le monde, les partisan.e.s de cette posture proposent de saisir le sens donné par les acteurs aux phénomènes à étudier et d'examiner les relations sociales à travers la reconstruction intersubjective des motivations des acteurs et des significations que les individus lui donnent.

Prenons un exemple concret concernant l'étude des conflits. Suivant la posture positiviste selon laquelle la réalité existe en soi et peut être observée, on pourrait affirmer que le conflit a des déterminants réels et objectifs. Les conflits éclatent à cause de la présence d'un État expansionniste et donc pour la sauvegarde du territoire. Suivant ce raisonnement, on pourrait soutenir que les causes du conflit sont objectives et par conséquent que le conflit est naturel. À l'opposé, la posture constructiviste propose une explication alternative : les conflits ne résultent pas de causes objectives. Ils ne sont pas déterminés par une structure objective de rapports de force matériels, mais par des facteurs cognitifs comme des croyances, des normes, des idées et des valeurs. Autrement dit, ce qui détermine les conflits est la signification que les acteurs vont donner aux facteurs matériels en présence. Ce sont les facteurs cognitifs qui façonnent les intérêts des acteurs et leurs actions. Ce sont ces facteurs cognitifs qui déterminent le sens des facteurs matériels. Pour illustrer ce propos, Wendt expliquait par exemple qu'un « fusil dans la main d'un ami n'est pas la même chose qu'un fusil dans la main d'un ennemi »²⁶. Si le fusil a une existence matérielle, l'inimitié est une relation sociale. Contrairement aux positivistes qui estiment que la réalité est donnée, pour les partisan.e.s de la posture compréhensive, la réalité est le résultat d'interactions sociales qui ne sont ni directement observables ni quantifiables.

Il en résulte que la posture compréhensive repose sur une méthodologie qui place la réflexivité au centre de l'analyse. Par exemple, pour les constructivistes, « ce

24 Christiansen, T., Jorgensen, K. E et Wiener, A., « The social construction of Europe », *Journal of European Public Policy* 1999, 6(4), p. 530.

25 Jupille, J., Caporaso, J. A. and Checkel, J. T., « Integrating Institutions: Rationalism, Constructivism, and the Study of the European Union », *Comparative Political Studies* 2003, 36(1-2), p. 14.

26 Wendt, A. « Constructing International Politics », *International Politics* 1995, 20(1), pp. 71-81.

que les acteurs font en relations internationales, leurs intérêts ainsi que les structures dans lesquelles ils opèrent sont déterminés par des normes sociales et par des idées autant que par des conditions matérielles et objectives »²⁷. Contrairement au positivisme, qui prétend étudier le monde tel qu'il est, « le constructivisme considère le monde comme un projet en construction »²⁸. Ces postulats ontologiques et épistémologiques ont aussi des effets sur les considérations méthodologiques adjacentes. Lors de la collecte de données, l'objectif du/de la chercheur.e sera de comprendre les motivations des individus, le sens qu'ils donnent à la réalité sociale. L'entretien (voir chapitre 6), l'analyse de discours critique (chapitre 7) ou l'observation (chapitre 9) sont les méthodes le plus souvent utilisées pour atteindre ces objectifs.

3.3. LA RECHERCHE DES RÉGULARITÉS EST VAINES. L'EXPLICATION D'UN PHÉNOMÈNE N'EST JAMAIS MONO CAUSALE

En ce qui concerne la quête des positivistes des régularités et des « lois », les défenseurs de la posture compréhensive rétorquent que, bien que les phénomènes politiques et sociaux se reproduisent, il est impossible d'en identifier les lois. Les politologues n'étudient pas des particules, mais des individus qui réfléchissent, qui sont créatifs, rationnels ou imprévisibles et qui disposent d'une grande liberté d'action. Les phénomènes politiques et sociaux se reproduisent, certes, mais ils évoluent selon les époques et les contextes²⁹.

Contrairement aux positivistes qui cherchent à développer des modèles (quasi) mathématiques afin de mieux saisir les relations de causalité entre des phénomènes, les promoteurs de la posture compréhensive se distinguent par la diversité des significations et des interprétations qu'ils donnent à la causalité. Aux relations de causalité unidirectionnelles ou linéaires, cette communauté de chercheur.e.s oppose une réflexion qui met au centre la notion de causalité complexe (voir chapitre 8) ou co-constitutionnalité. Contrairement aux positivistes qui mettent en avant les facteurs matériels et la rationalité dans l'explication des processus politiques, les constructivistes évoquent la relation dialectique entre facteurs explicatifs, notamment entre agents (individus, acteurs, etc.) et structures (ordre social, institutions, normes dominantes, etc.). Plus concrètement, la posture constructiviste conteste la primauté des individus sur les structures ou des structures sur les individus et met en exergue l'idée selon laquelle la structure est à la fois le milieu et le résultat des actions individuelles et collectives, qu'elle est la conséquence des actions de l'être humain, mais qu'elle est aussi ce qui contraint ses actions.

4. Le réalisme critique, une posture médiane récente

Les positivistes ont critiqué ces postulats ontologiques et épistémologiques qui mettent au centre la notion de subjectivité, craignant de générer une forme de « rela-

27 Barkin, S. A., « Realist Constructivism », *International Studies Review* 2003, 5(3), p. 327.

28 Adler, E., « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations* 1992, 3(3), p. 95.

29 Almond, G. A. et Genco, S. J., *op. cit.*

tivisme irresponsable » et contribuer de la sorte à l'effacement des standards méthodologiques dans notre discipline³⁰. Afin de sortir de cette confrontation binaire, il a été souligné que ni la critique excessive du positivisme, jugée dépassée, ni sa défense aveugle n'ont permis d'avancer et d'éclairer leurs parts d'ombre respectives. Ainsi, le rapprochement de ces deux postures serait préférable à la confrontation stérile. Un renouvellement des débats a émergé notamment du rapprochement entre des positivistes et des partisan.e.s des approches compréhensives autour de leurs innovations les plus récentes, rapprochement considéré comme beaucoup plus productif sur le plan de la recherche qu'une confrontation permanente entre extrêmes³¹. Tel était le constat ou le souhait de certains politologues qui, sur cette base, ont proposé une nouvelle posture post-positiviste : le réalisme critique.

À la fin des années 1980, Roy Bhaskar³² proposait déjà de dépasser les querelles entre les positivistes et les constructivistes, querelles dues à des conceptions ontologiques et épistémologies tranchées. Plus tard, bon nombre de politologues ont essayé de démontrer que l'affirmation des constructivistes selon laquelle les postulats réalistes étaient incompatibles avec l'idée d'intersubjectivité était erronée, tout comme l'affirmation des réalistes selon laquelle leurs postulats ontologiques et épistémologiques étaient incompatibles avec ceux des constructivistes³³. De cette tentative de réconciliation de l'irréconciliable est né le post-positivisme, une posture ontologique et épistémologique médiane. Alors que cela peut paraître paradoxal, les tenants du réalisme critique ont démontré qu'en réalité, les différences entre positivisme et constructivisme sont minimes.

Proches des positivistes, les réalistes critiques estiment que la réalité existe en soi, indépendamment de notre expérience ou de nos caractéristiques individuelles et sociales. Ils/elles partagent le postulat selon lequel le monde est à la fois réalité et apparence. Il en résulte que toute réalité sociale est le résultat d'un faisceau complexe d'interactions visibles et invisibles et que, donc, la connaissance scientifique se construit en allant au-delà de ce qui est directement observable. Cela veut dire que dans les deux cas le/la chercheur.e exerce une influence sur la réalité observée. De cette association entre positivistes et constructivistes, il résulte que la réalité n'est pas seulement déterminée par des événements, des valeurs, des perceptions et des discours, mais aussi par des structures et des rapports de pouvoir, qu'ils soient identifiés par l'expérience ou par le biais du discours³⁴. Le réalisme critique ne s'intéresse pas aux régularités, mais aux contingences et aux processus causaux qui peuvent produire différents résultats dans différents contextes. Cette posture rejette l'explication mono causale. Même si la réalité est complexe, elle peut être étudiée par des méthodes scientifiques, sans pour autant essayer d'identifier des « lois universelles ».

30 Patomaki, A. et Wight, C., « After Post-Positivism? The Promises of Critical Realism », *International Studies Quarterly* 2000, 44(2), p. 213.

31 Barkin, S. A., « Realist Constructivism », *International Studies Review* 2003, 5(3), pp. 325-342 ; Patomaki, A. et Wight, C., « After Post-Positivism? The Promises of Critical Realism », *International Studies Quarterly* 2000, 44(2), pp. 213-237.

32 Bhaskar, R., *The Possibility of Naturalism. A Philosophical Critique of the Contemporary Human Sciences*, Brighton, Harvester, 1979.

33 Barkin, S. A., *op. cit.*, p. 326.

34 Patomaki, A. et Wight, C., *op. cit.*, p. 224.

Tableau 1.2 : Le positivisme, la posture compréhensive et le réalisme critique – synthèse

	Le positivisme	La posture compréhensive	Le réalisme critique
Ontologie	La réalité existe en soi	La réalité est construite Intersubjectivité	La réalité existe en soi
Méthodologie	La primauté de l'individu	La co-constitutionnalité <i>structure – agent</i>	Pluraliste
Épistémologie	Observer des régularités	Observer la construction sociale des régularités	Observer les contingences

Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre les postulats ontologiques et épistémologiques sur lesquels reposent les principales théories et méthodes en science politique. Le terme épistémologie renvoie à la philosophie de la connaissance, alors que l'ontologie questionne la nature de la réalité – objective et/ou subjective – étudiée par les chercheur.e.s. Indirectement, ce chapitre a présenté les fondements de la discipline et les étapes de son développement. Il en ressort que ces trois postures ontologiques – positiviste, compréhensive et le réalisme critique – façonnent les théories et nos méthodes d'analyse et de collecte des données.

Pour le premier courant – le positivisme – la réalité est connaissable par l'observation. Les faits observés existent indépendamment du/de la chercheur.e et de ses valeurs, et la connaissance scientifique est donc construite à partir de l'observation de la réalité. À l'opposé, la posture compréhensive remet en cause la suprématie des postulats matérialistes, affirmant que les objets de notre connaissance n'existent pas indépendamment des interprétations que nous en faisons et du langage à travers lequel nous nous exprimons. Autrement dit, la réalité est construite socialement et reproduite par l'interaction permanente entre des individus³⁵. Enfin, le réalisme critique est une approche intermédiaire qui repose sur la prémisse que toute réalité sociale est le résultat d'un faisceau complexe d'interactions qui sont à la fois visibles et invisibles, matérielles et immatérielles. Les chapitres suivants offrent des illustrations concrètes du triptyque ontologie-épistémologie-méthodologie en science politique.

Pour aller plus loin

Bélangier, A.-J., « Épistémologues de la science politique, à vos marques ! », dans Olivier, L. et al. (dir.), *Épistémologie de la science politique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, pp. 13-58.

Cox, R., « Social Forces, States and World Order: Beyond International Relations Theory », dans Keohane, R. (éd.), *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, pp. 85-123.

³⁵ Berger, P. et Luckmann, T., *The social construction of reality. Treaties in the sociology of knowledge*, Londres, Allen Lane, 1969.

- Dahl, R. A., « The Behavioral Approach in Political Science: Epitaph for a Monument to a Successful Protest », dans Eulau, H. (ed.), *Behavioralism in Political Science*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, 1969.
- Green, D. P., Shapiro, I., « Choix rationnels et politiques : pourquoi en savons-nous toujours aussi peu ? », *Revue française de science politique* 1995, 1, pp. 96-130.
- Wendt, A., « Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization* 1992, 46, pp. 391-425.

CHAPITRE 2

LES GRANDES OPTIONS MÉTHODOLOGIQUES

1. Introduction

Le chapitre précédent l'a déjà illustré, la science politique se caractérise par une grande variété d'approches. Cette diversité s'exprime dans les postures épistémologiques possibles. Par ailleurs, les outils méthodologiques à disposition du/de la chercheur.e en science politique sont multiples, comme l'illustre la deuxième partie de ce manuel.

Au-delà du choix des outils de collecte et d'analyse de données, une série de questions transversales se posent sur la posture méthodologique à adopter dans la recherche. Des questions comme le rapport entre empirie et théorie (induction-déduction), le choix de l'échelle d'analyse (micro-méso-macro), du nombre de cas ou du rapport à la temporalité (stratégie de recherche transversale vs. longitudinale) doivent être abordées par l'étudiant.e ou le/la chercheur.e dès le début d'une nouvelle étude. C'est de ces questions transversales dont traite ce chapitre. Les réponses apportées s'articuleront ensuite directement tant avec les orientations théoriques du travail qu'avec le choix des outils de collecte et d'analyse de données (voir partie 2 du manuel).

2. Les logiques de raisonnement : induction, déduction, abduction

L'un des premiers choix méthodologiques à opérer est celui de l'articulation entre la théorie et l'analyse empirique, c'est-à-dire la collecte et l'analyse des données. La grande distinction en la matière est celle opposant l'induction et la déduction. Les deux raisonnements proposent une séquence différente entre théorie et empirie. Dans un raisonnement inductif, le/la chercheur.e part de l'observation de la réalité. Il/elle commence par aller sur le terrain, vierge de tout *a priori* théorique, et va tenter de déceler des régularités dans ce qu'il/elle observe. Ces régularités seront ensuite confrontées à la théorie, aux travaux existants, afin de voir si les observations faites confirment ou remettent en cause les résultats des recherches précédentes. À l'inverse, le raisonnement déductif part de la théorie.

Le/la chercheur.e se plonge dans les travaux existants, dans les postulats théoriques. Se basant sur ces connaissances, il/elle va formuler des attentes générales (ou hypothèses). Deux choix s'offrent alors à elle/lui. Soit elle/il demeure dans un raisonnement déductif purement formel et va tester ses hypothèses à partir de modèles mathématiques, comme en théorie des jeux. Soit elle/il s'inscrit dans un raisonnement hypothético-déductif et va aller sur le terrain vérifier si les hypothèses déduites de la théorie sont conformes à la réalité des faits. Le travail empirique suit donc le travail théorique.

L'induction et la déduction sont les deux raisonnements les plus fréquemment utilisés en science politique (Encadré 2.1). À côté d'eux, une troisième logique d'inférence est celle de l'abduction. Dans celle-ci, le/la chercheur.e observe une réalité singulière. Il/elle rattache celle-ci à une explication générale tirée de la théorie. Puis, il/elle vérifie si le lien entre le cas singulier et la théorie fonctionne. En ce sens, les partisan.e.s d'un raisonnement abductif soulignent l'importance d'allers-retours constants entre la théorie et l'empirie afin d'allier la rigueur de la démarche déductive avec la créativité du raisonnement inductif³⁶.

ENCADRÉ 2.1. RAISONNEMENT INDUCTIF ET RAISONNEMENT DÉDUCTIF

INDUCTION

L'induction est une logique de raisonnement scientifique dans laquelle le/la chercheur.e part de l'observation de la réalité empirique avant d'en tirer des enseignements généraux qui seront confrontés à la théorie.

Observation de la réalité → Formulation d'énoncés généraux → Confrontation des résultats à la théorie

DÉDUCTION

La déduction est une logique de raisonnement scientifique dans laquelle le/la chercheur.e part de la théorie pour définir des attentes quant à la réalité empirique. Ces attentes, ou hypothèses, sont ensuite confrontées à la réalité empirique.

Analyse de la littérature scientifique → Formulation d'énoncés généraux → Confrontation des hypothèses théoriques à la réalité empirique

ABDUCTION

L'abduction est une logique de raisonnement qui suppose un va-et-vient permanent entre la théorie et l'observation de la réalité empirique. Les attentes théoriques sont ainsi constamment révisées à partir de l'observation. Cette observation s'affine par le dialogue permanent avec la théorie.

Observation d'un cas singulier → Lien entre le cas et la théorie générale → Formulation d'une hypothèse → Vérification de l'hypothèse sur la base de la réalité empirique.

Les trois logiques de raisonnement se rejoignent dans la dernière phase de travail, celle de la validation ou de la falsification des théories existantes. Si les observations de terrain et les attentes théoriques se rejoignent, la théorie est confortée. En revanche, si un décalage est observé, la théorie doit être amendée ou rejetée (voir chapitre 3).

36 Reichertz, J., « Abduction : The Logic of Discovery of Grounded Theory », dans Bryant, A. et Charmaz, K. (dir.), *The Sage Handbook of Grounded Theory*, Londres, Sage, 2007, pp. 214-228.

Une autre façon de différencier induction et déduction est le rapport entre le particulier et l'universel. L'induction part de l'observation des cas particuliers. Sur cette base, elle tentera de dégager des régularités permettant de formuler des propositions universelles. À l'inverse, la déduction commence par la formulation de propositions générales ancrées dans la théorie, et le/la chercheur.e va ensuite vérifier les hypothèses en se penchant sur des cas particuliers³⁷.

Si l'on veut illustrer la différence entre déduction et induction de façon un peu triviale, on peut prendre l'exemple d'un.e chercheur.e s'intéressant aux conditions de croissance des champignons. Dans une logique inductive, sa stratégie de recherche sera la suivante : il/elle ira se promener en forêt et constatera qu'il/elle voit plus de champignons les jours de pluie, sur un sol riche et par une température douce. Il/elle ira ensuite confronter ces trois observations aux travaux en mycologie afin de déterminer si ce qu'il/elle a vu sur le terrain est conforme à la théorie. Le raisonnement déductif fonctionnerait, à l'inverse, en commençant par la lecture de la théorie. Le/la chercheur.e y lirait que les conditions favorables à la pousse des champignons sont l'humidité, une température douce et un sol riche en substance organique. Partant de là, il/elle pourrait formuler trois hypothèses :

1. les champignons seront plus nombreux après la pluie ;
2. les champignons seront plus nombreux lorsque la température est supérieure à 10 degrés Celsius ;
3. les champignons seront plus nombreux là où le sol est riche en matière organique, et moins nombreux sur les pierres et roches.

L'étape suivante dans le raisonnement hypothético-déductif est d'aller dans les bois pour vérifier si ces hypothèses sont corroborées.

En science politique, on peut illustrer la différence entre le raisonnement inductif et déductif en s'intéressant, par exemple, à la question de l'abstention. Le/la chercheur.e s'inscrivant dans un raisonnement inductif organisera une enquête le jour d'une élection, par exemple le jour de l'élection présidentielle américaine. Des enquêteur.e.s seront envoyé.e.s dans de nombreux bureaux de vote et poseront aux électeurs/rices se rendant aux urnes toute une série de questions sur leur profil. Le/la chercheur.e analysera ensuite les réponses et observera, par exemple, que les électeurs/rices de moins de 40 ans sont peu nombreux.ses, tout comme les électeurs/rices ayant été scolarisé.e.s moins longtemps ou encore ceux/celles issu.e.s des groupes minoritaires. Il/elle ira alors confronter ces observations aux travaux théoriques sur l'abstention électorale. En revanche, un.e chercheur.e s'inscrivant dans un raisonnement déductif commencera par se plonger dans les travaux sur le vote et l'abstention. Il/elle pourra lire que la participation électorale est conditionnée par les caractéristiques des électeurs/rices (âge, éducation, groupe ethnoculturel), mais aussi par le contexte institutionnel et par les enjeux de l'élection³⁸. De là, il/elle pourra formuler des hypothèses et rédiger un questionnaire lui permettant de les vérifier au travers d'une enquête le jour du scrutin.

37 Martin, O., « Induction-déduction », dans Paugam, S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Que Sais-Je ? », 2010, pp. 13-14.

38 Voir par exemple Blais, A., « What Affects Voter Turnout », *Annual Review of Political Science* 2006, 9, pp. 111-125.

De la même manière, on pourrait aussi examiner pourquoi Monsieur Jacques Rouget vote communiste³⁹. Suivant un raisonnement hypothético-déductif, on pourrait, dans un premier temps, collecter un maximum d'informations sur M. Rouget. On pourrait ainsi découvrir qu'il est jeune, âgé de 24 ans, blond aux yeux bleus et qu'il travaille dans une usine. Ces informations ne sont pas toutes nécessaires, mais il est toujours plus utile d'en avoir trop que pas assez. Après cette observation empirique minutieuse et la consultation de la littérature, on pourrait arriver aux conclusions suivantes : un.e ouvrier.e sur deux vote communiste ; les employé.e.s d'une grande organisation votent communiste plus souvent que ceux/celles qui travaillent dans une petite organisation ; les jeunes votent communiste plus souvent que les personnes plus âgées. À travers ce type de raisonnement, on peut ainsi formuler l'hypothèse qu'il est probable que M. Rouget vote communiste. Il en résulte donc que l'observation empirique (inductive) combinée avec la recherche des énoncés généraux dans la littérature (déductive) nous a permis de formuler des hypothèses qui peuvent être testées empiriquement quand M. Rouget aura exprimé son vote.

La distinction entre déduction et induction est toutefois en partie artificielle pour le/la chercheur.e en science politique. L'approche inductive dans sa version pure suppose en effet qu'il/elle soit exempt.e de tout *a priori* théorique lorsqu'il/elle va observer la réalité empirique. Or, un.e étudiant.e de science politique qui entamerait une recherche quelques semaines après le début de ses études porterait déjà avec lui/elle le bagage des premiers cours qu'il/elle a suivis et donc des premières théories abordées au cours. De même, lorsqu'un.e chercheur.e choisit un objet d'étude pour une nouvelle recherche, il est extrêmement rare qu'il/elle n'ait aucune connaissance empirique préalable de l'objet. S'il/elle a choisi d'étudier un phénomène précis, c'est qu'il/elle y porte un intérêt et qu'il/elle en a déjà une certaine connaissance. Il est donc illusoire de penser que l'on peut appliquer un raisonnement purement déductif ou purement inductif. Ensuite, dans une recherche, le travail empirique et le travail théorique ne sont pas totalement cloisonnés. Il est impossible de faire strictement l'un avant de passer à l'autre. Le/la chercheur.e opère plutôt des allers-retours entre les deux. Les lectures et le travail de terrain s'alimentent constamment. Ces éléments sont d'ailleurs au cœur des arguments de tenants du raisonnement abductif.

Néanmoins, il convient pour toute recherche de poser un choix pour savoir si l'on adopte un raisonnement à dominante déductive ou inductive. Ce choix vous permettra d'organiser votre recherche et ses étapes de façon appropriée (voir chapitre 3) sans vous perdre ou vous disperser. Cette décision devra également s'articuler avec les options théoriques et méthodologiques du travail à mener. En effet, certaines théories sont clairement déductives ou hypothético-déductives. C'est le cas, par exemple, du choix rationnel. Celui-ci vise en effet à expliquer les phénomènes politiques sur la base de quelques postulats théoriques clairs, comme celui de l'acteur rationnel cherchant à optimiser l'utilité de ses comportements en minimisant les coûts tout en maximisant les bénéfices. Ces postulats théoriques ne sont pas forcément vérifiés empiriquement. La vérification peut passer par de l'analyse formelle (mathématique)⁴⁰. Et même

39 Przeworski, A. et Teune, H., *Logic of Comparative Social Inquiry*, New York, Wiley, 1970.

40 L'analyse formelle décortique les choix posés par les individus en fonction de postulats sur les motivations de leurs actions et sur les contraintes collectives et institutionnelles qui s'imposent à eux. La spécificité de l'analyse formelle est qu'elle étudie ces choix individuels sur la base de raisonnements purement mathématiques, sans mobiliser le moindre matériau empirique.

lorsqu'il/elle est confronté.e à la réalité empirique, le/la chercheur.e est bien conscient que ces postulats sont simplificateurs. Ils constituent surtout des moyens de simplifier la réalité afin de l'interroger. Ainsi, dans le paradoxe du vote, Anthony Downs montre que l'acte de voter est rationnellement illogique⁴¹. Le poids du vote d'un seul individu dans la masse de tous les électeurs/rices est très faible. La probabilité que mon vote fasse basculer le résultat de l'élection est tellement faible qu'il est irrationnel de prendre la peine de se déplacer pour aller voter. Ce postulat théorique n'est évidemment pas vérifié dans la réalité puisque la majorité des électeurs/rices votent, du moins aux élections nationales. Toutefois, ce postulat a une valeur théorique réelle car il permet de décortiquer ce paradoxe du vote irrationnel et de mettre à jour, par exemple, le poids des perceptions du caractère serré de l'élection comme facteur explicatif du vote : quand l'électeur/rice s'attend à ce que l'élection soit serrée, il/elle sera plus enclin.e à se rendre aux urnes. Et de fait, on observe un taux de participation plus élevé lors d'une élection susceptible de se jouer à quelques points de pourcentage⁴².

À l'inverse, une recherche plus ancrée dans des paradigmes critiques comme certaines approches du constructivisme sera plus facile à mener sur la base d'un raisonnement inductif. Sur le plan des méthodes de collecte de données également le choix entre induction et déduction sera important. Les méthodes expérimentales (voir chapitre 5), par exemple, se mettent en œuvre plutôt dans un raisonnement hypothético-déductif. La conception du protocole expérimental nécessite d'identifier la variable dont on attend qu'elle soit décisive pour le comportement des sujets de l'expérience. C'est cette variable qui sera le stimulus de l'expérience. Ce stimulus ne peut être identifié a priori que dans une logique hypothético-déductive. Élaborer une expérience dans un raisonnement inductif est possible mais plus difficile. Les risques d'échec sont plus importants. Enfin, le choix entre induction et déduction dépend aussi du degré de consolidation du champ de recherche dans lequel on s'inscrit. Un travail portant sur un objet déjà bien étudié sera logiquement plus aisément mené dans un raisonnement hypothético-déductif. Les travaux théoriques permettant de formuler a priori des hypothèses sont plus nombreux. En revanche, quand un nouvel objet émerge et que les ressources théoriques manquent, l'approche inductive peut être fort utile.

Notons pour terminer qu'à l'heure actuelle, la tendance dominante est celle du raisonnement hypothético-déductif. Les paradigmes les plus répandus actuellement comme le choix rationnel ou le néo-institutionnalisme s'inscrivent en effet dans cette logique. En outre, l'hypothético-déductif a pour avantage de mieux baliser la recherche. Il permet de mieux cadrer son travail et de ne pas se perdre dans le travail empirique. Pour cette raison, ce manuel va surtout s'inscrire dans cette logique (voir les étapes de la recherche au chapitre 3). Sur le plan didactique, il nous semble en effet préférable en tant qu'étudiant.e ou que chercheur.e débutant.e de commencer par un raisonnement hypothético-déductif permettant de bien définir la stratégie de recherche. L'apprentissage sera plus aisé. La déconstruction de ce modèle, et le passage à l'inductif, pourront venir par la suite.

41 Downs, A., *Une théorie économique de la démocratie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, Collection UB Lire, 2013 (édition originale : 1957).

42 Blais, A., *op. cit.*

3. Choix de l'échelle d'analyse : micro, méso, macro

Une deuxième question transversale qui se pose à l'entame d'une recherche est celle de l'échelle d'analyse. Classiquement, on distingue trois échelles d'analyse : micro, méso et macro⁴³ (Encadré 2.2). La première échelle, micro, se situe au niveau de l'individu. Ici, les phénomènes politiques sont étudiés en se centrant sur les individus, leurs caractéristiques, leur profil, leurs attitudes ou leurs comportements. L'échelle méso place quant à elle l'analyse au niveau des groupes, des associations d'individus. Il s'agira le plus souvent d'associations formelles comme les partis, les syndicats, ou les mouvements sociaux. Enfin, à l'échelle macro, le/la chercheur.e place l'analyse et l'explication au niveau des structures, qu'elles soient formelles ou informelles. Ici, l'attention se porte sur les institutions, les structures sociales et économiques, les normes culturelles, le poids de l'histoire.

ENCADRÉ 2.2. ÉCHELLE D'ANALYSE

Micro : Les analyses se situant à l'échelle micro étudient les individus, leurs comportements et attitudes.

Méso : Les analyses se situant à l'échelle méso étudient les groupes, les organisations (comme les partis politiques, les mouvements sociaux, ONG, etc.).

Macro : Les analyses se situant à l'échelle macro étudient les structures, que ce soit des structures nationales, sociales, économiques, culturelles ou institutionnelles. Les cas peuvent alors être des institutions, des pays ou des régimes politiques nationaux comme supranationaux.

Il est possible de reprendre l'exemple du/de la chercheur.e qui s'intéresse à l'abstention électorale pour illustrer cette distinction entre échelles d'analyse. À l'échelle micro, le/la chercheur.e se concentrera sur les déterminants individuels de l'abstention, sur les caractéristiques propres de l'électeur/électrice : l'âge de l'individu, son sexe, son niveau d'étude, sa profession, son origine nationale, mais aussi ses attitudes à l'égard de la politique (intérêt, confiance, etc.) seront examinés pour expliquer sa décision de se rendre aux urnes ou non. À l'échelle méso, le/la chercheur.e s'intéressera aux groupes au sein desquels l'individu s'inscrit. L'attention sera portée sur le poids de l'entourage familial, des ami.e.s mais aussi sur le rôle mobilisateur (ou démobilisateur) des partis politiques et des autres organisations sociopolitiques. Enfin, à l'échelle macro, les variables explicatives considérées seront, par exemple, les institutions comme le système électoral (majoritaire ou proportionnel), le régime politique (présidentiel ou parlementaire), ou encore l'obligation de voter (comme en Belgique mais pas en France, par exemple). Le poids des structures sociales est un autre facteur macro qui pourra être pris en compte. Le/la chercheur.e tentera, par exemple, de voir si le degré d'inégalités sociales peut expliquer l'abstention. Le poids de l'histoire pourra aussi être pris en compte, en comparant par exemple les démocraties anciennes et plus jeunes.

43 Voir notamment Waltz, K., *Man, The State and War*, New York, Columbia University Press, 1954.

Cet exemple le montre bien, en choisissant à quelle échelle l'analyse se situera, le/la chercheur.e va immédiatement s'orienter vers un type d'explications plutôt qu'un autre. Le choix de l'échelle d'analyse a donc des conséquences théoriques directes. Certains paradigmes, comme le choix rationnel ou le behavioralisme, placent le plus souvent (mais pas exclusivement) l'analyse au niveau micro. C'est l'individu, ses comportements et ses attitudes qui sont la source des phénomènes politiques. À l'inverse, le structuralisme s'intéresse au poids des grandes structures sociales, économiques, culturelles et historiques. Ce paradigme cherchera donc plutôt à expliquer les phénomènes politiques au niveau macro. Enfin, d'autres approches, comme le néo-institutionnalisme ou le constructivisme tenteront de combiner les échelles d'analyse, en plaçant l'individu (micro) dans son environnement social proche (méso) et dans les structures sociales et institutionnelles (macro). Ce débat renvoie au débat entre l'individualisme méthodologique et le holisme. La première perspective part du principe que les phénomènes collectifs, et donc aussi les phénomènes politiques, trouvent leur source dans les comportements des individus. Il faut donc partir de l'individu pour expliquer le collectif. À l'inverse, pour le holisme, les actions des individus ne peuvent être comprises sans prendre en compte les structures collectives dans lesquelles elles s'inscrivent⁴⁴.

Le choix de l'échelle d'analyse a enfin des conséquences directes sur les méthodes de collecte et d'analyse de données qui sont mobilisées dans la recherche. Les méthodes comme les enquêtes et sondages, ou les méthodes expérimentales et les entretiens, collectent les données au niveau des individus. Elles sont donc en général plus adaptées lorsque le/la chercheur.e veut placer son analyse à l'échelle micro. À l'inverse, les analyses de texte peuvent se pencher sur des textes produits par des individus, mais aussi par des organisations (comme des programmes de partis), des états (comme des lois) ou des organisations internationales. Elles permettent notamment de faire émerger les structures d'idées qui conditionnent à l'échelle macro les discours produits par les acteurs. Il est donc possible de collecter des données aux échelles micro, méso ou macro.

Toutefois, une erreur à ne pas commettre est de confondre le niveau d'analyse et le niveau de collecte de données. La collecte des données consiste en la récolte des informations nécessaires pour mener l'analyse. Il s'agit de déterminer sur quels cas concrets va porter l'observation. Par exemple, un.e chercheur.e qui étudie les comportements des député.e.s eurosceptiques pourra collecter des données via des entretiens, des enquêtes par questionnaire ou encore de l'observation. Une fois cette collecte de données réalisées, il/elle passera alors à l'analyse en tentant de cerner les causes des comportements de ces élu.e.s. L'échelle d'analyse ne sera pas nécessairement l'échelle micro. En effet, dans son analyse, le/la chercheur.e pourra centrer ses explications des comportements des député.e.s eurosceptiques aux trois échelles (micro, méso et macro). À l'échelle micro, les comportements des député.e.s eurosceptiques s'expliqueront par les caractéristiques de ces individus eux-mêmes. À l'échelle méso, ce sont les organisations dans lesquelles ils s'inscrivent (parti politique, faction parlementaire, groupe d'intérêts, etc.) qui détermineront leurs actes. À l'échelle macro, ce sont les structures nationales, mais aussi les institutions (parlement européen,

44 Sur l'individualisme méthodologique, voir notamment Boudon, R., *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, 2010.

parlement national, gouvernement, etc.), dans lesquelles agissent ces élu.e.s euroceptiques qui seront à la base de leurs comportements. Les données peuvent donc être collectées au niveau micro alors que l'analyse se situe au niveau méso ou macro. Pour reprendre l'exemple de l'abstention, un.e chercheur.e qui souhaite étudier l'effet de l'engagement associatif sur le vote pourra utiliser une enquête par questionnaire. La collecte des données se fait donc au niveau des individus, mais les questions posées, sur l'engagement associatif, permettront de porter l'analyse au niveau méso en voyant comment les associations modifient, ou pas, la propension à voter ou à s'abstenir. L'articulation entre méthode de collecte de données et niveau d'analyse doit donc être bien pensée pour ne pas aboutir à des choix erronés. Mais il ne faut pas pour autant confondre le niveau de collecte de données et d'analyse.

4. La sélection des cas et la question de la comparaison

Une fois l'échelle d'analyse déterminée, il convient de se poser la question des cas qui seront choisis pour le travail empirique. Évidemment, les deux choix sont intimement liés. Nous les présentons ici de façon successive dans un but didactique. Dans cette quatrième section, nous allons aborder le choix des cas d'analyse. Il ne faut pas confondre les unités d'analyse avec les unités d'observation. En effet, on peut choisir d'étudier un cas unique (un pays, une collectivité, un individu), mais l'observer à différents moments dans le temps. Par exemple, si l'on veut voir comment le fait d'occuper une fonction politique change les opinions ou la personnalité d'un individu, on aura les mêmes unités d'analyse mais plusieurs unités d'observation puisque l'individu sera étudié à plusieurs moments dans le temps. On retrouve un tel exemple dans l'étude de Tim Bale et Paul Taggart qui se sont intéressés à la socialisation progressive des nouveaux/velles élu.e.s au Parlement européen⁴⁵.

Le choix des cas d'analyse s'opère en trois étapes : la définition de l'univers étudié, le choix du nombre de cas et la sélection des cas précis.

Le premier temps est donc celui de la définition de l'univers ou de la population. Celui-ci se définit comme l'ensemble des cas sur lesquels la question de recherche porte. Ainsi, un.e chercheur.e qui s'intéresse à l'abstention électorale a un univers potentiel comprenant tous les citoyen.ne.s en âge de voter dans les pays organisant des élections pour des fonctions représentatives. Si sa question de recherche porte spécifiquement, disons, sur les élections européennes, sa population se réduit déjà aux citoyen.ne.s en âge de voter dans les 28 États membres de l'UE. Un.e autre chercheur.e qui voudrait comprendre le rôle des médias dans l'ampleur des manifestations citoyennes organisées pour s'opposer à la guerre en Irak sous la présidence de Georges W. Bush pourra décider de ne sélectionner que quelques pays. Il/elle pourra, par exemple, choisir de concentrer son étude sur des pays où certains journaux étaient en faveur de ce conflit et d'autres s'y opposaient. Les pays où la presse était unanime seraient laissés de côté.

L'autre élément à clarifier dans la définition de l'univers sur lequel la question de recherche porte est la période concernée. Pour prolonger l'exemple de l'abstention,

45 Bale, T. et Taggart, P., « Finding Their Way: The Socialisation of Freshmen MEPs in the European Parliament », Communication présentée à la *EUSA Annual conference*, Austin, 31 mars-2 avril 2005.

étudier l'abstention aujourd'hui, au début du *xxi*^e siècle, et l'étudier un siècle plus tôt, ou même au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, n'aura pas les mêmes implications sur les facteurs déterminants, notamment en ce qui concerne les structures sociales ou encore le poids de la religion. À nouveau, il n'y a pas de bon ou de mauvais choix dans la définition de son univers. Le seul critère est que le choix soit logiquement articulé à la question de recherche. Et l'impératif qui s'impose à tout.e chercheur.e est que les critères de délimitation de l'univers soient présentés de façon explicite.

Une fois l'univers de référence de la question de recherche défini, il faut déterminer quelle partie de cette population sera concrètement passée à la loupe. Dans l'idéal, l'on aimerait mener l'analyse sur la totalité de la population. Cela permettra d'obtenir des résultats dont on est certain de la validité pour l'ensemble du phénomène étudié. Malheureusement, pouvoir analyser toute la population n'est pas toujours possible. Une enquête par questionnaire ne pourra jamais être menée auprès de tous les électeurs/électrices. Des entretiens ne peuvent pas être conduits avec tous les membres d'un parti ou tous les parlementaires. Une étude de l'Assemblée générale de l'ONU aura du mal à couvrir tous les états membres. Dès lors, des choix s'imposent afin de sélectionner les cas qui seront concrètement au cœur de l'analyse empirique.

Le premier choix à poser est celui du nombre de cas. On distingue en général trois catégories de recherche : les études de cas (un seul cas), les comparaisons d'un petit nombre de cas (de 2 à 20-30) et les analyses d'un grand nombre de cas (30 ou plus). Le choix est fonction de la nature des variables que l'on étudie. En effet, des variables plus générales, avec des données plus facilement accessibles, se prêteront bien à des études couvrant un grand nombre de cas. Par exemple, si l'on se contente de relier le niveau de PIB d'un pays avec les politiques publiques menées pour augmenter la part d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. De même, si l'on veut mettre en rapport l'âge d'un individu et l'utilisation d'internet pour s'informer à la veille d'une élection, cela peut se faire via un questionnaire passé auprès d'un grand nombre d'électeurs/électrices.

La question du nombre de cas renvoie aussi au dilemme entre la capacité à produire des résultats généralisables et la profondeur de l'explication visée (voir Figure 2.1).

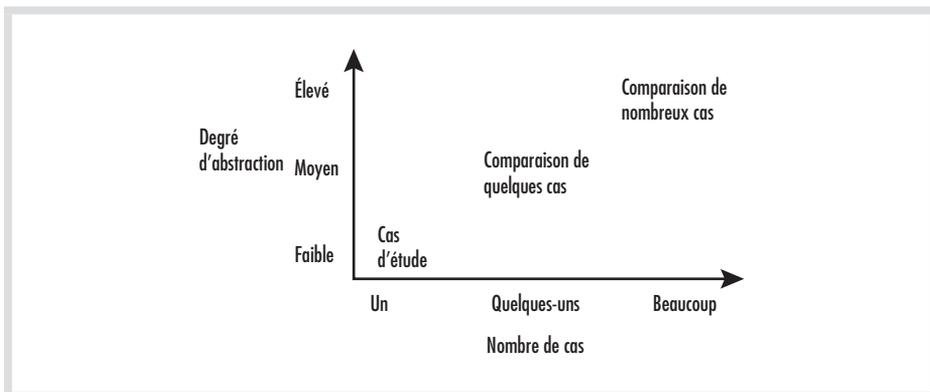


Figure 2.1 – Nombre de cas et capacité à généraliser les résultats

En augmentant le nombre de cas, il est possible de renforcer la capacité à produire des résultats généralisables, mais le coût est de perdre dans le détail de l'analyse. Quand les cas deviennent extrêmement nombreux, le/la chercheur.e finit en réalité par les regrouper et par comparer des groupes de cas bien plus que chaque cas pris individuellement. À l'inverse, en réduisant son nombre de cas, il devient possible de zoomer sur des facteurs plus précis. Le coût est cependant de réduire la capacité à produire des résultats à portée universelle.

Un bon exemple est l'étude des conditions de la démocratisation, sujet sur lequel de nombreux/se chercheur.e.s se sont penché.e.s des années 1970 à 1990⁴⁶. À un premier pôle se trouve l'étude récente d'Adam Przeworski sur l'apprentissage de l'alternance électorale. Il y couvre plus de 3 000 cas d'alternance au gouvernement en réunissant toutes les élections nationales dans le monde depuis 1780⁴⁷. Dans le même esprit, Tatu Vahanan a comparé 172 pays sur près de 150 ans (depuis le milieu du XIX^e siècle)⁴⁸. Son étude a mis en relation le passage à la démocratie, défini par l'organisation d'élections compétitives, et la structure économique du pays. Ses variables explicatives sont assez générales et pas trop difficiles à collecter. Il s'agit de facteurs comme la proportion d'universitaires dans le pays, la part de fermes familiales, le degré de centralisation de l'économie non rurale, la part de la population résidant en zone urbaine, le niveau d'alphabétisation ou la part de la population ne travaillant pas dans l'agriculture. Vahanan couvre un très grand nombre de cas et peut produire des explications à portée générale selon lesquelles la démocratisation est facilitée par une large distribution des ressources politiques et économiques. Toutefois, avec autant de cas, il ne peut entrer dans le détail et étudier le rôle des acteurs sociaux, politiques et économiques, ni saisir l'enchaînement des événements ayant conduit à la démocratisation. Prenant l'option inverse, John Foweraker a étudié un seul cas, celui de l'Espagne et de sa transition vers la démocratie⁴⁹. Cela lui a permis de mettre à jour des mécanismes plus précis, comme l'émergence graduelle d'un réseau souterrain d'organisations politiques clandestines. Celles-ci ont constitué un embryon de société civile sur laquelle la transition vers la démocratie a pu s'appuyer. L'approche est plus compréhensive et fine, mais la capacité à généraliser les résultats au-delà du cas d'étude (en l'occurrence l'Espagne) est plus limitée.

La définition du nombre de cas ne doit, en revanche, pas être confondue avec celle entre approches quantitatives et qualitatives. Il est vrai que la majorité des études avec un très grand nombre de cas s'appuient sur des données quantitatives. À l'inverse, la majorité des études qualitatives étudient un plus petit nombre de cas. Il existe toutefois aussi des études quantitatives qui ne se penchent que sur un seul cas. Ainsi, en analyse de réseau, il peut arriver que le/la chercheur.e tente de cerner tous les contacts d'un individu occupant une fonction particulière (élu.e, haut.e responsable administratif.ve, etc.). Ce sont des centaines de connections que le/la chercheur.e isolera pour un seul cas étudié. Et l'analyse passera par l'utilisation de

46 Voir le chapitre consacré à ces travaux dans Gazibo, M. et Jenson, J., *La politique comparée*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.

47 Przeworski, A., « Acquiring the Habit of Changing Governments Through Elections », *Comparative Political Studies* 2015, 48(1), pp. 101-129.

48 Vahanan, T., *Prospects of Democracy. A Study of 172 Countries*, Londres, Routledge, 1997.

49 Foweraker, J., *Making Democracy in Spain. Grass-Roots Struggle in the South, 1955-1975*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

logiciels pointus en analyse de réseaux pour représenter graphiquement la structure du réseau étudié. À l'inverse, les études qualitatives avec un nombre de cas analysés important existent également, lorsque, par exemple, des chercheur.e.s s'appuient sur un grand nombre d'entretiens. Dès lors se pose la question de l'analyse de l'immense matériau collecté. Bien souvent, la solution se trouvera dans le recours à des logiciels de traitement des données d'entretien (voir chapitre 6).

Une fois l'univers délimité et le nombre de cas défini, il convient de passer à la sélection de ces cas. La logique sera différente selon le nombre de cas que le/la chercheur.e souhaite couvrir. Si celui-ci/celle-ci opte pour l'étude d'un cas unique, la première possibilité est de choisir un cas typique, soit un cas qui est emblématique de ce qui semble être la tendance générale. Par exemple, pour une personne s'intéressant à l'euroscpticisme, étudier le Royaume-Uni serait pertinent car il s'agit d'un des états membres de l'Union européenne où cette attitude politique est la plus répandue dans la population, mais aussi là où elle est fréquente chez les élu.e.s, et cela depuis plusieurs décennies. Le référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE (le Brexit) en a été le meilleur exemple. De la même manière, celui/celle qui voudrait étudier les effets d'un système électoral proportionnel sur la vie politique pourra s'intéresser aux Pays-Bas ou à Israël, deux pays qui ont opté pour la représentation proportionnelle intégrale pour l'élection de leur parlement. Une autre option est de se pencher sur un cas déviant, un cas qui semble contredire une théorie bien ancrée en science politique. Le but est alors d'isoler les facteurs qui expliquent cette exception. Toujours à propos de la représentation proportionnelle, les « lois de Duverger » nous apprennent que ce mode de scrutin tend à produire un système de partis avec de nombreux partis et des coalitions flexibles (donc sans bipolarisation)⁵⁰. Une étude par cas déviant se penchera alors sur le cas de l'Espagne où deux grands partis, le PSOE et le PP, dominent historiquement et s'opposent le long de l'axe gauche-droite.

Lorsque le/la chercheur.e se décide pour une étude comparative portant sur un nombre de cas restreint, allant de 2 à 20 ou 30, les critères de sélection des cas qui s'appliquent sont logiquement différents. Les modes de sélection des cas les plus classiques remontent à John Stuart Mill qui propose deux logiques : la sélection de cas semblables ou dissemblables. Ces deux modes de sélection des cas se basent sur la configuration des variables indépendantes et dépendantes⁵¹.

ENCADRÉ 2.3. VARIABLE INDÉPENDANTE ET VARIABLE DÉPENDANTE

La variable dépendante est le phénomène que l'on cherche à expliquer. La variable indépendante est le facteur explicatif dudit phénomène. Dans une recherche, les hypothèses sont en fait des relations entre une variable indépendante et une variable dépendante que l'on va chercher à vérifier empiriquement.

À titre d'exemple, une étude qui vise à expliquer la transition vers la démocratie par le niveau de développement économique d'un pays et par le degré de sécularisation de la société a pour variable dépendante la transition vers la démocratie. Celle-ci est

50 Duverger, M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.

51 Gazibo, M. et Jenson, J., *op. cit.* ; Anckar, C., « On the Applicability of the Most Similar Systems Design and the Most Different Systems Design in Comparative Research », *International Journal of Social Research Methodology* 2008, 11(5), pp. 389-401.

expliquée par deux variables indépendantes, le niveau de développement économique et la sécularisation de la société.

Deux autres types de variable peuvent intervenir dans un schéma explicatif : la variable de contrôle et la variable intervenante.

La variable intervenante est un facteur qui modifie la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante, qui la transforme. Cette variable intervenante peut modifier le sens de la relation causale. Elle peut aussi modérer l'intensité de l'impact de la variable indépendante sur la variable dépendante. Par exemple, un.e chercheur.e peut tenter d'expliquer le vote (oui/non) lors d'un référendum par l'insatisfaction des citoyen.ne.s à l'égard des gouvernants. La variable dépendante est le vote oui/non. La variable indépendante est le degré de satisfaction à l'égard des gouvernants. Une variable intervenante possible est l'identité de l'initiateur du référendum. Si l'initiateur est le gouvernement, l'attente est que les citoyen.ne.s plus insatisfaits votent non. Si l'initiateur est un mouvement citoyen, l'attente sera que les citoyen.ne.s les plus insatisfaits votent oui. La variable intervenante – l'identité de l'initiateur du référendum – change le sens de la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante.

La variable de contrôle est une explication alternative à celle proposée par l'hypothèse et que l'on se doit d'inclure dans son analyse pour vérifier que le lien observé entre notre variable indépendante et notre variable dépendante n'est pas factice. À titre d'exemple, si j'observe que les femmes tendent à voter plus à gauche, je dois contrôler si cette relation persiste même lorsque je prends en compte l'âge, le niveau de formation et la profession des électrices. Ces trois éléments sont des variables de contrôle.

Dans le premier cas, celui des cas semblables, l'objectif est de sélectionner des cas qui se ressemblent sur un grand nombre de variables, mais qui ont des différences sur la variable indépendante (voir Encadré 2.3) placée au cœur de la problématique. Le/la chercheur.e met en relation les différences sur cette variable indépendante avec les observations sur la variable dépendante (ce que l'on cherche à expliquer). Si les deux correspondent, on aura la preuve que la variable indépendante contribue à expliquer la variable dépendante (voir Tableau 2.1.). Prenons l'exemple d'un.e chercheur.e s'intéressant aux conditions d'émergence d'un parti eurosceptique. Dans une logique de cas semblables, il/elle va sélectionner des situations identiques quant à leur développement économique, l'âge de la démocratie, ou encore la force du sentiment national. Son hypothèse est que l'euroscepticisme s'explique par la proximité géographique par rapport au centre de l'Europe. Plus un état est périphérique, plus il sera eurosceptique. Le/la chercheur.e choisira alors des états périphériques et des états proches parmi tous ces pays semblables sur les autres facteurs. Si l'euroscepticisme est plus fort dans les états géographiquement plus distants du centre de l'Union européenne, son hypothèse sera confirmée. Si le/la chercheur.e n'avait pas suivi la logique de cas semblables, mais avait sélectionné des pays différents non seulement dans leur distance au centre, mais aussi dans l'âge de la démocratie, par exemple, il serait impossible de savoir si c'est la distance au centre ou l'âge de la démocratie qui explique la force de l'euroscepticisme.

Tableau 2.1. Sélection de cas semblables

	Variable indépendante 1	Variable indépendante 2	Variable indépendante 3	Variable indépendante 4	Variable dépendante
Cas 1	1	1	1	1	1
Cas 2	1	1	1	0	0
Cas 3	1	1	1	1	1

La seconde logique de sélection des cas pour la comparaison d'un petit nombre de cas est celle des cas dissemblables afin de détecter, cette fois, un canon de la ressemblance. La logique est alors de sélectionner des cas différents sur un grand nombre de points, mais similaires sur la variable indépendante qui est au cœur de la recherche (voir Tableau 2.2.). De la sorte, le/la chercheur.e pourra voir si cette ressemblance sur un seul facteur produit un résultat semblable dans tous les cas sur la variable dépendante. Pour reprendre l'exemple de l'eurosepticisme, le/la chercheur.e choisira cette fois des états membres plus riches et plus pauvres, à la démocratie ancienne ou jeune, et avec des sentiments nationaux de force variable. Leur seul point commun entre les cas sélectionnés sera la distance au centre de l'UE, par exemple en ne prenant que des états périphériques. Si dans tous ces états membres périphériques, l'eurosepticisme est de la même importance et cela malgré toutes les autres différences entre ces états éloignés du centre de l'Europe, le/la chercheur.e pourra induire que c'est bien la situation géographique qui contribue à nourrir l'eurosepticisme.

Tableau 2.2. Sélection de cas dissemblables

	Variable indépendante 1	Variable indépendante 2	Variable indépendante 3	Variable indépendante 4	Variable dépendante
Cas 1	1	0	0	1	1
Cas 2	0	1	0	1	1
Cas 3	0	0	1	1	1

Le grand intérêt de ces deux modes de sélection des cas est qu'il force le/la chercheur.e à mettre au clair ses variables et qu'il/elle articule directement la sélection des cas avec la problématique. Le but est de tendre vers une configuration de type expérimental. En effet, les deux logiques de sélection des cas permettent d'isoler l'effet de la variable indépendante qui est au cœur de la recherche. De la sorte, le/la chercheur.e pourra tester l'impact de cette variable indépendante en gardant toutes les autres variables constantes (cas semblables), comme dans un laboratoire où toutes les souris sont identiques et vivent dans les mêmes conditions sauf pour le stimulus reçu. Dans une logique de cas dissemblables, le/la chercheur.e sélectionne des sujets différents en tous points sauf sur la variable indépendante au cœur de la problématique. On est dans la même logique que pour le test d'un même médicament sur des patients aux profils variés (âge, poids, sexe, mode de vite, etc.). De la sorte, on suit la logique d'Arendt Lijphart – célèbre comparatiste qui est notamment à l'origine de la

distinction entre démocratie consensuelle et majoritaire – pour qui la méthode comparative est, en science politique, le meilleur substitut aux méthodes expérimentales⁵².

Enfin, dans les études portant sur un grand nombre de cas, deux configurations sont possibles. Le premier est que la/le chercheur.e ait la possibilité de couvrir tous les cas. Par exemple, si l'on compare les performances électorales des partis verts aux élections européennes dans tous les états membres de l'UE depuis 2004 et que l'on fait l'hypothèse que leur score s'explique par le nombre de jours où le seuil de pollution en particules fines a été dépassé au cours des trois mois précédents l'élection, il est possible de couvrir tous les cas. Toutefois, le plus souvent, couvrir tout l'univers, toute la population des cas sur lesquels porte la question de recherche n'est pas matériellement possible. Le/la chercheur.e doit sélectionner un échantillon. Le but est alors souvent de constituer un échantillon qui soit représentatif de la population générale. Cela veut dire, par exemple, qu'il doit compter une proportion équivalente d'individus que la population totale sur les variables jugées importantes pour la recherche. Ainsi, dans une enquête électorale, on visera à avoir un échantillon où les proportions d'hommes et de femmes, de plus jeunes et de plus âgés, de citoyen.ne.s au capital scolaire élevé ou faible, vivant en ville, en périphérie ou en zone rurale sont équivalentes aux proportions observées dans la population générale. Pour y parvenir, le plus commun est de procéder par sélection aléatoire, comme dans de nombreuses enquêtes par questionnaire. D'autres méthodes sont possibles, comme cela est expliqué dans le chapitre 4 de ce manuel. Sans entrer dans le détail des méthodes d'échantillonnage, ce qu'il faut retenir à ce stade est que la représentativité de l'échantillon est une condition cruciale pour garantir la validité des résultats. Cela permet d'être confiant sur la capacité à généraliser à toute la population les observations faites dans l'échantillon. En revanche, si l'échantillon est biaisé, par exemple en comptant une large majorité d'hommes ou trop peu de citoyen.ne.s peu diplômés, il y a un risque élevé que les observations faites dans l'échantillon ne reflètent pas la réalité de la population étudiée de manière fidèle.

5. Analyse transversale vs. longitudinale

Au point précédent, la question du choix des cas a été abordée. Celle-ci a toutefois été présentée en supposant que le/la chercheur.e choisissait d'étudier ses cas à un moment précis dans le temps. Or, l'une des questions transversales sur le plan méthodologique est celle du rapport au temps. En effet, le/la chercheur.e peut aussi décider de comparer des cas à différents moments dans le temps, voire d'étudier un seul et même cas à différents moments.

La question temporelle renvoie au choix entre une stratégie de recherche transversale et longitudinale (voir Encadré 2.4). La logique transversale est celle de la comparaison de plusieurs cas à un moment dans le temps. Ces cas peuvent se situer à différents niveaux politiques, du local au supranational, en passant par le régional et le national. Dans les analyses multi-niveaux, on combine même plusieurs de ces niveaux en intégrant leur interaction. Quoi qu'il en soit, les cas comparés le sont en les observant à un seul moment dans le temps.

⁵² Lijphart, A., « Comparative Politics and the Comparative Method », *American Political Science Review* 1971, 65(3), pp. 682-693.

En revanche, dans une stratégie de recherche longitudinale, le/la chercheur.e choisit de comparer des cas à différents points dans le temps, ou plus précisément, il/elle va comparer les mêmes cas à plusieurs points dans le temps. Il/elle peut aussi suivre un seul et même cas, mais à différents intervalles temporels. Le but est de mieux mesurer le changement. Si le cas qu'on étudie aux temps t_0 et $t + 1$ a changé, la recherche pourra ambitionner de trouver la cause de ce changement en regardant quel autre facteur a été modifié dans l'intervalle. Si, par exemple, le/la chercheur.e constate une hausse du vote pour les écologistes dans un pays entre deux élections, il/elle pourra tenter de voir quelles modifications entre les deux scrutins peuvent contribuer à expliquer ces gains électoraux. En réalité, une comparaison longitudinale s'apparente à une comparaison de cas semblables. En comparant un même cas (un individu, un groupe, un pays, une organisation, etc.) à deux points dans le temps, on compare deux cas strictement identiques et on cherche à isoler la variable modifiée entre t_0 et t_1 . Cette variable sera l'explication du changement observé sur la variable dépendante.

ENCADRÉ 2.4. ANALYSE LONGITUDINALE ET ANALYSE TRANSVERSALE

L'analyse longitudinale consiste à étudier un même cas (individu, groupe, pays, organisation) à plusieurs moments dans le temps afin de comprendre les transformations observées.

L'analyse transversale consiste à étudier plusieurs cas à un même moment dans le temps, et cela pour tenter de comprendre les différences entre ces cas.

Certaines méthodes de recherche sont, par définition, dans une logique longitudinale. C'est le cas du traçage de processus (voir chapitre 9) puisque celui-ci suit un processus dans le temps pour isoler les facteurs qui expliquent l'évolution dudit processus. C'est aussi le cas des expériences (voir chapitre 5). Dans une expérience, on expose des sujets à un stimulus et on mesure leurs attitudes ou comportements avant et après l'exposition au stimulus. D'autres méthodes peuvent, en revanche, se situer tant dans une logique transversale que longitudinale. C'est le cas, par exemple, des méthodes d'enquête par questionnaire. Généralement, une seule vague d'enquête est organisée. Toutefois, le/la chercheur.e peut aussi opter pour ce que l'on appelle une enquête par panel. Dans ce cas, un échantillon de répondant.e.s est constitué et ce même échantillon est interrogé à plusieurs reprises. On peut donner comme exemple les enquêtes électorales qui interrogent les mêmes électeurs/électorales à plusieurs reprises avant et après les élections. Cela permet, par exemple, de saisir leurs évolutions au fil de la campagne électorale⁵³.

Les bénéfices d'une stratégie de recherche longitudinale sont donc de pouvoir mieux appréhender le changement. De cette façon, le/la chercheur.e peut espérer mieux isoler les facteurs qui peuvent être à l'origine du phénomène étudié. Toutefois, une telle stratégie de recherche n'est pas sans risque. Elle est d'abord souvent difficile à mettre en

53 Voir, par exemple, Deschouwer, K., Delwit, P., Hooghe, M. E., Walgrave, S. (dir.), *Les voix du peuple. Une analyse des comportements électoraux en Flandre et en Wallonie le 7 juin 2009*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.

œuvre. Examiner plusieurs fois un même cas est plus couteux en temps et en ressources. Il y a aussi des difficultés pratiques. Il n'est pas évident qu'un individu, qu'il soit citoyen, ne, élu.e, membre d'une association ou fonctionnaire, accepte d'être interrogé.e plusieurs fois. Dans les enquêtes par panel, on note ainsi que la taille de l'échantillon tend à diminuer à chaque nouvelle vague de questionnaires. Enfin, le/la chercheur.e ne peut maîtriser totalement ce qui se passe entre t0 et t1. Si le but est d'étudier l'effet de la campagne électorale et des débats entre chef.fe de parti, par exemple, le/la chercheur.e peut choisir de faire passer un questionnaire avant et après le grand débat. Toutefois, il n'a aucun contrôle sur tous les autres événements pouvant se produire le jour de ce grand débat. Si, par exemple, un attentat se produit, il est probable que les changements observés entre les deux vagues de questionnaire ne soient pas tous liés au débat des chef.fe.s de parti. Malgré cela, les études longitudinales demeurent une voie souvent fertile pour la recherche. Il est indispensable que le/la chercheur.e s'interroge sur la façon dont la question de la temporalité et du changement est intégrée dans sa stratégie de recherche.

Conclusion

Nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, le/la chercheur.e ou l'étudiant.e qui se lance dans une nouvelle étude doit opérer toute une série de choix sur les grandes orientations méthodologiques de son projet. La science politique offre en effet de nombreuses possibilités quant à la façon dont le phénomène politique étudié sera abordé et disséqué. Les options ouvertes ne sont jamais, nous le répèterons constamment dans ce manuel, fondamentalement bonnes ou mauvaises. De ce fait, les décisions ne sont jamais automatiques. Tout choix peut se justifier. Deux règles s'imposent. Premièrement, le choix doit être intimement lié à la problématique. C'est l'objectif de la recherche qui va déterminer la pertinence des choix méthodologiques. Deuxièmement, les différents choix posés doivent s'articuler de façon logique. En effet, toutes les options théoriques et méthodologiques ne sont pas combinables. L'important est que chaque choix soit bien réfléchi et puisse être expliqué. De cette façon, la recherche sera construite sur des fondations solides sans lesquelles obtenir des résultats pertinents est illusoire.

Pour aller plus loin

- Burnham, P., Grant, W., Layton-Henry, Z. et Gilland-Lutz, K., *Research Methods in Politics*, Londres, Palgrave Macmillan, 2008, 2^e édition.
- Gazibo, M. et Jenson, J., *La politique comparée*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- Gschwend, Th. et Schimmelfennig, F., *Research Design in Political Science. How to Practice What They Preach?* Houndmills, Basingstoke, Palgrave, 2011.
- Johnson, J.B. et Reynolds, H.T., *Political Science Research Methods*, Los Angeles/Londres, CQ Press/Sage, 2012.
- Lijphart, A., « Comparative Politics and the Comparative Method », *American Political Science Review* 1971, 65(3), pp. 682-693.
- Seawright, J. et Gerring, J., « Case Selection Techniques in Case Study Research A Menu of Qualitative and Quantitative Options. », *Political Research Quarterly* 2008, 61(2), pp. 294-308.

CHAPITRE 3

LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE

1. Aperçu général des étapes de la construction d'une stratégie de recherche

Le processus d'élaboration d'une stratégie de recherche est sans doute le principal défi dans le processus de réalisation d'une recherche.

Ce processus relativement long peut être découpé en trois grandes séquences, chacune assortie d'un objectif principal et composée d'un certain nombre d'étapes. La première séquence consiste à poser le choix du problème à étudier (sujet, question de départ, état de l'art). La seconde séquence consiste à poser le choix de la problématique, c'est-à-dire le choix de l'approche théorique, et la formulation de la question de recherche et des hypothèses⁵⁴. La troisième séquence consiste à définir un protocole empirique, c'est-à-dire à proposer une sélection des cas, une opérationnalisation, et une méthode de collecte et d'analyse des données.

L'ordre de ces séquences dépend notamment du choix de type de raisonnement, entre induction et déduction (voir chapitre 2). Cependant, la recherche est un processus parsemé d'incertitudes et rythmé par des recommencements. L'élaboration d'une stratégie de recherche relève en réalité souvent de l'abduction et progresse par des allers-retours itératifs. Chaque étape est intimement liée à la suivante, et chaque choix posé entraîne un certain nombre de conséquences pour les étapes ultérieures. Néanmoins, pour des raisons de clarté pédagogique, ce chapitre séquence le processus d'élaboration d'une stratégie de recherche en étapes successives (voir Tableau 3.1).

Il est inutile, voire périlleux, de se lancer dans la réalisation concrète de la recherche avant d'avoir une stratégie de recherche clairement définie. La stratégie

⁵⁴ Olivier, L., Bédard, G., Ferron, J., *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005.

de recherche vise précisément à définir un plan d'action avant de se lancer dans la collecte, l'analyse et la présentation des résultats de la recherche.

Tableau 3.1. Schéma des étapes de la construction d'une stratégie de recherche

Objectif général	Étape
Choix du problème à étudier	1 – Choix du sujet
	2 – Formulation de la question de départ
	3 – État de l'art/Revue de la littérature/Exploration
Choix de la problématique	4 – Élaboration du cadre théorique
	5 – Formulation de la question centrale de recherche
	6 – Formulation des hypothèses
Choix du protocole empirique	7 – Sélection du ou des cas d'étude
	8 – Opérationnalisation des hypothèses
	9 – Choix de la méthode de collecte et d'analyse des données

L'une des principales qualités d'une stratégie de recherche est son originalité. Par originalité, il ne faut pas entendre excentricité ou exotisme, et encore moins son caractère polémique ou controversé. Une recherche peut être originale par deux aspects. Premièrement, elle peut l'être au plan empirique, c'est-à-dire que son intérêt résulte de l'originalité du terrain ou des cas sélectionnés, ou de la méthode de collecte des données qui a été choisie. En d'autres termes, le matériau empirique analysé ne l'a jamais été auparavant. Cela peut prendre la forme d'archives gouvernementales venant d'être rendues publiques ou de données issues d'une enquête par questionnaire directement menée par la/le chercheur.e. Deuxièmement, la recherche peut être originale en raison de la perspective théorique privilégiée. Dans ce second cas de figure, la/le chercheur.e se penche sur des données déjà examinées par d'autres chercheur.e.s, mais propose de le faire suivant une approche théorique nouvelle ou avec une perspective différente. Il peut s'agir, par exemple, de lier deux bases de données existantes pour tester l'impact d'un facteur inexploré sur un phénomène déjà bien étudié, ou de proposer une nouvelle grille de lecture pour analyser un corpus de discours politiques.

Les sections suivantes présentent les différentes étapes menant à l'élaboration d'une stratégie de recherche. Elles procèdent de l'identification d'un sujet de recherche jusqu'au choix de la méthode d'analyse des données qui seront récoltées. Ces étapes sont synthétisées dans un exemple de calendrier de travail présenté en annexe (voir annexe 3.1).

2. Comment choisir un sujet de recherche ?

La première étape dans l'élaboration d'une stratégie de recherche est le choix d'un sujet de recherche. A priori, il n'y a pas de bons ni de mauvais sujets ; ils peuvent

tous, d'une façon ou d'une autre, être problématisés. La recherche en science politique a déjà couvert la vaste majorité des thèmes possibles. Ce n'est donc généralement pas à cette étape que s'exprime l'originalité du travail.

Si la quête d'un thème original ne doit pas être absolue, il est par contre crucial de trouver un thème qui répond à vos intérêts. Un travail de recherche est un travail de longue haleine, et il importe de choisir un sujet suffisamment intéressant pour maintenir un niveau élevé de motivation tout au long du processus.

Pour autant, s'il convient de choisir un thème (très) intéressant, il peut être risqué de choisir un sujet que l'on trouve (trop) passionnant. Une implication personnelle importante dans le sujet du travail peut dans certains cas se révéler dommageable. Une telle implication peut en effet rendre plus complexe le travail de mise à distance critique de l'objet. Le risque est d'introduire dans le travail une dimension excessivement subjective. Pour cette raison, il est sans doute préférable de travailler sur le génocide cambodgien plutôt que rwandais si les parents du/de la chercheur.e ont vécu à Kigali en 1994.

Outre l'intérêt personnel, le travail de recherche peut également répondre à un intérêt professionnel. Plus qu'un simple exercice de style ou qu'une épreuve universitaire, il peut être une porte d'entrée sur le marché du travail, une opportunité pour développer un réseau de contacts et une carte de visite pour valoriser une candidature. Par conséquent, il peut être intéressant de construire votre sujet au regard des projets professionnels que vous souhaitez entreprendre au sortir des études.

Il va sans dire que le sujet de recherche doit s'inscrire dans la discipline choisie. Le calcul des gains et pertes économiques que peut réaliser un pays en libéralisant sa politique commerciale ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'entraîne la mise en place d'un marché du carbone ne sont pas des sujets de science politique. On peut par contre s'intéresser aux rapports de force qui déterminent l'orientation d'une politique commerciale ou aux conditions politiques qui mènent à la mise à place d'un marché du carbone.

Souvent, le principal défi est de définir un sujet suffisamment limité pour être problématisé. Tout travail de recherche implique nécessairement que l'on circoncrive son objet d'étude afin d'éviter tout risque de dilution. La période étudiée doit être clairement définie, l'espace géographique restreint, et les enjeux couverts limités. Le/la chercheur.e débutant.e doit ici privilégier la modestie à l'ambition. Partis politiques, société civile, libéralisation et conflits armés sont des sujets extrêmement vastes qui couvrent différentes dimensions d'analyse. Cette complexité se révélera progressivement grâce aux lectures préliminaires. Il faudra alors choisir une piste, un axe, une dimension spécifique et particulière. L'objectif n'est pas de traiter un phénomène dans sa globalité : ce serait impossible. Il faut plutôt choisir une facette du phénomène, pour pouvoir ensuite la problématiser et identifier une réponse à la question centrale de la recherche. Plutôt que de tenter de tout lire et tout dire sur les partis politiques allemands, on peut ainsi se concentrer sur l'organisation des partis marginaux. Plutôt que de tenter de saisir l'essence même de la mondialisation, on peut explorer le lien entre démocratisation et politique commerciale dans les républiques d'ex-URSS depuis 1991. Ce ne sont pas encore des questions de recherche, mais des sujets suffisamment précis pour entamer une réflexion en vue d'élaborer une problématique.

Le Tableau 3.2 synthétise les critères et stratégies pour choisir un sujet de recherche.

Tableau 3.2. Synthèse : Comment choisir un sujet de recherche ?

<p><i>Que faire si aucun sujet ne vient à l'esprit ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Procéder par élimination : quel domaine de la science politique (RI, théorie politique, politique comparée, etc.) ? – Quelle unité d'analyse (individus, groupes, institutions, etc.) ? – Se référer à des manuels – Discuter/débattre – Tenter d'identifier quelque chose de marquant, surprenant – Tenter d'identifier une observation contre-intuitive, un puzzle, un phénomène inexpliqué 	<p><i>Que faire si trop de sujets viennent à l'esprit ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Classer les sujets potentiels par ordre d'intérêt/de faisabilité <p><i>Comment réduire la portée d'un sujet ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Définir la période considérée, la portée géographique, etc.
---	---

3. Comment formuler une question de départ ?

La connaissance scientifique est fondamentalement une démarche de questionnement. Toute problématique suppose que l'on identifie ce qui pose question, c'est-à-dire ce qui justifie un examen plus approfondi. Sans véritable questionnement, toute recherche risque de dévier vers une narration descriptive (comme le récit d'une série d'événements historiques ou la présentation des principales dispositions d'un traité international), un compte rendu de lecture (présentant les idées des autres chercheur.e.s), ou un pamphlet (militant pour une « solution » politique ou une orientation idéologique). Or, ni la simple description, ni le compte rendu, ni le pamphlet ne correspondent aux objectifs de la recherche en science politique.

Une question de recherche doit répondre à certaines conditions (voir synthèse dans le Tableau 3.3). Premièrement, elle doit être précise dans les termes utilisés. Les concepts qui y sont repris doivent en particulier faire l'objet d'un travail d'élucidation préalable. La formulation de la problématique ne peut pas passer par l'usage de concepts subjectifs (« bon », « meilleur », « juste », « injuste », ou « efficace ») ou de concepts trop indéterminés. Par exemple, la question « Quel est l'impact du clivage gauche-droite sur le vote ? » est beaucoup trop vague. Quel type d'impact ? Qu'entend-on par « clivage gauche-droite » ? Quel vote et dans quel contexte (zones, périodes) ?

Deuxièmement, la question doit être concise dans sa formulation. Il faut éviter les questions trop longues et confuses. Les lecteurs/lectrices doivent pouvoir comprendre aisément ce que vous cherchez à étudier. La question doit conduire à une réponse relativement claire et limitée. Il faut donc éviter les successions de questions non hiérarchisées au profit d'un questionnement unique, renvoyant éventuellement à des questionnements intermédiaires.

Troisièmement, la question doit remplir le critère de faisabilité. Un travail ne doit pas être basé sur une question à laquelle il serait impossible de répondre faute de temps, de place ou d'accès aux sources pertinentes. À titre d'exemple, on ne peut pas s'interroger sur la perception de l'intégration européenne qu'ont les Luxembourgeois.es vivant à l'étranger en l'absence de données empiriques pertinentes disponibles ou si l'on ne peut mener soi-même une collecte de données empirique. On ne peut s'in-

terroger non plus sur la teneur des débats au Conseil exécutif du Fonds monétaire international si l'accès à cette enceinte est restreint, s'il n'y a pas de comptes rendus de ces débats et si les participant.e.s sont tenus par un strict devoir de confidentialité. Pour les mêmes raisons, les questionnements prédictifs ou spéculatifs sont à proscrire. Personne ne peut établir avec assurance si l'opposition remportera les prochaines élections ou si la politique étrangère des États-Unis entre 1981 et 1985 aurait été différente si Jimmy Carter avait gagné les élections de 1980. Ces questionnements ne satisfont pas le critère de faisabilité. Il est préférable d'adapter ses ambitions au temps et aux ressources dont on dispose.

Quatrièmement, la question doit être la plus objective possible en évitant de suggérer une réponse particulière. Ainsi, elle ne peut pas être une affirmation déguisée (« Est-ce vrai que l'Italie est ingouvernable ? »), un questionnement binaire (« Est-ce que le Président américain est narcissique ou schizophrène ? ») ou contenir des jugements de valeur (« L'obligation de vote en Belgique est-elle une bonne chose ? »).

Enfin, la question doit être analytique plutôt que descriptive. Les questions qui commencent par « Quel est [...] » ou « Est-ce que [...] » mènent généralement vers une réponse descriptive. Par exemple, un travail articulé autour de la question « Quelle est l'évolution des résultats électoraux du Front national ? » se contentera de décrire ces résultats plutôt que de les analyser et les interpréter. Les meilleures questions, celles qui sont véritablement analytiques, commencent généralement par « Pourquoi [...] » (si l'on vise l'explication, c'est-à-dire identifier les causes d'un phénomène) ou « Comment [...] » (si l'on vise la compréhension, c'est-à-dire retracer l'enchaînement des faits et des circonstances)⁵⁵.

Les questions qui sont à la base de toute recherche scientifique n'émergent pas du néant. Si nous formulons une question, c'est parce que nous avons constaté l'existence d'un « problème ». Par « problème », il ne faut pas entendre « problème social ou politique », mais « problème scientifique ». Ceux-ci peuvent être de deux ordres : il peut s'agir d'une connaissance lacunaire dans la littérature, c'est-à-dire d'un thème relativement inexploité, ou encore d'une question controversée, abondamment étudiée, mais sur laquelle les scientifiques sont arrivés à des conclusions contradictoires.

Pour identifier une question pertinente, il est utile de cerner un phénomène interpellant ou paradoxal⁵⁶. Il peut s'agir d'un décalage entre des discours et des pratiques, d'une contradiction entre une prédiction théorique et un constat empirique ou de la façon intrigante dont s'articulent entre eux deux phénomènes distincts. Par exemple, pourquoi, lors des élections américaines de 2004, plusieurs groupes sociaux défavorisés ont majoritairement appuyé le Parti républicain dont les politiques fiscales et commerciales favorisent les classes plus aisées ? Le projet de recherche consistera alors à éclairer ce phénomène intrigant. Bien entendu, pour poser une telle question, il faut déjà bien connaître son sujet. Mais il convient néanmoins de faire un état de l'art encore plus approfondi une fois la question posée.

55 Pour un exposé sur les différences entre le pourquoi et le comment, voir Doty, R. L., « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of US Counterinsurgency Policy in the Philippines », *International Studies Quarterly* 1993, 37(3), pp. 297-320.

56 Zinnes, D. A., « Three puzzles in search of a researcher: Presidential address », *International Studies Quarterly* 1980, pp. 315-342.

La formulation de la question de départ doit mener à l'identification claire d'une variable dépendante, c'est-à-dire d'un phénomène à comprendre ou à expliquer (voir chapitre 2).

Tableau 3.3. Synthèse : Comment formuler une question de départ ?

Comment formuler une question sur base d'un sujet ?

- Se demander ce qui vous intéresse en particulier dans ce sujet
- Se demander si vous voulez en comprendre les causes ou les effets (question explicative), ou comprendre le phénomène lui-même (question compréhensive)
- Se demander si la question posée ne va pas entraîner une description, un jugement, une prédiction de l'avenir

4. Comment réaliser un état de l'art ?

Faire l'état de l'art, c'est découvrir, dans la littérature, ce que la communauté scientifique sait sur le sujet qui nous intéresse et en lien avec la question posée. C'est prendre connaissance des travaux antérieurs portant sur le thème choisi. C'est évaluer ce qui a déjà été dit, mais aussi de ce qui ne l'a pas encore été. C'est également relever les diverses façons possibles d'aborder un même sujet⁵⁷.

Mal faire un état de l'art, c'est s'adonner à la boulimie ou à l'anorexie livresque. Cela aboutira soit au flou intégral, soit à un manque de diversité dans la façon de traiter le sujet. Bien faire un état de l'art, c'est sélectionner ses lectures en fonction de deux critères essentiels : la pertinence au regard de la question de départ, et la qualité intrinsèque des sources (voir synthèse en Tableau 3.4).

Pour évaluer la pertinence d'une référence, on doit la mettre en relation avec la question de recherche posée. Partir de la question de départ est le meilleur moyen de sélectionner les sources pertinentes et de ne pas s'égarer. Pour cela, il faut d'abord établir une liste diversifiée de mots-clés. Un thème de recherche s'intègre souvent dans un champ d'études plus large. Par exemple, si on étudie l'abstention électorale en France, mieux vaut ne pas se limiter à ces mots-clés, et élargir les recherches vers des thèmes comme la participation et le comportement électoral, qui couvrent en partie ce sujet. En dressant la liste de mots-clés, il est utile d'inclure les synonymes et d'utiliser non seulement le français, mais également l'anglais et les autres langues éventuellement en lien avec votre projet.

Puis, on peut commencer par consulter des ouvrages généraux récents, comme des manuels d'introduction ou des encyclopédies. Ces ouvrages généraux sont souvent de bonnes sources d'information, notamment pour définir les termes de la question. De plus les bibliographies de ces ouvrages renvoient généralement à d'autres références a priori importantes.

Ensuite, on doit affiner ses recherches en identifiant les articles scientifiques, les monographies, les thèses, les notes de recherches et les autres sources secondaires pertinentes. Pour cela, les bases de données disponibles dans les bibliothèques (ou en ligne sur les portails internet des bibliothèques) sont d'une aide précieuse. On peut, par exemple, faire une recherche par mots-clés dans tous les articles publiés au cours des dix dernières années dans quelques revues phares de la discipline. Ces références

57 Knopf, J. W. « Doing a literature review », *PS : Political Science & Politics* 2006, 39(1), pp. 127-132.

plus spécialisées mènent elles-mêmes vers de nouvelles sources, toujours plus pertinentes. C'est la technique de la boule de neige : chaque référence mène à plusieurs autres références.

En procédant de la sorte, on peut facilement accumuler plusieurs dizaines de références et il faut ensuite faire le tri et hiérarchiser les sources. Si la question de recherche porte sur l'influence des experts lors de la négociation du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, on retiendra davantage une référence qui porte sur l'influence des experts dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique qu'une autre qui porte sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au niveau national, qui est de toute façon survenu après la négociation de cet accord. Mieux vaut un nombre plus restreint de références qui se rapportent directement à la question de recherche qu'un grand nombre de références qui sont vaguement en lien avec le thème général.

Outre le critère de pertinence, l'état de l'art doit reposer sur le critère de qualité des sources sélectionnées. Cette sélection peut se faire sur plusieurs critères, comme la carrière du ou des auteur.e.s, la date et le type de publication, la réputation de la maison d'édition, ou encore la centralité de la source ou des auteur.e.s dans le débat scientifique (réurrences des citations dans les travaux ou via les index de citations). Il est recommandé d'identifier les auteur.e.s centraux dans le champ de recherche étudié et de consulter leur biographie et leurs autres publications. Quant au type de publication, il est fortement recommandé de s'en tenir à des sources scientifiques, c'est-à-dire à des livres publiés par des maisons d'édition spécialisées dans le monde universitaire et à des articles publiés dans des revues évaluées par les pairs (à ce titre, une liste des principales revues de la discipline est proposée en annexe 3.2 de ce chapitre). Les bibliothèques universitaires et leurs moteurs de recherche sont là encore des alliés indispensables. Il est également possible d'utiliser des outils plus spécialisés comme Google Scholar, Academia.edu, ou Researchgate.net. Cependant, ces outils ne répertorient pas toute la littérature scientifique et peuvent conduire à une représentation biaisée et partielle de la recherche. Enfin, les moteurs de recherche généraux comme Google représentent de sérieux risques d'égarement, et sont à proscrire.

Grâce à la numérisation des bases de données bibliographiques, de nouvelles techniques d'analyse bibliométrique permettent également d'explorer de manière rapide et efficace le développement d'un thème de recherche au sein de la littérature. Ainsi, en appliquant l'analyse statistique de réseaux aux bases de données telles que Web of Science ou Scopus, il est possible de représenter graphiquement les articles les plus influents au sein d'une branche particulière de la discipline ainsi que leurs interrelations. Le principe est similaire à une systématisation de la technique boule de neige décrite ci-dessus, à savoir consulter les bibliographies des sources sélectionnées. Dans l'exemple ci-après (Figure 3.1), une analyse du développement de la littérature sur les membres des partis politiques dans les systèmes démocratiques a été réalisée grâce au programme CitNet Explorer⁵⁸.

58 Van Eck, N.J., Waltman, L., « CitNetExplorer: A new software tool for analyzing and visualizing citation networks », *Journal of Informetrics* 2014, 8, pp. 802-823.

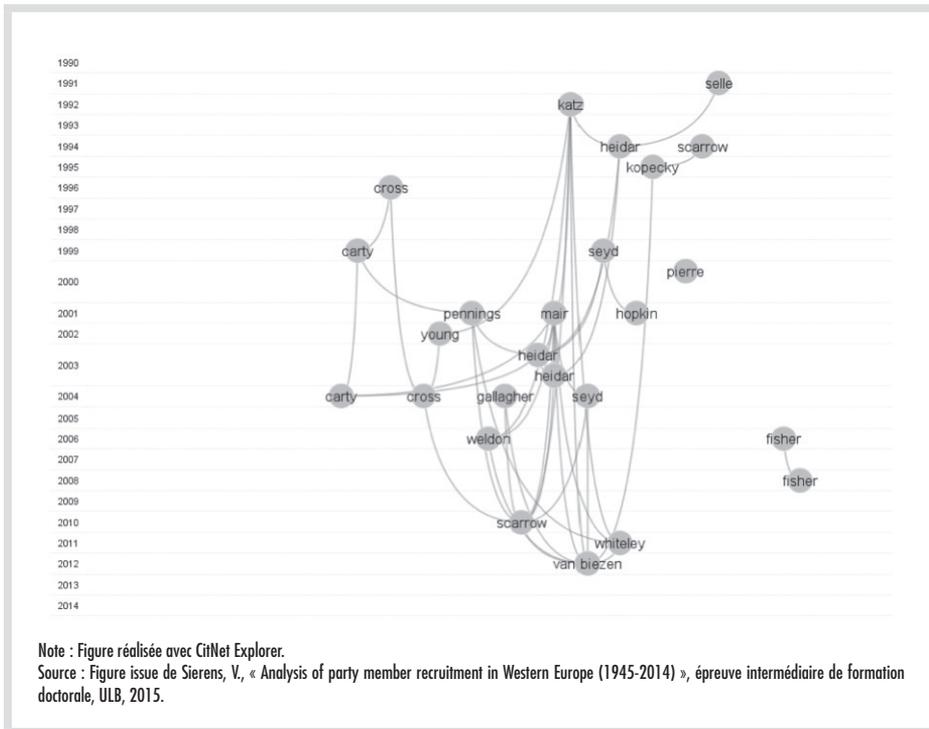


Figure 3.1 — Développement de la littérature sur les membres des partis politiques

Dans la figure, chaque cercle représente une publication qui est identifiée par le nom de famille de l'auteur.e principal.e et l'année de publication est représentée en ordonnée. Parmi les 1 205 articles répertoriés par Web of Science comme traitant des membres des partis politiques, 25 ont été sélectionnés comme étant les plus cités. Il est ainsi possible d'identifier l'origine et l'essor de la littérature sur l'adhésion partisane ainsi que les influences réciproques des différent.e.s auteur.e.s.

Il est possible que, pour réaliser un bon travail, une vingtaine de titres s'avèrent suffisants. Mais pour trouver ces quelques perles, il faudra sans doute en consulter une centaine. Les problèmes de disponibilité ou la difficulté à lire en langue étrangère (particulièrement en anglais) ne peuvent justifier d'ignorer un.e auteur.e clé ou une revue centrale de la discipline. On peut toujours consulter plusieurs bibliothèques ou faire appel à un service de prêt entre bibliothèques. C'est plutôt la pertinence et la qualité de la référence qui doivent servir de facteurs discriminants, permettant d'écartier les références jugées les moins utiles.

Parcourir ainsi la littérature permet de préciser la question de départ, de trouver des définitions aux concepts opératoires, d'élaborer un cadre théorique et d'identifier une hypothèse originale. Mais pour mobiliser judicieusement les références, il faut les lire de manière active et croisée, en procédant à des comparaisons, en réfléchissant à son projet et en prenant des notes tout en demeurant constamment centré.e sur la question de départ. Plutôt que de lire pour lire, on s'approprie les lectures en cher-

chant activement des réponses et des éléments d'information. Progressivement, on en vient à identifier les incontournables, ces livres et articles cités par tou.te.s celles/ceux qui se sont intéressé.e.s à la question. Puis, on repère des idées, des concepts ou des données que l'on pourra éventuellement mobiliser. En procédant de la sorte, on se situe progressivement dans la littérature, en filiation avec certain.e.s auteur.e.s, et en opposition avec d'autres.

En se familiarisant ainsi de manière active avec la littérature pertinente, il est indispensable de prendre systématiquement note des références bibliographiques complètes de chacune des sources consultées, incluant les numéros de pages pertinents. Ce travail méticuleux est nécessaire pour retrouver plus tard une idée que l'on souhaite approfondir et éventuellement pour insérer cette référence dans le travail final. À cette fin, il peut être judicieux d'utiliser un logiciel de gestion des références bibliographiques, comme Zotero ou EndNote dès l'étape de collecte des références.

L'état de l'art est une étape si cruciale que l'on y consacre souvent une section entière dans le travail final, notamment pour situer sa propre recherche dans les débats théoriques entre les auteurs clés et pour justifier l'intérêt scientifique de la problématique. Il s'agit *in fine* d'expliquer l'apport de la recherche que l'on propose de faire. Celle-ci peut, par exemple, ambitionner de vérifier la pertinence des travaux déjà réalisés en examinant un nouveau cas d'étude, de compléter les travaux existants, ou de proposer une nouvelle approche théorique ou méthodologique.

Tableau 3.4. Synthèse : Comment réaliser un état de l'art ?

- Se concentrer sur les sources scientifiques
- Consulter les sites de plusieurs bibliothèques et utiliser les services de prêt
- Utiliser les moteurs de recherche spécifiques à la recherche scientifique : Cible+ et autres moteurs des universités ; Academia/Research Gate ; Google Scholar plutôt que Google
- Commencer par des manuels et dictionnaires pour ensuite se diriger vers des publications plus spécialisées (articles)
- Viser un équilibre entre ouvrages et articles scientifiques
- Ne pas viser l'exhaustivité, mais inclure ce qui est pertinent
- Diversifier les mots-clés ; utiliser l'anglais et le français
- Identifier les spécialistes du sujet
- Utiliser la technique boule de neige en consultant les bibliographies des sources sélectionnées
- Prendre systématiquement note des sources consultées, en utilisant éventuellement un logiciel de gestion de bibliographie comme Zotero
- Synthétiser les sources consultées (Quelle question/Quelle approche/Quelle méthode/Quels résultats)

5. Comment choisir son cadre théorique ?

Un cadre théorique est essentiel à toute recherche puisqu'il offre une grille d'analyse permettant d'ordonner le matériau empirique. C'est un dispositif visant à réduire la complexité de l'objet étudié en soulignant les dimensions particulières qu'il convient d'examiner prioritairement. Grâce au cadre théorique, la/le chercheur.e est en mesure de préciser quelles seront les différentes étapes de sa recherche, les indicateurs utilisés ou encore la façon dont les concepts de référence seront articulés entre eux.

On attachera en effet une importance particulière à certains aspects du phénomène étudié et non à d'autres en fonction de la grille de lecture théorique privilégiée.

Par exemple, un.e chercheur.e qui veut expliquer la participation de l'Australie à la guerre en Irak de 2003 s'intéressera aux gains matériels s'il/elle privilégie la théorie du choix rationnel (menace sécuritaire sur le territoire australien, commerce de céréales avec l'Irak, négociation de libre-échange avec les États-Unis, etc.), à des facteurs culturels s'il/elle opte pour un cadre constructiviste (identité nationale, image de l'altérité, valeurs de démocratie et droits humains, etc.), ou à des facteurs de politique intérieure s'il/elle adopte la théorie du jeu bureaucratique (ascendance de John Howard dans le système parlementaire, coalition entre les acteurs économiques et sécuritaires, etc.).

Le cadre théorique peut s'ancrer soit dans une œuvre théorique précise associée à un auteur clé (ex. : la théorie de Max Weber sur les types de domination politique), une approche théorique (ex. : le réalisme en relations internationales – voir Encadré 3.1) ou encore un amalgame cohérent de postulats sur les unités d'analyse à privilégier et sur la nature des relations entre ces unités. On veillera néanmoins à ne pas tomber dans un éclectisme théorique excessif et à veiller à la cohérence des combinaisons théoriques. Tout n'est pas forcément compatible ou combinable (voir chapitre 1). Dans la mesure où le cadre théorique offre une grille de lecture spécifique d'un phénomène, vouloir en cumuler plusieurs peut contribuer à rendre l'argumentaire confus et peu convaincant. Il est souvent conseillé aux étudiant.e.s de s'en tenir à une seule grille théorique, quitte à en souligner les faiblesses et les insuffisances, en particulier pour les travaux de recherche plus courts.

Le cadre théorique doit également mener à l'identification de variable(s) indépendante(s) claire(s) pour l'analyse (voir chapitre 2).

ENCADRÉ 3.1 : DÉFINITION : APPROCHE THÉORIQUE

Une approche théorique est une manière de voir ou d'approcher un objet d'étude qui en fait ressortir des traits particuliers au détriment d'autres, en mettant l'accent sur certaines échelles d'analyse, certains acteurs, certains facteurs, certaines variables, certains types de relations, ou certains processus, au détriment d'autres. Les chercheur.e.s empruntent une approche théorique pour focaliser leur regard et ainsi se guider dans leur découverte du monde réel.

Chaque approche théorique comporte des caractéristiques propres, comme l'influence de disciplines connexes, un type de raisonnement particulier, une approche épistémologique, des concepts mobilisés, et une relation privilégiée avec certaines méthodes.

6. Comment formuler une question centrale et des hypothèses ?

Le choix du cadre théorique permet de reformuler la question de départ en question centrale. Cette question centrale doit proposer une variable dépendante affinée sur base des lectures (fixation des concepts mobilisés). Elle doit également refléter le choix de l'ancrage théorique en intégrant la référence au cadre théorique, c'est-à-dire intégrer la ou les variables indépendantes (voir chapitre 2).

Par exemple, si la question initiale était « Comment expliquer la participation de l'Australie à la guerre en Irak de 2003 ? », cette question devra être reformulée pour intégrer l'approche théorique choisie. Un ancrage dans l'approche de choix rationnel pourra déboucher sur une question centrale comme : « Quel rôle la menace sécuritaire sur le territoire australien a-t-elle joué dans la décision de l'Australie de participer à la guerre en Irak en 2003 ? ». Un ancrage dans l'approche constructiviste pourra déboucher sur une question centrale comme : « Comment les valeurs de démocratie et droits humains, ont-elles été mobilisées par l'Australie pour justifier sa participation à la guerre en Irak en 2003 ? ».

L'élaboration de la problématique ne se limite pas à une question centrale. Lorsque l'on s'inscrit dans une démarche hypothético-déductive (voir chapitre 2), il faut également formuler une ou plusieurs hypothèses, c'est-à-dire proposer une réponse anticipée – ancrée dans la théorie – à la question centrale. Le développement prendra alors la forme d'une démonstration de l'hypothèse. En conclusion de la recherche, l'hypothèse pourra être globalement confirmée, globalement infirmée, ou – ce qui est plus souvent le cas – partiellement confirmée ou infirmée. Cela viendra alors alimenter la réflexion sur la compatibilité entre la théorie et l'observation empirique (théorie conforme, théorie rejetée, théorie amendée).

Guider ses recherches par une hypothèse (voir Encadré 3.2), c'est mener sa recherche en suivant un raisonnement hypothético-déductif (voir chapitre 2). Une position alternative consiste à adopter un raisonnement inductif, en explorant les faits sans idée préconçue puis en formulant des énoncés généraux à partir de l'observation de multiples cas particuliers. Ce pourrait être le cas d'une recherche explorant la gouvernance universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'observation participante au Conseil interuniversitaire de la communauté française de Belgique. Une autre alternative encore serait d'opter pour une démarche purement déductive en déduisant des conséquences logiques par le recours à la raison plutôt qu'aux observations empiriques. Ce serait le cas notamment d'un travail proposant un modèle formel basé sur la théorie des jeux pour calculer l'intervention optimale d'une puissance tierce dans l'apaisement d'un conflit armé. Ce chapitre suit plutôt un schéma de recherche dans un raisonnement hypothético-déductif, par lequel on teste empiriquement un énoncé déduit de la théorie. Ce type de raisonnement permet de mener avec ordre et rigueur un travail de recherche sans sacrifier pour autant l'esprit de découverte et la curiosité intellectuelle.

Une hypothèse met généralement en relation une variable dépendante (l'objet d'étude que l'on tente d'expliquer) et une variable indépendante (le facteur explicatif). Par exemple, à la question « Pourquoi les participant.e.s aux conférences intergouvernementales sur les changements climatiques comptent significativement plus de représentant.e.s d'ONG que d'entreprises privées ? », un travail peut envisager que l'ampleur de la couverture médiatique d'un événement (variable indépendante) affecte la proportion des catégories d'acteurs non étatiques participants (variable dépendante). On les appelle « variables » tout simplement parce qu'elles varient. Une conférence peut attirer peu, moyennement ou beaucoup de journalistes ; il peut y avoir plus, moins, ou autant d'ONG que d'entreprises participantes. Dans l'exemple, les deux variables n'ont pas la même fonction : la variable indépendante (l'ampleur de la couverture médiatique d'un événement) sert à expliquer la variable dépendante (proportion des catégories d'acteurs non étatiques participants). On ne cherche pas à

expliquer pourquoi une conférence attire ou non des journalistes, mais on utilise cette information pour expliquer la proportion des catégories de participant.e.s (voir chapitre 2). L'hypothèse n'envisage pas uniquement la relation entre deux variables : elle explicite également le sens, la direction de la relation envisagée. Dans l'exemple, on pourrait soumettre l'hypothèse que « plus l'ampleur de la couverture médiatique d'un événement est importante, plus grande sera la proportion des ONG parmi les acteurs non étatiques participants ».

Une bonne hypothèse doit répondre à trois conditions. D'abord, elle doit être énoncée en une seule phrase bien articulée, signe d'une réflexion aboutie et d'une prise de position affirmée, ancrée dans le cadre théorique choisi. Lorsqu'elle est pleinement explicitée, elle contient tous les concepts qui structureront la démonstration ainsi que leur rapport logique⁵⁹. Chacun de ces mots doit être choisi avec grand soin pour leur justesse et leur précision. Qu'entend-on précisément par exemple par ONG ? Les chambres de commerce sont-elles incluses dans cette catégorie ? Une recherche s'intéressant à l'impact de l'aide au développement sur la souveraineté d'un pays bénéficiaire ne peut passer outre la délicate question de la définition de la souveraineté. En s'appuyant sur la littérature existante et en opérant des choix théoriques, la/le chercheur.e retiendra peut-être une définition reconnaissant la variabilité de la souveraineté sur une vaste gamme plutôt que son caractère absolu. Il/elle pourra alors retenir un certain nombre de variables déterminant le degré de souveraineté, comme la légitimité, le contrôle et la capacité de l'État.

Ensuite, l'hypothèse doit être démontrable empiriquement. Puisque c'est elle qui guidera la recherche, il doit être possible de la vérifier en tenant compte des contraintes de temps et de moyens liées à la réalisation d'un travail. A-t-on par exemple accès à la liste des participant.e.s des dernières conférences ministérielles ainsi qu'au nombre exact de journalistes présents ?

Enfin, l'hypothèse doit être falsifiable, c'est-à-dire qu'elle doit accepter la possibilité d'un énoncé contraire. Il est inutile, sur le plan scientifique, de tenter de démontrer un énoncé qui n'est ni contestable ni contesté. Par exemple, à la question soulevée précédemment sur la participation aux conférences sur les changements climatiques, un autre travail pourrait soumettre l'hypothèse que l'internationalisation de la prise de décision (variable indépendante) conduit à une représentation indirecte des entreprises par leurs associations industrielles (variable dépendante).

Pour justifier l'intérêt de sa problématique et affiner son raisonnement logique, la/le chercheur.e a d'ailleurs tout intérêt à identifier et expliciter ces hypothèses concurrentes. Idéalement, elles seront transformées en « variables de contrôle ». Puisque les phénomènes sociaux ont généralement plusieurs causes, mais qu'une hypothèse se penche généralement sur une seule d'entre elles, il faut tenter de « contrôler » ces autres explications. On tentera alors de démontrer que la variable indépendante a un effet sur la variable dépendante, peu importe la valeur des variables de contrôle. Ainsi, on validera la première hypothèse en démontrant que la couverture médiatique est un facteur explicatif de la participation des ONG tant au niveau national qu'international. Ou encore, on validera la deuxième hypothèse en démontrant que le niveau

59 Sartori, G., « Concept Misformation in Comparative Politics », *The American Political Science Review* 1970, 64(4), pp. 1033-1053 ; Collier, D., Mahon, J. E., « Conceptual "Stretching" Revisited: Adapting Categories in Comparative Analysis », *The American Political Science Review* 1993, 87(4), pp. 845-855.

de prise de décision affecte la participation des firmes indépendamment de l'ampleur de la couverture médiatique.

ENCADRÉ 3.2 : DÉFINITION : HYPOTHÈSE

Une hypothèse est une réponse provisoire à la question de recherche, ancrée dans la théorie, et qui doit être soumise à la confrontation empirique. C'est généralement une proposition qui anticipe une relation entre au moins deux variables : une variable indépendante et une variable dépendante, et qui précise le sens de cette relation.

7. Comment sélectionner ses cas ou son terrain ?

La question de la sélection des cas a déjà été largement abordée au chapitre 2. Nous renvoyons donc les lecteurs vers ce chapitre pour une discussion approfondie des choix à poser lors de la sélection des cas (univers étudié, combien de cas, et quels cas précis).

Lors de l'élaboration de la stratégie de recherche, il importe que la sélection des cas soit justifiée. Il est crucial d'expliquer en quoi elle permet au mieux le test de la problématique. Il est important également de prendre conscience qu'elle est intimement liée au choix de la méthode de collecte de données (voir *infra*).

8. Comment opérationnaliser ses hypothèses ?

Une fois que les différentes variables (dépendantes, indépendantes, de contrôle, intermédiaires, etc.) sont bien identifiées, et que les concepts de l'hypothèse sont bien définis, il faut les transposer en indicateurs qui peuvent être évalués concrètement⁶⁰ (voir Encadré 3.3).

Les concepts relativement simples peuvent être transposés en un seul indicateur. Par exemple, le concept de participation électorale peut être transposé en un seul indicateur : le taux de participation aux élections nationales. Tous les concepts ne peuvent cependant pas être mesurés par un indicateur unique. En effet, certains concepts comportent plusieurs aspects ou dimensions, qu'il convient d'identifier, le plus souvent sur base de la littérature existante. Par exemple, le concept de participation politique comporte de nombreuses dimensions (participation électorale, participation directe, participation organisée, protestation politique, etc.). Chacune de ces dimensions peut alors être reliée à un indicateur.

Un indicateur peut correspondre à une mesure quantitative ou qualitative. Par exemple, dans une recherche s'intéressant à l'impact du soutien militaire externe au développement de conflits ethniques à l'intérieur d'un pays, plusieurs indicateurs sont

60 McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, Ch., « Methods for measuring mechanisms of contention », *Qualitative Sociology* 2008, 31(4), pp. 307-331.

envisageables pour la variable indépendante « soutien militaire externe ». Un indicateur quantitatif pourrait être le montant de l'aide militaire de pays tiers envers un groupe ethnique. Un indicateur qualitatif pourrait être la preuve documentée de promesses d'aide militaire sous la forme d'armes, de personnel ou de conseillers, de la part de dirigeants étrangers.

Deux critères sont importants dans l'opérationnalisation des concepts : la fiabilité et la validité⁶¹. La fiabilité signifie que l'indicateur, soit la mesure choisie, est constante, c'est-à-dire qu'elle produit des résultats similaires lors de tests répétés. La validité signifie que l'indicateur mesure bien le concept qu'il est censé mesurer. Le produit intérieur brut (PIB), par exemple, est souvent utilisé comme indicateur de la richesse d'un pays. Il s'agit toutefois d'un indicateur imparfait, tant du point de vue de la fiabilité que de la validité. Sur le plan de la fiabilité, les chiffres communiqués par les organisations internationales à propos des pays en développement ne sont souvent que des estimations grossières. Pour des raisons techniques ou politiques, il est méthodologiquement difficile de savoir exactement ce qui a été produit dans certaines régions du monde. Quant à la validité du PIB, on peut s'interroger si la production est bien le meilleur indicateur de richesse d'une population, sachant qu'il ne tient pas compte d'une foule d'activités économiques non rémunérées ou non déclarées, du capital accumulé, des externalités environnementales et des inégalités sociales. Cela dit, aucun indicateur ne reflète parfaitement la variable qu'il mesure.

ENCADRÉ 3.3 : DÉFINITIONS : INDICATEUR ET INDICE

Un indicateur est une proposition de mesure d'un concept (ou d'une dimension d'un concept). Cette mesure peut être de nature quantitative ou qualitative.

Un indice est une agrégation d'indicateurs quantitatifs. Ces indicateurs peuvent être agrégés de différentes manières, notamment par simple addition ou selon une pondération particulière. On peut par exemple citer l'Indice de développement humain (IDH).

9. Comment choisir sa méthode de collecte et d'analyse des données ?

Se pose enfin la question de la méthode de réalisation du test empirique. Il s'agit de la démarche concrète qui est mise en œuvre afin de rassembler puis d'analyser le matériau empirique sur lequel se base le travail. Bien évidemment, le choix de la méthode ou des méthodes est étroitement lié à celui du cadre théorique et des hypothèses (voir chapitre 1).

Chaque grand type de méthode de collecte de données comporte différentes variantes, et il est important de poser un choix clair et justifié envers une ou plusieurs de ces variantes. Par exemple, l'expérimentation peut se faire en laboratoire

61 Adcock, R., Collier, D., « Measurement Validity: A Shared Standard for Qualitative and Quantitative Research », *American Political Science Review* 2001, 95(3), pp. 529-546.

ou sur le terrain ; l'observation peut être participante ou non participante ; les entretiens peuvent être individuels (non structurés, semi-structurés, ou structurés), ou en groupes (groupes de discussion) ; l'analyse de document peut être une analyse de discours ou de contenu, etc.

Pour chacune de ces possibilités, il faudra s'interroger sur les modalités pratiques, en lien avec la sélection des cas et l'opérationnalisation des concepts. En cas d'entretien : Quels acteurs doivent être rencontrés ? Combien d'entretiens faut-il effectuer ? Comment expliquer le choix des personnes rencontrées ? Comment les personnes interrogées seront-elles contactées ? Quelles questions poser ? Quelle méthode d'enregistrement ? En cas d'enquête par questionnaires, comment l'échantillon est-il construit ? Quelle est sa représentativité ? Comment le questionnaire est-il construit ? Comment est-il administré ? En cas d'analyse de textes : Comment le corpus de texte est-il constitué ? Quels critères de fond et de forme permettent de déterminer si un texte doit être ou non inclus dans le corpus ? Etc.

Une fois les données recueillies, il faut encore les analyser. On distingue généralement l'analyse quantitative de l'analyse qualitative. Un discours, par exemple, peut être analysé quantitativement à l'aide d'un logiciel lexicométrique comme Lexico3 pour dénombrer les occurrences de certains termes, ou encore qualitativement avec le logiciel NVivo pour en faire émerger un schéma conceptuel. L'analyse quantitative ne doit pas être considérée comme une garantie de scientificité qui soustrait le/la chercheur.e à l'obligation de s'interroger sur la valeur et la signification des résultats. De même, l'analyse qualitative n'est pas une panacée qui autorise l'improvisation aux dépens de la rigueur méthodologique. Ces aspects liés au recueil et à l'analyse des données sont traités pour chaque méthode dans les chapitres suivants.

Une recherche peut enfin reposer sur une combinaison de méthodes de collecte et d'analyse des données. Le/la chercheur.e doit alors réfléchir à la pertinence des choix posés et doit justifier l'intérêt de la combinaison des méthodes. L'objectif peut être de trianguler des méthodes pour réduire la marge d'incertitude à propos d'un même objet. Par exemple, des entretiens semi-directifs et une analyse de réseaux peuvent être déployés en parallèle pour identifier les acteurs les plus influents d'un processus, en espérant que les deux méthodes convergent vers des résultats compatibles. Une approche mixte peut également être séquentielle, c'est-à-dire qu'une première analyse jettera les bases de la seconde. Par exemple, on peut d'abord mener des entretiens avec les acteurs pour mieux connaître leurs relations sociales et ensuite utiliser ces informations pour réaliser une analyse de réseaux et identifier les acteurs centraux.

Cela dit, la référence à une dimension empirique peut être plus ou moins directe. On peut penser à un travail qui s'attellerait à cerner de manière générale et abstraite un concept de théorie politique, comme « Les contradictions dans la pensée d'Habermas sur la raison communicationnelle ». Si ce genre de travail présente une dimension conceptuelle prédominante, il doit s'appuyer malgré tout sur certains éléments empiriques, par exemple l'analyse et la comparaison de textes dans leur langue d'origine à partir desquels les énoncés théoriques seront élaborés.

Pour aller plus loin

- Johnson, J.B., Reynolds, H.T., *Political Science Research Methods*, London/Thousand Oaks, Sage Publications, 2012, 7^e édition.
- Mace, G., Petry, F. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997.
- Quivy, R., Van Campenhoudt, L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, 4^e édition.
- Depelteau, F., *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2000.
- Marsh, D., Stoker, G. (ed.), *Theory and Methods in Political Science*, New York, Palgrave MacMillan, 2010.

Annexe 3.1. Exemple de calendrier de travail

	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fév	Mars	Avril
1. Choix du sujet												
2. Exploration de la littérature												
3. Élaboration de la problématique et d'un protocole de recherche												
4. Collecte de données												
5. Analyse des résultats												
6. Rédaction												
7. Révisions et corrections												
8. Réunion avec le directeur												

Annexe 3.2. Liste (non exhaustive) des principales revues scientifiques de la discipline

- Administrative Science Quarterly
- American Journal of Political Science
- American Political Science Review
- American Politics Research
- British Journal of Political Science
- British Journal of Politics and IR
- Comparative Political Studies
- Comparative Politics
- Cooperation and Conflict
- Cultures et Conflits
- Electoral Studies
- Études internationales
- European Journal of International Relations
- European Journal of Political Research
- European Journal of Political Theory
- European Union Politics
- Foreign Policy Analysis
- Global Environmental Politics
- Global Society
- International Interaction
- International Journal of Press/Politics
- International Organization
- International Political Science Review
- International Politics
- International Relations
- International Security
- International Studies Quarterly
- International Studies Review
- Journal of Common Market Studies
- Journal of Conflict Resolution
- Journal of European Public Policy
- Journal of International Relations and Development
- Journal of Latin American Studies
- Journal of Politics
- Journal of Theoretical Politics
- Law and Society Review
- Legislative Studies Quarterly
- Millenium
- Party Politics
- Perspectives on Politics
- Philosophy and Public Affairs
- Political Analysis
- Political Geographic Quarterly
- Political Psychology

Political Research Quarterly	Regional and Federal Studies
Political Science Quarterly	Representation
Political Studies	Res Publica
Political Theory	Review of International Political Economy
Politics and Society	Revue canadienne de science politique
Politics, Philosophy and Economics	Revue française de science politique
Politique et Sociétés	Revue internationale de politique comparée
Polity	Social Forces
PS Political Science & Politics	Soviet Studies
Public Administration Review	Swiss Political Science Review
Public Choice	Third World Quarterly
Public Opinion Quarterly	West European Politics
Public Policy and Administration	World Politics

CHAPITRE 4

ENQUÊTES ET BASES DE DONNÉES

1. Introduction

Les données d'enquête font partie de notre quotidien. Journalistes, publicistes, politiques, économistes : tous mobilisent, utilisent, ou relayent fréquemment des données de ce type. Sur le plan académique également, l'utilisation d'informations issues d'enquêtes ou de bases de données est l'une des méthodes dominantes en sciences sociales de manière générale, et en science politique plus particulièrement⁶².

Cette méthode permet de collecter des données sur un grand nombre de cas, le plus souvent des individus (enquêtes), mais parfois également des organisations, pays, ou institutions (bases de données statistiques). Elle est dès lors très utile pour toute recherche s'intéressant aux attitudes et opinions d'individus, à leurs croyances, valeurs ou normes, leur niveau de connaissance ou de participation politiques. Elle comporte une visée comparative inhérente (voir chapitre 2). Cependant, cette méthode n'est pas exempte de limitations, suscitant de nombreux débats.

La montée en puissance de cette méthode a contribué à l'opposition binaire bien que simpliste entre analyses quantitatives et qualitatives, qui structure fortement la discipline. Dès lors, une des ambitions de ce chapitre est de déconstruire certaines idées reçues, telle l'idée que l'on peut tout faire dire aux chiffres, ou à l'inverse que seul ce type de collecte de données permet de construire une recherche scientifique de qualité, ou encore qu'il est facile de construire un questionnaire, mais qu'une analyse statistique des données issues du questionnaire est insurmontable.

Concrètement, ce chapitre a pour ambition de brosser un portrait de cette méthode. L'objectif est de partir de ses origines pour en présenter ensuite les grands principes et caractéristiques, ainsi que les étapes principales à suivre dans sa mise en œuvre. Afin d'illustrer ces principes et étapes, ce chapitre repose également sur de nombreux exemples basés sur des recherches existantes. Ces illustrations visent à mettre en lumière la démarche et la rigueur à adopter lors de l'utilisation de cette méthode.

⁶² Lior, G. (dir), *Handbook of Survey Methodology for the Social Sciences*, New York, Springer, 2012.

2. Origines et développement

L'utilisation d'informations issues d'enquêtes ou bases de données se développe avant tout aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale⁶³. Avant cela, très peu de recherches se fondent sur des données statistiques. Un des pionniers en la matière est sans doute Herbert Tingsten avec son ouvrage intitulé *Political Behavior: Studies in Election Statistics*⁶⁴. Suivant une posture positiviste (voir chapitre 1), l'objectif de cet ouvrage est, à travers la comparaison d'un grand nombre de données statistiques, de mettre à jour des régularités permettant de mieux comprendre les comportements individuels de vote. En cela, il contraste nettement avec les travaux de l'époque, à la fois par l'objet d'étude (les comportements électoraux des citoyens), et par la méthode utilisée (l'analyse de données statistiques).

Le développement fulgurant de cette méthode de collecte de données après-guerre est lié pour partie à des évolutions technologiques et sociétales, et pour partie à une rupture épistémologique et méthodologique par rapport aux objectifs de la science politique d'avant-guerre.

Sur le plan technologique, le développement de l'État, et singulièrement de l'État-Providence, mène au développement d'outils permettant de gérer ses nouvelles fonctions. En particulier, on voit se développer des agences nationales de statistiques, qui collectent des informations et produisent des analyses sur les populations nationales. Les chercheurs voient rapidement dans ces nouveaux outils un potentiel énorme en termes méthodologiques, leur permettant de dépasser les analyses impressionnistes pour développer des interprétations scientifiques et empiriquement fondées⁶⁵.

Sur le plan sociétal, les transformations d'après-guerre forment un terreau favorable à cette nouvelle méthode, en particulier aux États-Unis. Robert Dahl (1961) attribue sa floraison à des prédispositions en termes d'attitudes au sein de la culture américaine, comme le pragmatisme, le factualisme, ou la confiance dans la science. Il souligne également le rôle de stimulateur de certains groupes de chercheurs au sein des universités de Chicago, du Michigan, ou de Columbia, ou encore de l'*American Political Science Association* et du *Social Science Research Council* (SSRC). Par exemple, un *Research Committee on Political Behavior* est mis sur pied au sein du SSRC dès 1945, qui a pour objectif à la fois de développer une nouvelle approche (l'étude des comportements politiques, le behavioralisme), mais également d'améliorer les méthodes de recherche en sciences sociales. De même, les fondations philanthropiques américaines (Rockefeller, Carnegie, Ford) jouent également un rôle à travers les contributions financières importantes attribuées à la recherche, et l'œil favorable accordé aux projets novateurs inscrits dans une perspective behavioraliste. Par ailleurs, on peut noter l'influence de chercheurs européens ayant émigré aux États-Unis dans les années 1930, qui ont importé avec eux/elles une approche plus sociologique du politique, qui se marie bien avec cette nouvelle méthode. Enfin, la crise économique de 1929, la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide sont autant d'événements qui génèrent une volonté de comprendre et prédire les

63 Burnham, P., Gilland, K., Grant, W., Layton-Henry, Z., *Research Methods in Politics*, Londres, Palgrave, 2004, pp. 83-85.

64 Tingsten, H., *Political Behavior: Studies in Election Statistics*, Londres, P.S. King & Son, 1937.

65 Dahl, R. A., « The Behavioral Approach in Political Science: Epitaph for a Monument to a Successful Protest », *American Political Science Review* 1961, 55(4), pp. 763-772.

phénomènes et comportements politiques. Les nouvelles méthodes d'enquête et de sondage répondent parfaitement à cette volonté de généralisation et de scientificité accrue.

Ces différents facteurs sociétaux se sont combinés après-guerre et ont favorisé une rupture à la fois épistémologique et méthodologique, la révolution behavioraliste (voir section suivante).

Très rapidement, la méthode devient populaire, au point que Robert Dahl note que : « les révolutionnaires se sont rapidement trouvés, sans doute plus rapidement qu'ils ne le pensaient, devenir eux-mêmes devenir le courant dominant »⁶⁶. Le Tableau 4.1 illustre cette montée en puissance dans différentes disciplines des sciences sociales. En science politique, dès 1964-65, la méthode est utilisée dans près d'un cinquième des articles publiés dans les principales revues de la discipline. Au milieu des années 1990, plus de quatre articles sur 10 utilisent cette méthode.

Tableau 4.1. Pourcentage d'articles utilisant des données issues d'enquêtes et sondages par discipline et par année

Discipline	1949-50	1964-65	1979-80	1994-95
Sciences économiques	5,7 %	32,9 %	28,7 %	42,3 %
Sociologie	24,1 %	54,8 %	55,8 %	69,7 %
Science politique	2,6 %	19,4 %	35,4 %	41,9 %
Psychologie sociale	22,0 %	14,6 %	21,0 %	49,9 %
Opinion publique	43,0 %	55,7 %	90,6 %	90,3 %

Source : Saris, W. E., Gallhofer, I. N., *Design, Evaluation and Analysis of Questionnaires for Survey Research*, Hoboken, Wiley-Interscience, 2007, 2^e édition, p. 2.

La méthode a bénéficié et continue de bénéficier des développements technologiques, en particulier en matière de programmes informatiques (comme SPSS, Stata et R), qui permettent un traitement toujours plus rapide des données récoltées. Son essor a également été facilité par la reproductibilité des protocoles de recherche et des questionnaires, qui peuvent souvent aisément être reproduits d'une année à l'autre, d'une élection à l'autre, d'une organisation à l'autre, ou d'un pays à l'autre. Enfin, le développement des réseaux internationaux de chercheur.e.s et des projets de recherche transnationaux a permis le développement de bases de données à très large envergure, collectées parfois de manière récurrente dans le temps (*World Value Surveys*, *European Social Survey*, etc.). Aujourd'hui, certaines revues faisant spécifiquement appel à cette méthode se situent parmi les meilleures revues de la discipline (*Public Opinion Quarterly*, *Political Behavior*, *Electoral Studies*, etc.).

Nous le verrons dans la section suivante, la domination de cette méthode s'est construite en parallèle à des ruptures épistémologiques importantes dans la discipline.

3. Articulation avec la théorie

L'utilisation d'informations issues d'enquêtes ou de bases de données est intrinsèquement liée à la révolution behavioraliste. Ce tournant épistémologique s'est opéré après

⁶⁶ *Ibid.*, p. 766. (traduit de l'anglais par les auteur.e.s).

la Seconde Guerre mondiale (voir chapitre 1). Progressivement, on voit émerger un nouveau paradigme centré sur l'étude des comportements politiques individuels. Cet intérêt nouveau trouve ses racines aux États-Unis, où le président de l'Association Américaine de Science Politique déclare dès 1925 : « Un jour nous pourrions adopter un autre angle d'approche que l'angle institutionnel, comme le font les autres sciences, et nous pourrions commencer à nous intéresser aux comportements politiques en tant qu'objets d'étude à part entière »⁶⁷. Cet appel est renouvelé après-guerre via le *Social Science Research Council* (1950), qui plaide « ... d'explorer la faisabilité de développer une nouvelle approche pour l'étude des comportements politiques. Centrée sur les comportements des individus dans des contextes politiques donnés, cette approche appelle à l'analyse des relations politiques, et se concentre sur les uniformités de comportements dans des contextes institutionnels différents »⁶⁸.

La révolution behavioraliste appelle les politologues à changer d'objet d'étude, à mettre de côté l'analyse des institutions et structures pour se pencher sur les comportements des individus et groupes. Elle propose dès lors de changer de niveau d'analyse, passant du niveau macro (système) aux niveaux méso (organisations, groupes) et surtout micro (individus) (voir chapitre 2). C'est une approche basée sur la croyance que les théories en sciences sociales ne peuvent s'intéresser qu'aux comportements observables⁶⁹. Elle vise à fournir une explication objective et quantifiable des comportements politiques qui présenteraient des régularités à expliquer, peu importe le contexte dans lequel se situe l'individu. Ces régularités peuvent être mises à jour à partir de l'observation d'un très grand nombre de cas, à partir desquels on peut généraliser des résultats (voir chapitre 2). Dès lors, l'approche behavioraliste présente une série de caractéristiques qui vont de pair avec la méthode d'enquête :

D'une part, c'est une approche qui change la focale des institutions et structures vers les acteurs (individus et groupes). Elle privilégie des thématiques telles que l'étude des comportements électoraux, ou l'analyse de la participation politique des citoyens.

D'autre part, c'est une approche ancrée dans le positivisme (voir chapitre 1), c'est-à-dire qui se caractérise par la volonté de dissocier l'explication (les faits) des jugements de valeur et par la croyance qu'il n'y a pas de séparation entre la réalité observée et la réalité fondamentale. Ce positivisme est fortement lié à l'influence des sciences naturelles, à une volonté de scientificité accrue de la discipline, une volonté de sortir du normatif et de proposer des explications aux phénomènes.

Enfin, c'est une approche à visée analytique et explicative. L'objectif est de développer des lois basées sur l'observation de régularités, la généralisation de ces observations et l'identification de grands invariants. C'est donc une approche avant toute basée sur les données (empiricisme), la quantification, et plutôt de nature inductive puisque c'est à partir des données que des généralisations théoriques sont proposées.

Ces caractéristiques ne sont pas exemptes de limitations, et les critiques du behaviorisme et des méthodes d'enquêtes en pointent plusieurs. La première est que dans la recherche d'explication aux grandes régularités dans les comportements, les chercheurs.

67 *Ibid.*, p. 763. (traduit de l'anglais par les auteur.e.s)

68 *Ibid.*, p. 764. (traduit de l'anglais par les auteur.e.s)

69 Heywood, A., *Key Concepts in Politics*, Londres, Palgrave, 2000, p. 85.

mettent parfois en évidence des relations entre variables, sans qu'il soit toujours possible d'attester d'une réelle causalité entre elles⁷⁰. La seconde est que l'objectif d'explication des comportements tend à restreindre les analyses aux phénomènes visibles et quantifiables, et à omettre les mécanismes sous-jacents aux phénomènes. Par ailleurs, certains chercheur.e.s estiment que toute recherche en sciences sociales est teintée de subjectivité et que la posture positiviste d'objectivité et de neutralité n'est pas atteignable (voir chapitre 1). Enfin, certains mettent en question l'objectif poursuivi, en arguant que la volonté d'expliquer les comportements humains par des grandes régularités ou lois comporte un aspect intrinsèquement déterministe et ignore le libre arbitre des individus ou l'influence du contexte.

Si la méthode d'enquête et de bases de données est initialement fortement liée à l'approche behavioraliste, elle s'en est petit à petit détachée. Aujourd'hui, cette méthode n'est plus mobilisée uniquement dans l'objectif d'analyser les comportements politiques des individus ou groupes. Elle est utilisée dans le cadre de diverses approches : analyse des institutions, des organisations, etc. Elle s'est également détachée d'un raisonnement très inductif pour être aujourd'hui principalement utilisée dans des raisonnements hypothético-déductifs (voir chapitre 2).

4. Types de stratégie de recherche

La méthode repose sur l'utilisation de données soit collectées par le/la chercheur.e elle/lui-même (enquêtes et bases de données directes), soit déjà collectées et mises à disposition (enquêtes et bases de données indirectes).

L'enquête directe est nécessaire lorsque le/la chercheur.e travaille sur une thématique encore peu traitée dans la littérature, par rapport à laquelle aucune donnée n'est disponible, ou que les données existantes ne lui permettent pas de tester sa problématique spécifique. Le/la chercheur.e doit alors construire sa propre enquête ou base de données (voir section suivante : Comment faire ?).

EXEMPLE 1 : ENQUÊTE DIRECTE : L'ÉTUDE DU RÔLE DES PARLEMENTAIRES

La question de la représentation politique est une des questions centrales en science politique. Pourtant, on sait très peu de la manière dont les parlementaires eux-mêmes conçoivent leur rôle, et l'impact que cela peut avoir sur leur activité au sein du parlement. Pour mieux comprendre qui les parlementaires entendent représenter, comment elles/ils perçoivent leur rôle, et quelles attitudes elles/ils adoptent par rapport à la représentation politique et à la démocratie en général, une enquête par questionnaire a été mise sur pied. Cette enquête a été menée auprès de 2 326 parlementaires issus de 70 parlements différents (nationaux et régionaux) dans 15 pays européens. Les principaux résultats ont été publiés dans un ouvrage collectif dirigé par Kris Deschouwer et Sam Depauw intitulé *Representing the People* publié par Oxford University Press⁷¹.

70 Pour des exemples de corrélations fallacieuses, voir <http://tylervigen.com> (date de consultation : 21/01/2016).

71 Deschouwer, K., Depauw, S. (dirs), *Representing the People. A Survey Among Members of Statewide and Substate Parliaments*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

EXEMPLE 2 : BASE DE DONNÉES DIRECTE : L'ANALYSE DES RÉFORMES ÉLECTORALES

Les règles électorales occupent une place centrale dans le fonctionnement des démocraties représentatives. De nombreuses réformes ont été adoptées dans ce domaine. Cependant, on sait très peu de choses sur les dynamiques qui amènent les acteurs politiques à réformer le système électoral. Pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les réformes électorales, une base de données a été constituée. Elle couvre l'ensemble des réformes électorales dans 31 démocraties européennes depuis leur première élection démocratique à la chambre basse. Les principaux résultats de cette analyse des réformes électorales en Europe depuis 1945 ont été publiés dans un ouvrage rédigé par Jean-Benoit Pilet et Alan Renwick intitulé *Faces on the Ballot* publié par Oxford University Press⁷².

Cependant, il n'est pas toujours nécessaire de développer sa propre enquête ou de constituer sa propre base de données. Il existe de nombreuses enquêtes et bases de données développées par d'autres chercheurs et mises à disposition en accès libre. Il s'agit d'une démarche de plus en plus répandue. Certains pays ont développé des plateformes d'archivage en ligne de données collectées via des projets de recherche bénéficiant de financement public. Le Tableau 4.10 (en annexe) présente un aperçu de la diversité des enquêtes et bases de données disponibles.

5. Quelle population ?

La population d'une enquête ou d'une base de données correspond à l'ensemble du groupe que l'on veut étudier, sur lequel on mène la recherche (individus, régions, partis, organisations, pays, etc. – voir chapitre 2). C'est donc une unité d'analyse bien définie. La population est fonction de l'objectif de la recherche, de la question que l'on se pose. Mais elle dépend également des données disponibles pour tirer l'échantillon. La disponibilité des données constitue un premier biais possible de l'enquête⁷³.

Exemple 1 : On veut mener une enquête sur les membres d'un parti politique A. On peut pour cela se baser sur le registre des membres de ce parti. Cependant, il est possible que ce registre ne corresponde pas parfaitement à la population visée (ensemble des membres du Parti A). En effet, les partis politiques ne disposent pas toujours d'un registre parfaitement à jour (décès, déménagements, etc.). Dans ce cas, la population de l'enquête correspond à la liste sur laquelle la recherche se base, c'est-à-dire le registre des membres du parti fourni par le parti, celui-ci constituant la source d'information la plus proche possible de la population exacte visée par l'objectif de l'enquête.

Exemple 2 : On veut mener une enquête auprès des parlementaires nationaux et régionaux en Europe. On peut pour cela se baser sur les listes officielles reprenant la composition des parlements. Dans ce cas, la population visée par la recherche est parfaitement identifiable et correspond à l'ensemble des représentant.e.s élu.e.s siégeant dans les parlements nationaux et régionaux des pays européens étudiés.

Exemple 3 : On veut mener une recherche sur l'ensemble des partis politiques des 28 États membres de l'UE. On peut pour cela se baser sur la liste des partis poli-

72 Renwick, A., Pilet, J.-B., *Faces on the Ballot. The Personalization of Electoral Systems in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2016.

73 Voir Johnson, J. B., Reynolds, H. Y., *Political Science Research Methods*, Londres, Sage, 2012, 7^e édition, pp. 223-229.

tiques reconnus officiellement dans chaque état. Cependant, très peu d'informations sont disponibles pour les très petits partis. Dès lors, une alternative est de restreindre la population de la recherche aux partis politiques ayant au moins un.e représentant.e au parlement national, afin d'être le plus proche possible de l'objectif de la recherche.

6. Quel échantillon⁷⁴ ?

6.1. LES TYPES D'ÉCHANTILLONNAGE⁷⁵

Il n'est pas toujours nécessaire ou possible, faute de ressources matérielles ou temporelles, de mener l'enquête ou de constituer une base de données sur l'entièreté de la population visée par la recherche. Dans ce cas, il faut tirer un échantillon. L'échantillon correspond à un sous-ensemble de la population, sélectionné sur base d'une procédure bien définie. Dans nos exemples, cette démarche revient à sélectionner un sous-ensemble dans le registre des adhérents du Parti A (exemple 1), ou parmi les partis représentés dans les parlements nationaux dans les 28 États membres de l'UE (exemple 3).

Il existe deux grandes catégories ou méthodes d'échantillonnage, qui dépendent de l'objectif général de la recherche (voir Encadré 4.1). Si l'objectif est de créer un échantillon le plus similaire possible à la population sur l'ensemble de ses caractéristiques (excepté la taille), alors il est recommandé d'utiliser la méthode probabiliste. Cela permettra, sur base des analyses menées sur l'échantillon, d'effectuer des généralisations à l'ensemble de la population. Dans ce cas, toute différence entre l'échantillon et la population est appelée un biais. Les biais constituent des risques pouvant mener à des conclusions erronées à propos de la population. Il n'est pas toujours possible de créer un échantillon représentatif de la population. Dans ce cas, il est recommandé d'utiliser la méthode non probabiliste. Dans la méthode probabiliste, il existe plusieurs manières de sélectionner un échantillon. Leur point commun est que tous les éléments de la population ont une probabilité connue d'être inclus dans la population. Dans la méthode non probabiliste, les éléments de la population ont une probabilité inconnue d'être inclus dans l'échantillon.

ENCADRÉ 4.1 : LES TYPES D'ÉCHANTILLONNAGE

Échantillons probabilistes : un échantillonnage probabiliste consiste en la sélection d'un sous-ensemble de la population de la recherche. Cette sélection se fait de manière aléatoire, ce qui permet de calculer la probabilité de chaque unité de la population d'être incluse dans l'échantillon. L'échantillonnage probabiliste permet de produire des estimations fiables dans une marge d'erreur donnée, et d'inférer les résultats obtenus sur base de l'échantillon à l'ensemble de la population.

74 L'Université libre de Bruxelles propose un MOOC intitulé « Méthodes de sondage et d'enquête » qui traite en détail de la question de l'échantillonnage. Voir <https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/courses/ulb/44002/session01/about>. (date de consultation : 22/01/2016).

75 Pour une description approfondie et d'autres exemples, voir Burnham, P., Gilland, K., Grant, W., Layton-Henry, Z., *Research Methods in Politics*, Londres, Palgrave, 2004, pp. 86-92 ; ou Johnson, J.B., Reynolds, H.Y., *Political Science Research Methods*, Londres, Sage, 2012, 7^e édition, pp. 229-240.

Échantillons non probabilistes : un échantillonnage non probabiliste consiste en la sélection d'un sous-ensemble de la population de la recherche. Cette sélection se fait de manière arbitraire, ce qui ne permet pas de calculer la probabilité de chaque unité de la population d'être incluse dans l'échantillon. L'échantillonnage non probabiliste ne permet dès lors pas de produire des estimations fiables dans une marge d'erreur donnée, ni d'inférer les résultats obtenus sur base de l'échantillon à l'ensemble de la population.

6.2. LES MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE PROBABILISTES

Il existe de nombreuses méthodes d'échantillonnage. Ce chapitre revient sur les méthodes les plus fréquemment utilisées, en les illustrant chacune sur base du même exemple.

Exemple : Enquête auprès des membres du Parti de l'Action Bête et Obtuse (PABO)

Population = 100 000 membres

Échantillon : L'objectif est d'obtenir un échantillon représentatif (probabiliste). Étant donné la taille de la population, pour obtenir un échantillon représentatif avec un degré de confiance de 95 %, celui-ci doit contenir au moins 383 observations, que l'on peut arrondir à 400 (voir Tableau 4.4). En tenant compte d'un taux de réponse relativement bas des membres de ce parti (20 %) et de la nécessité d'obtenir environ 400 questionnaires, on peut estimer qu'il est nécessaire de tirer un échantillon de 2 000 membres ($2\,000 \times 20\% = 400$).

Tirage aléatoire simple

= tirage au sort de chaque unité, avec une chance égale pour chaque unité d'être sélectionnée dans l'échantillon (n/N)

Exemple : La liste des membres du parti PABO comporte 100 000 unités. L'échantillon sera tiré sur base d'une sélection au hasard de 2 000 membres, parmi les 100 000 membres de la liste.

Tirage aléatoire systématique (ou échantillonnage par intervalles)

= tirage à intervalle déterminé, avec un écart identique entre chaque unité sélectionnée ($1/N$)

Exemple : La liste des membres du parti PABO comporte 100 000 unités/membres. L'échantillon final doit comporter 2 000 membres. L'intervalle correspond à 50 ($100\,000 / 2\,000$). Il faudra donc sélectionner une unité toute les 50 unités pour constituer l'échantillon (en débutant le tirage de manière aléatoire à une unité comprise entre 1 et 50). Par exemple, on peut débiter la sélection au membre numéro 15, et ensuite sélectionner un membre tous les 50, c'est-à-dire 65, 115, 165, 215, 265, etc.

Tirage aléatoire stratifié

= tirage aléatoire au sein de sous-groupes de la population pour obtenir une distribution des répondant.e.s qui reflète la distribution de la population parmi ces sous-

groupes (le plus souvent sur base de critères sociodémographiques, comme l'âge, le genre, ou l'origine géographique des individus).

Exemple : Le parti PABO opère sur un territoire de 5 provinces, mais possède un ancrage territorial très différent d'une province à l'autre : dans certaines provinces, le parti possède beaucoup de membres ; dans d'autres provinces, il n'attire que peu de membres. On connaît la distribution géographique de la population des membres du parti PABO par province (voir Tableau 4.2). Par exemple, la province A représente 15 % de la population totale des membres du parti. L'objectif est que l'échantillon compte une proportion de répondant.e.s de la province A qui soit la plus proche possible de la proportion dans la population (15 %). Pour cela, l'échantillon tiré doit représenter 15 % de 2 000 membres inclus dans l'échantillon, soit 300 personnes tirées de manière aléatoire parmi les membres du parti PABO issu de la province A.

Tableau 4.2. Exemple d'échantillon probabiliste : tirage aléatoire stratifié sur base de l'origine géographique

Province	En % population	Échantillon
A	15	$15/100 * 2\ 000 = 300$
B	10	200
C	15	300
D	20	400
E	40	800
Total	100 %	2 000

Tirage aléatoire multi-niveaux

= le principe est identique au tirage aléatoire stratifié, à ceci près que l'on sélectionne un certain nombre de sous-groupes parmi lesquels on applique un tirage aléatoire. Il n'y a donc pas de tirage au sein de tous les sous-groupes.

Exemple : On sélectionne une série de provinces représentatives (par exemple 3), au sein desquelles on sélectionne de manière aléatoire les répondant.e.s.

Tirage par grappes (cluster)

= le principe est similaire au tirage aléatoire multi-niveaux, c'est-à-dire que l'on sélectionne un certain nombre de sous-groupes, à ceci près que l'on interroge tous les individus des sous-groupes sélectionnés.

Exemple : On sélectionne une série de provinces représentatives (par exemple, 3), au sein desquelles on interroge tout le monde.

Enquête par panel

= enquête reproduite à différents moments dans le temps sur un même échantillon. L'avantage de ce type d'enquête est de pouvoir suivre les mêmes individus dans le temps, et donc de pouvoir étudier un processus, de comprendre le changement. L'in-

convénient majeur est la perte de répondant.e.s d'une vague à l'autre d'enquête, et donc la perte de représentativité du groupe au fil du temps.

Exemple : on tire un échantillon (par exemple via une méthode aléatoire simple), et on soumet à cet échantillon plusieurs enquêtes à plusieurs moments dans le temps. On peut par exemple sonder les membres du parti PABO une année, et sonder à nouveau les mêmes membres l'année d'après, afin de voir si ils/elles ont changé d'opinion sur un certain nombre de questions.

6.3. LES MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE NON PROBABILISTES

Tirage par quotas

= Tirage intéressant lorsque l'on veut sélectionner des unités parmi différents sous-groupes de la population. Le tirage d'unités à inclure dans l'échantillon s'effectue jusqu'à ce qu'un nombre précis d'unités (un quota) soit atteint pour chacun des sous-groupes identifiés. À la différence du tirage aléatoire stratifié, il n'y a pas de technique aléatoire de sélection des unités dans chaque sous-groupe. Cette méthode ne vise donc pas à la représentativité car elle dépend du choix subjectif de l'enquêteur et de la disponibilité des répondant.e.s.

Exemple : Le parti PABO opère sur un territoire de 5 provinces, mais possède un ancrage territorial très différent d'une province à l'autre. Sur base de la distribution géographique de la population des membres du parti PABO par province (voir Tableau 4.2), on décide d'un nombre de membres à sélectionner et à inclure dans l'échantillon pour chacune des 5 provinces. Par exemple, la province A représente 15 % de la population totale des membres du parti ; dès lors, l'échantillon de 2 000 unités doit compter 15 % d'unités issues de cette province, soit 300 unités. Ces unités sont sélectionnées sans règle précise, au contraire de l'échantillon stratifié.

Tirage boule de neige

= tirage par vagues : on commence par sélectionner des individus que l'on connaît et on contacte leurs connaissances. Cette méthode n'est pas représentative mais elle constitue parfois la seule voie pour atteindre des populations difficiles à identifier, non répertoriées.

Exemple : On veut sélectionner d'anciens membres du parti PABO et les interroger. Il n'existe pas de registre des anciens membres sur base duquel tirer un échantillon probabiliste. Il est par contre possible de tirer un échantillon non probabiliste par boule de neige, en partant de quelques anciens membres que l'on connaît ou que l'on peut identifier, en leur demandant de fournir des contacts d'autres anciens membres qu'ils connaîtraient.

Tirage de commodité

= sélection de la population accessible

Exemple : On sélectionne tous les membres qui se rendent à un congrès public du parti PABO.

Chacune des méthodes d'échantillonnage présente des avantages et inconvénients. Ainsi, la méthode probabiliste permet que la sélection des personnes contactées soit indépendante de l'enquêteur, et donc que la population de base ne soit pas

(ou presque pas) biaisée avant même la prise de contact. Elle offre également la possibilité d'inférer/généraliser les résultats à l'ensemble de la population (avec une marge d'erreur). Cependant, elle requiert d'avoir des informations solides sur la population de départ (et ses caractéristiques, pour les échantillons stratifiés, multi-niveaux, ou de grappes). En outre, elle ne permet pas de corriger ou modifier l'échantillon a posteriori : les individus ne sont pas remplaçables. Il faut donc sélectionner des échantillons plus larges en tenant compte du taux de non-réponse. C'est ce qui rend ce type d'échantillons plus coûteux.

Inversement, la méthode non probabiliste offre plus de flexibilité, est moins coûteuse, mais ne permet pas une généralisation aisée à l'ensemble de la population (non représentativité de l'échantillon).

6.4. LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Outre le type d'échantillonnage, il faut également déterminer la taille de l'échantillon à sélectionner, c'est-à-dire identifier combien d'unités sélectionner parmi la population visée. Pour cela, un certain nombre de critères doivent être pris en considération, quel que soit le type d'échantillonnage choisi. Un large échantillon ne signifie pas automatiquement un échantillon de meilleure qualité. Un exemple classique qui illustre cela est le cas des élections présidentielles américaines de 1936. Deux sondages pré-électorales ont alors été menés, l'un pour le compte du magazine *Literary Digest*, et l'autre mené par Gallup. Le premier sondage prédisait que le candidat Alfred Landon (républicain) remporterait l'élection avec 57 % des voix, contre 43 % pour le candidat démocrate Franklin D. Roosevelt. Or, les résultats de l'élection ont révélé un résultat complètement inversé, avec 62 % des voix pour Roosevelt et 38 % des voix pour Landon. Pourtant, ce sondage pour le compte du *Literary Digest* était l'un des plus onéreux jamais organisé, et portait sur un échantillon de plus de 2,4 millions d'électeurs. En parallèle, Gallup a mené un sondage auprès d'un échantillon beaucoup plus restreint de 50 000 électeurs, tout en parvenant à prédire la victoire de Franklin D. Roosevelt. Cet exemple illustre bien que la taille de l'échantillon ne peut pas compenser une mauvaise méthode d'échantillonnage et un biais dans les non-réponses.

Pour déterminer la taille idéale d'un échantillon, il faut d'une part tenir compte des caractéristiques de la population de la recherche et du type d'analyses à mener. Si la population visée est très hétérogène sur certaines caractéristiques cruciales de la recherche, il faudra envisager d'augmenter la taille de l'échantillon. Par exemple, dans une analyse de l'opinion publique belge ou canadienne, la population (citoyen.ne.s belges et canadien.ne.s) est hétérogène sur le plan linguistique. Si l'on veut mener des analyses sur les attitudes et opinions des différents groupes linguistiques sur certains enjeux, il est nécessaire d'avoir suffisamment de répondant.e.s au total, mais aussi au sein de chacun des groupes linguistiques. Il faudra alors sélectionner un échantillon plus large de manière à ce que celui-ci comprenne suffisamment de répondant.e.s dans chacun des sous-groupes sur lesquels on veut travailler pour maintenir une marge d'erreur raisonnable au sein des différentes strates de cet échantillon stratifié.

D'autre part, il faut anticiper le taux de réponse, c'est-à-dire le nombre de questionnaires utilisables sur le nombre total de questionnaires envoyés. Ce taux de

réponse peut varier énormément. Les non-réponses ne se répartissent pas aléatoirement. Certains groupes répondent tendanciellement moins (jeunes, plus âgés, moins éduqués, allophones, etc.). Pour parer à cela, il est possible d'augmenter l'échantillon sur certaines catégories de population plus petites ou plus difficiles à atteindre, et dont on sait qu'elles ont tendance à moins répondre. Il est également possible de travailler avec des incitants (ex. : bon d'achat, réduction, etc.), afin de susciter la participation de certaines catégories de population à l'enquête. Il est également important de faire toute la clarté sur le/la commanditaire de l'enquête et de générer la confiance des répondant.e.s. Enfin, la rédaction du questionnaire ou son mode d'administration ont des conséquences sur les taux de réponse (voir *infra*).

En tout état de cause, il est important de donner des informations sur les non-répondant.e.s (pourcentage et caractéristiques) pour pouvoir évaluer à quel point cela biaise l'échantillon.

Exemple 2 : enquête sur les parlementaires : informations sur les non-réponses (Tableau 4.3).

**Tableau 4.3. Enquête parlementaires nationaux
– Taux de réponse**

Pays	Pop. (N)	Rép. (n)	Rép. (%)
Allemagne	622	134	21,5
Autriche	183	55	30,0
Belgique	150	70	46,6
Espagne	350	104	29,7
France	577	50	8,6
Hongrie	386	99	25,6
Irlande	166	34	20,5
Israël	120	39	32,5

Pays	Pop. (N)	Rép. (n)	Rép. (%)
Italie	630	45	7,1
Norvège	169	46	27,2
Pays-Bas	150	65	43,3
Pologne	460	55	12,0
Portugal	230	76	33,0
Royaume-Uni	639	62	9,7
Suisse	200	49	24,5
Total	5 032	983	19,5

Note : Population (N) = Nombre de parlementaires nationaux ; Rép (n) = nombre de répondant.e.s ; Rép (%) = taux de réponse (par pays)
Source : www.partirep.eu

Enfin, la taille de l'échantillon reflète un équilibre entre les contraintes en termes de ressources (temps, argent) et l'objectif de validité statistique, en particulier en cas d'échantillon probabiliste. En effet, une augmentation de la taille de l'échantillon permet une diminution de la marge d'erreur. Il faut dès lors décider de l'erreur « tolérable » (Tableau 4.4). Ainsi, si vos résultats indiquent que 90 % de votre échantillon de citoyen.ne.s canadien.ne.s déclarent aimer la poutine, une marge d'erreur de 5 % signifie qu'il est probable que 85 à 95 % des Canadien.ne.s aiment la poutine. La marge d'erreur de 5 % est la plus fréquemment utilisée, car elle représente un compromis entre coûts liés à un échantillon trop large et l'assurance d'obtenir des résultats qui reflètent bien la population.

Tableau 4.4. Échantillon probabiliste et inférence statistique

Population	Nombre d'unités nécessaires pour une marge d'erreur de...		
	10 %	5 %	1 %
100	50	80	99
500	81	218	476
1 000	88	278	906
10 000	96	370	4 900
100 000	96	383	8 763
1 000 000 et plus	97	384	9 513

7. Quel questionnaire ?

Dans le cas des enquêtes, après avoir sélectionné l'échantillon, il est nécessaire de rédiger le questionnaire qui sera administré aux répondant.e.s. Pour cela, il faut déterminer quelles questions poser, comment les poser, et dans quel ordre.

Lorsque l'on rédige un questionnaire, et dans une démarche hypothético-déductive, le choix des questions à poser doit être guidé uniquement par la question de recherche et les hypothèses. Il est crucial de garder à l'esprit ses hypothèses à tester, d'avoir bien identifié ce que l'on veut mesurer et le type d'information à collecter. Ceci fait référence à l'étape de l'opérationnalisation des hypothèses et le choix d'indicateurs (voir chapitre 3). De manière générale, les enquêtes par questionnaires sont particulièrement appropriées pour collecter des informations factuelles sur des individus ou des groupes. Elles permettent également de collecter de l'information sur les attitudes, opinions, croyances, valeurs et normes, ou encore niveaux de connaissance des répondant.e.s. De manière intéressante, elles sont en outre fréquemment utilisées pour mesurer des comportements, bien qu'il s'agisse de comportements rapportés (et non effectifs), avec les biais que cela peut comporter (sous-évaluation des comportements socialement peu acceptés, surestimation des comportements socialement valorisés).

Il est fondamental d'adapter la formulation des questions à la population visée par la recherche, afin de s'assurer de leur bonne compréhension.

Il est également important d'éviter de poser deux questions en une. Enfin, il importe de formuler des questions claires et non ambiguës, et dont la réponse n'est pas induite dans la question.

Outre la formulation, le format des questions est aussi crucial. Celles-ci peuvent prendre différents formats⁷⁶ :

⁷⁶ Pour une discussion détaillée sur les enjeux de la formulation des questions, voir Sudman, S., Bradburn, N. M., *Asking Questions : A Practical Guide to Questionnaire Design*, San Francisco, Jossey-Bass, 1982. Voir également Johnson, J. B., Reynolds, H. Y., *Political Science Research Methods*, Londres, Sage, 2012, 7^e édition, pp. 334-336.

7.1. QUESTION OUVERTE

= question qui ne propose pas de réponse prédéfinie au/à la répondant.e et qui laisse une totale liberté dans la réponse dans un espace imparti.

L'avantage des questions ouvertes est qu'elles ne ferment pas les possibilités et suscitent des réponses non attendues. Elles permettent aussi de saisir les logiques du raisonnement des acteurs. Elles n'anticipent pas les connaissances ou le niveau de compréhension des répondant.e.s. Elles sont particulièrement adaptées pour explorer des domaines peu connus. Cependant, il faut garder à l'esprit que le codage des réponses se révèle alors long et fastidieux, et le taux de non-réponse beaucoup plus élevé que sur des questions fermées, et l'analyse difficile. Il est parfois nécessaire de conduire une analyse de contenu sur les réponses ouvertes (voir chapitre 7).

Exemple de question ouverte : Pourquoi avez-vous adhéré au Parti PABO ?

7.2. QUESTION FERMÉE BINAIRE

= question qui propose aux répondant.e.s deux options de réponse (souvent du type oui/non)

Exemple de question binaire : Pourquoi avez-vous adhéré au Parti PABO ?

Réponses : (1) J'ai fait la démarche moi-même ; (2) Parce qu'on me l'a demandé

7.3. QUESTION FERMÉE À CHOIX MULTIPLE

= question qui propose plusieurs options de réponse, et par rapport à laquelle les répondant.e.s peuvent sélectionner une ou plusieurs réponses.

Exemple de question à choix multiples : Des citoyen.ne.s adhèrent au parti PABO pour différentes raisons. En ce qui vous concerne, pouvez-vous indiquer, parmi les raisons suivantes, la raison principale qui a joué dans votre décision d'adhérer au Parti PABO (plusieurs réponses possibles) :

1	Par idéalisme, pour changer la société et la politique
2	Parce que mes parents sont (étaient) membres du même parti
3	Pour être mieux informé.e sur la vie politique
4	En raison des changements internes conduits par le/la leader du parti
5	Pour soutenir le parti dans un moment difficile
6	Pour obtenir un service (logement, emploi, promotion, etc.)
7	Pour faire une carrière dans la vie politique
8	Parce que je connaissais quelqu'un qui en était membre
9	Pour pouvoir influencer le programme du parti
10	Par conviction sur le programme du parti
11	En raison de la bonne ambiance dans la section locale du parti
12	Pour pouvoir être candidat.e aux élections

7.4. QUESTION FERMÉE DE TYPE ÉCHELLE

= question qui propose aux répondant.e.s plusieurs options de réponse qui constituent une échelle, et par rapport à laquelle les répondant.e.s ne peuvent sélectionner qu'une seule réponse correspondant à leur position sur l'échelle proposée.

Exemple : Les membres du Parti PABO peuvent être plus ou moins satisfait.e.s de leur adhésion au parti. En ce qui vous concerne, pouvez-vous indiquer votre degré de satisfaction par rapport à votre adhésion au parti PABO, sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait.e) à 10 (très satisfait.e) ?

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

L'avantage des questions fermées est qu'elles sont faciles à compléter pour les répondant.e.s, et à coder et à comparer pour le/la chercheur.e. Elles permettent en outre parfois de clarifier la question pour les répondant.e.s, et tendent à générer davantage de réponses, en particulier sur des sujets sensibles. Les inconvénients principaux sont la perte de spontanéité (les répondant.e.s sont forcés à choisir), l'irritation des répondant.e.s qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les catégories de réponses proposées, et la difficulté à construire des catégories de réponses mutuellement exclusives et complètes.

Les différents types de questions, et surtout les catégories de réponses, ne sont pas sans impact sur les réponses obtenues par le/la chercheur.e, et donc sur les résultats de la recherche.

Exemple : Question sur la satisfaction des citoyen.ne.s par rapport à la situation économique, au gouvernement, et à la démocratie. Les répondant.e.s se sont vus offrir trois types de réponses différents :

1. Réponse fermée, Choix multiple : Très Satisfait.e / Assez satisfait.e / Assez insatisfait.e / Très insatisfait.e (2 catégories négatives, 2 catégories positives)
2. Réponse fermée, Échelle (0-10) : Très insatisfait.e 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Très Satisfait.e (position 5 = position neutre)
3. Réponse fermée, Choix multiple (gradation dans la satisfaction) : Pas du tout satisfait.e / Satisfait.e / Assez satisfait.e / Très satisfait.e

Sur base de la même question, proposée avec des catégories de réponses différentes, la distribution des réponses obtenues diffère très fortement (Tableau 4.5).

Tableau 4.5. Impact des questions et catégories de réponses sur les résultats obtenus

	Économie			Gouvernement			Démocratie		
	Type Q1	Type Q2	Type Q3	Type Q1	Type Q2	Type Q3	Type Q1	Type Q2	Type Q3
Insatisfait.e	167	134	99	268	208	169	187	152	169
Neutre	–	102	–	–	100	–	–	100	–
Satisfait.e	273	193	320	191	128	258	223	176	258
Très satisfait.e	26	7	12	11	2	4	43	7	4
Manquant	19	49	54	15	47	54	32	50	54

Source : Saris, W. E., Gallhofer, I. N., *Design, Evaluation, and Analysis of Questionnaires for Survey Research*, Hoboken, NJ, Wiley & Sons, 2007.

Enfin, la présentation générale du questionnaire est importante. Le questionnaire lui-même doit comporter une introduction et une conclusion, ainsi qu'une section synthétisant les instructions à suivre pour y répondre.

L'ordre des questions peut fortement influencer le taux de non-réponses⁷⁷. Il est important de grouper les questions par thèmes pour augmenter la fluidité, et de structurer le questionnaire en entonnoir en débutant par les questions simples pour instaurer la confiance, pour ensuite placer les questions factuelles puis personnelles.

8. Quel mode d'administration ?

Un questionnaire peut être administré aux répondant.e.s sur différents supports. Il est possible de combiner ces modes d'administration du questionnaire.

1. En face à face (Ceci revient à conduire un entretien structuré – voir chapitre 6)
2. Par téléphone
3. Par courrier
4. Par courriel
5. Par Internet

Le choix du mode d'administration du questionnaire dépend de contraintes liées au budget, au taux de réponse visé, à la population cible, à la longueur du questionnaire, ou au processus de traitement des données (Tableau 4.6).

Tableau 4.6. Critères de choix du mode d'administration du questionnaire

Mode d'administration	Coûts de collecte	Taux de réponse	Congruence population-échantillon	Longueur du questionnaire	Coût d'analyse
Face-à-face	Élevé	Moyen à élevé	Élevé	Moyen à long	Élevé
Téléphone	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible à moyen
Courrier	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Élevé
Courriel	Faible	Varie selon population, mais Faible	Varie selon population, mais Faible	Court à moyen	Faible à moyen
Internet	Faible	Varie selon population, mais Faible	Varie selon population, mais Faible	Court à moyen	Faible à moyen

Source : adapté de Johnson, J.B. et Reynolds, H.Y., *Political Science Research Methods*, Londres, Sage, 2012, 7^e édition, p. 311.

Le choix du mode d'administration du questionnaire implique plus ou moins de contact direct entre enquêteur.e et répondant.e.s. Plus le contact est direct, plus

⁷⁷ Voir Bradburn, N. M., Mason W. M., « The Effect of Question Order on Responses », *Journal of Marketing Research* 1964, 1(4), pp. 57-61.

haut est le taux de réponse. Pour chaque mode d'administration, des réflexes et techniques peuvent être développés pour tenter de maximiser le taux de réponse et la qualité des réponses obtenues. Ainsi, Don Dillman et ses collègues ont développé dans les années 1970 ce qui est aujourd'hui communément appelé le Tailored Design Method (TDM), une stratégie permettant d'obtenir des taux de réponse avoisinant les 60-70 % auprès de la plupart des populations via une administration par courrier et téléphone⁷⁸.

L'administration par Internet se popularise avec la mise à disposition de plateformes spécifiques telles que Google Surveys ou Survey Monkey (gratuits) ou d'autres plateformes payantes.

Au final, tant pour le questionnaire que pour son mode d'administration, un test préalable est bénéfique. Cela permet d'adapter le questionnaire et de passer d'une question ouverte à une question fermée, d'éliminer des questions non discriminantes ou pas suffisamment claires, de tester la longueur du questionnaire et sa fluidité.

9. Quelle analyse des résultats ?

La méthode de collecte de données basée sur une enquête ou une base de données existante amène à une méthode d'analyse des données de type quantitative et statistique. Cette analyse est le plus souvent menée à l'aide de logiciels (SPSS, Stata, R).

1. Vérifier/nettoyer la base de données

Afin de s'assurer du codage adéquat, il convient de sortir les tableaux de fréquences pour chacune des variables, c'est-à-dire présenter la distribution des réponses entre les différentes catégories de réponses que peut prendre de la variable.

2. Produire des statistiques descriptives

Afin de se familiariser avec les données et d'avoir un aperçu des réponses et de leur distribution sur chacune des variables, il est intéressant de sortir les mesures de tendances centrales et de dispersion pour chacune des variables.

3. Conduire des analyses bivariées

Afin d'explorer la manière dont les différentes variables sont reliées entre elles, on commence par tester les relations entre variables via des tableaux croisés et coefficients de corrélation.

4. Conduire des analyses multivariées

Afin de vérifier que les relations bivariées sont solides, et que la relation n'est pas fallacieuse (autre variable déterminante ou variable intermédiaire), on passe alors à des analyses multivariées.

5. Être attentif à la signification statistique des résultats (généralisation)

6. Mener des analyses sur les questions ouvertes éventuelles

⁷⁸ Dillman, D. A., Smyth, J. D., Christian, L. M., *Internet, Phone, Mail, and Mixes-Method Surveys. The Tailored Design Method*, Hoboken, NJ, Wiley, 2014, 4^e édition.

ENCADRÉ 4.2 : LES ÉTAPES PRATIQUES DE LA MÉTHODE (ENQUÊTES DIRECTES ET CONSTITUTION DE BASE DE DONNÉES)

1. Identifier la population sur laquelle porte la recherche (univers des cas)
2. Si nécessaire, tirer un échantillon à partir de la population
 - En utilisant un type d'échantillonnage probabiliste ou non probabiliste en fonction des objectifs de la recherche
 - En déterminant la taille de l'échantillon nécessaire

Pour les enquêtes directes

- 3a Élaborer un questionnaire
 - Identifier les questions à poser en lien avec les hypothèses de la recherche (opérationnalisation et choix des indicateurs)
 - Déterminer le type de question à poser pour chaque indicateur (ouverte, fermée, etc.)
 - Arrêter l'ordre des questions

- 3b Administrer le questionnaire

Pour les bases de données

- 3a Identifier les données à collecter en lien avec les hypothèses de la recherche (opérationnalisation et choix des indicateurs)
 - 3b Identifier où trouver ces données (sources) et importer les informations dans la base de données
 4. Analyser les données collectées
 - Nettoyer la base de données
 - Produire des statistiques descriptives
 - Conduire des analyses bivariées
 - Conduire des analyses multivariées
 - Conclure par rapport à la question de recherche et aux hypothèses
-

10. Deux exemples de recherches mobilisant la méthode d'enquête et de base de données

EXEMPLE 1 : BASE DE DONNÉES : POLITICAL PARTY DATABASE (PPDB)

Problématique

Susan Scarrow, Paul Webb, et Thomas Poguntke ont constitué une base de données sur les changements organisationnels des partis politiques, intitulée *Political Party Database*⁷⁹. Cette base de données vise à fournir des données régulièrement mises à jour, disponibles publiquement en ligne, sur l'organisation, les ressources, la sélection des leaders, et la participation interne au sein des partis politiques. Cette

⁷⁹ <http://www.politicalpartydb.com> (date de consultation : 20/01/2016).

base de données permet à la fois de chercher à comprendre les évolutions organisationnelles des partis (perspective longitudinale) ou les différences organisationnelles entre partis (perspective synchronique ou transversale) (voir chapitre 2). Cette base de données permet également de comprendre l'impact des structures organisationnelles partisanes sur d'autres phénomènes.

Détail de la méthode

L'objectif étant la comparaison des partis dans les démocraties parlementaires, la population visée est potentiellement très large. Comme il n'est pas envisageable de couvrir l'ensemble de la population, un échantillon a dû être sélectionné. La sélection de l'échantillon (quels partis dans quels pays) s'est faite via une méthode non probabiliste : un tirage de commodité. Les informations ont été récoltées pour les partis accessibles (a priori, l'ensemble des partis ayant au moins un.e représentant.e au sein de l'assemblée principale du pays), dans les pays pour lequel l'information était accessible (c'est-à-dire les pays pour lesquels un.e expert.e national.e a pu être identifié). Au final, les données sur les structures, ressources, et événements centraux dans la vie des partis ont été collectées pour les partis présents au parlement national dans 23 pays, pour plusieurs années consécutives (2011 à 2014).

Les indicateurs inclus dans la base de données sont décrits dans la grille de codage disponible sur le site web du projet. Ils portent sur les structures organisationnelles des partis, leurs ressources, les liens qu'ils établissent avec les citoyen.ne.s et groupes d'intérêts⁸⁰.

Résultats

La base de données permet de tester de nombreuses questions de recherche. Dans l'exemple proposé, Karina Kosiara-Pedersen, Susan Scarrow et Émilie van Haute ont analysé l'impact des règles en matière d'affiliation au parti sur le niveau d'activisme des individus⁸¹.

Nous ne présentons ici que les résultats des analyses descriptives et bivariées de cette recherche.

Le Tableau 4.7 présente des statistiques descriptives, à savoir le cout de l'adhésion (converti en euros) par an, pour les partis inclus dans la base de données qui appliquent des cotisations individuelles de manière uniforme (107 partis). On peut noter que le niveau des cotisations varie beaucoup d'un parti à l'autre, allant de 1.4 euro (Jobbik en Hongrie) à 110.5 euros (PVV aux Pays-Bas). La cotisation moyenne des partis étudiés est de 28.4 euros. Le cout relatif de l'adhésion est aussi calculé en ramenant la cotisation au salaire annuel moyen du pays, ce qui permet de neutraliser

80 Scarrow, S., Webb, P. D., « Assessing Party Organizational Change: Participation, Representation and Power », Papier préparé pour la conférence *American Political Science Association Annual Meeting*, Chicago, 2013, pp. 8-11.

81 Kosiara-Pedersen, K., Scarrow, S., van Haute, É., « Rules of Engagement? Party Membership Costs, New Forms of Party Affiliation, and Partisan Participation », dans Scarrow, S., Webb, P., Poguntke, Th. (dirs), *Organizing Representation: Political Parties, Participation, and Power*, Oxford, Oxford University Press, à paraître 2017.

les différences en termes de cout de la vie entre les pays. Dans ce cas, le cout varie de 0.01 % du salaire annuel moyen (Belgique : le parti démocrate chrétien flamand ; Canada : le Bloc Québécois ; Hongrie : Jobbik) à 0.29 % pour Droit et Justice en République tchèque.

Tableau 4.7. Cout financier absolu et relatif de l'adhésion

	Cout absolu	Cout relatif
	Cotisation (en Euros)	Cotisation annuelle / Salaire annuel moyen (%)
Minimum	1.4	0.01
Maximum	110.5	0.29
Moyenne	28.4	0.08
N	107	107

Source : Tableau tiré de Kosira-Pedersen, K., Scarrow, S., van Haute, É., « Rules of Engagement? Party Membership Costs, New Forms of Party Affiliation, and Partisan Participation », dans Scarrow, S., Webb, P., Poguntke, Th. (dirs), *Organizing Representation: Political Parties, Participation, and Power*, Oxford, Oxford University Press, à paraître 2017.

Le Tableau 4.8 présente une analyse bivariée, à savoir un tableau croisé entre cout relatif de l'adhésion et pays d'appartenance des partis étudiés. Ce tableau met en évidence de grandes disparités entre pays, même après le contrôle du cout de l'adhésion par le cout de la vie. Il montre clairement des pratiques différentes entre pays, démontrant un rapport différent à l'adhésion, mais aussi une logique d'alignement entre partis d'un même pays.

Tableau 4.8. Cout relatif de l'adhésion par pays

Pays	Cout relatif	Pays	Cout relatif	Pays	Cout relatif
Allemagne	0.17	France	0.07	Pologne	0.19
Australie	0.13	Hongrie	0.06	Portugal	0.08
Autriche	0.09	Irlande	0.04	République tchèque	0.13
Belgique	0.04	Israël	0.05	Royaume-Uni	0.08
Canada	0.02	Italie	0.07	Suède	0.04
Danemark	0.09	Norvège	0.06	Total	0.08 (107)
Espagne	0.18	Pays-Bas	0.09		

Source : Tableau tiré de Kosira-Pedersen, K., Scarrow, S., van Haute, É., « Rules of Engagement? Party Membership Costs, New Forms of Party Affiliation, and Partisan Participation », dans Scarrow, S., Webb, P., Poguntke, Th. (dirs), *Organizing Representation: Political Parties, Participation, and Power*, Oxford, Oxford University Press, à paraître 2017.

EXEMPLE 2 : ENQUÊTE DIRECTE : LA DÉSAFFILIATION PARTISANE

Problématique

La désaffiliation partisane est très peu abordée dans la littérature en science politique. Cet objet d'étude est quasi inexploré par les politologues et fait des désaffilié.e.s une figure totalement méconnue : on sait très peu sur le profil, les attitudes et les motivations des membres ayant décidé de quitter le parti politique auquel elles/ils étaient affiliés. Pourtant, c'est un phénomène important : on sait que beaucoup de partis politiques dans les démocraties européennes perdent des membres au fil du temps. Pour mieux comprendre les logiques derrière ce phénomène social, Anissa Amjahad s'est penchée sur ces individus⁸².

Dans cette recherche, la désaffiliation partisane est définie comme le fait de tout membre qui n'assure plus le paiement de ses cotisations au parti, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou involontaire, d'une démarche active ou passive et indépendamment du type d'engagement qui le caractérisait.

Se basant sur le niveau individuel, cette recherche répond notamment à la question suivante : quels sont les déterminants individuels de la désaffiliation partisane ?

Détail de la méthode

Dans ce cadre, Anissa Amjahad s'est choisi un cas d'étude et des données. La recherche se concentre sur le Parti socialiste francophone en Belgique et utilise les données de deux enquêtes par questionnaires, l'une auprès de membres du parti, et l'autre auprès de désaffilié.e.s. La comparaison des données des deux enquêtes (relatives aux membres et anciens membres) lui permet de traiter la question de recherche, et d'identifier les traits des membres qui restent dans l'organisation par rapport à ceux qui quittent le parti.

Pour la première enquête (membres), la collaboration avec le secrétariat du parti a permis d'obtenir des informations assez précises sur la population : le registre des adhérents comprenait au moment de l'enquête (2012) 91 164 noms, ainsi que le genre, l'âge et la fédération d'appartenance des adhérents. Sur cette base, il a été possible de mettre en œuvre la méthode d'échantillonnage probabiliste. En outre, l'objectif étant de toucher toutes les branches provinciales du parti, la politologue a opté pour un tirage aléatoire stratifié sur base de l'origine géographique. L'estimation du taux de réponse a poussé la politologue à sélectionner 2 500 adhérents dans le registre du parti. Au final, 809 personnes ont répondu à l'enquête.

Pour la seconde enquête (désaffiliés), l'identification de la population est plus difficile. Le parti ne tient pas de registre complet des désaffiliés. Cependant, il dispose d'une base de données archivant systématiquement les données des anciens membres (n'étant pas en ordre de cotisation depuis plus de deux ans). Cette base de données contient environ 30 000 individus. Après avoir supprimé les individus de plus de 85 ans afin d'éviter de contacter des personnes éventuellement décédées, Anissa Amjahad a opté pour un tirage aléatoire simple de 2 500 individus au sein de cette liste. Les informations relatives à la population n'étant pas complètes, il ne s'agit pas

82 Amjahad, A., *La désaffiliation partisane. Pourquoi les adhérents quittent leur parti ? Étude de cas : le Parti socialiste francophone en Belgique*, Bruxelles, Thèse de doctorat, 2013.

d'une méthode d'échantillonnage probabiliste, ce qui affecte la capacité de généraliser les résultats. Au final, 207 personnes ont répondu à l'enquête.

La rédaction des questionnaires s'est faite avec beaucoup de méticulosité et ceux-ci ont été testés sur un petit échantillon de 19 individus sélectionnés via la méthode « boule de neige ».

Les questionnaires ont été administrés par courrier (renvoi « port payé par le destinataire »).

Résultats

Pour répondre à la question de recherche, une analyse multivariée (régression logistique) a été menée à l'aide du logiciel SPSS. Anissa Amjahad a pu identifier les traits distinctifs des désaffiliés par rapport aux membres, et dès lors prédire la désaffiliation par des causes latentes.

Tableau 4.9. Explication latente de la désaffiliation : comparaison du profil et des attitudes des désaffiliés et des membres

Variables	Bêta
Genre (ref : Homme)	- 0.873***
Âge	0.028*
Éducation	0.050
Méfiance envers le parti	0.782***

Note : ref = catégorie de référence ; ***p < .001 ; **p < .01 ; *p < .05

Source : extrait du tableau 6.23, Amjahad, A., *La désaffiliation partisane. Pourquoi les adhérents quittent leur parti ? Étude de cas : le Parti socialiste francophone en Belgique*, Bruxelles, Thèse de doctorat, 2013, p. 321.

La régression logistique a une visée prédictive. Elle permet de construire un modèle de prédiction ou d'explication d'un phénomène. Dans cet exemple, la colonne de gauche du Tableau 4.9 reprend les variables indépendantes retenues dans l'analyse, c'est-à-dire les facteurs explicatifs, ou les variables dont on teste l'impact (genre, âge, niveau d'éducation, degré de confiance dans le parti). Dans l'exemple, la variable dépendante est la probabilité d'être désaffilié plutôt que toujours membre du parti.

Les coefficients bêta indiquent le sens (positif ou négatif) et la force de la relation entre variable indépendante et variable dépendante (variant entre 0 et 1, un coefficient proche de 1 témoignant d'une relation très forte). Ainsi, le fait d'être un homme affecte négativement la probabilité de désaffiliation, ce qui revient à dire que les femmes ont plus de chances de se désaffilier que les hommes. De même, plus l'âge augmente, et plus la méfiance envers le parti et son fonctionnement augmente, plus la probabilité d'être un désaffilié plutôt qu'un membre du parti augmente.

Les astérisques à côté des coefficients pointent la valeur p, c'est-à-dire le degré de significativité statistique du résultat, ou le niveau de confiance. Ce coeffi-

cient indique la probabilité que le résultat obtenu soit dû au hasard. Généralement, le niveau de confiance standard est de 0.05, voire 0.01. Ce niveau indique que le résultat obtenu a moins de 5 % (ou de 1 %) de chances d'être dû au hasard.

Cette recherche analyse ainsi différentes dimensions de la désaffiliation, et en particulier la variance entre groupes (désaffiliés versus membres). Elle apporte en cela une connaissance plus fine d'un phénomène inexploré. Elle permet, entre autres, de dégager des pistes de réflexion sur les approches théoriques de la participation, sur les processus de sélection à l'œuvre dans les partis politiques et sur la substance de l'adhésion partisane au XXI^e siècle.

Conclusion

La méthode d'enquête ou de bases de données est une méthode très largement utilisée en science politique. Ayant émergé après la Seconde Guerre mondiale dans la foulée de la révolution behavioraliste, elle a dans un premier temps été utilisée dans le cadre de recherches sur les comportements politiques (vote, participation politique au sens large).

Petit à petit cependant, son usage s'est étendu dans le cadre d'autres types d'approches, par exemple institutionnalistes. Aujourd'hui, l'existence de larges projets comparés et la mise à disposition de données en libre accès permet à de nombreux/ses chercheur.e.s de travailler avec cet outil, sur la base de données collectées par des pairs.

Même lorsqu'on ne procède pas soi-même à la collecte des données, il est crucial de porter attention aux choix opérés dans la mise en œuvre de la méthode : identification de la population, sélection de l'échantillon, constitution du questionnaire, administration de celui-ci.

Si l'usage de la méthode s'est étendu à d'autres thématiques, elle conserve néanmoins ses caractéristiques initiales, à savoir un ancrage positiviste et réaliste, empiriste, et animée une volonté explicative claire.

Pour aller plus loin

Ardilly, P., *Les techniques de sondage*, Paris, Éditions Technip, 2006, 2^e édition.

Cramer, D., *Advanced Quantitative Data Analysis*, Berkshire, MacGraw-Hill Education Open University Press, 2003.

Gideon, L. (dir), *Handbook of Survey Methodology for the Social Sciences*, New York, Springer, 2012.

Kinnear P., Gray C., *SPSS facile appliqué à la psychologie et aux sciences sociales : maîtriser le traitement de données*, Bruxelles, De Boeck, 2005.

Saris, W. E., Gallhofer, I. N., *Design, Evaluation and Analysis of Questionnaires for Survey Research*, Hoboken, NJ, Wiley, 2007, 2nd édition.

Fiche de synthèse & conseils pratiques

Quel type de question de recherche ?	L'ambition est de comprendre une relation de causalité, de comprendre dans quelle mesure la présence de A produit B.
Quel type de raisonnement ?	Initialement inductif, aujourd'hui hypothético-déductif
Quelle approche théorique ?	Enquêtes : Behaviorisme, Choix rationnel, Socio-Psychologie Base de données : néo-institutionnalisme
Quel rapport à la réalité ?	Étant donné l'intérêt pour la causalité, la méthode d'enquête et de bases de données est ancrée dans la tradition positiviste.
Quelle méthode de collecte de données ?	Enquête directe ou indirecte Constitution ou utilisation de base de données
Quel type d'analyse ?	Quantitative : Analyse statistique des données (descriptive, bivariable, multivariée)
Quelles sont les difficultés ?	<ul style="list-style-type: none"> • La constitution d'un échantillon selon les critères de la méthode d'échantillonnage retenue, en particulier dans le cas des échantillons probabilistes • La collecte d'un nombre suffisant d'observations (réponses au questionnaire, unités d'observation dans la base de données) • La construction d'une batterie d'indicateurs fiables et valides et la nécessité parfois d'avoir recours à des mesures approchantes
Quelles sont les limites ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les objets d'étude et toutes les questions de recherche ne se prêtent pas à la méthode d'enquêtes et de bases de données. • La mise en œuvre pratique d'une enquête directe est compliquée et onéreuse si l'on ne dispose pas d'une infrastructure de recherche adéquate. • Le travail sur un grand nombre de cas et la nature comparative de la méthode ne permettent pas d'approfondir les contextes, d'apporter des nuances, ou de mener une analyse fine des phénomènes.
Conseils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • La collecte de données doit être réalisée en lien avec la problématique théorique afin de développer les indicateurs nécessaires pour la recherche et ainsi de limiter la collecte de données. • La maîtrise d'outils statistiques est essentielle pour l'analyse des données. • La recherche approfondie sur les possibilités d'utiliser des données existantes permet souvent de gagner beaucoup de temps en sautant l'étape de constitution de la base de données ou l'élaboration du protocole d'enquête.

Annexe 4.1. Aperçu de bases de données disponibles

Domaine	Base de données	Lien web
Archives	Economic and Social Data Service (UK)	http://ukdataservice.ac.uk
	Norwegian social science data services (NSD)	http://www.nsd.uib.no
Statistiques gouvernementales et institutionnelles	Eurostat	http://ec.europa.eu/eurostat
	United Nations Statistical Systems (UNSS)	http://unstats.un.org
	United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN-ESA)	http://esa.un.org/unpd/wpp/
	UN Data	http://data.un.org/Default.aspx
	UN-FAO Stats	http://www.fao.org/statistics/fr/
	UNESCO	http://www.uis.unesco.org/pages/default.aspx
	United Nations Office for Disarmament Affairs (UNODA)	http://www.un.org/disarmament/publications/yearbook/
	Programme des Nations Unies sur le développement (UNDP)	http://hdr.undp.org/en/data
	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)	http://unctad.org/en/pages/statistics.aspx
	Organisation Internationale du Travail (OIT)	http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang-fr/index.htm
	Banque Mondiale	http://data.worldbank.org
	Organisation Mondiale du Commerce (OMC)	https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/looking4_f.htm
Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE)	https://data.oecd.org	
Politique comparée (niveau agrégé)	Electoral System Change in Europe (ESCE)	http://www.electoralsystemchanges.eu
	Political Party Leaders (COSPAL)	http://www.routledge.com/books/details/9780415704168/
	Constituency-level elections dataset (CLEA)	http://www.globalelectionsdatabase.com http://www.electiondataarchive.org
	Comparative Manifesto Project (CMP)	https://manifestoproject.wzb.eu
	Cross-National Voter Turnout Data (IDEA)	http://www.idea.int/vt/
	Quality of governance (QOG)	http://www.qog.pol.gu.se

	Varieties of Democracy (V-Dem)	https://v-dem.net
	Databases of Political Institutions	http://www.nsd.uib.no/macrodatabguide/set.html?id=11&sub=1
	Database on National Parliaments (ParLine)	http://www.ipu.org/parline-e/parlinesearch.asp
	Political Data Yearbook (EJPR)	http://www.politicaldatayearbook.com
	Transparency International (Corruption)	http://www.transparency.org
	Political Database of the Americas (Constitutions, elections, regimes, cabinets, parties)	http://pdba.georgetown.edu/CLAS%20RESEARCH/PDBA.html#site-title
	Party Law in Modern Europe	http://www.partylaw.leidenuniv.nl
	Political Party Database (PPDB)	http://www.politicalpartydb.com
Politique comparée (niveau individuel)	Comparative Study of Electoral Systems (CSES)	http://www.cses.org/
	Comparative Candidate Survey (CCS)	http://www.comparativecandidates.org
	European Election Studies (EES)	http://eeshomepage.net
	European Values Study	http://www.europeanvaluesstudy.eu
	True European Voter Project (EVP)	http://true-european-voter.eu
	World Value Surveys (WVS)	http://www.worldvaluessurvey.org/
	International Social Survey Programme (ISSP)	http://www.issp.org
	European Social Survey (ESS)	http://www.europeansocialsurvey.org/
Études européennes (niveau individuel)	Eurobarometers	http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm
	VoteWatch	http://www.votewatch.eu
Études européennes (niveau agrégé)	United Nations Economic Commission for Europe (UNIECE)	http://w3.unecce.org/PXWeb/en
Relations internationales	Center for Systemic Peace	http://www.systemicpeace.org
	Nation Master	http://hdr.undp.org/en/data
	Heritage Foundation Economic Data	http://www.heritage.org/index/explore
	International Environmental Agreements (IEA)	http://iea.uoregon.edu/page.php?file=home.htm&query=static
	Design of Trade Agreements (DESTA)	http://www.designoftradeagreements.org/
	DataGov	http://www.iadb.org/datagob/
	UN Comtrade	http://comtrade.un.org

	World FactBook of the Central Intelligence Agency (CIA)	https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/
	Altopedia World Maps	http://www.atlapedia.com
	State Watch	http://www.statewatch.org
	Global Security	http://www.globalsecurity.org
	Minorities at Risk	http://www.cidcm.umd.edu/mar/
	Uppsala Conflict Data Program	http://www.ucdp.uu.se
	Correlates of War	http://www.correlatesofwar.org
	Conflict Barometer	http://www.hiik.de/en/konfliktbarometer/
	Comprehensive Study of Civil War	https://www.prio.org/Data/CSCW-Replication-Data/
	Empirical Studies of Conflicts (ESOC)	https://esoc.princeton.edu
	Casualties Count (ICasualties)	http://icasualties.org/
	National Consortium for the Study of terrorism and Responses to Terrorism	http://www.start.umd.edu
	Stockholm International Peace Research Institute Database and Yearbook	http://www.sipri.org
	Costs of War	http://watson.brown.edu/costsofwar/figures
	Small arms survey	http://www.smallarmssurvey.org
	Data on armed conflicts	https://www.prio.org/Data/Armed-Conflict/
	UN Treaties Collection	https://treaties.un.org/Home.aspx
	Agreements, Treaties, and Negotiated Settlements Project (ATNS)	http://www.atns.net.au/default.asp
Baromètres Opinion Publique	Global Barometer Study (GBS)	http://www.jdsurvey.net/gbs/gbs.jsp
	Afrobarometer	http://www.afrobarometer.org
	Arab Democracy Barometer	http://www.arabbarometer.org
	Asian Barometer	http://www.asianbarometer.org
	Latinobarometro	http://www.latinobarometro.org
	Latin America Public Opinion Project (LAPOP)	http://www.vanderbilt.edu/lapop/
	New Europe Barometer Surveys (NEB)	http://www.cspp.strath.ac.uk/nebo.html
	New Baltic Barometer	http://www.cspp.strath.ac.uk/catalog2_0.html
	New Russia Barometer (NRB)	http://www.cspp.strath.ac.uk/catalog1_0.html

Source : compilation réalisée par les auteur.e.s, avec la collaboration des collègues du département de science politique de l'Université libre de Bruxelles

CHAPITRE 5

LES MÉTHODES EXPÉRIMENTALES

1. Introduction

En ayant recours aux méthodes expérimentales, le/la chercheur.e en science politique vise à construire sa recherche en s'inspirant des expériences en sciences de la vie et de la nature. Il/elle sélectionne des sujets. À certains, il/elle administre un traitement. Et il/elle compare les réactions de ceux/celles ayant reçu le traitement et celles de ceux ne l'ayant pas reçu. En caricaturant quelque peu, on vise à se rapprocher de la situation où dans un groupe de souris, certaines reçoivent un médicament, d'autres n'en reçoivent pas ; et on les compare afin d'isoler l'effet du médicament testé. Cette situation fictive, avec un groupe test et un groupe traitement, un stimulus administré par le/la chercheur.e, et un environnement parfaitement contrôlé, n'est évidemment pas conforme à la réalité de la recherche se fondant sur des méthodes expérimentales en science politique. Néanmoins, nous le verrons dans ce chapitre, c'est vers cette configuration que l'on tend avec les méthodes expérimentales. L'élément crucial est sans doute le fait que le/la chercheur.e intervient lui/elle-même sur l'environnement observé ; il/elle ne se contente pas d'observer des situations existantes, il/elle génère lui/elle-même ses données.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les grands principes qui fondent les méthodes expérimentales et de détailler la diversité des protocoles expérimentaux utilisés en science politique. Nous discuterons également la façon dont les résultats obtenus à partir d'expériences peuvent venir enrichir notre connaissance des phénomènes politiques en complément des autres méthodes disponibles. Enfin, nous présenterons deux recherches récentes qui illustrent la diversité et la richesse de l'expérimentation en science politique.

2. Origines et développement

De façon intéressante, jusqu'il y a une vingtaine d'années, les méthodes expérimentales étaient le plus souvent considérées comme inaccessibles pour la science politique. Dans son célèbre plaidoyer pour la comparaison en science politique, Arendt Lijphart explique que les méthodes expérimentales ne font pas partie de

méthodes possibles dans la discipline et que, dès lors, il convient de remplacer l'expérimentation par les analyses quantitatives ou par la comparaison⁸³. Selon lui, « la méthode expérimentale est la méthode quasi idéale pour la démarche scientifique mais, malheureusement, il est rare qu'on puisse l'utiliser en science politique pour des raisons d'ordre pratique et éthique »⁸⁴. Lijphart n'est pas le seul de cet avis. Dans la plupart des manuels de méthodes en sciences politiques et sociales, les méthodes expérimentales sont ignorées. Le très influent *Designing social inquiry* de Gary King, Robert O. Keohane et Sidney Verba⁸⁵ n'y consacre que quelques lignes en passant. Ce relatif anonymat des méthodes expérimentales se retrouve aussi dans les publications d'articles dans les principales revues de science politique. La situation évolue toutefois rapidement. Dans les trois principales revues généralistes de science politique aux États-Unis (*American Political Science Review*, *American Journal of Political Science* et *Journal of Politics*), on dénombre à peine une vingtaine d'articles recourant aux méthodes expérimentales avant les années 1980. Depuis le début des années 1990, on peut en recenser près de quatre fois plus⁸⁶. Les monographies présentant des recherches menées à partir de méthodes expérimentales se multiplient également depuis une quinzaine d'années dans les grandes maisons d'édition scientifiques⁸⁷. De même, les articles et ouvrages consacrés aux méthodes expérimentales elles-mêmes se multiplient, permettant aux chercheur.e.s de tous horizons de se familiariser avec ces méthodes et de les introduire dans leurs dispositifs de recherche⁸⁸. Cette multiplication des publications s'appuyant sur les méthodes expérimentales témoigne de la croissance du nombre de chercheur.e.s ayant ajouté cette corde à leur arc méthodologique, mais démontre aussi le crédit gagné au sein de la communauté scientifique par les travaux s'appuyant sur des résultats issus de protocoles expérimentaux. La plupart des observateurs et observatrices s'accordent d'ailleurs sur un maintien de la croissance de cette méthode en science politique⁸⁹. En particulier, un réel potentiel existe en dehors des États-Unis, où sont pour l'instant menées la grande majorité des recherches s'appuyant sur les méthodes expérimentales. Sur le vieux continent, on en est encore au premier stade du développement de cette méthode par les chercheur.e.s en science politique. À titre d'exemple, sur la dernière décennie, seuls quatre articles ayant recours aux méthodes expérimentales ont été publiés dans le *European Journal of Political Research*, trois dans le *Bri-*

83 Lijphart, A., « Comparative Politics and the Comparative Method », *American Political Science Review* 1971, 65(3), pp. 682-693.

84 *Ibid.*, pp. 683-684. (traduit de l'anglais par les auteur.e.s)

85 King, G., Keohane, R. et Verba, S., *Designing Social Inquiry*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

86 Morton, R.B. et Williams, K., « Experiments in Political Science », dans Box-Steffensmeier, J. M., Brady, H. E. et Collier, D. (dirs), *The Oxford Handbook of Political Methodology*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 339-356, p. 340.

87 Ansolabhere, S. et Iyengar, Sh., *Going Negative. How Political Advertisement Shrink and Polarize the Electorate*, New York, Free Press, 1997. ; Lupia, A. et McCubbins, M., *The Democratic Dilemma: Can Citizens Learn What They Need to Know*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

88 Druckman, J. M., Green, D. P., Kuklinski, J. H., Lupia, A. (dirs) *Cambridge Handbook of Experimental Political Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011. ; McDermott, R., « Experimental Methods in Political Science », *Annual Review of Political Science* 2002, 5, pp. 31-61 ; Kittel, B., Luhan, W. J. et Morton, R. B., *Experimental Political Science. Principles and Practices*, Londres, Palgrave MacMillan, 2002.

89 Morton, R.B. et Williams K., *op. cit.*

tish Journal of Political Science et aucun dans la Revue française de science politique⁹⁰. Il est d'ailleurs frappant de constater que dans leur article visant à faire le point sur les méthodes de recherche utilisées par les politologues en Europe, Jonathon Moses, Benoît Rihoux et Bernhard Kittel n'évoquent pas les méthodes expérimentales⁹¹.

La croissance du recours aux méthodes expérimentales en science politique n'est pourtant pas surprenante si l'on regarde ce qui se fait dans plusieurs disciplines proches en sciences humaines et sociales⁹². En sciences économiques et en psychologie en particulier, les méthodes expérimentales sont largement présentes, et ce depuis longtemps. En psychologie sociale, près de la moitié des publications se basent sur des expériences⁹³. En sciences économiques, des protocoles expérimentaux sont fréquemment utilisés pour tester au niveau individuel ou collectif les préceptes du modèle rationnel de l'*homo oeconomicus*. En psychologie, les expériences visent plutôt à saisir les fondements des attitudes des individus et les conditions dans lesquelles ces attitudes se traduisent en comportements. Elles figurent généralement aux programmes des formations offertes aux étudiant.e.s, ou au moins aux doctorant.e.s. Le recours aux expériences va toutefois bien au-delà de ces disciplines. En criminologie⁹⁴, en sociologie du développement, ou encore en sciences de l'éducation⁹⁵, les méthodes expérimentales percent également.

Si l'on revient à la science politique, il convient de noter que la progression des méthodes expérimentales ne touche pas de la même façon tous les champs et les objets d'étude. C'est en études électorales et en communication politique que l'expérimentation s'est le plus imposée. Dans le premier champ, les méthodes expérimentales ont permis de mieux saisir comment le contexte institutionnel et politique influe sur les comportements des électeurs. De nombreuses recherches ont eu recours aux méthodes expérimentales pour comprendre, par exemple, comment les règles électorales peuvent influencer la décision de voter ou de s'abstenir, ou encore comment elles peuvent conditionner les comportements de vote stratégique. Sur ces questions, le recours aux méthodes expérimentales est assez naturel puisqu'il s'agit de voir comment les individus modifient éventuellement leur comportement de vote à cause d'une variation du cadre institutionnel. Il n'est dès lors pas trop compliqué d'appliquer la logique expérimentale dans laquelle un sujet est exposé à un traitement (le changement de règle institutionnelle) et le/la chercheur.e observe comment le sujet-électeur réagit à ce traitement. Dans la même logique, de nombreuses expériences ont été conduites pour évaluer comment l'électeur/électrice réagit face à un changement dans l'offre électorale (augmentation du nombre de candidat.e.s, changement

90 Kittel, B., Luhan, W. J. et Morton, R.B., *op. cit.*, p. 10.

91 Moses, J., Rihoux, B. et Kittel, B., « Mapping political methodology: reflections on a European perspective », *European Political Science* 2005, 4(1), pp. 55-68.

92 Webster, M. J. et Sell, J. (éds.), *Laboratory Experiments in the Social Sciences*, Amsterdam, Academic Press, 2007.

93 Saris, W. E. et Gallhofer, I. N., *Design, Evaluation and Analysis of Questionnaires for Survey Research*, New York, Wiley, 2007.

94 Sherman, L.W., et Rogan, D.P., « Deterrent Effects of Police Raids on Crack Houses: A Randomized, Controlled Experiment », *Justice Quarterly* 1995, 12, pp. 755-781.

95 Falk, A. et Heckman, J. J., « Lab Experiments Are a Major Source of Knowledge in the Social Sciences », *Science* 2009, 326, pp. 535-538.

du profil politique des candidat.e.s, impact des sondages pré-électoraux, etc.). Ces objets se prêtent également bien aux expériences, car ils se rattachent souvent à des modèles théoriques bien formalisés et s'inscrivant dans la logique du choix rationnel, postulant l'existence d'individus stratèges supposés s'adapter rapidement aux modifications pouvant survenir dans leur environnement. Des théories comme le théorème de l'impossibilité de Kenneth Arrow⁹⁶, l'électeur médian d'Anthony Downs⁹⁷ ou le paradoxe du vote de William Riker et Peter Ordeshook⁹⁸ ont ainsi servi de base à de nombreuses expériences⁹⁹.

Un autre grand champ d'application en méthodes expérimentales est l'étude des campagnes électorales. L'impact sur le vote des messages véhiculés dans les semaines précédant le scrutin est un sujet classique en science politique. Très rapidement, des chercheur.e.s ont vu dans les méthodes expérimentales une voie novatrice pour aborder ces questions. Dès 1957, Samuel Eldersveld a mis sur pied une expérience dans le comté d'Ann Arbor afin de voir l'effet de la publicité politique sur le vote. Il a divisé le comté en zones électorales au sein desquelles les électeurs ont reçu soit aucun message politique, soit des messages téléphoniques, des courriers, ou la visite à domicile d'un militant. De la sorte, il a pu isoler l'effet de ces différentes formes de publicité politique sur le vote¹⁰⁰. Depuis lors, de nombreuses expériences ont été menées afin d'étudier l'impact des campagnes sur la décision d'aller voter ou sur le choix du parti¹⁰¹.

Enfin, de nombreux chercheur.e.s ont mobilisé les méthodes expérimentales pour étudier la façon dont se construisent les opinions et attitudes politiques. L'objectif général est de saisir quels événements et quelle exposition à certaines informations peuvent faire évoluer la façon dont les citoyen.ne.s pensent la politique. Les expériences permettent en effet de comparer des citoyen.ne.s exposés à des événements ou des informations choisies par le/la chercheur.e afin de voir comment ceux-ci modifient éventuellement leurs opinions en fonction des informations reçues¹⁰².

Il serait toutefois faux d'avancer que les méthodes expérimentales se limitent à ces seuls objets et champs. Même si c'est moins fréquent, des chercheur.e.s s'appuient sur ce type de méthode pour aborder des questions dans d'autres domaines, en

96 Arrow, K. J., *Social Choices and Individual Values*, New Haven, Yale University Press, 1963.

97 Downs, A., *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957.

Version française : Downs, A., *Une théorie économique de la démocratie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013, Collection UBlire.

98 Riker, W. et Ordeshook, P., « A Theory of the Calculus of Voting », *American Political Science Review* 1968, 62(1), pp. 25-42.

99 Palfrey, Th. R., « Laboratory Experiments in Political Economy », *Annual Review of Political Science* 2009, 12, pp. 379-388.

100 Eldersveld, S. J., « Experimental Propaganda Techniques and Voting Behavior », *American Political Science Review* 1957, 50(1), pp. 154-165.

101 Gerber, A. S., Karlan, D. S. et Bergan, D., « Does the media matter ? A field experiment measuring the effect of newspapers on voting behavior and political opinions », *American Economic Journal: Applied Economics* 2009, 1(2), pp. 35-52.

102 Tilley, J. et Hobolt, S. B., « Is the Government to Blame? An Experimental Test of How Partisanship Shapes Perceptions of Performance and Responsibility », *Journal of Politics* 2011, 73(2), pp. 316-330; Jerit, J. et Barabas, J., « Partisan Perceptual Bias and the Information Environment », *Journal of Politics* 2012, 74(3), pp. 672-684.

relations internationales, en études du développement ou encore en analyse des politiques publiques¹⁰³. Si les méthodes expérimentales continuent à gagner en popularité, nul doute que les objets auxquels elles sont appliquées ne vont faire que se diversifier.

3. Définitions

Diverses définitions existent des méthodes expérimentales. Ces variations sont liées à la diversité des applications concrètes des méthodes expérimentales. On parle en effet de « méthodes expérimentales » au pluriel et non au singulier. Toutefois, au-delà de leurs différences, il est possible de pointer plusieurs points communs à cette famille de méthodes. Pour commencer, les méthodes expérimentales se distinguent de presque toutes les autres méthodes en science politique car elles ne se basent pas sur des données observationnelles. Il ne s'agit pas pour le/la chercheur.e d'observer la réalité existante, mais bien d'intervenir pour construire soi-même le matériau empirique que l'on va ensuite analyser. En ce sens, les méthodes expérimentales sont le fruit d'un processus de génération de données¹⁰⁴. Le/la chercheur.e souhaite étudier l'impact de A sur B. Il/elle ne va pas chercher à observer et à comparer des situations où A est présent avec des situations où A est absent pour voir si la présence de A est nécessaire et suffisante à la présence de B. C'est le/la chercheur.e lui/elle-même qui exposera un sujet à A afin de déterminer si la présence de A entraîne B ou non. Si l'on prend un exemple concret, si le/la chercheur.e veut, à l'instar de Stephen Ansolabhere et Shanto Iyengar¹⁰⁵, étudier l'impact des publicités négatives (utilisées par des candidats pour discréditer leurs adversaires) sur le comportement des électeurs/électorales, il/elle ne va pas comparer des campagnes électorales au cours desquelles les candidat.e.s ont eu recours à la publicité négative et des campagnes sans publicité négative afin d'en déduire si le recours à la publicité négative booste les performances électorales. Avec les méthodes expérimentales, le/la chercheur.e n'observe pas la réalité, il/elle intervient sur la réalité. Il/elle produira donc lui/elle-même des publicités négatives (ou en extraira de campagnes antérieures). Il/elle va ensuite exposer des électeurs/électorales à celles-ci et il/elle les interrogera sur leurs intentions de vote afin de voir comment elles sont affectées par la publicité négative.

Au-delà de la posture active du/de la chercheur.e, les méthodes expérimentales peuvent être définies à partir de trois caractéristiques :

- L'administration du traitement par le/la chercheur.e lui/elle-même ;
- La comparaison entre un groupe traitement et un groupe contrôle ;
- Le contrôle de l'environnement par le/la chercheur.e.

Ces trois éléments définissent l'idéal-type d'une recherche expérimentale mais, dans la pratique de la recherche, ce sont des principes vers lesquels tendre et non des

103 Guan, M. et Green, D. P., « Non-Coercitive Mobilization in State-Controlled Elections: An experimental Study in Beijing », *Comparative Political Studies* 2006, 39, pp. 1175-93. ; Chattopadhyay, R. et Duflo, E., « Women as Policy-Makers: Evidence from a Randomized Policy Experiment in India », *Econometrica* 2004, 72, pp. 1409-1443.

104 Morton, R. B. et Williams, K. C., *op. cit.*, p. 341.

105 Ansolabhere, S. et Iyengar, Sh., *op. cit.*

obligations incontournables. Comme pour toute autre méthode, leur application dogmatique rendrait impossible l'élaboration d'une stratégie empirique.

Le premier principe de l'expérience est l'administration d'un traitement par le/la chercheur.e lui/elle-même. Les expériences visent à comprendre l'effet de A sur B. Il appartient au/à la chercheur.e d'organiser l'exposition des sujets à A afin de voir si A entraîne B. Ce traitement est la variable indépendante, le facteur dont on veut étudier l'impact. La présence de la variable indépendante doit impérativement être contrôlée par le/la chercheur.e. C'est par l'administration du traitement que le sujet est exposé à la variable indépendante étudiée. Il faut donc absolument que le/la chercheur.e évite que des sujets ne soient exposés à A sans que le/la chercheur.e lui/elle-même ne l'ait voulu. Si on étudie l'effet d'un scandale de corruption affectant un.e élu.e sur l'opinion que les citoyen.ne.s ont de cet.te élu.e, il faut que l'exposition à une information sur le scandale de corruption soit administrée par le/la chercheur.e. Si un.e participant.e à l'expérience découvre par un autre biais, en surfant sur internet ou en lisant les journaux, que le/la responsable politique a été confronté.e à un autre scandale de corruption, le contrôle échappe au/à la chercheur.e et il devient impossible de savoir quel scandale a véritablement influencé l'opinion que le sujet a du/de la responsable politique.

Le deuxième principe est la comparaison entre le groupe traitement (ou groupe test) et le groupe contrôle. Pour rappel, le but des expériences est de comprendre l'effet de A sur B. L'analyse des données issues de l'expérience se fonde dès lors sur la comparaison des sujets exposés à A à ceux non exposés à A. Les sujets non exposés à A constituent le groupe de contrôle ; ceux exposés à A forment le groupe traitement. Pour chacun, on va mesurer B, la variable dépendante, au début et à la fin de l'expérience. L'attente ou hypothèse est que les différences observées entre les mesures de B avant et après l'expérience seront plus fortes dans le groupe traitement que dans le groupe contrôle. Idéalement, les deux groupes doivent donc être totalement distincts. Toutefois, il arrive que pour des raisons pratiques, la/le chercheur.e fonctionne avec les mêmes sujets. La comparaison entre le groupe contrôle et le groupe traitement est alors égale à la comparaison entre les mêmes participant.es avant et après administration du traitement. Un tel dispositif peut toutefois poser des problèmes de validité des résultats.

Enfin, le troisième grand principe qui définit une recherche expérimentale est le contrôle de l'environnement par le/la chercheur.e. S'il/elle souhaite étudier l'effet de A sur B en comparant la mesure de B avant et après le traitement, il est indispensable de tendre vers une situation où l'on est certain que la variation observée de B est bien due à A. Il faut réduire l'influence de tout élément perturbateur. Pour y parvenir, un premier outil est la distribution aléatoire des sujets de l'expérience. Il faut éviter que les sujets du groupe contrôle et du groupe traitement soient trop différents. Dans le cas d'une étude portant sur l'effet d'un discours de François Hollande sur la probabilité de voter pour le Parti socialiste au prochain scrutin, il faut éviter que le groupe test soit composé exclusivement d'électeurs/électrices de gauche et le groupe contrôle d'électeurs/électrices de droite. Afin de l'éviter, un premier pas est de distribuer aléatoirement les participant.e.s entre le groupe test et le groupe contrôle. Par ailleurs, il convient que le/la chercheur.e vise à avoir un contrôle maximal sur l'environnement dans lequel l'expérience a lieu. Il faut tendre vers la logique du laboratoire où tout, de la température à la couleur

des murs et à la luminosité, est géré par le/la chercheur.e. Dans une expérience en science politique, cela veut d'abord dire que le traitement doit être administré de façon strictement équivalente à tous les sujets. Si le traitement est de regarder un message télévisé, il faut que la qualité de diffusion du message soit toujours la même. Si le traitement est administré à partir d'instructions lues oralement, il faut que ce soit toujours exactement les mêmes explications qui soient données, au mot près et sur le même ton. Par ailleurs, il faut que le/la chercheur.e tente de limiter au maximum l'influence de facteurs extérieurs à l'expérience. Comme nous le verrons plus loin, ce principe est plus simple à mettre en œuvre pour les expériences en laboratoire où les sujets sont tous dans une même pièce pendant toute la durée de l'expérience. Néanmoins, il doit aussi être un idéal pour les expériences hors laboratoire. Pour contrôler les effets de l'environnement et des variables que le/la chercheur.e ne peut avoir sous son emprise, il est important que l'expérience prévoie un questionnaire détaillé à soumettre au sujet. Ce questionnaire visera à comprendre le profil des sujets (âge, sexe, éducation, emploi, opinions et attitudes politiques, etc.) et les facteurs externes auxquels ils ont été exposés durant l'expérience (médias, contacts et discussions politiques avec l'entourage, avec des militants politiques). Tous ces éléments mesurés via un questionnaire pourront être intégrés par le/la chercheur.e dans une analyse statistique afin d'isoler si véritablement le traitement est le facteur déterminant dans la mesure de la variable dépendante B avant et après l'expérience.

4. Les types d'expériences

Ces trois traits constitutifs des méthodes expérimentales s'appliquent toutefois de façon distincte selon le lieu de l'expérience. Sur ce plan, on identifie généralement trois grands types d'expériences : les expériences en laboratoire, les expériences de terrain, et les expériences naturelles (voir Encadré 5.1).

Les expériences en laboratoire sont celles qui visent à se rapprocher le plus d'une situation de contrôle (presque) total par le/la chercheur.e. Tous les participant.e.s sont invité.e.s dans un même lieu pour se soumettre au protocole expérimental. Ils/elles y restent pendant toute la durée de l'expérience, ce qui permet au/à la chercheur.e d'avoir prise sur tous les facteurs auxquels les sujets sont exposés durant l'expérience. On évite ainsi au maximum l'interférence de facteurs externes qui pourraient biaiser les résultats. Le plus souvent, ces laboratoires pour expériences en science politique sont des locaux informatiques dans lesquels les sujets participent à l'expérience via un ordinateur. Il appartient au/à la chercheur.e de décider dans son protocole si les différent.e.s participant.e.s interagissent entre eux/elles ou non. Un autre élément de variation est le rôle joué par le/la participant.e. Dans les expériences en laboratoire pures, chaque participant.e reçoit un rôle à jouer, par exemple celui d'un.e électeur/électrice. Il/elle n'agit pas en fonction de ses propres attitudes et opinions, mais selon le rôle qui lui a été attribué et pour lequel il/elle reçoit des incitants financiers. Là encore, le but est de ne pas laisser polluer l'expérience par des facteurs non contrôlés par le/la chercheur.e, comme les opinions « réelles » des participant.e.s. Dans d'autres cas, le protocole expérimental n'attribuera aucun rôle aux participant.e.s. Ceux-ci/celles-ci agiront (et réagiront au stimulus) à partir de leurs propres opinions et attitudes. Si c'est une expérience sur une élection, le/la

participant.e agira en fonction de ses préférences politiques réelles. On parle alors parfois de quasi-expérience. Le risque est, pour le/la chercheur.e, de perdre un peu de contrôle sur le déroulement de l'expérience puisqu'il/elle laisse entrer la vie politique extérieure dans le laboratoire.

Tous ces choix doivent être fonction des objectifs de la recherche. Un autre avantage des expériences en laboratoire est que le/la chercheur.e peut exposer les sujets à des situations qui n'existent pas dans la réalité. Un exemple classique est celui des recherches expérimentales qui veulent évaluer l'effet d'un nouveau mode de scrutin. En laboratoire, on peut exposer des électeurs/électrices à un système électoral utilisé dans un autre pays¹⁰⁶, voire à des systèmes qui ne sont utilisés dans aucun pays pour des élections politiques¹⁰⁷.

ENCADRÉ 5.1 : LES TYPES D'EXPÉRIENCES

- Les expériences en laboratoire : protocole de recherche réunissant les participant.e.s à l'expérience dans un environnement fermé, sous le contrôle le plus élevé possible du/de la chercheur.e (le plus souvent un laboratoire informatique).
 - Les expériences de terrain : protocole de recherche laissant les participant.e.s dans leur environnement habituel en les exposant à un stimulus contrôlé par la/le chercheur.e.
 - Les expériences naturelles : protocole de recherche se basant sur l'observation par le/la chercheur.e d'une situation quasi expérimentale survenant sans que la/le chercheur.e en soit lui-même à l'origine.
-

L'autre grand type d'expériences est l'expérience de terrain. Ici, les sujets sont dans leur milieu naturel ; ils ne sont pas placés dans un environnement artificiel. Le contrôle du/de la chercheur.e sur l'environnement est donc moindre. Il y a potentiellement plus d'interférences non maîtrisées qui peuvent influencer les résultats de la recherche. L'avantage est, nous le verrons plus loin, de rendre les résultats plus crédibles, plus proches de la réalité¹⁰⁸. Le traitement est administré aux sujets soit par un contact direct avec le/la chercheur.e ou son équipe, soit via une plateforme internet. Un exemple classique d'expérience de terrain est l'analyse des campagnes visant à motiver les électeurs/électrices à s'inscrire sur les listes d'électeurs et à aller voter le jour du scrutin. Le/la chercheur.e intervient directement dans la campagne, en envoyant des courriers ou en organisant des appels téléphoniques de mobilisation à certain.e.s électeurs/électrices, afin de déterminer si ceux/celles

106 Blais, A., Labbé-St-Vincent, S., Laslier, J-F., Sauger, N. et van der Straeten, K., « Strategic Vote Choice in One Round and Two Round Elections: An Experimental Study », *Political Research Quarterly* 2007, 64, pp. 637-645. ; Van Der Straeten, K., Laslier, J-F., Sauger, N. et Blais, A., « Strategic, Sincere, and Heuristic Voting under Four Election Rules: An Experimental Study », *Social Choice and Welfare* 2010, 35(3), pp. 435-472.

107 Forsythe, R., Rietz, Th., Myerson, R. et Weber, R., « An Experimental Study of Voting Rules and Polls in Three-Candidate Elections », *International Journal of Game Theory* 1996, 25(3), pp. 355-383.

108 Gerber, A. S. et Green, D. P., « Field experiments and natural experiments », dans Box-Steffensmeier, J. M., Brady, H. E. et Collier, D., *The Oxford Handbook of Political Methodology*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 357-381.

contacté.e.s se décident plus à aller voter que ceux/celles non exposés au traitement. C'est une expérience de terrain : les électeurs-participant.e.s ne sont pas « extraits » de leur milieu de vie. Le/la chercheur.e intervient et met en œuvre son expérience dans une campagne électorale réelle.

Enfin, le dernier type d'expériences est l'expérience naturelle. Dans celle-ci, le rôle du/de la chercheur.e est encore plus réduit, et se rapproche de sa posture dans les méthodes d'observation (voir chapitre 9). En effet, il/elle ne génère plus lui-même la situation étudiée ; il/elle n'attribue plus lui-même le traitement. Le/la chercheur.e sélectionne des situations réelles qui présentent naturellement une configuration expérimentale. Un exemple hypothétique proposé est l'impact de la météo sur la participation à une manifestation politique organisée le même jour dans plusieurs villes d'un grand pays. Le/la chercheur.e mesurera la proportion de la population de la ville qui se rend à la manifestation. Le traitement aléatoire est la météo (pluie et température). L'hypothèse à tester est que les manifestant.e.s seraient moins nombreux/nombreuses quand il pleut ou qu'il fait froid. Ce type d'expériences a pour avantage d'être plus proche de la réalité puisque le/la chercheur.e n'intervient que très peu. Elles posent toutefois deux problèmes. Premièrement, la réussite d'une telle expérience est assez aléatoire. Le/la chercheur.e doit espérer qu'apparaisse une situation expérimentale de façon naturelle. Ensuite, vu le faible contrôle du/de la chercheur.e, on n'est plus vraiment dans un processus de génération de données. On parle dès lors parfois de méthodes quasi expérimentales. On pourrait d'ailleurs considérer que l'on est plutôt dans la logique de la comparaison, avec une sélection des cas sur la variable indépendante (voir chapitre 2).

5. La question de la validité des résultats

Pour bien comprendre les implications du choix d'une méthode expérimentale plutôt qu'une autre, il convient de s'attarder sur la question de la validité des résultats. Plus précisément, il faut réfléchir à deux facettes de la validité : interne et externe.

La validité interne pose la question de savoir si le résultat observé, c'est-à-dire la variation de la variable dépendante observée entre la mesure prétraitement et post-traitement, est bien due au traitement lui-même. En d'autres termes, si B varie, est-ce bien à cause de A, ou est-ce dû à une autre variable omise dans l'analyse ? Cette question de la véritable causalité se pose pour toute méthode, et donc aussi pour les méthodes expérimentales.

ENCADRÉ 5.2 : VALIDITÉ INTERNE ET EXTERNE

- Validité interne : capacité à contrôler l'influence des facteurs externes à l'expérience en vue de s'assurer que les résultats de l'expérience sont bien dus au protocole de recherche, et non à d'autres variables.
 - Validité externe : capacité à généraliser les résultats d'une expérience à des situations empiriques hors expérience.
-

Quatre éléments peuvent affecter la *validité interne* d'une expérience¹⁰⁹. Le premier, et principal, est l'*histoire* de l'expérience. Il renvoie à l'idée que le/la participant.e puisse être exposé.e à un facteur non contrôlé par le/la chercheur.e pendant la durée de l'expérience. Par exemple, dans une expérience en laboratoire, les sujets peuvent discuter entre eux en attendant que l'expérience débute et s'influencer l'un l'autre. Dans les expériences de terrain et les expériences naturelles, le/la participant.e demeurant dans son environnement naturel, les facteurs potentiels d'influence sont bien plus nombreux, qu'il s'agisse des médias, des discussions avec d'autres personnes, etc. Un deuxième problème potentiel est la *maturation*. Il s'agit ici des évolutions dans les attitudes et comportements du/de la participant.e durant l'expérience qui ne sont pas liés au traitement lui-même. Le plus fréquent est la fatigue ou l'ennui si une expérience dure trop longtemps. Cela peut conduire les participant.e.s à répondre rapidement et non sincèrement pour écourter l'expérience. Il est également possible que le questionnaire prétraitement lui-même influence le/la participant.e en l'amenant à se poser des questions qui ne lui seraient pas venues spontanément à l'esprit. Ces éléments de maturation peuvent évidemment biaiser les résultats. Le troisième problème pouvant affecter la validité interne de l'expérience est le *biais de sélection* des participant.e.s. Les personnes qui acceptent de prendre part à une expérience sont en général bien disposées à l'égard du protocole de recherche. Elles peuvent avoir l'impression qu'une mission leur est assignée et qu'elles doivent essayer de satisfaire le/la chercheur.e, l'aider à obtenir les résultats souhaités. Le risque est dès lors que les participant.e.s adaptent leurs comportements, et agissent de façon non naturelle. Enfin, le dernier problème souvent évoqué quand on évoque la validité interne d'une expérience est la *mortalité* des participant.e.s. Ce terme, certes un peu cru, renvoie à l'idée qu'au fil de l'expérience, certain.e.s participant.e.s peuvent ne plus être en mesure d'y prendre part en raison d'un décès effectif, d'un accident, d'une maladie, d'un déménagement, ou simplement d'une décision de ne plus participer. Ce problème se pose de façon plus aiguë pour les expériences s'étalant sur une longue période. Les problèmes de validité interne que nous venons d'évoquer se posent avec plus d'acuité pour les expériences de terrain que pour les expériences en laboratoire. En particulier, l'histoire et la mortalité jouent davantage quand le/la participant.e se trouve dans son environnement naturel et quand on étale l'expérience sur une longue durée. Toutefois, il serait faux de dire que ces défis sont spécifiques aux méthodes expérimentales. Dans toute recherche, les mêmes questions se posent, qu'il s'agisse de variables cachées ou omises, de biais de sélection ou de disparition des sujets au fil de la recherche. Le/la chercheur.e doit donc être conscient de ces risques et mettre en place un protocole qui permette de les minimiser.

À côté de la validité interne se pose aussi la question de la validité externe. Celle-ci fait référence à la capacité à généraliser les résultats d'une expérience à d'autres contextes que celui de l'expérience elle-même. En d'autres termes, est-ce que la relation entre A et B observée dans l'expérience est valable dans d'autres contextes ? Cette question est sans doute la critique principale formulée à l'encontre des méthodes expérimentales, surtout en laboratoire. Le caractère artificiel de l'in-

109 Johnson, J. B. et Reynolds, H.T, *Political Science Research Methods*, Los Angeles/Londres, CQ Press/Sage, 2012, 7^e édition, pp. 175-176.

tervention du/de la chercheur.e conduit de nombreux politologues à douter d'une capacité à tirer des conclusions générales à partir des résultats d'une expérience. La question se pose avec d'autant plus de force dans le cas des expériences en laboratoire. Dans les expériences de terrain, le/la participant.e demeure dans son environnement naturel et le traitement s'articule à une réalité politique concrète (ex : une campagne électorale en cours). Toutefois, la question de la validité externe vaut aussi pour les expériences de terrain.

La question de la validité externe se pose en premier lieu et principalement autour de la représentativité des participant.e.s. Cette question intervient également pour plusieurs autres méthodes (voir notamment les chapitres 4 et 6). Par exemple, dans les enquêtes par questionnaire, il est démontré que les individus à plus faible niveau d'éducation et de revenus sont plus rétifs à accepter de répondre à un questionnaire scientifique. Le même problème se pose dans le cas des expériences. Bien souvent, la participation aux expériences se fait par appel aux volontaires. Ceux-ci constituent alors un réservoir de participant.e.s potentiel.le.s dans lequel le/la chercheur.e procède à une sélection de participant.e.s effectifs.ves. Il/elle veillera à ce que les participant.e.s retenu.e.s soient le plus représentatifs.ves possible (voir chapitre 4). Il/elle posera une série de questions sur le profil sociodémographique et politique des sujets afin de pouvoir, à la fin de son étude, contrôler ces éléments dans les analyses statistiques des résultats. Sur cette question, on constate que dans beaucoup d'études, les chercheur.e.s optent pour des échantillons non probabilistes et donc peu représentatifs, composés par exemple d'étudiant.e.s. L'argument est que l'expérience vise à mesurer une différence avant et après traitement. L'identité du/de la participant.e serait donc de moindre importance. Ce point continue toutefois de faire débat¹¹⁰. De même, certains s'interrogent sur l'utilisation comme base d'échantillonnage, de réservoirs de participant.e.s se déclarant prêts à prendre part à différentes expériences. Le risque est dès lors que ceux-ci/celles-ci deviennent des professionnel.le.s des expériences et qu'ils/elles ne réagissent plus comme un.e citoyen.ne n'ayant jamais participé à ce type d'exercice. Enfin, un second enjeu pour la validité externe est qu'un grand nombre d'expériences s'appuient sur l'analyse de comportements dans des petits groupes. C'est le cas en particulier des études portant sur la façon optimale de prendre des décisions en économie politique, mais aussi des études sur le vote stratégique. Celles-ci montrent souvent la capacité des électeurs/électrices à agir de façon sophistiquée en tenant compte des comportements des autres participant.e.s. Toutefois, la capacité à se coordonner dans une expérience avec une vingtaine de participant.e.s ne signifie pas forcément que les mêmes dynamiques soient observables quand l'électeur/électrice fait partie d'un groupe de plusieurs centaines de milliers, voire de plusieurs millions d'autres électeurs/électrices.

Les enjeux de validité externe et interne abordés un peu plus haut démontrent à quel point les mécanismes mis à jour au travers les résultats d'une expérience doivent impérativement être corroborés par d'autres outils méthodologiques. Le dialogue doit

110 Hooghe, M., Stolle, D., Mahéo, V.-A. et Vissers, S., « Why Can't a Study Be More Like an Average Person? Sampling and Attrition Effects in Social Science Field and Laboratory Experiments », *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 2010, 628, pp. 85-96.

Kam, C. D., Wilking, J. R. et Zechmeister, E. J., « Beyond the 'Narrow Data Base': Another Convenience Sample for Experimental Research », *Political Behavior* 2007, 29, pp. 415-440.

être fort avec les résultats des recherches empiriques antérieures. Le résultat d'une expérience doit être confirmé en dehors de l'expérience pour être véritablement robuste. L'expérience est un complément très utile pour toute recherche s'appuyant sur d'autres outils méthodologiques, qui souhaiterait creuser plus en détail les relations causales mises à jour via d'autres méthodes de collecte de données. La triangulation (voir chapitre 9) des méthodes est un idéal pour toute recherche en science politique, mais elle se révèle encore plus pertinente dans le cas des méthodes expérimentales.

6. Enjeux éthiques et épistémologiques

À côté de ces enjeux relatifs à la validité interne et externe des résultats, une autre critique souvent entendue à l'égard des méthodes expérimentales concerne les problèmes d'ordre éthique que celles-ci peuvent poser¹¹¹. Il est vrai que certaines recherches pourraient supposer d'administrer un traitement qui placerait certain.e.s participant.e.s dans une situation difficile. Par exemple, si l'on veut étudier l'effet des agressions violentes sur les attitudes des citoyen.ne.s à l'égard de la criminalité, on ne peut concevoir qu'un.e chercheur.e fasse volontairement subir des agressions aux sujets de son expérience. Cet exemple est toutefois extrême. La plupart des sujets d'étude en science politique ne placent pas le/la chercheur.e face à de telles situations. Toutefois, tout protocole de recherche expérimental doit s'interroger sur le respect des droits des participant.e.s.

Un autre problème éthique qui se pose est la question de la transparence. Une recherche en sciences sociales suppose que les individus étudiés soient informés de leur participation à une recherche scientifique, et qu'ils donnent leur assentiment. Cependant, avec une recherche expérimentale, cette information peut influencer le sujet et avoir un effet négatif sur le résultat. Si le/la participant.e connaît dès le début le but de l'expérience, cela risque de modifier son comportement. De même, s'il/elle sait que le traitement, par exemple une publicité électorale, est fictif, cela risque également d'affecter sa réaction. Il peut donc parfois être préférable de révéler les détails du projet uniquement à la fin de l'expérience, en demandant alors au/à la participant.e si les résultats qui le concernent peuvent bel et bien être intégrés dans l'étude. Toutefois, un tel choix peut être mal accepté par le/la participant.e qui se sentira trahi.e, ou du moins fortement déçu.e. Et il faut pouvoir gérer cette déception légitime. Il convient de mettre en balance le bénéfice scientifique de l'expérience avec ces coûts, notamment en ce qui concerne le vécu du/de la participant.e.

Ces diverses questions d'ordre éthique ne sont pas insurmontables ; elles ne rendent pas impossible toute expérience en science politique, comme certains l'ont laissé penser (voir la phrase de Lijphart en introduction du chapitre). Il convient néanmoins de prendre très au sérieux quand on élabore un protocole expérimental. Il faut d'ailleurs constater que les études s'appuyant sur des méthodes expérimentales sont généralement bien plus soumises que d'autres à la supervision des comités d'éthique des universités et des institutions de financement.

Avant de passer à la présentation dans la section suivante de deux exemples récents de recherches s'appuyant sur des méthodes expérimentales, nous allons brièvement discuter quelques enjeux épistémologiques liés à cette famille de méthode.

¹¹¹ Desposato, S., *Ethics and Experiments*, Londres, Routledge, 2014.

Nous l'avons vu dans le chapitre 2 de ce manuel, un des éléments fondamentaux lors de la construction d'une recherche est le choix entre un raisonnement inductif ou hypothético-déductif. Dans le cas des méthodes expérimentales, on se situe clairement dans le second type de raisonnement. L'expérience ne peut se concevoir que si le/la chercheur.e sait précisément quel mécanisme il/elle souhaite mettre à jour, peut définir avant la recherche empirique quelle est la relation théorique qu'il/elle veut mettre à jour. La variable indépendante et la variable dépendante doivent être clairement identifiées. Le traitement est la variable indépendante, tandis que la mesure pré et post-traitement doit être articulée directement à la variable dépendante. Un raisonnement inductif se combine difficilement avec la logique expérimentale. Un ancrage théorique fort et préalable à la collecte de données est requis. Bien souvent, on poussera d'ailleurs très loin cette base théorique en plaidant pour l'articulation de l'expérience à un modèle théorique formalisé mathématiquement. Cela explique pourquoi les expériences, surtout en laboratoire, trouvent souvent leurs sources dans des modèles plutôt inscrits dans le paradigme du choix rationnel¹¹².

7. Deux exemples de recherche mobilisant les méthodes expérimentales

Dans cette section, nous allons présenter deux études qui ont recours aux méthodes expérimentales, l'une illustrant les expériences en laboratoire, et l'autre, les expériences de terrain. La première est l'œuvre de Michael Meffert et Thomas Gschwend¹¹³ et vise à étudier la façon dont les sondages pré-électorales influencent les comportements de vote des électeurs/électorales allemand.e.s. La seconde est une étude de Stefaan Walgrave, Jonas Lefevere et Michiel Nuytemans sur l'impact des déclarations télévisées des partis politiques sur leur crédibilité sur des enjeux politiques précis¹¹⁴. Ces deux recherches illustrent comment les méthodes expérimentales peuvent être utilisées pour jeter un regard nouveau sur des phénomènes politiques particuliers.

MEFFERT & GSCHWEND : LES SONDAGES PRÉ-ÉLECTORAUX ET LES COMPORTEMENTS DE VOTE DES ÉLECTEURS/ÉLECTRICE ALLEMAND.E.S

Le système politique allemand est structuré depuis les années 1990 autour de quatre partis qui peuvent prétendre à entrer dans une coalition gouvernementale : CDU/CSU, SPD, FDP et Die Grünen. Depuis la deuxième moitié des années 1990, des coalitions de gauche SPD-Die Grünen, des alliances de droite CDU/CSU-FDP, et des grandes coalitions CDU/CSU-SPD se sont succédé au pouvoir. Ces partis s'affrontent dans un système électoral mixte qui permet à chaque électeur/électorale de donner deux

112 Woon, J., « Laboratory tests of formal theory and behavioral inferences », dans Kittel, B., Luhan, W. J. et Morton, R. B. (dirs) *op. cit.*, pp. 54-71.

113 Meffert, M. et Gschwend, Th., « Polls, coalition signals and strategic voting: An experimental investigation of perceptions and effects », *European Journal of Political Research* 2011, 50(5), pp. 636-667.

114 Walgrave, S., Lefevere, J. et Nuytemans, M., « Issue Ownership Stability and Change: How Political Parties Claim and Maintain Issues Through Media Appearances », *Political Communication* 2009, 26(1), pp. 153-172.

votes : un dans une circonscription uninominale avec système majoritaire à un tour, et un pour une liste de parti dans un système proportionnel de listes. Plusieurs études ont montré que certain.e.s électeurs/électrices utilisent leur deuxième vote, celui pour le scrutin de listes, pour tenter d'influencer la formation de la future coalition. Les électeurs/électrices CDU peuvent ainsi donner leur deuxième vote au FDP pour favoriser une alliance CDU/CSU-FDP éviter une coalition CDU/CSU-SPD ; les électeurs/électrices SPD peuvent eux donner leur vote aux Verts pour promouvoir une coalition SPD-Die Grünen. Ce deuxième vote est particulièrement utilisé pour soutenir le plus petit parti de la coalition (FDP ou Die Grünen) quand celui-ci risque d'après les sondages de tomber sous le seuil électoral de 5 % des votes.

Cette logique de vote stratégique influencé par les chiffres des sondages pré-électorales est toutefois difficile à isoler à partir de données d'enquête. Les sondages pré-électorales ne sont pas forcément suivis par tous les électeurs/électrices. Par ailleurs, le/la chercheur.e n'a aucune emprise sur le fait que ces sondages annoncent ou non qu'un petit parti flirte avec le seuil de 5 %.

Partant de cette observation, Meffert et Gschwend ont mis sur pied un protocole expérimental permettant d'isoler l'effet des sondages pré-électorales sur les comportements électoraux des électeurs/électrices allemand.e.s¹¹⁵. Plus précisément, ils ont mis sur pied deux protocoles expérimentaux complémentaires. La relation causale qu'ils cherchent à étudier est l'effet d'un sondage annonçant un parti sous les 5 % sur le comportement de vote. Un protocole expérimental leur permet en effet de confronter des électeurs/électrices avec un traitement, le sondage, et de voir comment ils/elles y réagissent. On l'a expliqué dans ce chapitre, un des défis des méthodes expérimentales est de trouver le bon équilibre entre le contrôle de l'environnement par le/la chercheur.e et le réalisme de la situation expérimentale. Le premier impératif vise à garantir la validité interne des résultats. Il faut réduire au maximum l'influence de tous les autres facteurs qui peuvent interférer avec l'effet du traitement. Le second renvoie à la validité externe et à la capacité à extrapoler les résultats de l'expérience vers le monde réel, ici vers les élections qui sont effectivement organisées en Allemagne. Pour trouver ce juste équilibre, Meffert et Gschwend proposent de combiner deux expériences en laboratoire : une expérience fictive dans laquelle les participant.e.s votent pour des partis fictifs, et une expérience en laboratoire se déroulant pendant une campagne électorale réelle et avec les véritables partis. Les deux protocoles varient donc du plus abstrait et plus contrôlé par le/la chercheur.e (validité interne plus élevée) au plus réaliste, mais moins sous l'emprise du/de la chercheur.e (validité externe plus élevée). Il reste à présenter un peu plus en détail les deux expériences.

La première expérience est donc menée en laboratoire. Il s'agit d'un jeu abstrait dans lequel le/la participant.e est confronté.e à une élection fictive avec quatre partis en lice (A, B, C, D). Les quatre partis ainsi que l'électeur/électrice-participant.e sont positionné.e.s sur un espace politique bidimensionnel. L'électeur/électrice vote en donnant sa voix à l'un des quatre partis en lice. Si un parti emporte seul une majorité des votes, il formera seul le gouvernement. Si aucun parti n'est majoritaire, une coalition de deux partis est formée. Les coalitions possibles entre les 4 partis sont

115 Le protocole de Meffert et Gschwend inclut aussi un traitement relatif à l'effet des annonces de coalition. Nous ne l'abordons pas ici pour éviter de complexifier inutilement notre exemple.

annoncées avant le vote. À l'issue de l'élection, le/la participant.e reçoit une rétribution financière qui est fonction de la distance entre sa position dans l'espace bidimensionnel et la position du parti gagnant, ou entre sa position et la position médiane de la coalition gagnante si aucun parti n'a seul la majorité absolue¹¹⁶. L'électeur/électrice obtient une rétribution financière plus élevée si la coalition au pouvoir est plus proche de lui, c'est-à-dire si la distance entre sa position et celle de la coalition est moins grande. Il/elle a donc intérêt à utiliser son vote pour favoriser la coalition lui rapportant le plus. Le traitement est un sondage électoral annonçant le score des quatre partis. En fonction des informations fournies dans le sondage, l'incitant de l'électeur/électrice à voter pour un plus petit parti pour lui permettre de participer à la coalition optimale pour le/la participant.e varie. Meffert et Gschwend étudient comment cette information amène ou non le/la participant.e à modifier son vote.

La seconde expérience est également menée en laboratoire, mais à partir d'un scénario réel. L'expérience a été menée en 2006 dans deux *länder* dans lesquels une élection régionale était organisée. Il a été demandé aux participant.e.s d'abord de classer par ordre de préférence la CDU, le SPD, Die Grünen, le FDP et Die Linke. Les participant.e.s ont alors été séparé.e.s en deux groupes en fonction de la façon dont ils/elles ont classé les deux grands partis, la CDU et le SPD. Le premier groupe était composé des participant.e.s ayant classé plus haut la CDU dans l'ordre de leurs préférences, et le second des participant.e.s ayant classé plus haut le SPD. Les participant.e.s ont ensuite été exposé.e.s à de fausses « unes » de journaux présentant des sondages pré-électorales, certaines « unes » indiquant qu'un petit parti risquait de tomber sous le seuil de 5 %. L'hypothèse à tester est que les électeurs/électrices réagiraient en votant pour le petit parti s'il s'agissait du potentiel partenaire de coalition de leur grand parti préféré. Par exemple, dans le groupe préférant la CDU, les électeurs/électrices devraient soutenir plus le FDP quand les sondages annoncent ce parti sous les 5 %, afin de permettre une coalition de droite CDU-FDP.

La combinaison des deux protocoles vise clairement à trouver un équilibre entre validité interne et externe. Dans le premier protocole, ayant recours à des partis fictifs, Meffert et Gschwend évitent l'influence des sentiments que peuvent avoir les participant.e.s par rapport aux partis politiques réellement actifs en Allemagne. De plus, ils peuvent manipuler à l'envi la distance idéologique entre ces partis ainsi que le score annoncé pour chacun dans les sondages. Le contrôle du/de la chercheur.e est donc plus grand. Il est dès lors plus probable que la variation de comportement de vote observée après le traitement soit bel et bien l'effet du traitement. En revanche, il est plus compliqué de savoir dans quelle mesure ces résultats valent pour de véritables élections avec des partis vis-à-vis desquels les électeurs/électrices ont des opinions préétablies. Dans une élection fictive, les électeurs/électrices sont plus aisément volatiles et donc plus sensibles à un sondage pré-électoral. À l'inverse, dans le deuxième protocole, la validité externe est plus élevée. L'expérience prend place pendant une véritable campagne électorale avec de véritables partis. Les participant.e.s ont donc des attitudes claires et solides à l'égard des partis politiques en lice. S'ils/elles réagissent au sondage, c'est-à-dire au traitement, le mécanisme observé dans l'expérience sera jugé plus crédible. L'inconvénient est cependant le contrôle moindre du/de la

¹¹⁶ La position médiane est la position se trouvant à mi-distance entre les positions de chacun des partis membres de la coalition.

chercheur.e. D'une part, celui-ci ne peut pas a priori contrôler les attitudes préexistantes des participant.e.s. Si son échantillon est composé majoritairement d'électeurs/électrices farouchement opposé.e.s à un parti, il/elle ne peut rien faire de plus que de contrôler pour cet aspect dans ses analyses statistiques. Par ailleurs, la liberté de manœuvre du/de la chercheur.e est réduite. Il/elle ne peut pas inventer des partis, ne peut pas faire varier leur position idéologique. C'est la réalité qui définit le poids possible de chacun des partis. La CDU et le SPD étant toujours au-delà des 20 % des votes, on ne peut envisager un protocole avec un sondage annonçant ces partis sous les 5 %. L'intérêt de l'étude de Meffert et Gschwend est qu'elle montre comment articuler les enjeux de validité interne et externe par la combinaison, pour une même question de recherche, de plusieurs protocoles expérimentaux.

WALGRAVE, LEFEVERE & NUYTEMANS : REHAUSSER SA CRÉDIBILITÉ SUR UN ENJEU AU TRAVERS DE MESSAGES TÉLÉVISÉS

Dans la seconde étude que nous présentons, Stefaan Walgrave, Jonas Lefevere et Michiel Nuytemans se penchent sur une théorie particulière : celle de la propriété de l'enjeu. Celle-ci part de l'observation faite notamment par John Petrocik¹¹⁷ que les électeurs/électrices tendent, sur chacun des enjeux politiques saillants (emploi, environnement, immigration, criminalité, fiscalité, etc.), à juger un parti en particulier comme étant le plus crédible, le plus à même de gérer cette question. Les Verts seront généralement jugés les plus crédibles sur les questions environnementales ; les sociaux-démocrates sur les questions de sécurité sociale, les partis de droite sur la fiscalité, les partis d'extrême droite sur l'immigration, etc. La question posée par Walgrave, Lefevere et Nuytemans est de savoir si cette propriété de l'enjeu est stable ou si les partis politiques peuvent cibler leur communication pour acquérir la propriété d'un nouvel enjeu. La difficulté avec cette question est qu'il est difficile de l'étudier avec les méthodes traditionnelles basées sur l'observation de la réalité politique existante. Il faudrait trouver des situations où un parti tente clairement de s'approprier un nouvel enjeu, et disposer de plusieurs enquêtes mesurant à différents moments la façon dont les citoyen.ne.s évaluent la crédibilité du parti sur cet enjeu particulier. À nouveau, les méthodes expérimentales présentent une voie intéressante pour contourner ces difficultés. C'est la stratégie empirique adoptée par les trois auteurs en mettant sur pied une enquête de terrain menée en Belgique néerlandophone en 2007 à l'occasion des élections fédérales.

Les trois chercheurs ont d'abord sélectionné une série d'enjeux, certains détenus clairement par un parti, d'autres n'étant la possession d'aucun parti en particulier. La campagne électorale du côté flamand opposant principalement cinq partis (CD&V, SP.a, VLD, Groen et Vlaams Belang), six enjeux ont été sélectionnés : cinq enjeux détenus et un enjeu libre. Ces six enjeux sont le climat, la criminalité, la fiscalité, la sécurité sociale, la famille et la défense. Les chercheurs ont organisé des interviews des président.e.s des cinq partis durant lesquelles chacun a dû, en trente secondes, exposer la position de son parti sur ces enjeux. Les capsules ont ensuite été insérées dans un journal télévisé de la grande chaîne publique de télévision en Flandre (VRT). Au total, douze faux JT ont été produits. Ceux-ci peuvent se regrouper en six traite-

117 Petrocik, J., « Issue Ownership and Presidential Elections », *American Journal of Political Science* 1996, 40, pp. 825-850.

ments combinant le fait que l'enjeu soit détenu ou libre, et que le parti qui parle soit propriétaire ou non de l'enjeu (voir Tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Les six traitements via capsule vidéo

1. Un leader de parti présente la position de son parti sur un enjeu qu'il détient
2. Un leader de parti présente la position de son parti sur un enjeu détenu par un autre parti
3. Un leader de parti présente la position de son parti sur un enjeu libre
4. Deux leaders de parti présentent la position de leur parti sur un enjeu détenu par l'un des deux
5. Deux leaders de parti présentent la position de leur parti sur un enjeu détenu par un troisième parti
6. Deux leaders de parti présentent la position de leur parti sur un enjeu libre

Ces journaux télévisés contenant les capsules vidéo constituent le traitement. Pour la sélection des participant.e.s à l'expérience, les chercheur.e.s ont puisé dans un échantillon de plus de 7 000 électeurs/électrices inscrit.e.s pour répondre à une enquête électorale sur internet. Parmi ceux-ci/celles-ci, 4 000 ont été sélectionné.e.s pour l'expérience, le but étant de construire sept groupes (un par traitement et un groupe contrôle) de taille équivalente et tendant vers une certaine représentativité quant l'âge, sexe et dernier diplôme obtenu des participant.e.s. Avoir des groupes comparables permet, comme expliqué plus haut, d'optimiser la validité interne des résultats en voyant si les différences seront bien dues au traitement et pas à la composition des groupes. Cela permet aussi de garantir une bonne validité externe en ayant un groupe de participant.e.s qui ressemble à la population dans son ensemble.

Une fois les sept groupes constitués, ceux-ci ont été exposés à un JT. Six ont regardé en ligne un JT contenant une capsule construite par les chercheurs, le septième groupe constituant le groupe de contrôle. Avant et après avoir visionné le JT, les participant.e.s ont été interrogé.e.s sur la crédibilité qu'ils/elles accordent aux cinq grands partis flamands sur les six enjeux sélectionnés. La principale conclusion de l'étude est que les enjeux solidement détenus par un parti sont très difficiles à voler. Pour être efficaces, les partis doivent plutôt tenter de rehausser leur crédibilité sur les enjeux qu'aucun parti ne détient.

Au-delà de ces résultats, l'étude de Walgrave, Lefevere et Nuytemans montre la capacité d'innovation des recherches expérimentales de terrain, notamment lorsqu'elle se combine avec de larges enquêtes par questionnaire. Par ailleurs, on voit dans les précautions prises par les auteurs, notamment pour constituer leurs groupes de participant.e.s, toute la rigueur qui est nécessaire pour produire des résultats de qualité sur lesquels la/le chercheur.e garde un maximum de contrôle malgré le fait que le/la participant.e demeure dans son environnement naturel, et ne va pas en laboratoire.

Conclusion

Au travers de ce chapitre, nous avons présenté une méthode en pleine croissance en science politique, même si sa montée en puissance demeure limitée en Europe. Les méthodes expérimentales ont longtemps été considérées comme non disponibles

pour les chercheur.e.s en science politique. Toutefois, s'inspirant de leurs collègues en économie ou en psychologie, des chercheur.e.s ont tracé depuis deux décennies la voie pour inclure ces méthodes dans l'arsenal des outils méthodologiques accessibles aux politologues.

Les méthodes expérimentales se distinguent des autres méthodes par le statut du/de la chercheur.e. En effet, celui-ci/celle-ci n'est pas observateur.e de la réalité ; il/elle intervient directement pour créer les situations qu'il/elle souhaite étudier, pour générer les données à analyser. Il/elle isole la relation causale qu'il/elle veut étudier. C'est ensuite au/à la chercheur.e lui/elle-même d'intervenir sur la réalité, en laboratoire ou sur le terrain. Grâce à son protocole de recherche, le/la chercheur.e doit exposer les sujets de l'expérience à un traitement qui constitue la variable indépendante, et mesurer l'effet de ce traitement sur la variable dépendante tout en contrôlant et limitant un maximum l'effet de possibles facteurs perturbateurs.

Le statut du/de la chercheur.e définit la singularité des méthodes expérimentales. Pour autant, celles-ci ne sont pas si éloignées des autres méthodes abordées dans ce manuel. On retrouve les mêmes impératifs de rigueur et la même obligation de réfléchir à la validité de ses résultats. En outre, au vu des défis que pose la validité externe des résultats issus d'expériences, et parce que ces méthodes sont par essence ancrées dans un raisonnement hypothético-déductif, les méthodes expérimentales ne peuvent se suffire à elles-mêmes. Elles doivent impérativement s'articuler très fortement avec la théorie et avec les résultats de recherches empiriques se posant les mêmes questions à partir d'autres outils méthodologiques. Les méthodes expérimentales doivent donc fondamentalement se penser dans leur complémentarité avec le reste de la recherche en science politique.

Pour aller plus loin

Box-Steffensmeier, J. M., Brady, H. E. et Collier, D. (dirs), *The Oxford Handbook of Political Methodology*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

Druckman, J. M., Green, D. P., Kuklinski, J. H. et Lupia, A. (dirs), *Cambridge Handbook of Experimental Political Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

Kittel, B., Luhan, W. J. et Morton, R. B., *Experimental Political Science. Principles and Practices*, Londres, Palgrave MacMillan, 2002.

Annexe 5.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques

Quel type de question de recherche ?	L'ambition est de comprendre une relation de causalité, de comprendre dans quelle mesure la présence de A produit B.
Quel type de raisonnement ?	Hypothético-déductif
Quelle approche théorique ?	Choix rationnel, néo-institutionnalisme de choix rationnel, behavioralisme. Nombreux liens avec l'économie politique et la psychologie politique.
Quel rapport à la réalité ?	Étant donné l'intérêt pour la causalité et les variables qui l'expliquent, <i>les méthodes expérimentales</i> sont ancrées dans la tradition positiviste. Elles sont plus difficilement compatibles avec les approches plus constructivistes ou réalistes critiques.
Quelle méthode de collecte de données ?	Expérience en laboratoire Expérience de terrain Expérience naturelle/quasi-expérience
Quel type d'analyse ?	Analyse statistique des observations tirées du protocole expérimental
Quelles sont les difficultés ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un protocole clair et bien ancré théoriquement, condition préalable à toute recherche expérimentale • Le contrôle de la validité interne de l'expérience : le résultat observé est-il vraiment le fruit du protocole expérimental ? • La réflexion sur la validité externe des résultats : dans quelle mesure le résultat observé est-il généralisable dans le monde réel ? • Les questions éthiques à élucider avant de se lancer dans un protocole expérimental
Quelles sont les limites ?	<ul style="list-style-type: none"> • Vu les problèmes de validité externe, l'expérience doit impérativement se combiner, directement ou indirectement, avec d'autres recherches empiriques s'appuyant sur d'autres méthodes. • Tous les objets d'étude ne se prêtent pas aux méthodes expérimentales, pour des raisons éthiques ou pratiques. • L'organisation pratique d'expériences est parfois compliquée si l'on ne dispose pas d'une infrastructure de recherche adéquate (laboratoire, support pour enquête de terrain) et si on n'a pas accès à un réservoir de participant.e.s large.
Conseils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Le protocole doit être très ancré théoriquement et préparé dans les moindres détails. La moindre interférence, le moindre facteur omis tant sur le plan théorique que de l'organisation peut rendre les résultats inexploitable. • La maîtrise d'outils statistiques et mathématiques est requise pour l'analyse des données, mais aussi pour la formalisation de la relation causale que l'on souhaite étudier. • S'ouvrir aux méthodes expérimentales dans d'autres disciplines (économie, psychologie) permet d'ouvrir de nouvelles perspectives. • Soyez créatifs. Les expériences permettent de tester des situations, des relations entre variables non accessibles avec les autres méthodes. C'est une chance à saisir.

CHAPITRE 6

LES ENTRETIENS

1. Introduction

Les travaux universitaires consacrés aux différentes techniques d'entretien se comptent par centaines dans les sciences sociales. Par contre, les réflexions méthodologiques sur les entretiens dans les domaines de la science politique et des relations internationales sont beaucoup moins développées. Dans les années 1960, l'introduction des techniques d'entretien dans les travaux de science politique puis de relations internationales a suscité bon nombre de critiques et de débats. Quelle est la pertinence d'un tel outil ? Quels usages peut-on en faire et dans quels buts ? L'entretien peut-il se suffire à lui-même ou doit-il être combiné avec d'autres outils ? Un demi-siècle plus tard, la légitimité scientifique de cette méthode n'est plus remise en cause. Les entretiens avec des acteurs impliqués dans des processus politiques peuvent permettre une meilleure compréhension de phénomènes politiques tels que les logiques d'engagement et de participation, les prises de décisions, les croyances et représentations politiques, les rapports de force entre des individus et/ou des groupes, etc. Mais cette méthode soulève d'importants défis et s'avère complexe à mettre en œuvre. En ayant recours aux entretiens, l'enquêteur.e accepte de se confronter directement à son objet de recherche. Il/elle assume donc le risque de perturber son environnement d'enquête. Il/elle est également conscient.e de travailler à partir de données difficiles à analyser, car recueillies dans une situation d'interaction particulière avec le/la ou les enquêté.e.s.

Nous montrons dans ce chapitre que l'usage des entretiens en science politique peut s'avérer utile dans différents domaines de recherche, pourvu que cette méthode soit mobilisée avec précaution. Nous revenons sur les principaux débats liés à l'utilisation de cet outil méthodologique. Nous proposons ensuite une série de conseils pour réaliser des entretiens en science politique. Cette technique de recueil de données implique en effet une maîtrise de savoir-faire spécifiques à plusieurs séquences du processus d'entretien : la préparation, le déroulement (recueil des données) et l'après-rencontre (traitement et analyse des données).

2. Origines et développement

Le recueil de données par entretien dans le cadre de recherches scientifiques trouve son origine aux États-Unis, dans le domaine de la psychologie, sous l'influence notamment du psychologue clinicien Carl Rogers. L'outil circule ensuite par-delà les frontières disciplinaires et géographiques. Il fait toutefois l'objet de tâtonnements, de réinterprétations et de réappropriations en fonction des contextes nationaux et des traditions méthodologiques disciplinaires qui s'en emparent. Dans les sciences sociales, la réflexion théorique et méthodologique autour de la pratique de l'entretien prend forme à la fin des années 1920, toujours aux États-Unis¹¹⁸. Dans les travaux pionniers, les entretiens servent avant tout à corroborer des informations recueillies en amont. Puis l'usage des entretiens se développe en complément des questionnaires standardisés afin de mieux comprendre les attitudes sociales.

Dans la sociologie francophone, la réflexion sur la pratique des entretiens est plus tardive et marquée, comme aux États-Unis, par de nombreuses résistances. Dans les années 1950, les débats méthodologiques portent essentiellement sur les enjeux des méthodes d'enquêtes et de sondages (voir chapitre 4). Ils s'orientent ensuite vers la sociologie empirique par observation (voir chapitre 9). La réalisation d'entretiens reste longtemps considérée comme une « technique » subalterne marquée de suspicions d'illégitimité méthodologique. En tant qu'outil méthodologique, l'entretien est ainsi écrasé entre le traitement statistique et les démarches d'observation (participante ou ethnographique). C'est en complément de certains outils jugés plus nobles – comme l'enquête ethnographique – que les entretiens gagnent en considération. La pratique de l'entretien se répand dans les sciences sociales francophones à partir des années 1960, mais il faut attendre le milieu des années 1970 pour que cette technique fasse l'objet d'une timide attention méthodologique. Puis les apports se multiplient dans les années 1990, contribuant au gré des débats à l'approfondissement des réflexions sur les conditions de réalisation et d'analyse des entretiens.

Dans la science politique, la technique d'entretien a également été introduite en marge des enquêtes d'opinion. Les entretiens ont d'abord été mobilisés dans la science politique nord-américaine pour analyser les comportements politiques des congressistes¹¹⁹ et plus largement des élites politiques et administratives¹²⁰. La mobilisation des techniques d'entretien pour recueillir des données auprès des acteurs politiques et sociaux s'est ensuite étendue dans le domaine de la sociologie politique, mais aussi dans l'étude des relations internationales et des politiques publiques. En outre, les réflexions méthodologiques sur les enjeux du recours aux entretiens en science politique se multiplient depuis le milieu des années 1990. Un regard trop

118 Platt, J., « The History of the Interview », dans Gubrium J.F., Holstein J.A., *Handbook of interview research: context & methods*, Londres, Sage, 2001.

119 Dexter, L. A., *The Sociology and Politics of Congress*, Chicago, Rand McNally, 1969 ; Huitt, R. K. et Peabody, R. L., *Congress : Two Decades of Analysis*, New York, Harper and Row, 1969 ; Kingdon, J., *Congressmen's Voting Decisions*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1989.

120 Zuckerman, H., « Interviewing an Ultra-Elite », *Public Opinion Quarterly* 1972, 36, pp. 159-175 ; Putnam, R. D., *The Beliefs of Politicians: Ideology, Conflict, and Democracy in Britain and Italy*, New Haven, Yale University Press, 1973 ; Aberbach, J., Chesney, J. D. et Rockman, B. A., « Exploring Elite Political Attitudes: Some Methodological Lessons », *Political Methodology* 1975, 2(1), pp. 1-27.

centré sur les travaux produits par la science politique française peut même donner l'illusion d'un fort intérêt pour la pratique des entretiens dans la discipline. Cependant, un regard plus global et plus lucide nous pousse à relativiser ce constat. Malgré son intérêt et sa pertinence, l'entretien fait encore l'objet d'un manque d'attention patent dans la science politique internationale, en comparaison avec d'autres outils méthodologiques, et ce tant au niveau de la recherche que de l'enseignement¹²¹.

3. Définition et grands principes

3.1. ARTICULATION AVEC LA THÉORIE

Qu'est-ce qu'un entretien ?

Parmi les nombreux/ses auteur.e.s ayant travaillé sur les entretiens, peu ont pris la peine d'en produire une définition. La plus claire nous semble être la suivante : « l'entretien est une technique de collecte d'informations orales, un événement de parole qui se produit dans une situation d'interaction sociale entre un enquêteur et un enquêté »¹²². Avant tout, un entretien implique une rencontre directe et orale entre un.e enquêteur.e et un.e ou des enquêté.e.s. L'échange de questions-réponses par écrit (e-mail, WhatsApp, etc.) n'entre donc pas dans la catégorie des entretiens de recherche. L'entretien est en outre un événement de parole particulier : c'est un échange de paroles, un dialogue qui naît dans une relation immédiate entre des individus¹²³.

La situation d'interaction inhérente à la rencontre entre plusieurs individus rend le déroulement d'un entretien partiellement imprévisible. Pour garder le contrôle lors du processus d'entretien, l'enquêteur.e doit faire preuve de capacités d'adaptation, voire d'improvisation. L'entretien est « un art discret du bricolage qui ne s'avoue pas »¹²⁴. Outre une bonne préparation, cet outil méthodologique nécessite la maîtrise de savoir-faire spécifiques et implique un apprentissage par la pratique. Il s'agit d'un mode de recueil de données beaucoup plus complexe qu'il n'en a l'air. S'il est a priori facile de faire un entretien, il est difficile de faire un bon entretien, et plus encore d'enchaîner une série de bons entretiens.

La rencontre peut prendre différentes formes. Il s'agit le plus souvent d'une rencontre physique durant laquelle l'enquêteur.e se retrouve face à face avec l'enquêté.e. C'est la manière la plus classique de réaliser des entretiens. C'est également celle qui a donné lieu aux réflexions méthodologiques les plus nombreuses et les plus abouties. Avec l'usage croissant des nouvelles technologies, d'autres manières de faire des entretiens se sont développées en science politique. Les entretiens téléphoniques d'abord, qui ont longtemps été mobilisés pour pallier des contraintes géographiques et diminuer les coûts de recherche. Dans les années 2000, les entretiens par internet avec des supports caméras (Skype, Face Time, etc.) se sont peu à peu substitués aux entretiens téléphoniques. Ce support permet de créer des conditions plus proches de

121 Mosley, L. (dir.), *Interview Research in Political Science*, Ithaca : NY, Cornell University Press, 2013, p. vii.

122 Savarese, E., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Ellipses, 2006, p. 10.

123 Bachir, M. et Bussat, V., « L'entretien en actes », dans CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p. 32.

124 Kaufmann, J.-C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, p. 137

celles d'un entretien classique. Ces situations d'entretiens à distance imposent cependant des précautions particulières – préparation du matériel, qualité de la connexion – et soulèvent de nouveaux défis méthodologiques¹²⁵. Par ailleurs, il s'agit de procédures par défaut, qui permettent certes de recueillir des informations spécifiques, mais qui n'assurent pas toujours des conditions optimales pour recueillir puis analyser les données : le milieu dans lequel se trouve l'enquêté.e est difficilement perceptible, le champ de vision est réduit (il est donc difficile de savoir si l'enquêté.e est seul.e ou si d'autres personnes présentes hors-champ sont susceptibles d'influencer l'échange), l'enquêté.e peut à tout moment disparaître du cadre ou déconnecter l'image, etc.

Pourquoi faire des entretiens en science politique ?

Selon le thème de recherche, l'approche théorique et le cadrage temporel retenus, la réalisation d'entretiens peut constituer un mode privilégié de recueil de données en science politique. S'il peut être mobilisé dans tous les domaines de la science politique, l'entretien est un outil particulièrement pertinent pour certains champs sous-disciplinaires comme la sociologie politique, les politiques publiques ou encore les relations internationales. Voici une liste (non exhaustive) d'objectifs de recherche pour lesquels la réalisation d'entretiens peut avoir un intérêt :

- Retracer les carrières politiques (la trajectoire professionnelle/personnelle des acteurs et leurs parcours individuels)
- Comprendre le rapport au politique (politisation/dépolitisation)
- Comprendre les logiques de la participation politique (engagement/désengagement)
- Analyser les valeurs, les croyances et représentations des acteurs (approche cognitive)
- Comprendre les logiques de l'action publique et de la prise de décision
- Comprendre le fonctionnement des institutions
- Cartographier les acteurs et identifier les réseaux et les rôles au sein des groupes.
- Mettre à jour des logiques de concurrence, des rapports de force politiques

Les entretiens peuvent être volontairement placés au cœur d'un dispositif de recherche, ou bien être mobilisés en complément d'autres outils : pour faire émerger des hypothèses, pour vérifier des informations par immersion empirique, pour approfondir certaines pistes de recherche, etc. Le recours à l'entretien peut aussi se faire par défaut et/ou de manière ponctuelle si la délimitation de la population est difficile (entretiens d'échantillonnage), lorsque le terrain d'enquête doit encore être « débroussaillé » (entretiens exploratoires empiriques), lorsque les autres outils méthodologiques ne permettent pas de répondre à la question de recherche, etc.

Quoi qu'il en soit, l'entretien ne doit pas être pensé comme un outil isolé et qui se suffit à lui-même. Même lorsqu'il occupe une place centrale dans un dispositif méthodologique, c'est en étant combiné à d'autres instruments que l'entretien gagne

125 Sullivan, J., « Skype : An Appropriate Method of Data Collection for Qualitative Interviews? », *The Hilltop Review* 2012, 6(1), pp. 54-60 ; Deakin, H., et Wakefield, K., « Skype Interviewing: Reflections of two PhD Researchers », *Qualitative Research* 2014, 14(5), pp. 603-616.

en potentiel heuristique : approfondissement d'un état des lieux quantitatif, croisement avec des archives ou d'autres ressources documentaires, mise en perspective au moyen d'une observation ethnographique, etc.

La question de la place des entretiens dans un protocole d'enquête est très liée au débat sur le but des entretiens. À quoi peuvent – ou doivent – servir des entretiens ? Que doit-on attendre d'un entretien ? Quels types de données cet outil peut-il permettre de collecter ?

En ce qui concerne les réflexions théoriques sur l'entretien, deux approches sont en concurrence : la démarche informative (qui se rapproche de la posture positiviste) et la démarche compréhensive (qui se rapproche de la posture constructiviste). À une extrémité, l'entretien est considéré comme un outil neutre, une simple technique de recueil d'informations auprès des acteurs politiques. Le bon déroulement d'un entretien – par exemple avec un.e dirigeant.e ou un.e expert.e – dépend ici d'un savoir-faire, de la maîtrise d'un « art du renseignement »¹²⁶, voire d'une performance du/de la chercheur.e. Cette performance est très liée à la qualité de la relation entre le/la chercheur.e et ses informateurs. Les échanges provoquent peu de résistances chez les enquêtés.e.s. Pour certains critiques, cette vision objectivante réduirait l'interaction d'entretien à « une approche plus communicationnelle et tactique de l'entretien »¹²⁷. À l'autre extrémité, l'entretien est perçu comme une intrusion venant perturber l'enquêté.e, la simple présence de l'enquêteur.e produisant des effets sur le milieu d'enquête¹²⁸. Dans cette perspective, les données recueillies portent les stigmates de la perturbation et ne sont donc pas neutres. Il s'agit pour le/la chercheur.e d'objectiver la relation d'enquête et de prêter attention à la complexité des cadres d'interaction. Si la réflexion autour de l'influence du/de la chercheur.e sur son milieu d'enquête est un élément à considérer avant d'entamer une enquête de terrain, le piège est de se limiter à une stérile socio-analyse des chercheur.e.s en situation d'enquête et de négliger les étapes suivantes d'analyse.

L'enjeu méthodologique est de recueillir des informations tout en réfléchissant au « sens que les acteurs donnent à leurs comportements et aux processus auxquels ils prennent part »¹²⁹. L'intérêt de l'entretien porte alors moins sur les informations en elles-mêmes que sur les processus discursifs par lesquels les enquêtés.e.s reconstruisent ces informations¹³⁰. Cette approche implique une analyse à la fois plus globale et plus détaillée de l'interaction d'entretien, qui tient compte par exemple de la gestuelle de l'enquêté.e, du débit de parole, des silences, des hésitations, du ton, etc. Elle considère aussi certains biais possibles liés à la situation d'entretien et à l'inte-

126 Cohen, S. (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999. Sur les enjeux spécifiques des entretiens avec des experts, voir Bogner, A., Littig, B., Menz, W. (Eds.) *Interviewing Experts*, Londres, Palgrave Macmillan, 2009.

127 Laurens, S., « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses* 2007, 69(4), pp. 114-115.

128 Legavre, J.-B., « La "neutralité" dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix* 1996, 9(35), p. 213.

129 Bongrand, P. et Laborier, P., « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique* 2005, 55(1), p. 96.

130 Pinson, G. et Sala Pala, V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique* 2007, 57(5), p. 561.

reaction entre les acteurs : présentation de soi, stratégie pour garder la face, « effets de légitimité »¹³¹, etc. Inspirée par la sociologie interactionniste, cette ambition réflexive complexifie les conditions de réalisation des entretiens, dans la mesure où elle peut générer des malaises – voire des tensions – dans la relation entre l’enquêteur.e et l’enquêté.e.

3.2. TYPES DE STRATÉGIE

Les enjeux théoriques liés à la pertinence et aux approches de l’entretien en science politique ayant été posés, il importe maintenant de présenter les différentes possibilités qui s’offrent aux chercheur.e.s pour mettre en œuvre cet instrument. Trois types d’entretiens peuvent être envisagés en fonction du niveau de structuration du cadre de recherche :

- Les entretiens exploratoires servent à faire apparaître les pièces du puzzle de recherche.
- Les entretiens d’approfondissement servent à assembler les pièces.
- Les entretiens de contrôle servent à confirmer le bon emplacement des pièces.

Différentes manières de faire des entretiens sont envisageables pour un.e chercheur.e en science politique. Il est ainsi possible de faire varier les situations d’entretiens en jouant sur la marge laissée aux répondant.e.s, sur le nombre de répondant.e.s, et/ou sur la récurrence des rencontres. Le choix dépend de la démarche de recherche employée (inductive, hypothético-déductive), des objectifs de votre recherche (type d’informations à recueillir), du niveau d’avancement dans votre recherche, de votre expérience méthodologique, mais aussi des moyens financiers et du temps dont vous disposez pour réaliser votre travail.

En ce qui concerne la marge laissée au/à la répondant.e, l’entretien peut être de trois types : non directif, semi-directif ou directif (voir Encadré 6.1 ci-dessous). L’entretien non directif s’articule en général à des recherches d’ordre inductif. L’entretien semi-directif peut s’articuler à différentes approches de recherche. Mais il est le plus souvent mobilisé dans le cadre de démarches hypothético-déductives. Enfin, l’entretien directif se rapproche de la méthode d’enquête par questionnaire et s’articule le plus souvent à une approche d’ordre déductif.

ENCADRÉ 6.1 : LES TROIS TYPES D’ENTRETIENS

1. L’entretien non directif est réalisé sans grille d’enquête préalable. L’enquêté.e jouit donc d’une grande liberté pour orienter les échanges. Mais l’enquêteur.e ne s’efface pas complètement. Il/elle pose le cadre initial de l’échange et peut réagir ponctuellement pour relancer, voire pour recentrer la discussion. Lorsque le projet est naissant ou la question de recherche encore mal définie, les entretiens non directifs permettent de faire émerger des pistes analytiques. Les entretiens exploratoires peuvent ainsi être non directifs, pourvu que l’informateur/riche soit une personne-contact de confiance, extérieure au milieu d’enquête mais disposant d’une bonne

131 Lahire, B., « Variations autour des effets de légitimité dans les enquêtes sociologiques », *Critiques sociales* 1996, 8-9, pp. 93-101.

connaissance de l'objet ou du terrain d'étude (comme un.e journaliste). Dans ce cas, le/la chercheur.e expose de manière générale son projet de recherche, pour permettre à ses informateurs d'ouvrir un plus large éventail de questionnements. Cela évite de confiner sa réflexion sur un aspect du sujet sans avoir envisagé au préalable la diversité des pistes de recherche. Mais l'entretien non directif peut également être utile à des étapes ultérieures de la recherche, par exemple pour réaliser une analyse approfondie des trajectoires individuelles (approche biographique, récits de vie), dans des travaux sur les logiques de l'engagement politique, etc.

2. **L'entretien directif** est au contraire mobilisé lorsque le/la chercheur.e en sait déjà beaucoup sur le sujet et a une vision claire du type de réponses attendues. Il repose sur une grille d'entretien fermée et hiérarchisée qui ne laisse qu'une faible marge aux enquêté.e.s pour répondre. Cette procédure peut prendre l'habit d'un « questionnaire accompagné ». Elle est peu mobilisée par les chercheur.e.s en science politique, qui lui préfèrent généralement l'application d'un questionnaire classique (voir chapitre 4). En fin de recherche, la réalisation d'entretiens directifs peut toutefois s'avérer efficace afin de recueillir des données spécifiques nécessaires à la vérification d'informations (entretiens de contrôle).
3. **L'entretien semi-directif** occupe, comme son nom l'indique, une position intermédiaire entre les deux procédures mentionnées ci-dessus. Il repose sur une grille d'entretien, mais celle-ci est relativement souple et peut être remodelée durant l'entretien en fonction des conditions d'interaction avec l'enquêté.e. L'enquêteur.e guide les échanges et contrôle l'orientation des discussions, mais l'enquêté.e dispose d'une importante marge de manœuvre pour organiser et développer ses réponses. L'entretien semi-directif est généralement employé lorsque le cadre de recherche est défini. Il permet au/à la chercheur.e de collecter des données pour affiner son cadre de recherche, pour approfondir les connaissances sur son thème de recherche (entretiens d'approfondissement), et bien sûr pour tester ses hypothèses de travail. Cette procédure est répandue par exemple pour le travail avec les élites politiques et administratives, pour comprendre les logiques de la prise de décision.

En ce qui concerne le nombre de répondant.e.s, la plupart des entretiens sont réalisés en tête à tête, c'est-à-dire avec un.e enquêteur.e et un.e enquêté.e. Les réflexions méthodologiques présentées dans la partie suivante portent principalement sur ce type d'entretien. Dans certaines configurations d'enquêtes, il est possible de réaliser des entretiens collectifs, qui mettent en interaction un.e enquêteur.e avec plusieurs enquêtés.e.s. Les enjeux de ce type d'entretien ont fait l'objet de diverses réflexions méthodologiques¹³². Un entretien collectif peut par exemple permettre de mieux saisir les interactions au sein d'un groupe étudié. Il implique toutefois un effort d'animation/modération du groupe de la part de

132 Duchesne, S. et Haegel, F., *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, 2004 ; Luckerhoff, J., Guillemette, F. et Baribeau, C. (dir.), Double dossier « Entretiens de groupe : concepts, usages et ancrages », *Recherches qualitatives* 2010, 29(1) et 2011, 29(3) ; Garcia, G., Haegel, F. (dir.), Dossier « Entretiens collectifs : nouveaux usages ? », *Revue française de science politique* 2011, 61(3).

l'enquêteur.e, lequel/laquelle doit dans le même temps porter une attention spéciale au comportement de chaque individu au sein du collectif (mise en avant, mise en retrait, etc.). Dans le cadre de recherches collectives ou d'enquêtes de formation (travaux en groupes d'étudiant.e.s), un entretien peut enfin être mené par plusieurs enquêteur.e.s simultanément. Dans ce dernier cas, une préparation particulière s'impose en amont afin de répartir les rôles d'enquête et de mener l'entretien de manière complémentaire.

En ce qui concerne la récurrence, les entretiens réalisés par les chercheur.e.s sont le plus souvent des entretiens uniques : un individu n'est rencontré qu'une seule fois dans le processus de recherche. Pour les besoins d'une enquête, des entretiens complémentaires peuvent être réalisés avec des personnes ayant déjà été rencontrées lors d'une étape préalable de la recherche. Cela peut permettre de recueillir un complément d'informations ou de vérifier certaines informations qui avaient été recueillies au cours d'un premier entretien (par exemple pour se prémunir contre de possibles biais interprétatifs). Ces entretiens complémentaires ou de vérification sont en général très ciblés et assez brefs. Certaines stratégies de recherche impliquent enfin une répétition d'entretiens semi-directifs ou non directifs avec les mêmes individus sur le moyen terme (plusieurs mois, voire plusieurs années d'écart). Cet usage longitudinal de l'entretien est complexe méthodologiquement¹³³. Mais il peut permettre de mettre à jour des évolutions objectives dans les trajectoires individuelles, ainsi que des évolutions subjectives en ce qui concerne les représentations que se font les acteurs de leurs actions et de leurs rôles, leur manière de reconstruire leur propre parcours à plusieurs moments de leur carrière, etc.

4. Comment faire ?

Quel que soit le type d'entretien retenu et les usages que l'on souhaite en faire, tout l'enjeu d'un entretien consiste à créer des conditions pour favoriser la rencontre entre « une offre de parole » et « une disposition à parler »¹³⁴. Cela implique la mobilisation de savoir-faire spécifiques à plusieurs séquences du processus d'entretien (voir Encadré 6.2) : la sélection des cas, la préparation, le déroulement (recueil des données) et l'après-rencontre (traitement et analyse des données).

ENCADRÉ 6.2 : ÉTAPES PRATIQUES POUR RÉALISATION D'ENTRETIENS

1. Sélectionner les cas d'étude : cartographier les groupes d'acteurs impliqués dans votre recherche ; évaluer la pertinence d'un travail d'échantillonnage strict ; identifier les acteurs pertinents pour répondre à vos questions et constituer une liste de base ; vérifier à quels groupes ils/elles sont rattaché.e.s et sur quels lieux ils/elles vivent et/ou travaillent.
2. Obtenir un entretien : prendre contact et se faire connaître ; prendre rendez-vous et préparer l'agenda (jour, heure, lieu) ; négocier les conditions d'entretien (nombre de participant.e.s, durée, etc.).

¹³³ Fillieule, O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique* 2001, 51(1-2), pp. 199-215.

¹³⁴ Mauger, G., « Enquêter en milieu populaire », *Genèses* 1991, 6, p. 130.

3. Préparer un entretien : rechercher des informations sur les enquêt.e.s (fonctions, biographies) et sur leur entourage, préparer et adapter la grille d'entretien ; suivre l'actualité des thèmes qui seront abordés ; hiérarchiser l'importance de ses questions ; anticiper les « points chauds » de l'entretien ; préparer le matériel d'enregistrement et de prise de notes ; adapter sa tenue vestimentaire.
4. Gérer un entretien dans la durée : situer l'entretien en prêtant attention au contexte de l'entretien et au comportement de l'enquêt.e (être sensible au rythme de parole et aux changements de rythmes : silences, hésitations, ruptures) ; contrôler l'interaction : trouver les mots et le ton juste pour libérer la parole, réguler les débits de parole, adopter une stratégie interrogative ; gérer les malaises.
5. Finaliser l'entretien dans de bonnes conditions : résister aux tentatives d'écourter l'entretien ; ne jamais rompre brutalement l'entretien ; tenter de prolonger l'entretien de manière plus informelle ; profiter des ressources de l'enquêt.e (carnet d'adresses, invitations à des activités, etc.).

4.1. SÉLECTION DES CAS ET ÉCHANTILLONNAGE

Se pose d'abord la question de l'échantillonnage. Quel.le jeune chercheur.e, mémorant.e ou doctorant.e ne s'est jamais posé les questions suivantes : « Combien d'entretiens dois-je faire ? Mon échantillon doit-il être représentatif ? ». Faut-il faire du chiffre ou au contraire rejeter une telle logique et assumer la non-représentativité des entretiens, comme le font les défenseur.e.s de l'entretien ethnographique ? Si dans la plupart des enquêtes par entretiens la constitution d'un échantillon strictement représentatif de la population étudiée n'est pas nécessaire, il est utile de faire varier les angles de vue et donc de diversifier les profils d'enquêt.e.s. Quoi qu'il en soit, il nous semble important de résister à la pression du nombre pour le nombre, c'est-à-dire pour la simple exhibition d'une impressionnante liste d'entretiens (qui donne l'illusion d'une plus grande rigueur méthodologique). Là encore, l'ambition d'échantillonnage doit avant tout s'adapter aux objectifs de la recherche et aux objectifs des entretiens.

4.2. PRÉPARATION DE L'ENTRETIEN

Un entretien ne s'improvise pas. L'enquêteur.e doit éviter de se précipiter vers la première personne identifiée comme pertinente pour lui soutirer une somme déstructurée d'informations. Même lorsque les entretiens s'inscrivent dans le cadre d'une enquête exploratoire – ou lorsque la démarche inductive est privilégiée – l'enquêteur.e ne se présente pas à nu.e face aux enquêt.e.s. La réalisation d'un entretien vient au contraire couronner une phase complexe de défrichage et de préparation. Cette phase est d'autant plus importante lorsque la problématique est clairement définie et que les entretiens visent à recueillir les données principales. La préparation d'un entretien de recherche consiste avant tout à se renseigner sur le thème, les enjeux, les biographies, l'actualité du sujet et, dans la mesure du possible, le contexte interne au groupe étudié. Cela implique un important travail de documentation en amont. Le recueil de données par entretien nécessite également un travail de socialisation, voire de familiarisation

avec le milieu des enquêté.e.s (codes culturels, règles formelles et informelles, etc.). Dans un premier temps, cette phase préparatoire peut se faire à distance, à travers le recueil d'informations et un travail de veille sur internet. Idéalement, elle se prolonge par la réalisation d'enquêtes de terrain préparatoires, qui servent à affiner le travail d'information préalable aux entretiens : travail sur les archives des institutions, observations, rencontres avec des acteurs-ressources, vérification de la faisabilité des entretiens, identification des contraintes, échantillonnage, etc. Ces enquêtes préparatoires sont parfois réduites pour des chercheur.e.s dont les terrains sont difficiles d'accès ou qui ne peuvent rester qu'un temps limité sur leurs lieux d'enquête.

La phase préparatoire permet notamment de concrétiser dans de meilleures conditions l'étape basique du processus de recueil de données par entretiens : l'obtention des entretiens. Aucun des savoir-faire présentés dans ce chapitre n'est utile si l'on ne parvient pas à décrocher les entretiens. Or, négocier l'obtention d'un entretien tient plus à l'art qu'à la science¹³⁵. Il faut contourner les résistances d'individus qui ne comprennent pas forcément l'enjeu d'une recherche scientifique, qui peuvent se sentir jugés, ou qui craignent les interprétations qui seront faites de leur discours. Il faut ensuite faire tomber les contraintes de temps, ce « temps rare et précieux que l'on vous sacrifie »¹³⁶, ou plutôt que l'on rechigne à vous sacrifier.

Pour obtenir un entretien, le premier pas est de se faire connaître. La prise de contact peut se faire directement auprès de l'enquêté.e ou via des intermédiaires : le secrétariat d'une administration, le cabinet d'un.e élu.e, ou toute personne identifiée dans l'entourage proche de l'enquêté.e. La recommandation par une personne-ressource déjà connectée au milieu d'enquête peut par ailleurs faciliter l'obtention d'entretiens. Il convient toutefois de prêter attention aux éventuels biais liés aux conditions d'insertion dans l'environnement de recherche. En se faisant recommander, le/la chercheur.e risque d'être assimilé.e à un camp dans le groupe étudié (par exemple une tendance interne dans un parti politique) et donc être mêlé.e malgré lui/elle aux rapports de force internes. Cela ne sera pas sans influence sur le déroulement de son enquête. Il peut être difficile de gagner la confiance de membres du groupe qui ne font pas partie du réseau proche de l'individu-ressource. Celui/celle-ci peut d'ailleurs restreindre l'insertion du/de la chercheur.e, consciemment ou non, autour de certains secteurs ou réseaux du groupe et donc limiter son champ d'action. De même, la recommandation est une prise de risque de la part de la personne-ressource. Elle peut certes s'appuyer sur son rôle d'intermédiaire pour gagner en reconnaissance au sein du groupe. Un.e militant.e pourrait ainsi voir dans la recommandation une opportunité pour montrer qu'il/elle dispose de ressources externes et pour se rapprocher des cercles dirigeants d'un parti politique ou d'un groupe de pression. Mais en cautionnant l'intrusion d'un élément étranger au groupe, l'individu-ressource pourrait être tenu.e pour responsable en cas de perturbation dans le groupe en lien avec le déroulement de l'enquête.

L'approche initiale peut se faire par mail, par courrier postal, par téléphone, ou en se rendant directement sur le lieu d'enquête. Les attentes du/de la chercheur.e et les objectifs de l'entretien doivent être clairement énoncés, tout comme l'institution

135 Goldstein, K., « Getting in the Door: Sampling and Completing Elite Interviews », *PS: Political Science & Politics* 2002, 35(4), p.669.

136 Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M., *op. cit.*, p. 120.

de rattachement et le contexte de l'enquête. Par contre, la présentation du projet de recherche et de la problématique peut rester assez générale afin de ne pas brider a priori l'échange¹³⁷. Il convient également de négocier les conditions de l'entretien : date, lieu, durée. Ce dernier point est important. Les enquêtés.e.s invoquent souvent un agenda chargé pour tenter de faire baisser la durée réduite (15 à 30 minutes). Cela s'avère trop court pour mener dans de bonnes conditions un entretien semi-directif ou non directif. Mieux vaut compter une marge entre la durée estimée et la durée demandée, en anticipant un éventuel retard de l'enquêté.e et des pertes de temps durant l'entretien (par exemple quand l'enquêté.e répond à des appels téléphoniques). Une bonne négociation doit permettre d'obtenir un créneau d'au moins 60 minutes pour la réalisation d'un entretien semi-directif. Pour ce faire, l'enquêteur.e peut demander un créneau de 90 minutes en expliquant qu'il s'agit d'un entretien de recherche et non d'un entretien journalistique. Si on ne lui propose qu'un « trou » de 30 minutes dans l'agenda, il est possible de demander alors si un second « trou » est susceptible d'apparaître dans les jours qui suivent. Dans certains cas, les agendas des enquêtés.e.s seront présentés comme inflexibles. Tel est le cas par exemple lorsqu'un.e dirigeant.e d'un autre pays est en visite officielle à Bruxelles le temps d'une journée, avec de nombreuses réunions programmées. S'il s'agit d'une personne clé pour l'enquête, il importe alors de se montrer réactif/ve et d'être disponible pour occuper le moindre temps mort, même pour un entretien très bref (en centrant la grille d'entretien sur les questions essentielles). Nombre d'entretiens sont ainsi réalisés dans des taxis, aéroports ou cafétérias.

Lorsque l'on est parvenu à convaincre l'enquêté.e – ou la personne qui gère son agenda – de dégager du temps pour nous concéder un entretien, il faut enfin s'attendre à ce que la rencontre soit décalée, reportée, reprogrammée, une fois, deux fois, trois fois, voire tout simplement annulée. Il est donc primordial de s'armer de patience, d'insister poliment mais fermement, de ne pas hésiter à relancer et diversifier ses contacts revenir à la charge régulièrement en montrant sa détermination pour concrétiser l'entretien.

Arrivé à l'étape de concrétisation, une bonne préparation est nécessaire pour gérer de manière efficace le déroulement de l'entretien : choix vestimentaires adaptés ; vérification du matériel (stylos et feuilles pour la prise de note et/ou dictaphone pour enregistrement) ; recueil d'informations sur l'enquêté.e (biographie, fonctions, etc.) ; préparation et mémorisation de la grille d'entretien ; hiérarchisation des questions en fonction de leur importance (les questions les plus importantes sont en général posées en milieu d'entretien et les plus sensibles en fin d'entretien) ; anticipation des « points chauds » de l'entretien ; etc.

L'enquêteur.e peut faire un usage stratégique des informations dont il/elle dispose : « Lors d'un entretien, ce que vous savez déjà est aussi important que ce que vous voulez savoir. Ce que vous voulez savoir détermine quelles questions vous allez poser. Ce que vous savez déjà déterminera comment vous les poserez »¹³⁸. L'enquêteur.e peut montrer d'emblée sa bonne connaissance du sujet et du contexte pour être pris.e au sérieux par l'enquêté.e et éviter la tentation que pourrait avoir

137 Bachir, M. et Bussat, V., *op. cit.*, p. 43.

138 Leech, B., « Asking Questions: Techniques for Semi-structured Interviews », *PS : Political Science & Politics* 2002, 35(4), p. 665 (traduit de l'anglais par les auteur.e.s).

ce.tte dernier.e de le mener en bateau. C'est ce que nous qualifions de « stratégie de la carte sur table ». L'enquêteur.e peut également dissimuler volontairement sa connaissance de certaines informations et masquer son jeu afin de déceler une éventuelle stratégie discursive de l'enquêté.e. Il/elle dévoile certaines cartes en cours d'entretien pour orienter les échanges et amener l'enquêté.e vers le cœur de sa recherche. C'est ce que nous qualifions de « stratégie Raphaël Mezrahi »¹³⁹. Cette stratégie, qui repose sur un jeu de naïveté, n'est pas sans risque. Elle doit être maniée avec précaution et dans des contextes d'enquête spécifiques. L'enquêté.e peut se sentir piégé.e et donc se renfermer, s'agacer, voire décider de mettre un terme à l'entretien. Dans un autre registre, l'enquêteur.e peut également jouer sur des décalages culturels – par exemple lors d'un entretien en langue étrangère – pour poser des questions qui pourraient être jugées délicates s'il/elle était indigène.

Une bonne préparation permet des gains en temps, en crédibilité et en potentiel analytique (repérer des incohérences dans les discours des enquêté.e.s, résister aux pressions interprétatives). Cela permet en outre à l'enquêteur.e de garder un meilleur contrôle des échanges, même si cela ne suffit pas pour gommer l'incertitude liée à l'interaction avec l'enquêté.e.

4.3. DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Une fois l'entretien obtenu, confirmé et préparé, la deuxième séquence concerne le déroulement de la rencontre. Le/la chercheur.e doit alors relever quatre défis principaux, qui sont présentés ci-après : 1) situer l'entretien, 2) contrôler l'échange, 3) gérer les malaises, 4) finaliser l'entretien.

Situer l'entretien

Le premier réflexe du/de la chercheur.e doit être de situer l'entretien, de prêter une attention particulière au contexte et aux conditions dans lesquelles s'ouvre la rencontre. La période d'attente entre l'arrivée sur le lieu d'entretien et la rencontre effective avec l'enquêté.e est l'occasion d'évaluer l'ambiance générale. Qui m'accueille et comment ? L'accueil est-il cordial, froid ou chaleureux ? Si l'on me fait attendre, du matériel est-il mis à ma disposition (journaux, documents, etc.) ? L'interaction commence ensuite avec la rencontre physique entre l'enquêteur.e et l'enquêté.e. Durant ce moment de flottement entre la rencontre physique, l'installation et le début formel de l'entretien, il convient d'être attentif à plusieurs éléments contextuels. Où l'entretien se déroule-t-il ? Quelle est la configuration de l'espace (bureau fermé, porte ouverte, lieu public) ? D'autres personnes sont-elles susceptibles d'entendre la conversation, voire d'y prendre part ? Comment sommes-nous placés dans la pièce (face à face, côte à côte, à petite distance) ? Où puis-je poser mon matériel ? Dans le même temps, il importe d'être sensible au comportement de l'enquêté.e, en s'intéressant à sa parole bien sûr, mais en observant aussi discrètement sa gestuelle. Il est logique qu'un.e enquêté.e soit d'abord méfiant.e lorsqu'une personne extérieure s'intéresse à lui/elle. Il vous faut donc gagner sa confiance. Est-il/elle souriant.e et courtois.e ? Vous a-t-il/

¹³⁹ Raphaël Mezrahi est un humoriste français qui s'est fait connaître dans les années 1990 pour ses interviews décalées avec des personnalités publiques. Il se faisait passer pour un journaliste débutant, jouant sur la naïveté et la maladresse pour déstabiliser ses enquêté.e.s.

elle tendu la main ? Semble-t-il/elle pressé.e ? Est-il/elle (trop) à l'aise ? Parle-t-il/elle fort ou doucement ? Comment évoluent le ton et le rythme de ses paroles ? Vous regarde-t-il/elle ou son regard est-il fuyant ? Les éléments de gestuelle sont « porteurs de toutes sortes de significations, implicites et explicites »¹⁴⁰. Ils peuvent indiquer une forme de stress ou d'inconfort (mouvements de mains, de jambes, de pieds). N'oubliez pas non plus que l'enquêté.e vous observe également, vous analyse et peut chercher à vous tester.

La contextualisation de l'entretien passe également par la prise de conscience de possibles décalages – social, culturel, économique – entre l'enquêteur.e et l'enquêté.e. Les enjeux liés aux rapports de domination dans les entretiens ont fait l'objet de différents travaux sociologiques¹⁴¹. Si la distance sociale n'est pas un obstacle insurmontable¹⁴², il convient d'objectiver son rapport à l'enquêté.e sur la base du travail préparatoire et des observations initiales. En assumant d'éventuelles asymétries, on se protège mieux contre certains biais lors du recueil puis de l'analyse des données (admiration aveugle, revanchisme social).

Contrôler l'échange

Dans un second temps, l'enquêteur.e doit s'efforcer de garder sous contrôle l'échange de parole avec l'enquêté.e. Le rapport de force qui peut s'instaurer lors de la discussion n'est autre que le prolongement de la négociation d'enquête initiale. Le défi est d'autant plus difficile à relever lorsqu'il s'agit d'entretiens avec des personnes coutumières des jeux de paroles, que ce soit des journalistes, d'autres acteurs politiques ou des chercheur.e.s. Les stratégies ne manquent pas lorsqu'un.e enquêté.e fait preuve de réticence et veut résister à la transmission d'informations¹⁴³. Il n'est pas non plus aisé de recadrer sans les brusquer certain.e.s enquêté.e.s trop bavard.e.s qui nous noient dans des flots de paroles et se perdent dans des divagations.

Une qualité importante de l'enquêteur.e est sa faculté d'adaptation aux évolutions et aux surprises de l'interaction. Il/elle est ainsi souvent amené.e à ajuster sa grille d'entretien en cours de discussion¹⁴⁴. Cette adaptation n'est cependant pas synonyme de perte de contrôle. Elle doit permettre de donner une meilleure fluidité aux échanges, de mettre l'enquêté.e à l'aise en le/la laissant évoluer dans ses raisonnements, de procéder à des relances ponctuelles, etc. Mais l'enquêteur.e doit toujours savoir où il/elle en est, comment il/elle guide l'entretien et vers où il/elle mène l'échange.

Il est également important que chaque individu garde sa place durant l'enquête, d'éviter que les rôles se mélangent ou que la situation d'enquête se renverse. Certain.e.s enquêté.e.s expérimenté.e.s tentent parfois de retourner certaines questions (« et vous, que pensez-vous de... ? »), de faire des pressions interprétatives (« vous allez penser que..., mais... ? » ; « vous devez comprendre que... »), et même parfois de réorienter la recherche (« je vois sur quoi vous travaillez, mais il me semblerait plus pertinent d'envisager la question sous un autre angle »). L'enquêteur.e doit développer des stratégies pour résister à ces tentatives de renversement. Il/elle peut ainsi

140 Goffman, E., *Façons de parler*, Paris, Minuit, 1987, p. 7.

141 Par exemple : Chamboredon, H. *et al.*, *op. cit.* ; Laurens, S., *op. cit.*

142 Cohen, S. (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999, p. 12.

143 Bongrand, P. et Laborier, P., *op. cit.*, p. 24.

144 Blanchet, A. et Gotman, A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, p. 9.

expliquer qu'il/elle n'a pas suffisamment d'éléments pour apporter une réponse, ou bien dire plus franchement qu'il n'est pas dans son rôle de prendre position sur le sujet. Il/elle peut aussi acquiescer poliment pour rassurer l'enquêté.e tout en maintenant sa ligne directrice.

La gestion des flux de paroles est un autre aspect central de l'échange de paroles. L'enquêteur.e doit d'abord penser à s'autoréguler, c'est-à-dire à contrôler son propre débit de parole. Il est parfois difficile de résister à la passion de l'échange lorsque l'enquêteur.e est lui/elle-même passionné.e par son thème de recherche, son objet d'étude ou son terrain. La présentation du projet de recherche et les questions doivent cependant être brèves. L'enquêteur.e n'a pas à justifier ses choix de recherche auprès des enquêté.e.s. Il/elle n'est pas là non plus pour raconter sa vie et mobiliser la parole, mais pour mettre son enquêté.e dans de bonnes dispositions de parole. Ses interventions en cours d'entretien doivent donc être mesurées. Et lorsque des thèmes sensibles sont abordés, l'enquêteur.e doit éviter à tout prix d'engager un débat avec l'enquêté.e. Il est par exemple dérangeant pour un.e enquêté.e de se faire couper ou reprendre par un.e enquêteur.e en plein cœur d'une explication, même s'il/elle s'est éloigné.e un instant du sujet.

Cela dit, il est aussi crucial d'apprendre à réguler – en douceur – le débit de parole de l'enquêté.e. Cet aspect est très lié à la gestion de la temporalité de l'entretien. Plus l'entretien est court, plus l'enquêteur.e doit être vigilant.e en ce qui concerne le cadrage des questions et des réponses. L'enjeu ici est de faire preuve de patience pour ne pas brusquer l'enquêté.e, mais sans se laisser déborder. Avec des enquêté.e.s trop bavard.e.s ou dont les réponses demeurent trop vagues, l'enquêteur.e doit saisir les moments opportuns pour reprendre en main la discussion. L'instant lors duquel l'enquêté.e reprend son souffle entre deux phrases peut permettre cela sans que la coupe soit trop brutale. L'enquêté.e doit être réactif/réactive et habile pour que la coupe n'apparaisse pas de manière artificielle et fasse office de transition. L'intervention peut commencer par quelques mots laissant croire que vous souhaitez développer le dernier aspect évoqué, pour ensuite réorienter la discussion (« c'est intéressant, car lorsque vous évoquiez... »). Avec des enquêté.e.s taciturnes ou qui répondent de manière évasive (« je ne sais pas trop quoi vous répondre »), l'enquêteur.e doit au contraire travailler pour créer une dynamique d'échange plus propice au transfert d'informations. Il/elle peut revenir à la charge en faisant varier les formulations, ou bien repasser par des questions plus légères afin de débloquer la parole de l'enquêté.e.

Quelle que soit la situation d'entretien, il existe différentes manières de relancer un interlocuteur ou une interlocutrice. Les relances sont de brèves interventions verbales de l'enquêteur.e. Elles peuvent être préparées dans la grille d'entretien ou improvisées¹⁴⁵. Une technique de relance est la répétition de la dernière phrase prononcée par l'enquêté.e sur un ton interrogatif pour qu'il/elle développe le point en question. En utilisant des marqueurs d'intérêt destinés à rassurer l'enquêté.e, on peut aussi l'inciter à poursuivre dans une direction (« d'accord », « mmhhh »), à préciser certains apports jugés trop évasifs (« c'est-à-dire ? », « comment expliquez-vous... ? »), ou encore à proposer une interprétation (« vous voulez dire que... ? », « si je comprends bien, il s'agit donc de... »). Enfin, le silence peut lui-même être

145 Leech, B., *op. cit.*, p. 682.

une stratégie de relance¹⁴⁶. En ne réagissant pas lorsque l'enquêté.e arrête de parler, on l'invite informellement à poursuivre ses développements (cela peut néanmoins provoquer une certaine gêne).

Gérer les malaises

Le troisième défi pour un.e enquêteur.e en situation d'entretien consiste à gérer les malaises qui pourraient émerger au cours de la rencontre. L'un des enjeux d'un entretien est de construire une relation cordiale afin que l'enquêté.e soit à son aise et en confiance. S'il/elle se sent jugé.e sur son discours, ses valeurs ou ses actions, il/elle risque de se renfermer, ce qui aurait un impact négatif sur l'interaction. La plupart des tensions qui émergent durant l'entretien sont dues à des incompréhensions (liées à des décalages interprétatifs ou encore à une mauvaise maîtrise de certains codes de l'enquêté.e) ou à des maladresses (questions qui fâchent). En adoptant une posture interrogative et compréhensive, l'enquêteur.e désamorce déjà en amont plusieurs sources de tensions. Le sociologue Howard Becker conseille par exemple de commencer les questions par le terme « comment » plutôt que par le terme « pourquoi », le premier amenant des questions de manière plus neutre¹⁴⁷. Par exemple, la formule « comment en êtes-vous venu à adhérer à tel ou tel parti ? » permet à un.e enquêté.e de retracer la logique de son parcours sans se sentir jugé.e. À l'inverse, la formule « pourquoi êtes-vous adhérent.e de tel ou tel parti ? » peut être interprétée par l'enquêté.e comme un reproche sur ses choix d'engagements et générer de la tension. Par moments, il est envisageable pour maintenir l'équilibre de la relation de mobiliser des registres empathiques, voire d'user de la flatterie. Il convient toutefois de trouver la juste distance entre l'excès de formalité et l'excès de familiarité.

Parfois, l'enquêté.e est froid.e, votre présence semble le/la déranger. Essayez alors de comprendre d'où vient son malaise et quelles sont les raisons de son désintérêt. Vous reçoit-il/elle contre son gré ? Est-ce un manque de confiance lié à de mauvaises expériences préalables avec des enquêteur.e.s ? Le sujet est-il sensible pour lui/elle ? Il est alors important de lui expliquer ou de lui réexpliquer les enjeux de votre recherche (vous n'êtes ni journaliste, ni examinateur ou examinatrice, ni juge). Vous pouvez le/la rassurer en l'assurant de la confidentialité de la rencontre et du respect de l'anonymat. Si la configuration d'entretien est mal adaptée (avec par exemple des collègues de l'enquêté.e à proximité), vous pouvez l'inviter à changer de lieu et à prolonger les échanges dans un contexte plus discret. Vous pouvez aussi tenter de désamorcer la tension par une formule du type : « je sais que votre agenda est chargé et je vous remercie encore de m'accorder de votre temps, cela est très important pour ma recherche. Nous allons tâcher d'aller à l'essentiel » (cette dernière phrase permet par ailleurs d'aller plus vite au cœur de votre grille d'entretien).

Il arrive aussi que l'enquêté.e vous teste ou joue avec vous afin de marquer une supériorité, ou au contraire pour se rassurer et tenter de faire bonne figure. Les tentatives de déstabilisation peuvent passer par l'intimidation (jeu de pouvoir), par les connaissances (jeu de savoir), par l'humour (jeu de finesse), ou par des signes de

146 Sur cet aspect, voir Haas, V., « De l'incommunicable à l'intransmissible : la gestion du silence dans l'entretien de recherche », *Recherches Qualitatives* 2007, Hors-Série n° 3.

147 Becker, H., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002, p. 105.

désintéressé (jeu d'ennui). Dans un autre registre, l'enquêteur.e peut être pris.e dans des situations déstabilisantes liées au comportement de l'enquêté.e, susceptibles de perturber le recueil des informations. Quelques cas sont présentés ci-dessous :

- L'entretien-manipulation : l'enquêté.e prend le rôle du sociologue et cherche à renverser la situation d'enquête. Il/elle « propose » à l'enquêteur.e des manières d'interpréter les informations qu'il/elle donne (ex : « ne croyez pas que cela signifie que... »)
- L'entretien-balance : l'enquêté.e a changé de statut. Il/elle a quitté le groupe ou en a été exclu.e et profite de l'entretien pour vider son sac. La rancœur qui peut guider le discours implique une analyse fine et attentive des informations recueillies.
- L'entretien-psychanalyse : l'enquêté.e est en crise individuelle et s'appuie sur l'enquêteur.e pour engager une auto-analyse. Il/elle a besoin d'exprimer ses sentiments et il est difficile de canaliser ses propos (ex. : « je passe par un moment très compliqué, tu sais. Mais j'aurais dû m'y attendre, car il y a des années déjà... »).
- L'entretien-justification : l'enquêté.e veut se rassurer et prend l'enquêteur.e en témoin. Il/elle lui demande éventuellement des conseils (ex. : « vous qui avez un regard extérieur, comment pensez-vous que je devrais réagir ? »).
- L'entretien-fuite : l'enquêté.e est dans le déni et refuse d'aborder certaines thématiques (ex : « je ne vois pas à quoi vous faites référence. Parlons plutôt de... »).
- L'entretien globalisant : l'enquêté.e ne parle pas à la première personne du singulier, il/elle formule toutes ses réponses de manière collective, ce qui brouille les schémas d'analyse du rapport entre l'individu et le groupe (ex : « nous avons décidé de revoir notre stratégie de négociation »).

Finaliser l'entretien

Enfin, le quatrième et dernier défi consiste à finaliser dans de bonnes conditions l'entretien. L'interaction implique une double gestion parfois conflictuelle du temps : l'enquêteur.e cherche en général à prolonger la rencontre alors que l'enquêté.e souhaite la raccourcir (l'inverse se produit dans de rares cas). L'enquêteur.e devra donc résister aux tentatives d'écourter l'entretien, du moins tant que les points les plus importants de la grille d'entretien n'auront pas fait l'objet d'une réponse jugée satisfaisante. Si besoin, l'entretien peut se prolonger quelques minutes, voire plus, dans l'informalité. Soulagé.e de sentir que la fin de la rencontre approche, l'enquêté.e est plus vulnérable et relâche parfois la garde. Il/elle répond alors plus facilement à certaines questions factuelles ou « complémentaires ». Et si vous n'avez pas pu poser toutes vos questions, vous pouvez tenter de planifier une nouvelle rencontre, plus brève que la première, afin de procéder à un entretien complémentaire (évitiez de laisser des questions par écrit).

La finalisation de l'entretien est également l'occasion de profiter des ressources de l'enquêté.e pour préparer la suite de l'enquête de terrain. Si l'interaction a été bonne, l'enquêté.e peut assumer un rôle d'intermédiaire pour obtenir d'autres entretiens. Il permet alors au/à la chercheur.e de remplir son carnet d'adresses. Il/elle

peut aussi inviter l'enquêteur.e à de futures rencontres (congrès d'un parti, réunion d'une ONG, etc.) ou mettre à sa disposition d'autres sources d'informations (rapports, notes, voire ses archives personnelles). À l'inverse, l'enquêté.e est en droit de demander au/à la chercheur.e de lui envoyer un exemplaire de son travail, une fois celui-ci finalisé. Il est enfin fortement recommandé d'envoyer après l'entretien un e-mail ou un courrier remerciant l'enquêté.e pour sa disponibilité.

4.4. ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES PAR ENTRETIEN

La dernière étape du processus est le travail sur les données recueillies lors des entretiens. Cela passe par le traitement analytique des données (retranscription, organisation, codage, croisement, interprétation). Cette phase est fondamentale dans la démarche de recherche : le/la chercheur.e ne se contente pas de sélectionner des morceaux d'entretiens qu'il/elle va coller dans son article. Il/elle décortique les entretiens, les contextualise, les confronte au moyen de différentes techniques d'analyse.

Le traitement des données implique d'abord un passage de l'oral vers l'écrit : la retranscription. Il existe deux manières de retranscrire un entretien : la retranscription intégrale et la retranscription partielle (par bribes). La première est chronophage, puisqu'il faut compter jusqu'à une heure de travail pour retranscrire dix minutes d'entretien. Mais elle est jugée plus rigoureuse et ouvre un large éventail analytique. La seconde est plus économique et plus rapide. Elle peut compléter des prises de notes en cours d'entretiens. Mais en faisant disparaître certaines informations, elle implique une pré-sélection des données avant même la phase d'analyse. Le mode de retranscription est un choix personnel du/de la chercheur.e en fonction de ses objectifs, de ses moyens et du type d'entretien qui a été réalisé. Des entretiens informatifs peuvent être retranscrits partiellement si le/la chercheur.e sait déjà clairement quel type d'information il/elle souhaite intégrer à ses analyses. Il semble par contre difficile de se passer d'une retranscription intégrale pour une analyse réflexive de la parole des enquêté.e.s (récits de vie, etc.).

Se pose également la question de la personne responsable de la retranscription. Il est souhaitable que les entretiens soient retranscrits par le/la chercheur.e qui les a réalisés, pour réduire les risques de biais liés à une mauvaise compréhension de la parole des enquêté.e.s. Le travail de retranscription est en outre l'occasion d'un retour mémoriel sur les conditions vécues d'entretien et peut ainsi permettre d'affiner les analyses. Dans certains cas, notamment lorsqu'il y a de multiples entretiens dans plusieurs langues, le travail de retranscription peut être sous-traité. Nous conseillons alors de choisir une personne de confiance, qui maîtrise bien la langue, familière du travail de recherche en sciences sociales, de la thématique et/ou du terrain d'étude. Les retranscriptions sous-traitées doivent être réalisées en intégralité pour permettre au/à la chercheur.e de sélectionner lui/elle-même les informations qu'il/elle estime pertinentes.

Dans les cas de retranscriptions partielles, les efforts de retranscription, d'organisation et de hiérarchisation des données sont intimement liés. La frontière entre traitement et analyse est assez poreuse. Pour les retranscriptions intégrales, la séparation est plus nette : le passage de la retranscription à l'analyse passe par des techniques plus élaborées d'organisation des données. Les enjeux soulevés par l'analyse des entretiens étant assez proches de ceux de l'analyse de discours et de contenu,

nous renvoyons au chapitre suivant (chapitre 7), où cet aspect est abordé de manière plus approfondie. Notons d'ores et déjà que le traitement des données recueillies par entretiens peut être de type qualitatif ou quantitatif. Les usages des entretiens sont souvent d'ordre qualitatif. Certains plaident même pour une exploitation « artisanale et individuelle » des entretiens¹⁴⁸. Le/la chercheur.e analyse ses retranscriptions et fait émerger manuellement des pistes analytiques en travaillant par exemple sur des champs lexicaux, des récurrences, en croisant les données, etc. Néanmoins, l'entretien n'est pas un outil purement qualitatif. Le mode de recueil des données est sans conteste qualitatif, mais les données peuvent être traitées quantitativement (analyse statistique du langage, etc.). De multiples logiciels sont disponibles – certains en libre accès – pour travailler sur des données obtenues qualitativement (*Qualitative Data Analysis*)¹⁴⁹. Il est recommandé de vous familiariser avec plusieurs de ces logiciels pour ensuite choisir l'instrument le mieux adapté à votre stratégie de recherche. Rappelons toutefois que, lorsque l'objectif n'est pas la représentativité et donc la généralisation des résultats, il peut être maladroit de chercher à quantifier les réponses des enquêtés (avec des formules de type : « x % des personnes interrogées mentionnent cela dans les entretiens »).

Quelle que soit la démarche retenue, l'ambition analytique suppose l'organisation et la classification des données, donc un travail de codage des entretiens (ce point est également abordé dans le chapitre 7). Que l'on opte pour une analyse des métaphores, pour une analyse sémiotique ou pour un autre type de traitement, les interprétations émergeront des retranscriptions. Aussi lourde et pénible soit-elle, la retranscription n'est donc qu'un moment intermédiaire dans le processus. Et nul besoin d'avoir réalisé une grande série d'entretiens pour envisager de coder les informations collectées. Plusieurs procédures de codage peuvent être envisagées et combinées. Une présentation détaillée des enjeux du codage a été proposée par les sociologues Anselm Strauss et Juliet Corbin¹⁵⁰, offrant différentes pistes analytiques. Le codage de base consiste en un examen microscopique des données (ou microanalyse), c'est-à-dire un examen approfondi des données, ligne par ligne, pour l'ensemble des entretiens. Le/la chercheur.e intègre alors dans le texte des éléments d'analyse (en les distinguant du texte original). Il est ensuite possible d'enrichir les analyses en développant d'autres procédures telles que le codage ouvert (pour insérer des interprétations et faire émerger des points centraux dans un entretien), le codage axial (pour comparer les analyses de différents entretiens, voir comment les catégories s'entrecroisent et monter en généralité), ou encore le codage du processus (pour prendre en considération la dimension temporelle du phénomène observé). La rédaction de *mémos* – c'est-à-dire des résumés analytiques – permet par ailleurs de retravailler les interprétations, de synthétiser les analyses et de les confronter pour monter en généralité.

148 Bachir, M. et Bussat, V., *op. cit.*, p. 55.

149 La plupart de ces logiciels sont présentés sur le site web du sociologue Christophe Lejeune (Université de Liège) : <http://www.squash.ulg.ac.be/logiciels/>. Sur les enjeux d'interprétation soulevés par ces logiciels, voir Lejeune, C., « Au fil de l'interprétation. L'apport des registres aux logiciels d'analyse qualitative », *Revue Suisse de Sociologie* 2008, 34(3), pp. 593-603.

150 Strauss, A. et Corbin, J., *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2004, pp. 81-283.

Une fois les données analysées, le dernier enjeu porte sur l'écriture et l'insertion des entretiens dans le texte. Il n'est pas toujours aisé trouver un équilibre dans l'usage des données. Les deux risques principaux sont le suremploi et le sous-emploi des données brutes. Certain.e.s se cachent derrière les retranscriptions et oublient la dimension analytique. Il est parfois difficile d'avoir un recul suffisant pour extraire les données pertinentes lorsque l'on a plusieurs centaines de pages de retranscriptions. D'autres font disparaître les données derrière les récits et peinent à valoriser les produits de leurs entretiens, soit parce qu'ils/elles en sous-évaluent les apports, soit parce qu'ils/elles ne parviennent pas à lier les données, les analyses et les arguments. Certains extraits d'entretiens peuvent être isolés de l'argumentation pour simplement illustrer des développements (sous forme d'encadrés par exemple). Mais en général, il est conseillé d'intégrer les extraits puis les analyses dans le corps du texte – entre guillemets pour garder intacte la parole de l'enquêté.e – afin qu'ils nourrissent directement la logique argumentative.

Dans la mesure du possible, la restitution des données issues d'entretiens se fait en combinaison avec d'autres outils complémentaires : compte rendu d'observations, documents, archives, données chiffrées, etc. Le croisement des sources et des techniques d'enquête donne une force supplémentaire à l'argumentation et permet une meilleure valorisation des informations obtenues par entretiens.

5. Deux exemples d'enquêtes par entretiens

EXEMPLE 1. FAIRE DES ENTRETIENS AVEC DES « PERDANT.E.S » D'ÉLECTIONS. LES REPRÉSENTIONS DES DÉFAITES ÉLECTORALES PAR LE PERSONNEL POLITIQUE AU BRÉSIL

Problématique

Le thème de la défaite a été peu étudié en science politique. Les recherches sur les élections et les carrières politiques laissent en général dans l'ombre les battu.e.s, pour centrer leur attention sur les gagnant.e.s. Ce désintérêt est doublement paradoxal. D'abord parce que chaque élection génère un nombre bien plus important de candidat.e.s battu.e.s que de candidat.e.s élu.e.s. Mais surtout, la survie même des démocraties pluralistes repose sur l'acceptation de la défaite par les perdant.e.s du jeu politique (qu'ils/elles soient candidat.e.s, militant.e.s ou électeurs/électrices). Partant du postulat que l'entrée par les défaits pourrait permettre de mieux saisir certains enjeux des démocraties contemporaines, Frédéric Louault s'est intéressé dans sa recherche doctorale à ces perdant.e.s de la compétition électorale. L'un des objectifs de sa thèse consiste à étudier les enjeux des défaits électorales pour le personnel politique (élu.e.s et collaborateurs/collaboratrices). Il s'est notamment intéressé aux mécanismes rhétoriques défensifs employés par les battu.e.s, à l'évolution de leur rapport à la politique et au politique, ainsi qu'aux mobilités professionnelles post-défaites. Il a cherché à évaluer dans quelle mesure les défaits électorales peuvent être des facteurs de perturbation dans les carrières politiques. Il s'est également intéressé aux représentations que les hommes et femmes se font de la défaite et à leurs stratégies d'adaptation à la défaite dans différentes configurations politiques. Pour ce faire, il a étudié les parcours politiques de membres du Parti des travailleurs (PT) au Brésil. Entre 2006 et 2008, il a réalisé 57 entretiens semi-directifs avec des candidat.e.s

battu.e.s et des membres de leur entourage dans l'État du Rio Grande do Sul¹⁵¹. La sélection des cas s'est faite sur un mode d'échantillonnage théorique préconisé par la méthodologie de la théorie enracinée.

Détail de la méthode

Dans les démocraties contemporaines, la défaite est souvent assimilée à une contre-performance, à un échec (alors qu'une défaite n'est pas forcément synonyme d'échec). Il est donc délicat d'interroger des individus pris dans le jeu de la compétition politique sur leurs propres expériences de défaites. Pour éviter que les enquêté.e.s se sentent jugé.e.s, le thème devait donc être amené en douceur, en évitant par exemple d'utiliser le mot « échec ». Les questions initiales de la grille d'entretiens portaient sur les carrières politiques au sens large : modes de socialisation politique des enquêté.e.s, engagement militant et politique, conditions d'entrée dans la compétition électorale, etc. L'enquêteur laissait ses enquêté.e.s progresser à leur rythme dans l'énonciation de leurs parcours, jusqu'à ce qu'ils/elles abordent éventuellement par eux/elles-mêmes des expériences de défaites. Peu à peu, l'enquêteur cherchait à reprendre en main plus directement le cours des entretiens, à diriger la discussion autour du thème de la défaite. Les réactions des enquêté.e.s lors de cette seconde phase de l'entretien le renseignaient déjà, avant même l'analyse du contenu, sur le rapport des individus à la défaite et à leurs propres expériences de défaites. Certain.e.s enquêté.e.s abordaient d'eux/elles-mêmes la thématique de la défaite, sans que l'enquêteur les y incite. D'autres « oubliaient » d'y faire référence, mais acceptaient d'en parler à partir du moment où des questions leur étaient, dans un second temps, explicitement posées. Certain.e.s parlaient avec une certaine facilité des défaites des autres ou des défaites collectives, mais éprouvaient de réelles difficultés à faire mention de leurs propres expériences de défaites (réponses évasives, changements de sujets, etc.). Une fois que l'enquêteur avait recueilli les informations jugées suffisantes à propos du rapport des enquêté.e.s à la défaite il retournait vers des questionnements plus généraux, pour finalement les inviter à s'exprimer sur leurs projets politiques. Si besoin, cette dernière phase pouvait être l'occasion d'opérer des relances pour éventuellement ramener les enquêté.e.s vers la thématique de la défaite. Les entretiens ont duré entre une et quatre heures et ont été réalisés en portugais. Avec certains enquêté.e.s, des entretiens ont été répétés à plusieurs années d'intervalle afin de considérer l'évolution temporelle du rapport à la défaite. En plus des précautions classiques, la procédure utilisée requérait une importante préparation en amont des entretiens, une bonne connaissance biographique des enquêté.e.s. Il était important de connaître leur parcours politique et la chronologie de leurs différentes participations à des élections (ce travail de recherche préalable avait été réalisé auprès des tribunaux électoraux et dans les archives du PT). Le/la chercheur.e pouvait ainsi déceler d'éventuels décalages entre les histoires vécues et les discours des enquêté.e.s.

151 Louault, F., *Les défaites électorales. Le cas du Parti des travailleurs dans le Rio Grande do Sul (Brésil)* (1982-2010), Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Études Politiques de Paris, 2011. Pour une analyse spécifique des enjeux méthodologiques, voir : Louault, F., « Du côté des "perdants". Travailler avec des battus de la compétition électorale au Brésil », dans Leturcq, G., Louault, F. et Schneider, T., *Le Brésil : un laboratoire pour les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 87-102.

Résultats

Le recours aux entretiens a permis à Frédéric Louault de mettre à jour les implications subjectives que peuvent avoir les défaites électorales sur le personnel politique et de croiser ces informations avec des données plus objectives sur l'évolution des parcours politiques individuels. Le chercheur a ainsi pu comprendre les mécanismes de défense développés par les acteurs pour rationaliser leurs expériences de défaites, pour « digérer » les défaites. Il a ensuite classé les registres de défaites en deux catégories énonciatives (l'acceptation et la résistance), elles-mêmes divisées en dix sous-catégories. Les individus mobilisent souvent plusieurs catégories énonciatives simultanément. Les perdant.e.s disposent d'une palette énonciative, à partir de laquelle chacun.e peint ses propres expériences de défaites. Dans les faits, la plupart des battu.e.s ont recours à des combinaisons entre des catégories d'acceptation et des catégories de résistance pour évaluer une même défaite.

EXEMPLE DE CODAGE (PAR « EXAMEN MICROSCOPIQUE ») DE DONNÉES RECUEILLIES PAR ENTRETIEN DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE SUR LES DÉFAITES ÉLECTORALES.

« Au moment où les résultats sont sortis [*Entrée directe dans l'instant de prise de conscience de la défaite. Court terme*], quand j'ai vu que je n'étais pas réélu, bien sûr que c'est une expérience très mauvaise. Ça m'a beaucoup impacté [*Acceptation difficile. Déception. Hyperbole*]. Ça me semblait, et ça me semble toujours aujourd'hui [*considération de la durée : permanence des sentiments : passé et présent*], que c'était une grande injustice [*Sentiment d'injustice. Ressentie par un député dont le cœur de l'action politique tournait autour de la notion de justice (spécialiste des droits de l'Homme)*]. J'avais fait un mandat de député que je trouve très bon, vraiment, très estimé, très valorisé dans l'opinion publique [*Valorisation de son propre bilan*]. Mais le fait est que mon nombre de voix n'a pas diminué [*Justification. Évaluation. Atténuer la défaite. Besoin de se rassurer. Résistance par la présentation d'un résultat honorable malgré la défaite. Rejet de la responsabilité*], il n'a fait qu'augmenter. La première fois que j'avais été candidat, j'avais obtenu 50 000 voix. Et là j'en ai obtenu 60 000 [*Argumentation chiffrée = objectivation. Processus électoral pour relativiser la défaite*]. Que s'est-il passé ? D'autres candidats ont fait des scores énormes. Mon score a augmenté, mais ils ont eu beaucoup plus de votes. Et pourquoi ont-ils eu plus de votes ? [*Insiste. Répétition. Explique sa défaite par des causes extérieures. Justification*]. (...) ».

EXEMPLE 2. ÉTUDIER LES MOBILISATIONS DES DIPLÔMÉ.E.S CHÔMEUR.E.S AU MAROC : DES ENTRETIENS DANS UN ESPACE DE MOBILISATION RISQUÉ ET CONCURRENTIEL

Problématique

La pérennisation d'une mobilisation protestataire dans un contexte autoritaire est un phénomène qui défie les analyses conventionnelles de l'action collective « sous contrainte ». Celles-ci ont tendance à surligner les coûts et les facteurs décourageant

le passage à l'action collective. Pourtant, une mobilisation de diplômé.e.s chômeur.e.s existe au Maroc depuis plus de vingt-cinq ans. Revendiquant des postes d'emploi dans la fonction publique, les groupes de diplômé.e.s chômeur.e.s ont banalisé un mode de protestation caractérisé par la profusion de structures militantes et l'intensité et la visibilité des modes de protestation. L'énigme de la pérennisation du mouvement des chômeur.e.s est à l'origine de la thèse doctorale de Montserrat Emperador Badimon, soutenue en 2011 à l'IEP d'Aix-en-Provence sous la direction de Michel Camau. Cette énigme sert comme prétexte pour analyser les conditions de développement de la protestation dans un contexte autoritaire ainsi que pour éclairer les modalités de la gestion de la question sociale dans le Maroc post-ajustement structurel. Si la gestion par la force et la répression n'a pas disparu, elle est effacée et dépassée par une approche publique qui vise à « domestiquer » les opposant.e.s. L'enquête s'est appuyée sur une série d'entretiens, complétés par l'observation *in situ* des pratiques militantes et des interactions avec les représentant.e.s de l'État (confrontations, négociations, etc.).

Détail de la méthode

Le rapport entre mobilisations protestataires et régimes autoritaires a souvent été analysé en termes de contrainte et de structure des opportunités politiques (SOP) défavorable. Pourtant, les critiques des biais objectivistes et déterministes de la SOP ont poussé les sociologues des mouvements sociaux à prendre mieux en considération la façon dont les militant.e.s perçoivent les contraintes. De cette réflexion découle le besoin de rencontrer les protagonistes de la mobilisation en face à face. Pour ce faire, plus de 150 entretiens semi-directifs et non directifs ont été menés avec différents types d'acteurs. Mais la plupart des enquêté.e.s étaient des militant.e.s de groupes de diplômé.e.s chômeur.e.s à Rabat, ainsi que dans trois villes moyennes périphériques : Sidi Ifni, à la frontière avec les Provinces du Sud/Sahara Occidental, Bouarfa, à la frontière avec l'Algérie, et Outat Oulad el Haj, au Moyen Atlas.

Les entretiens menés avec les diplômé.e.s chômeur.e.s avaient deux objectifs essentiels : d'abord, mettre en lumière la façon dont les enquêté.e.s percevaient les frontières du faisable afin de comprendre les choix tactiques réalisés ; ensuite, mettre en lumière leur sens de la « justice », afin de comprendre comment le chômage est construit par la rhétorique militante comme une injustice. Les entretiens permettaient donc de lier les tactiques militantes observables aux représentations individuelles subjectives.

Les entretiens ont duré entre une heure et demie et six heures. Ils ont été conduits en arabe dialectal marocain, en français et en espagnol. L'échantillonnage a été fait par « boule de neige » : les personnes interviewées ont été sélectionnées en fonction de leurs liens avec un noyau d'individus qui, à leur tour, avaient été rencontrés dans les lieux de la mobilisation et s'étaient manifestés volontairement. Mais l'échantillonnage a été conditionné par deux facteurs : d'un côté, le caractère risqué et fortement concurrentiel de la mobilisation des chômeur.e.s, et, d'un autre côté, les propriétés sociales de la chercheuse.

Les actions protestataires des chômeur.e.s se déroulent dans un contexte à « incertitude sécuritaire » : aucun groupe de chômeur.e.s n'est formellement autorisé

et les militant.e.s risquent la répression et l'emprisonnement¹⁵². Cet espace de mobilisation est, qui plus est, fortement fragmenté. Les différents groupements sont en concurrence pour les emplois proposés par l'État, ce qui est d'ailleurs attisé par les autorités. Par conséquent, la coopération entre les groupes est très improbable. Ainsi, pour les diplômé.e.s chômeur.e.s, accorder un entretien à une chercheuse étrangère censée être en relation avec l'ensemble du champ est autant perçu comme une possibilité d'obtenir de la visibilité que comme un risque de fuite d'informations importantes sur les « intimités » de son groupe. La possibilité d'obtenir des rendez-vous avec les militant.e.s était donc tributaire de l'image que la chercheuse inspirait en tant que « personne-ressource ». En deuxième lieu, la possibilité d'obtenir des entretiens et, surtout, les identités des personnes avec lesquelles elle obtenait des rendez-vous, étaient fortement liées aux propriétés sociales de l'enquêteur.e. Celles-ci ne sont pas à négliger, car elles créent les « conditions sociales de possibilité (dont les effets et les limites) » de l'enquête¹⁵³. Le statut de femme trentenaire d'origine espagnole, fortement dotée de capital scolaire et symbolique en raison de sa position dans le champ universitaire, a eu des répercussions sur les relations avec les enquêté.e.s. Sur le terrain marocain, la division genrée du travail militant est très explicite. Les tâches de direction des groupes sont presque monopolisées par des hommes. Ce sont aussi les hommes qui ont la plus grande propension à la prise de parole publique¹⁵⁴. La plupart du temps, ce sont les hommes qui répondaient en premier aux propositions de rendez-vous, ce qui a entraîné un biais de genre dans le recueil des données.

Résultats

Le recours aux entretiens, ainsi qu'aux observations ethnographiques, a permis de conclure que la pérennisation de la mobilisation des diplômé.e.s chômeur.e.s n'a pu se produire que sous la condition de production d'une protestation pragmatique, apolitique, oscillant en permanence entre l'aspiration à faire avancer des revendications et le respect des lignes rouges perçues comme imposées par le régime. L'enquête a mis en lumière les effets des routines institutionnelles et des expériences passées : la satisfaction des demandes des générations précédentes de diplômé.e.s chômeur.e.s encourage l'émergence d'une nouvelle vague, mais qui a tendance à réinvestir des discours et des pratiques déjà déployés (et, par conséquent, fortement prévisibles). Les entretiens ont également permis de comprendre que les militant.e.s n'ont pas une perception homogène des limites qui s'imposent à eux/elles, ce qui s'avère très heuristique par rapport aux travaux qui présentent l'autoritarisme comme un facteur surplombant et décourageant les mobilisations protestataires en termes absolus.

152 Depuis 1990, quatre militants de groupes de chômeurs sont morts à cause des blessures subies pendant des manifestations ou lors d'arrestations. Des dizaines de militants ont été incarcérés pour des périodes allant de plusieurs mois à deux ans pour atteinte à l'autorité ou pour appartenance à une organisation illégale.

153 Bourdieu, P., « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2003, 150(5), p. 44.

154 Dunezat, X., « La fabrication d'un mouvement social sexué : pratiques et discours de lutte », *Sociétés et représentations* 2004, 24(2), pp. 269-283.

UN ÉCUEIL PRATIQUE : LA RÉSISTANCE DES ENQUÊTÉ.E.S À L'ENREGISTREMENT DE L'ENTRETIEN

Aucun entretien n'a été enregistré. Après avoir essayé des refus systématiques à la proposition d'enregistrement pendant les premières semaines de terrain, Montserrat Emperador Badimon a considéré qu'il valait mieux renoncer à enregistrer. Les motifs exprimés par les militant.e.s pour refuser l'enregistrement étaient la peur « que l'enregistrement tombe entre de mauvaises mains » (police, renseignements, etc.), mais aussi le caractère illégal des groupements auxquels ils/elles adhéraient. L'enquêteuse était donc confrontée à un écueil méthodologique sérieux : que valent les entretiens non enregistrés ? Sous quelles conditions peuvent-ils être utilisés dans la démonstration ? Cet obstacle a mené à aiguiser d'autres compétences et à prendre certaines précautions : surinvestir la prise de notes pendant les entretiens, répéter les entretiens (la plupart des diplômé.e.s interviewé.e.s ont été ensuite revu.e.s une ou deux fois), multiplier le nombre d'entretiens avec des chômeur.e.s ayant des parcours semblables, etc. Dans le texte, les entretiens ont été mobilisés comme s'il s'agissait d'observations ethnographiques et Montserrat Emperador Badimon a fait apparaître des extraits qui avaient été retranscrits durant les rencontres avec les enquêté.e.s.

Pour aller plus loin

- Bachir, M. et Bussat, V., « L'entretien en actes », dans CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, pp. 31-58.
- Bogner, A., Littig, B., Menz, W. (Eds.) *Interviewing Experts*, Londres, Palgrave Macmillan, 2009.
- Cohen, S. (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.
- Leech, B., « Asking Questions: Techniques for Semi-structured Interviews », *Political Science & Politics* 2002, 35(4), pp. 665-668.
- Mosley, L. (ed.), *Interview Research in Political Science*, Ithaca: NY, Cornell University Press, 2013.

Annexe 6.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques

Quel type de question de recherche ?	L'ambition peut être double : obtenir des informations spécifiques sur l'objet d'étude (entretiens informatifs) ; comprendre les représentations et les logiques d'action (entretiens compréhensifs).
Quel type de raisonnement ?	Hypothético-déductif (entretiens semi-directifs), inductif (entretiens non directifs), déductif (entretiens directifs).
Quelle approche théorique ?	Multipl es : Tradition interactionniste inspirée de l'école sociologique de Chicago ; Constructivisme ; Socio-Psychologie ; etc.
Quel rapport à la réalité ?	Analyse des données comme constructions ou réinterprétations des faits (démarche compréhensive). Articulation envisageable également avec une posture positiviste (démarche informative).
Quelle méthode de collecte de données ?	Enquête directe auprès d'individus (de préférence avec enregistrement audio des données), sur la base d'une grille d'entretien.
Quel type d'analyse ?	Analyse essentiellement qualitative (différents types de codage des entretiens sont envisageables). Possibilité d'un traitement quantitatif des entretiens en cas de retranscription.
Quelles sont les difficultés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les rendez-vous souhaités et négocier les conditions de déroulement des entretiens (notamment la durée). • Garder le contrôle de l'interaction avec les enquêté.e.s et ne pas les laisser inverser les rôles. • Obtenir des réponses concrètes. Les enquêté.e.s sont souvent habitué.e.s à manipuler la parole et savent dévier les réponses.
Quelles sont les limites ?	<ul style="list-style-type: none"> • La présence de l'enquêteur.e sur son terrain d'étude est ponctuelle et ne permet pas de bien mettre en relation les discours et les contextes. • La présence de l'enquêteur.e perturbe l'environnement d'enquête. • L'enquêteur.e doit expliquer les objectifs de sa recherche, ce qui peut susciter la méfiance des enquêté.e.s. • L'évolution des interactions entre enquêteur.e et enquêté.e.s est imprévisible (risque de voir le terrain se fermer en cours d'enquête).
Conseils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • La phase de préparation de l'entretien est fondamentale. S'informer en amont sur l'enquêté.e. Avoir conscience de possibles décalages (social, culturel, économique) entre l'enquêteur.e et l'enquêté.e. • Le début de l'entretien est aussi un moment crucial, qui pose l'ambiance générale de l'interaction. Prêter attention au contexte de la rencontre, à la configuration du lieu, à l'attitude de l'enquêté.e (gestuelle, son ton, etc.). • Réguler – en douceur – le débit de parole de l'enquêté.e (plus l'entretien est court, plus il faut être vigilant.e). L'enquêteur.e doit d'abord réguler son propre débit de parole. • Ajuster sa grille d'entretien en cours de discussion. Cela permet de maintenir la fluidité des échanges tout en gardant le contrôle de l'entretien.

Annexe 6.2 : Deux questions pratiques de déontologie

Faut-il enregistrer les entretiens ? Tout dépend du type d'entretien réalisé et de vos objectifs. Si vous cherchez à recueillir des informations spécifiques, la prise de note peut suffire. L'absence de matériel d'enregistrement (dictaphone, téléphone, etc.) peut aussi libérer la parole d'un.e enquêté.e. Par contre, il est difficile de se passer d'enregistrement dans une perspective d'entretien analytique et contextualisée. Nous conseillons d'enregistrer les entretiens pour plusieurs raisons : cela contribue à une meilleure fluidité des échanges ; cela permet de mieux se concentrer sur sa grille d'entretien ; cela évite la perte d'informations (certaines informations jugées peu utiles au moment de l'échange peuvent devenir importantes par la suite) ; cela offre de meilleures conditions d'analyse ; cela permet de vérifier a posteriori l'exactitude des informations. Avec un petit peu d'habileté, vous pouvez aussi faire rapidement oublier la présence du matériel d'enregistrement : évitez par exemple de garder le matériel en main, de regarder le matériel, de brancher votre téléphone en cours d'entretien, etc. Si un.e enquêté.e montre de la réticence lorsque vous demandez l'autorisation d'enregistrer, tentez de le/la rassurer en rappelant par exemple que vous respecterez l'anonymat ainsi que la confidentialité des propos. Mais en cas de refus, ne forcez pas la main et rabattez-vous sur la prise de notes par écrit. L'enregistrement d'un.e enquêté.e à son insu est une violation grave des règles éthiques d'entretien. Dans certains cas, il est enfin possible de combiner enregistrement et prise de note : vous pouvez noter par écrit des mots-clés ou certains éléments de contexte.

Faut-il faire signer une autorisation d'exploitation aux enquêté.e.s ? Certaines universités demandent aux enquêteur.e.s de faire signer par les enquêté.e.s un formulaire de consentement, voire une autorisation d'exploitation ultérieure des données d'entretien. Certains documents offrent même aux enquêté.e.s la possibilité d'évaluer les conditions de l'entretien. D'autres institutions considèrent que le respect du pacte informel et des règles éthiques suffit pour maintenir un rapport de confiance entre enquêteur.e et enquêté.e, et qu'il n'est donc pas nécessaire de faire signer un document à la fin de l'entretien. Il revient à l'étudiant.e de se renseigner auprès de son université de rattachement. Quelle que soit la politique scientifique de l'université, l'enquêté.e peut demander à ce que son identité ne soit pas révélée ou à ce que certaines informations ne soient pas reprises dans le travail final (mémoire, thèse, article scientifique). Certaines recherches portant sur des thèmes sensibles (dans le domaine de la défense par exemple) peuvent en outre être maintenues confidentielles.

Annexe 6.3. Formulaire de consentement

(Modèle à adapter selon le projet de recherche)

Je _____, consens à participer au projet de recherche intitulé _____, mené par _____, sous la direction de _____ dont l'adresse est _____, le courriel est _____ et le numéro de téléphone est _____.

En signant ce formulaire, je reconnais que :

1. Je participe volontairement à ce projet.
2. Le/la chercheur.e m'a informé par écrit des objectifs du projet de recherche, de son déroulement, des avantages et inconvénients possibles.
3. Aucune rémunération ne me sera versée pour ma participation à ce projet de recherche.
4. Je peux refuser de répondre à certaines questions
5. L'entretien sera enregistré sur support numérique. À tout moment, je peux demander que l'enregistrement soit arrêté, temporairement ou définitivement.
6. Cet enregistrement et sa transcription seront conservés sous clé dans les bureaux de _____, seul(es) _____ y auront accès et ils seront détruits après l'expiration d'un délai de _____.
7. Les publications écrites et les présentations orales qui résulteront de ce projet pourront inclure des citations tirées de la transcription de l'entretien. Par contre, en aucun cas, mon identité, ma fonction, et toute autre information pouvant indiquer mon identité ne seront révélées. Je serai simplement présenté comme un.e _____.
8. Une copie du rapport final me sera envoyée par courrier à l'adresse _____.
9. Je peux à tout moment retirer mon consentement sans avoir à donner de raisons et sans être pénalisé.
10. Je ne renonce à aucun de mes droits juridiques.

Fait en deux exemplaires.

Nom du/de la participant.e

Signature du/de la participant.e

Date

Nom du/de la chercheur.e

Signature du/de la chercheur.e

Date

CHAPITRE 7

L'ANALYSE DE DISCOURS ET DE CONTENU

1. Introduction

L'analyse de discours est l'une des approches les plus répandues à travers les sciences sociales et elle est devenue aujourd'hui une méthode centrale en science politique. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où l'activité politique repose en grande partie sur la communication, la bataille pour défendre des idées et leur mise en œuvre à travers des politiques publiques, la persuasion des électeurs/électorales ou adversaires politiques, les échanges donnant lieu aux délibérations et aux prises de décision, etc. Ainsi, le discours désigne aussi souvent l'objet d'une recherche qu'une méthode visant à élucider l'effet du discours sur d'autres processus politiques, par exemple l'élaboration et le changement des politiques publiques ou les rapports entre États dans le domaine des relations internationales. En d'autres termes, le discours peut aussi bien être variable dépendante ou indépendante dans la stratégie de recherche. L'analyse de discours, entendue au sens large, est donc utile pour les chercheur.e.s s'intéressant à des sujets aussi divers que, par exemple, la légitimation des systèmes politiques, le processus de délibération parlementaire, la diffusion de certaines idées (comme le néolibéralisme ou l'écologie), de normes, de valeurs ou phénomènes sociaux (comme le racisme) au rôle de l'apprentissage et de l'expertise dans la formulation des politiques publiques, ou encore à l'évolution des conflits internationaux. Il est d'ailleurs trompeur de parler d'analyse de discours au singulier. Il existe en réalité de multiples méthodes et techniques permettant d'étudier le rôle du discours dans les processus politiques, méthodes qui sont associées à diverses postures épistémologiques et approches théoriques. Il n'existe pas de définition précise et consensuelle de l'analyse de discours et de contenu. Dans la littérature, vous serez confronté.e à différentes définitions qui se recoupent ou même à l'utilisation des deux termes de manière interchangeable. Nous proposons ici une explication simple permettant de distinguer ces deux notions (voir Encadré 7.1). L'analyse de discours désigne à la fois une méthode d'analyse des données et une posture théorique, voire même épistémologique. Dans une perspective compréhensive ou critique (constructivisme, réalisme critique – voir chapitre 1), elle s'attache à mettre en lumière la *dimension latente* du discours, c'est-à-dire les messages et valeurs implicitement véhiculés par un discours à travers son agencement (syntaxe), ses composantes linguistiques (les

métaphores, pronoms, figures de style comme la métonymie, l'hyperbole, les connotations, etc.), l'inscription dans son contexte socio-historique, ainsi que les références à d'autres discours (intertextualité). L'analyse de contenu, quant à elle, peut se comprendre comme une méthode d'analyse de données pouvant être combinée à tout type de posture théorique. Elle est utilisée par les chercheur.e.s positivistes pour analyser le *contenu manifeste* d'un texte, c'est-à-dire le message directement accessible par l'étude du lexique employé par les acteurs ; en ce sens, elle repose souvent en tout ou en partie sur le recensement des fréquences de certains mots, voire sur l'utilisation de modèles statistiques et algorithmes. La construction des identités collectives, les rapports de pouvoir et de domination, ou encore l'hégémonie, sont les thèmes privilégiés des auteur.e.s s'inscrivant clairement dans le courant de l'analyse de discours (critique). L'analyse de contenu est utilisée par tous ceux qui cherchent à détecter la saillance relative de certains enjeux chez des acteurs politiques et sociaux (dans la presse, les programmes de partis, etc.) ou encore les changements de signification de certains concepts invoqués dans les discours politiques (par exemple la notion d'austérité). Toutefois, analyse de discours critique et analyse de contenu peuvent tout à fait être combinées, comme le montrent les travaux de Teun van Dijk évoqués plus bas. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce chapitre a pour objectif de présenter un certain nombre de ces méthodes, ainsi que de décrire et d'illustrer les différentes étapes techniques qui permettent de construire une analyse de discours sur des bases empiriques explicites.

2. Origines et développement

L'analyse du discours politique remonte à l'étude et l'enseignement de la rhétorique à l'âge classique. L'association entre langage et politique reflète une conception de la politique héritée d'Aristote selon laquelle le pouvoir s'exerce par l'argumentation et le discours construit sur des règles précises, la rhétorique, qui fonde l'art de la persuasion. À l'époque moderne, l'intérêt pour les techniques de discours et l'analyse de contenu prend son essor au début du xx^e siècle, avec les études d'Harold J. Lasswell sur la propagande en temps de guerre dans les médias de masse¹⁵⁵. L'analyse de Lasswell repose sur un schéma qui consiste à demander : qui parle ? (l'émetteur/riche ou l'énonciateur/riche), qu'est-ce qui est dit ? (contenu), à qui ? (récepteur.e.s ou public), par quel canal ? (vecteurs et médias) et avec quel effet ? Pendant la Seconde Guerre mondiale, Lasswell travaille avec les autorités britanniques et américaines afin de décrypter la propagande ennemie, donnant ainsi lieu à une science appliquée de l'étude du discours dans les médias modernes.

Dans le champ plus exclusivement académique, l'analyse de discours se développe dans les années 1960 à partir du mouvement structuraliste en linguistique¹⁵⁶. Avec sa célèbre étude des mythes modernes perpétués par la publicité dans *Mythologies*, Roland Barthes nourrit la sémiologie (ou sémiotique)¹⁵⁷, discipline consistant à étudier la production, la codification et la communication de signes, diffusée notam-

155 Lasswell, H. J., *Propaganda Technique in the World War*, New York, Knopf, 1927.

156 Pour une présentation plus détaillée, voir van Dijk, T. « Introduction : Discourse Analysis as a New Cross-Discipline », dans van Dijk, T. (ed.), *Handbook of discourse analysis. Volume I*, Londres, Academic Press, 1985, p. 1-10.

157 La sémiologie s'inspire des travaux plus anciens de Charles Sanders Peirce, sémiologue et philosophe américain du xix^e siècle.

ment à travers une nouvelle revue intitulée *Communications*. Au même moment, le Laboratoire de lexicométrie politique de Saint Cloud est fondé, donnant ainsi une impulsion à une véritable école française d'analyse du discours. La lexicométrie consiste principalement à compter les occurrences de certaines formes lexicales (ou mots) et s'attache ainsi à objectiver le discours là où les traditions précédentes issues de la linguistique ou de la sociologie reposaient essentiellement sur des méthodes interprétatives et qualitatives. Aux États-Unis, autour de la revue *Language in Culture and Society* fondée par Dell Hymes, des anthropologues (parmi lesquels Claude Lévi-Strauss ou Bronislaw Malinowski) commencent à s'intéresser au langage, donnant bientôt naissance à la sociolinguistique, c'est-à-dire l'étude du langage dans des contextes historiques, culturels, sociaux particuliers. Dans les années 1970, l'analyse de discours se répand plus largement travers l'Europe et les États-Unis ainsi qu'à travers de multiples disciplines, dont la sociologie. L'accent est placé sur l'étude de la grammaire et de la sémantique, et de l'ensemble des éléments structurant le langage.

ENCADRÉ 7.1 ANALYSE DE DISCOURS ET DE CONTENU

L'analyse de *discours*

- désigne à la fois une méthode d'analyse des données et une posture théorique, voire même épistémologique
- elle s'inscrit dans une approche compréhensive ou critique
- elle vise à étudier la dimension latente d'un discours, c'est-à-dire les messages et valeurs implicitement véhiculés et qui sont constitutifs de rapports de pouvoir et de domination
- elle peut s'effectuer de manière qualitative ou quantitative

L'analyse de *contenu*

- est une méthode d'analyse de données
 - pouvant être combinée à tout type de posture théorique et épistémologique
 - elle vise à étudier la dimension manifeste d'un discours, c'est-à-dire le message directement accessible par l'étude du lexique employé par les acteurs
 - elle requiert l'utilisation d'outils quantitatifs
-

La philosophie du langage et notamment les travaux des philosophes américains John Austin et Peter Searle apportent des fondements théoriques à la dimension pragmatique du discours. Dans la première moitié du xx^e siècle, Austin affirme la nature performative du langage, c'est-à-dire la manière dont l'énonciation d'un discours constitue en elle-même une action suivie d'effet, notamment à travers son ouvrage, dont le titre traduit en français par *Quand dire c'est faire* est resté célèbre¹⁵⁸. S'inspirant d'Austin, Peter Searle développe, à partir des années 1970, le concept d'acte de langage (*speech act*) qui engage le locuteur directement dans une action : affirmer, diriger, promettre, exprimer ou déclarer¹⁵⁹.

158 Austin, J. L., *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1991.

159 Pour illustrer la dimension performative du langage, on peut par exemple penser que le fait de « déclarer la guerre » suffit pour que celle-ci soit déclenchée, ou qu'une promesse est par définition un acte de parole. Dans de telles situations, les mots constituent tout à la fois une parole et un acte.

Dans les années 1980, l'étude du discours en sociologie et en science politique s'est développée autour de l'analyse de discours critique, mouvement connu en anglais sous le label *critical discourse analysis* (CDA) notamment à partir des travaux de Norman Fairclough, Teun van Dijk et Ruth Wodak. L'analyse de discours critique s'intéresse aux liens entre langage, pouvoir et changement social. Il s'agit d'étudier comment, à travers le langage, certains individus ou groupes affirment des positions de pouvoir, qu'il s'agisse des « asymétries relatives à la capacité des différents acteurs à participer aux événements discursifs, ou en termes de capacité inégale à contrôler la manière dont les textes sont produits, diffusés, et consommés (...) dans des contextes socioculturels particuliers »¹⁶⁰. L'analyse de discours critique repose donc à la fois sur l'étude linguistique du texte (à travers l'étude de la sémantique, de l'organisation des textes, des formes rhétoriques, lexicales, etc.), du contexte (nature de l'énonciateur/rice, du public dans des contextes historiques et politiques particuliers) et de l'intertextualité (liens entre différents types de texte). En science politique comme dans d'autres disciplines, l'analyse du discours peut être étendue à du matériel non textuel comme des minutes de débats parlementaires, des émissions de télévision ou radio, des spots ou affiches de campagne, des logos, sites internet, des retranscriptions d'entretiens ou de focus groupes¹⁶¹.

De manière générale, l'étude du discours et du contenu de matériel textuel s'est étendue à l'ensemble des objets de la science politique, qu'elle recouvre une dimension critique ou non. L'essor des programmes informatiques permettant de traiter de large corpus permet aujourd'hui de combiner interprétation qualitative et représentation ou mesure quantitative du discours à travers différents types de tableaux ou graphiques. La lexicométrie est fréquemment utilisée pour l'étude des discours politiques, débats parlementaires, ou programmes de partis politiques. Ainsi, si certaines revues scientifiques sont spécialisées dans l'analyse de discours – on peut citer *Discourse and Society* ou *Mots. Les langages du politique* – la majorité des revues de science politique publient entre autres des travaux basés sur l'analyse de discours. Comme nous le verrons dans la section suivante, le regain depuis le début des années 1990 dans tous les sous-champs de la science politique (relations internationales, politiques publiques, études européennes, etc.) des travaux portant sur le rôle des idées dans les processus politiques a contribué à la diffusion des méthodes discursives.

3. Stratégies de recherche et approches théoriques

Comme on l'a expliqué en introduction, la particularité de l'analyse de discours est qu'elle désigne tant une approche théorique (ancrée dans une posture positiviste, compréhensive ou réaliste critique, voir chapitre 1) qu'une simple technique d'analyse de matériel textuel. Entre ces deux pôles, un grand nombre de chercheur.e.s s'efforcent d'expliquer le rôle que peut jouer le discours dans les processus politiques avec une conception le plus souvent modeste de la capacité des chercheur.e.s en sciences sociales à démontrer des liens de causalité entre « variables ». Une pre-

160 Fairclough, N., *Critical discourse analysis: the critical study of language*, Londres et New York, Longman, 1995, pp. 1-2. Traduction de l'anglais par les auteur.e.s.

161 Wodak, R. et Krzyzanowski, M., *Qualitative Discourse Analysis in the Social Sciences*, Basingstoke, Palgrave, 2008.

mière opération dans l'élaboration de la stratégie de recherche consiste à expliciter le concept même de discours. En fonction des auteur.e.s, celui-ci peut être conçu comme une construction mentale¹⁶², comme un processus d'interaction et de communication entre parties prenantes du jeu politique¹⁶³ ou comme une structure symbolique produite par une société dans un contexte historique donné et s'imposant aux individus¹⁶⁴. L'ensemble de ces perspectives peut être couplé à des techniques qualitatives ou quantitatives d'analyse de discours et de contenu. Mais la faiblesse des techniques qualitatives a souvent été de faire référence au matériau empirique de manière peu systématique, voire même implicite. Afin d'éviter cet écueil, quatre variantes, présentées ci-dessous, peuvent être utilisées et mises en œuvre de manière purement qualitative ou à l'aide d'outils quantitatifs. Notons toutefois que la frontière entre analyse qualitative et quantitative tend à s'atténuer. D'une part, toute analyse de discours ou de contenu implique nécessairement une forte dimension interprétative : la/le chercheur.e décide de la pertinence des codes, de leur lien avec les fragments de texte, et doit interpréter les données, y compris, par exemple, choisir les chiffres ou visualisations graphiques pertinents. D'autre part, même les recherches se voulant qualitatives dans leur méthodologie générale utilisent de plus en plus des représentations visuelles, chiffrées ou graphiques, du contenu des discours. Dans ce cas, les outils quantitatifs sont utilisés essentiellement de manière descriptive. Il est assez rare que des analyses de discours ou de contenu recourent à de véritables opérations mathématiques et statistiques comme les corrélations ou régressions.

3.1. L'ANALYSE DE CONTENU

L'analyse de contenu est une notion plutôt vague qui désigne une technique permettant d'analyser du matériel textuel (ou visuel) en combinaison avec tout type de stratégie de recherche. Elle peut être définie comme une « technique de codage ou de classification visant à découvrir de manière rigoureuse et objective la signification d'un message »¹⁶⁵. L'analyse de contenu repose sur l'objectivation du discours dans des données, ce qui implique souvent la quantification des formes du langage à l'aide de programmes tels que N-Vivo, Atlas.ti, TXT, Alceste, Lexico, Wordsmith, Iramuteq, ou Wordfish. Comme on l'a vu, la lexicométrie consiste dans l'identification et le recensement automatiques de la fréquence de mots ou formes lexicales. Les fréquences peuvent être utilisées simplement pour objectiver la visibilité, l'importance – ou saillance relative – d'un type de discours (statistique descriptive) ou faire l'objet d'analyses statistiques telles que des corrélations. Les programmes informatiques comprennent à la fois des outils pour faire du codage automatique, des outils recensant automatiquement les co-occurrences de certains termes, mais aussi des fonctions permettant au/à la chercheur.e de coder manuellement soi-même les passages de textes qui semblent intéressants. Ces programmes permettent également de produire

162 Cf van Dijk, T., « Principles of critical discourse analysis », *Discourse and Society* 1993, 4(2), pp. 249-283.

163 Cf le concept d'agir communicationnel chez Habermas, J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987 ; repris notamment par Schmidt, V. A., « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *American Political Science Review* 11, pp. 303-326.

164 Foucault, M., *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.

165 Depelteau, F., *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Bruxelles, De Boeck, 2000, p. 295.

des tableaux et graphiques afin d'illustrer l'analyse. L'analyse de contenu est le plus souvent utilisée par des chercheur.e.s adoptant une démarche positiviste dans laquelle le discours est considéré comme le reflet des idées véhiculées et peut se mesurer.

ENCADRÉ 7.2 ANALYSE DE DISCOURS QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Une analyse *qualitative*

- Ne prétend pas fournir une description systématique ou statistiquement représentative du discours d'un acteur
- Repose sur un codage manuel ou une lecture approfondie par la/le chercheur.e
- Illustre l'analyse par des citations d'extraits de texte qui ont valeur d'exemple
- Est plus appropriée pour les corpus de taille restreinte

Une analyse *quantitative*

- Vise à analyser le texte de manière systématique
 - Repose sur un codage manuel, automatique, ou les deux
 - Recourt à une objectivation des données sous forme de chiffres ou de graphiques
 - Utilise pour cela les diverses fonctions proposées par les logiciels d'analyse de discours (fréquences, co-occurrences, analyse factorielle de correspondances)
 - Procède éventuellement à des analyses statistiques (corrélations, régressions) pour mettre à jour les rapports entre les différents codes
 - Est plus appropriée pour les corpus de large taille
-

La lexicométrie a par exemple été utilisée pour étudier le rôle des syndicats dans les textes produits par les institutions européennes¹⁶⁶, les débats parlementaires sur la ratification des traités européens¹⁶⁷, ou encore le contenu des programmes de partis¹⁶⁸. D'autres techniques, visant à s'émanciper du mot comme unité d'analyse, ont également été développées. L'analyse des citations (*quotes*) a par exemple été élaborée pour étudier les discours sur la ratification du Traité constitutionnel européen dans les presses nationales¹⁶⁹. Autre technique, la *claim analysis* consiste à analyser, dans les éditoriaux et articles de presse, les revendications portées tant par les acteurs politiques institutionnels que non institutionnels afin d'analyser les liens entre émetteur de revendications, cibles des revendications, le degré de contestation et le contenu substantiel de ces revendications¹⁷⁰. L'analyse textuelle quantitative, quant à elle, repose sur l'analyse entièrement automatique d'un corpus par un programme sur la base d'un dictionnaire

166 Gobin, C. et Deroubaix, J.-C., « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré », *Mots. Les langages du politique* 2010, 94, consulté le 14 septembre 2015.

167 Jadot, C., « A Word Too Far? Debating Europe and Discursive Impediments among French MPs », communication, *ECPR General Conference*, Bordeaux, septembre 2013.

168 Voir par exemple le projet Comparative Manifesto Project : <https://manifestoproject.wzb.eu/> (date de consultation : 21/01/2016)

169 Liebert, U., Trenz, H.-J., Gattig, A., Maatsch, S., et Veters, R., « Mediating European Democracy: Comparative News Media and EU Treaty Reform in 14 Member States (2004-2007) », *Research Report*, RECON, <http://www.monnet-centre.uni-bremen.de> (date de consultation : 21/01/2016).

170 Koopmans, R. et Statham, P. « Political claim analysis: integrating protest event and political discourse approaches », *Mobilization* 1999, 4(1), pp. 203-222.

constitué par la/le chercheur.e et qui reflète un certain type de discours, par exemple le discours populiste. Le degré de correspondance du corpus avec le dictionnaire permettant ainsi de « mesurer » le degré de populisme¹⁷¹. Alors que la lexicométrie peut être utilisée pour explorer un corpus de manière inductive, le point commun entre les autres techniques évoquées est qu'elles reposent sur une démarche déductive consistant à analyser les textes à l'aune de catégories d'analyse permettant de recenser et classer des éléments discursifs (mots, citations, phrases, passages de textes) afin d'interpréter le sens d'un discours. Cette grille d'analyse composée des catégories ou thèmes pertinents pour la vérification des hypothèses est souvent appelée guide de codage (*codebook*), et plus rarement, comme dans le cas des analyses textuelles quantitatives, dictionnaire.

3.2. L'ANALYSE DE CADRAGE

S'inspirant à l'origine des travaux d'Erving Goffman¹⁷² sur les mécanismes psychosociologiques par lesquels les individus interprètent la réalité qui les entoure, l'analyse de cadrage (*frame analysis*) a été théorisée par les spécialistes des mouvements sociaux pour expliquer les phénomènes de participation politique¹⁷³. Dans cette perspective, les discours contestataires génèrent chez les individus un processus d'alignement de leurs schèmes de compréhension les incitant ainsi à adhérer à un mouvement et à s'engager dans l'action collective. L'analyse de cadrage repose sur le postulat que, dans toute forme de discours politique ou social, les divers éléments idéels sont reliés par un concept ou une idée centrale qui constitue un *cadre* de compréhension global (ou, dans le langage journalistique, un angle) déterminant ainsi quels aspects de la réalité seront pris en compte et ceux qui seront ignorés, car se situant hors du cadre pertinent. Il s'agit alors d'identifier les signifiants ou le lexique qui constituent ce cadre. La question de l'accès à l'eau, par exemple, peut faire l'objet d'un cadrage économique (régulation des marchés de l'eau, concurrence dans le secteur), environnemental (qualité de l'eau) ou relevant des droits humains (accès à l'eau comme droit universel). L'analyse de cadrage a également été utilisée par des chercheur.e.s s'intéressant aux politiques publiques et à la manière dont les problèmes de politique publique sont perçus, formulés et réarticulés, aussi bien dans une perspective rationaliste¹⁷⁴ que constructiviste¹⁷⁵. Dans ces types de travaux, il est très difficile de trouver des indications spécifiques sur l'opérationnalisation de l'analyse du cadrage.

171 Pauwels, T., « Measuring Populism: A Quantitative Text Analysis of Party Literature in Belgium, *Journal of Elections* », *Public Opinion and Parties* 2011, 21(1), pp. 97-119 ; voir aussi Laver, M. et Garry, J., « Estimating policy positions from political texts », *American Journal of Political Science* 2000, 44(3), pp. 619-634.

172 Goffman, E., *Frame Analysis: An Essay on the Organization of Experience*, Londres, Harper and Row, 1974.

173 Snow, D. A., Rocheford, E. B., Worden S. K., « Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation », *American Sociological Review* 1986, 51(4), pp. 464-481. Benford, R., et Snow, D. A. « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment » *Annual Review of Sociology* 2000, 26, pp. 611-639.

174 Schön, D. et Rein, M., *Frame Reflection : Toward the Resolution of Intractable Policy Controversies*, New York, Basic Books, 1994.

175 Fischer, F., *Reframing Public Policy: Discursive Politics and Deliberative Practices*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

Sociologue de l'intégration européenne, Juan Diez Medrano s'est inspiré des travaux de Goffman puis a développé une stratégie de recherche ancrée dans la sociologie empirique et reposant sur une série d'hypothèses falsifiables afin d'étudier la perception et le cadrage national de l'Europe en Allemagne, Espagne et France¹⁷⁶. Il a ainsi examiné un vaste corpus composé de sources variées (manuels d'histoire, discours politiques, et œuvres littéraires ayant reçu un prix) à travers lesquelles des cadrages de l'Europe se sont imposés dans les différentes cultures nationales. La fréquence d'occurrence des différents cadres – relatifs à la paix, la prospérité, le marché, la modernité, etc. – ont été quantifiés dans des tableaux, permettant ainsi de mesurer et comparer leur importance ou saillance relative. De la même manière, la retranscription d'entretiens menés par le chercheur avec des citoyen.ne.s dans différentes régions allemandes, françaises et espagnoles, a ensuite permis de vérifier si et comment ces cadres résonnent dans les représentations des individus. Amandine Crespy utilise également l'analyse de contenu et l'analyse du cadrage dans son étude des mobilisations contre la directive européenne de libéralisation des services, dite « directive Bolkestein »¹⁷⁷. Ici, l'analyse de discours est combinée à un traçage des processus et des séquences du conflit pour montrer comment le cadrage de la libéralisation des services s'est diffusé, entre 2004 et 2006, à travers l'idée d'Europe sociale (en opposition à une Europe néolibérale) depuis les organisations de la gauche radicale et réseaux altermondialistes, vers les partis de gouvernements et les acteurs parlementaires, jusqu'aux chef.fe.s d'États européens.

L'analyse de cadrage est donc une méthode flexible permettant d'analyser comment des acteurs politiques et sociaux construisent du sens, un schéma d'interprétation de la réalité, en l'articulant autour d'une ou plusieurs idées principales constituant un « cadre » d'interprétation. En termes d'opérationnalisation, cette méthode peut être combinée soit avec des méthodes quantitatives, soit avec des méthodes purement interprétatives. Dans ce cas, le but n'est pas de quantifier la saillance de différents cadres, mais de mettre en lumière comment une question est recadrée à différents moments ou, dans d'autres termes, comment la perception des problèmes politiques évolue (ou non) dans le temps¹⁷⁸.

3.3. L'ANALYSE DE DISCOURS CRITIQUE

Comme nous l'avons vu, au pôle opposé aux méthodes positivistes de l'analyse de contenu, l'analyse de discours critique est enracinée dans des approches compréhensives et constructivistes le plus souvent critiques. D'un point de vue empirique, les chercheur.e.s empruntent les outils de la linguistique pour étudier aussi bien la structure du discours que son contenu substantiel (l'argumentation les figures rhétoriques,

176 Diez Medrano, J., *Framing Europe: Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

177 Crespy, A., *Qui a peur de Bolkestein ? Conflit, résistances et démocratie dans l'Union européenne*, Paris, Economica, 2012.

178 Lynggaard, K., « The institutional construction of a policy field: a discursive institutional perspective on change within the common agricultural policy », *Journal of European Public Policy* 2007, 14(2), pp. 293-312 ; Crespy, A. « When 'Bolkestein' is trapped by the French anti-liberal discourse: a discursive-institutionalist account of preference formation in the realm of European Union », *Journal of European Public Policy* 2010, 17(8), pp. 1253-1270.

les titres, l'usage de pronoms, le style lexical, les citations, etc.)¹⁷⁹. Les chercheur.e.s s'inscrivant dans cette démarche revendiquent le caractère interdisciplinaire de l'analyse de discours qui puise à la fois dans les sciences des médias et de la communication, la linguistique, la science politique, la sociologie, etc. Pour eux/elles, les travaux de Pierre Bourdieu sur la violence symbolique ou la théorie de l'hégémonie d'Antonio Gramsci sont des références importantes.

Plus précisément, Ruth Wodak distingue, d'une part, le pouvoir *dans* le discours, ou les luttes entre acteurs sur les interprétations et le sens et, d'autre part, le pouvoir *sur* le discours, c'est-à-dire les dynamiques d'inclusion, d'exclusion et d'accès des différents groupes sociaux à la scène depuis laquelle s'énonce le discours dans la sphère publique. Wodak et ses collègues ont développé une forme particulière d'analyse de discours, l'analyse discursive historique¹⁸⁰, qui met l'accent sur le contexte historique. Outre l'étude des sujets abordés dans le discours, des stratégies discursives (comme la présentation positive de soi), et des moyens linguistiques utilisés (comme les pronoms ou les métaphores), cette approche implique l'étude de : i) l'intertextualité, c'est-à-dire la mise en relation de plusieurs textes ou discours entre eux ; ii) les variables sociales ou sociologiques relatives au contexte historique dans lequel le discours est énoncé ; iii) l'histoire et l'archéologie des textes et des organisations ou acteurs qui les produisent ; iv) des cadres institutionnels spécifiques à ce contexte¹⁸¹. En utilisant cette méthode, Wodak se penche entre autres sur la construction des identités individuelles et collectives, comme le nationalisme en Autriche ou les pratiques discursives quotidiennes au Parlement européen (voir Tableau 7.1)

Tableau 7.1 : Stratégie de recherche dans une analyse de discours critique – Ruth Wodak, *The Discursive Construction of National Identity* (1999, 2009)

Objet	Construction de l'identité collective dans le cadre national		
Concepts	<i>Nation</i> comme communauté imaginée, construite dans les discours <i>Discours</i> comme pratique sociale, constitutive du savoir et des rôles sociaux des individus		
Corpus	23 discours politiques (commémorations) Articles de presse (sécurité nationale, adhésion à l'UE) Affiches, slogans, tracts de la campagne pour l'adhésion à l'UE 7 entretiens collectifs (<i>focus groups</i>) 24 entretiens approfondis (questions sur l'identité nationale)		
Catégories analytiques/ Codes	Thèmes L'Autrichien vs. l'étranger L'histoire politique collective La culture commune Le présent et le passé Le « corps politique national »	Stratégies (plans d'action) Constructives Pérennité et justification Transformation Démantèlement/Destruction	<i>Outils linguistiques</i> (unités lexicales, argumentation, etc.) Pronom « nous » Synecdoque, métonymie, personnification

179 van Dijk, T., *op. cit.*, 1993.

180 Wodak, R., « The discourse-historical approach », dans Wodak, R. et Meyer, M. (eds), *Methods of critical discourse analysis*, Londres, Sage, 2001, pp. 63-95.

181 Wodak, R., *The discourse of politics in action : politics as usual*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, pp. 38-39.

3.4. LES RÉCITS

Alors que les cadres sont utiles pour analyser les différentes dimensions du discours, les récits mettent en lumière les séquences du discours. Les récits sont des histoires prenant la forme d'une intrigue avec un début, un milieu et une fin. Ils donnent à voir une relation causale entre les différentes séquences de l'histoire, relation causale qui est insinuée à travers une dimension dramatique davantage que véritablement démontrée. Les récits recouvrent donc une forte dimension à la fois prédictive (on peut en déduire le résultat d'une certaine action) et prescriptive (on peut en déduire ce qu'il faut faire).

L'analyse par les récits a été développée dans les années 1990 par une série d'auteur.e.s cherchant à offrir une perspective alternative (et plus critique) à l'étude conventionnelle des politiques publiques¹⁸². Plus récemment, Claudio Radaelli a, par exemple, utilisé les récits de politique publique pour montrer comment la Commission européenne a imposé l'idée que les disparités fiscales entre pays européens sont nuisibles à leur économie, une idée soutenue seulement partiellement par l'expertise¹⁸³. La tâche du/de la chercheur.e consiste donc à identifier, sélectionner et reconstruire les différentes séquences des récits à l'aide du matériau textuel. Il s'agit d'abord de mettre à jour les liens de causalité entre plusieurs phénomènes véhiculés par les récits. Dans l'article de Claudio Radaelli, le récit de la concurrence fiscale nuisible veut que la combinaison entre la libéralisation du capital et l'absence d'harmonisation fiscale conduise à l'érosion de l'assiette fiscale des États et à une taxation accrue des facteurs non mobiles (c'est-à-dire le travail), générant ainsi du chômage et des problèmes de financement des systèmes sociaux.

L'analyse des récits est également une approche privilégiée pour l'étude des identités collectives et de la manière dont elles sont construites dans les discours. Il faut alors identifier les personnages et la morale de l'histoire, ainsi que les mécanismes à travers lesquels l'histoire est construite, utilisée, ou modifiée dans des contextes différents. Sharon Weinblum et Julien Danero combinent par exemple analyse de discours critique et analyse par les récits pour comparer comment les élites au pouvoir construisent le rapport de l'État aux minorités dans les nations reposant prétendument sur des fondements civiques – à travers le cas de la Moldavie – et dans les nations reposant sur des fondements ethniques – à travers le cas d'Israël¹⁸⁴. Ainsi, à travers des discours prononcés lors d'événements, cérémonies inaugurales ou commémoratives, ils identifient plusieurs récits en compétition qui visent à articuler les rapports entre État, citoyen.ne.s, minorités, nation, etc. Une attention particulière est portée à la manière dont les histoires nationales sont construites en référence à un

182 Roe, E., *Narrative Policy Analysis: Theory and Practice*, Durham, Duke University Press ; Hajer, M., *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization of the Policy Process*, New York, Oxford University Press, 1997.

183 Radaelli, C., « Harmful Tax Competition in the EU: Policy Narratives and Advocacy Coalitions », *Journal of Common Market Studies* 1999, 37(4), pp. 661-682.

184 Weinblum, S. et Danero Iglesias, J., « The Discursive Exclusion of Minorities : Narratives of the Self in Israel and Moldova », *Critical Approaches to Discourse Analysis across Disciplines* 2013, 7(1), pp. 164-179, disponible sur http://cadaad.net/files/journal/CADAAD%202013_Weinblum%20and%20Iglesias.pdf, consulté le 14 septembre 2015.

passé, un présent et un futur. Dans un second temps, une analyse plus fine de chaque récit sélectionné permet de mettre en lumière les stratégies discursives d'unification ou de différenciation des différents groupes au sein de la nation, et la manière dont des récits inclusifs ou exclusifs vis-à-vis des minorités ethniques sont articulés et diffusés dans l'espace public. En montrant que, dans les deux cas, les discours dominants mettent largement les minorités à distance dans le récit national, et que les discours inclusifs sont plus volontiers utilisés à des fins de légitimation vis-à-vis de la communauté internationale, l'analyse permet de remettre en cause la distinction communément admise entre modèle ethnique et modèle civique de l'État-nation.

Tandis que l'analyse des récits est le plus souvent utilisée par des chercheurs qui adoptent une approche compréhensive ou critique, et une méthodologie interprétative, Michael Jones et Mark McBeth¹⁸⁵ revendiquent l'utilisation des récits dans le cadre d'une stratégie de recherche positiviste visant à étudier l'impact des récits sur les politiques publiques. Pour ce faire, ils proposent un cadre analytique, repris dans le Tableau 7.2 ci-dessous, qui vise à tester des hypothèses falsifiables.

Tableau 7.2 : Le « Narrative Policy Framework » de Jones et McBeth

Structure narrative	Le contexte : géographique, institutionnel, arrière-plan de la controverse L'intrigue : établit un lien de cause à effet, que cela soit intentionnel, fortuit, accidentel ou mécanique Les personnages : les « bons », les « méchants », les victimes, les témoins La morale : la solution au problème, énoncé prescriptif : ce qu'il faut faire
Contenu narratif	Le système de croyance : L'idéologie (politique) La culture : groupe d'interactions, mesure dans laquelle le groupe peut contraindre les croyances et le comportement des individus
Hypothèses	Au niveau micro (individuel) : 1. Les récits les plus susceptibles de persuader les individus sont ceux qui perturbent l'ordre du normal, du banal 2. Les récits les plus susceptibles de persuader les individus sont ceux qui les « transportent » dans les histoires et en font des acteurs des récits 3. Les récits les plus susceptibles de persuader les individus sont ceux qui ont le plus haut degré de congruence avec leur expérience quotidienne, leur compréhension du monde 4. Les récits les plus susceptibles de persuader les individus sont ceux énoncés par des narrateurs en qui ils ont confiance
	Au niveau méso (politiques publiques) 5. Les groupes ou individus qui se perçoivent comme perdants vis-à-vis d'une politique vont utiliser des éléments narratifs visant à élargir le débat et ainsi élargir leur coalition 6. Les groupes ou individus qui se perçoivent comme gagnants vis-à-vis d'une politique vont utiliser des éléments narratifs visant à circonscrire le débat sur cette question particulière et ce afin de maintenir de statu quo en termes de coalitions 7. Les groupes utilisent les récits de politique publique de manière stratégique, et ce afin d'influencer la composition des coalitions politiques

Adapté de Jones, M. D. et McBeth, M. K., *art cit.*, note 32.

185 Jones, M. D., et McBeth, M. K., « A Narrative Policy Framework : Clear Enough to Be Wrong? », *Policy Studies Journal* 2010, 38(2), pp. 329-353.

4. Comment faire ?

Comme nous l'avons vu, il n'existe pas de méthode unique d'analyse de discours en science politique. Ceci étant, quatre opérations constituent le squelette d'une analyse fondée sur une démonstration empirique explicite : la constitution du corpus, la définition de la grille d'analyse, le codage et l'interprétation. Les choix devant être opérés à chaque étape sont illustrés par une recherche fictive traitant du discours sur l'environnement.

4.1. CONSTITUTION DU CORPUS

La première étape consiste à choisir un corpus réunissant les sources qui permettront de répondre à la question de recherche et aux hypothèses.

La première décision que vous devrez prendre concerne la *nature du matériau empirique* utilisé, c'est-à-dire des sources textuelles ou non textuelles. Pour étudier le discours sur l'environnement dans l'espace public, on peut se baser sur le discours véhiculé par les acteurs politiques et sociaux par exemple dans les grands médias traditionnels (presse et télévision) ou sur internet. Une autre stratégie consisterait à extraire des documents des sites web d'un certain nombre d'organisations (partis politiques, syndicats, associations, etc.). La question de recherche et les hypothèses guident ce choix : s'intéresse-t-on à un type d'acteur/d'énonciateur particulier (par exemple les organisations non gouvernementales écologistes) ou à un type d'arène : parlements, presse écrite, télévision, internet ?

La deuxième décision concerne la *période couverte* : le protocole de recherche implique-t-il plutôt une analyse statique sur une période courte – par exemple quelques mois avant et après la catastrophe nucléaire de Fukushima en 2011 – ou une analyse plus dynamique et longitudinale cherchant à étudier le changement de discours sur une plus longue période – par exemple depuis l'avènement des partis écologistes ?

Enfin, vous devrez vous demander si le corpus peut être exhaustif, c'est-à-dire s'il peut rassembler la totalité des documents pertinents sans exception, ou s'il faut opérer une sélection de certains textes. Est-il possible de traiter de l'ensemble des discours prononcés par les responsables écologistes depuis l'avènement des partis écologistes en Europe ? Ou faut-il sélectionner certains discours ? Si une sélection s'impose, on peut choisir de sélectionner de manière aléatoire par exemple dans chaque journal à partir d'une périodisation, ou au contraire décider de se concentrer sur les périodes électorales (voir les méthodes d'échantillonnage au chapitre 4). En tout état de cause, il faut pouvoir justifier de *critères* de sélection cohérents avec la stratégie de recherche. Enfin, la sélection d'un corpus implique toujours un dilemme entre *comparabilité* et de *représentativité*. Si vous choisissez de sélectionner uniquement des documents d'une même nature, par exemple les programmes des partis politiques, il sera plus facile de comparer le discours dans des documents similaires. En revanche, les programmes électoraux ne sont pas représentatifs de l'ensemble du discours des responsables politiques sur l'environnement. Intégrer par exemple des déclarations faites dans la presse rendra le corpus moins homogène, mais donnera une image plus complète ou représentative du discours des responsables politiques sur l'environnement. Par une approche plus compréhensive (voir chapitre 1), c'est-à-dire visant comprendre la manière dont les acteurs perçoivent les réalités politiques

et comment ils en construisent le sens, on pourrait travailler sur la base de retranscriptions d'entretiens avec des responsables politiques non écologistes pour saisir la manière dont ils intègrent les enjeux environnementaux dans la construction de leur discours.

Une fois les choix relatifs à la composition du corpus effectués, trois opérations peuvent être effectuées : 1) *évaluer* la fiabilité des documents¹⁸⁶, leur authenticité, réfléchir aux limites ou biais éventuels du corpus afin d'être conscients des limites de l'analyse. 2) *préparer* les documents : les extraire de bases de données en ligne, d'archives (électroniques ou non), les copier, les mettre au format adéquat s'ils doivent être traités par un programme, etc. 3) opérer éventuellement une première *classification* : par nature, par arène, par acteur, par public, par énonciateur, par période, etc.

4.2. CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ANALYSE

Si vous optez pour une démarche inductive (voir chapitre 2), vous devrez d'abord sonder ou scanner le corpus pour repérer les catégories les plus pertinentes. Dans ce cas, le codage du discours (traité dans la section suivante) précédera la définition des catégories analytiques (ou codes). La lexicométrie permet par exemple de recenser les termes utilisés le plus fréquemment. Sur la base des fréquences, on peut donc repérer la saillance relative de certaines idées dans un discours. Si l'on opérait un premier repérage lexicométrique sur un corpus composé d'articles de presse ces dix dernières années, on pourrait par exemple voir si c'est la question de la réduction du taux de CO² dans l'air ou celle de la sortie du nucléaire qui occupe la place la plus importante dans le discours des responsables politiques et associatifs. En utilisant les outils de cooccurrence, on pourrait aussi voir si l'environnement est le plus souvent associé au thème de la justice sociale ou à celui de la fiscalité. Dans ce cas, donc, les catégories d'analyse émergent de l'exploration inductive du corpus. Au-delà du repérage des thèmes, il est cependant difficile de faire émerger une analyse substantielle de manière inductive, c'est tout le problème de la théorie ancrée qui part du principe que l'analyse est « ancrée » dans les données. Or, il est plus réaliste de considérer qu'aucune analyse n'existe en dehors de la stratégie de recherche, nécessairement subjective, mise en œuvre par un.e chercheur.e ou une équipe.

Ainsi, si vous optez pour une démarche déductive, vous définirez en amont une grille d'analyse du corpus permettant d'orienter l'analyse empirique et de vérifier des hypothèses formulées dans la stratégie de recherche. Dans le cadre d'une recherche qualitative, vous pourrez par exemple chercher à identifier, dans le discours de différents acteurs, les cadrages de la question environnementale : le cadrage idéologique par le thème de la justice globale, le cadrage géostratégique à travers l'approvisionnement énergétique, le cadrage sécuritaire à travers la question du nucléaire, le cadrage utilitariste à travers la fiscalité, le cadrage économique par le thème de l'innovation dans le secteur des énergies renouvelables, etc. En adoptant une approche

186 Internet est aujourd'hui une source principale de documents permettant l'analyse de discours. Il faut être cependant extrêmement prudent.e vis-à-vis de la validité d'un document trouvé sur le web. Il est indispensable de pouvoir identifier l'auteur.e et la date d'un document afin de pouvoir l'intégrer à un corpus.

par les récits de politiques publiques, on pourrait par exemple rechercher les récits se rapportant aux catastrophes naturelles ou les récits centrés sur le réchauffement climatique et la diminution des ressources globales de la planète. Une stratégie de recherche quantitative consisterait à établir un guide de codage, c'est-à-dire une liste de thèmes liés à l'environnement que l'on pourrait ensuite coder de manière manuelle ou automatique, ou établir un dictionnaire du discours écologiste qu'un programme utiliserait ensuite pour mesurer la part de « vert » dans le discours de différentes organisations. On pourrait également mesurer les corrélations entre différents thèmes et organisations, entre différents thèmes entre eux, etc. Un guide de codage ou une grille d'analyse comprend souvent des catégories ou sous-catégories. Dans le cadre d'une analyse quantitative automatique, il est important que les catégories soient mutuellement exclusives et ne se recoupent pas afin d'éviter les problèmes de codage.

4.3. CODAGE

Le codage est donc l'opération de classification de certains éléments de texte ou de discours en fonction des catégories jugées pertinentes. Cela peut être effectué de manière manuelle par la/le chercheur.e, même si celui-ci utilise un programme informatique, il est possible de coder et classer soi-même des passages de texte. Si l'on travaille avec des fréquences, ou à partir d'un dictionnaire préétabli, le codage peut être fait de manière semi-automatique ou automatique. Il existe ici un dilemme entre le *temps* nécessaire au codage et sa *précision*. D'un côté, plus le corpus est important, plus le codage manuel est chronophage. En outre, dans la mesure où il implique une forte dimension interprétative et subjective, le codage manuel pose problème lorsque plus d'un.e chercheur.e est impliqué.e : les différences dans le codage d'un même corpus peuvent alors fausser l'analyse. D'un autre côté, s'il est rapide et permet de traiter de larges corpus, le codage automatique pose des problèmes de finesse d'interprétation et de rigidité de l'analyse. Parce que l'interprétation dans le codage échappe au/à la chercheur.e, celui-ci peut passer à côté d'une dimension qui n'était pas intégrée au guide de codage ou au dictionnaire utilisé. L'analyse est moins créative et susceptible de dégager des tendances émergentes ou inattendues. Ce problème peut être pallié en partie en vérifiant, sur la base des fréquences dans l'ensemble d'un corpus, qu'aucune dimension importante du discours ou aucune corrélation importante entre deux éléments de discours n'a été omise. Il est important de définir en amont l'*unité* qui doit être codée. L'Encadré 7.3 ci-dessous présente cinq méthodes reposant sur des unités d'analyses différentes.

ENCADRÉ 7.3 EXEMPLES D'UNITÉS ET SOUS-UNITÉS DE CODAGE

Le *mot* (technique lexicométrique)

Les *phrases-noyaux* (*core sentences*) réduites à :

- le sujet de la phrase (acteur)
- l'objet de la phrase (thème)
- la direction de la relation entre les deux (positive ou négative)¹

Une *revendication* (*claim*) se définissant par :

- l'émetteur
- la cible
- le sujet de la revendication, etc.¹

La **citation** (*quote*), comprenant :

- l'acteur émetteur
- la stratégie discursive
- une évaluation (positive ou négative)
- l'objet de l'évaluation émise
- un sujet secondaire relatif à cet objet principal de l'évaluation

Des passages plus longs de texte (une ou plusieurs phrases) correspondant à une **modalité de cadrage** ou **cadre** :

- cadres cognitifs
 - diagnostic d'un problème/d'une situation : que s'est-il passé ?
 - pronostic/solution : que faut-il faire ?
- cadres normatifs : appel aux valeurs, aux normes sociales
- cadres stratégiques ou motivationnels : appel à l'action
- cadres identitaires : la construction des communautés, « eux »/« nous », identifier les protagonistes, les antagonistes, et les publics¹

Des **récits** constitués par :

- un début, un milieu, une fin (ou une morale)
- une relation causale entre les séquences
- des protagonistes et antagonistes, des témoins ou publics, des communautés distinctes

4.4. L'INTERPRÉTATION

L'interprétation des résultats de l'analyse consiste principalement en deux opérations. D'une part, il s'agit de *croiser* les différentes catégories d'analyse entre elles :

- Acteurs/thèmes : quelles organisations intègrent la question environnementale dans leur discours ?
- Acteurs/stratégies discursives : les partis politiques font-ils avant tout appel à l'expertise pour analyser les problèmes environnementaux (cadres cognitifs) ou invoquent-ils des valeurs (cadres normatifs) pour mobiliser l'électorat ?
- Acteurs/période : le discours des partis non écologistes a-t-il évolué pour intégrer la question environnementale ces dernières années ?
- Discours/temps : le cadrage géostratégique centré sur l'approvisionnement en énergie a-t-il gagné en visibilité à la suite de la crise séparatiste en Ukraine ?
- Etc.

Implicite, l'analyse et l'interprétation d'une analyse de discours reposent sur la *comparaison* entre les différentes catégories d'analyse :

- Discours : quel est le cadrage dominant, c'est-à-dire le plus visible ? Y a-t-il des contre-discours ?
- Acteurs : les syndicats de l'industrie ont-ils davantage intégré la question environnementale à leur discours que les syndicats de la fonction publique ?
- Période : peut-on détecter un changement de stratégie discursive de Greenpeace à la suite de la catastrophe de Fukushima en 2011 ?

ENCADRÉ 7.4 LES ÉTAPES D'UNE ANALYSE DE DISCOURS OU DE CONTENU

1. Constitution du corpus : choix du matériau (textuel, auditif, visuel) étudié
 - Doit répondre à des critères de sélection rigoureux
 - Choisir une période couverte
 - Arbitrer entre comparabilité et représentativité des documents
 - Classer les documents selon leurs paramètres principaux (émetteur, date/période, pays, organisation, type de document, etc.)
 2. Définition des catégories d'analyse
 - Élaboration d'un guide de codage avec un nombre plus ou moins grand de catégories et sous-catégories (ou codes)
 - Elles doivent être en lien direct avec les hypothèses
 3. Codage
 - Choisir l'unité d'analyse à coder (mot, phrase-noyau, paragraphe, etc.)
 - Rattacher ces fragments de texte aux catégories d'analyse/codes (soit manuellement, soit à l'aide d'un logiciel)
 4. Analyse
 - Croiser les différents codes avec les autres dimensions d'analyse (émetteur, date/période, pays, organisation, type de document, etc.)
 - Choisir les extraits qui seront cités en exemple (méthode qualitative) ou générer des tableaux et graphiques permettant d'illustrer l'analyse (méthodes quantitatives)
-

5. Exemples de stratégies de recherche

Cette section vise à illustrer comment différentes méthodes peuvent être utilisées (et parfois combinées) dans le cadre de protocoles de recherche particuliers.

5.1. ANALYSE DE DISCOURS CRITIQUE : LE RACISME DANS LA PRESSE

L'étude de Teun van Dijk¹⁸⁷ porte sur la manière dont la presse, en couvrant les affaires ayant une dimension ethnique ou religieuse, contribue à perpétuer un discours raciste. L'étude est menée dans les années 1980, dans un contexte marqué par l'arrivée de réfugiés, des émeutes dans les quartiers déshérités de plusieurs grandes villes, et la *fatwa* lancée par l'Ayatollah Khomeini, dirigeant de l'Iran, contre l'auteur britannique Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques*. Van Dijk revendique une position normative explicite, critique (envers la presse) et antiraciste. Il adopte une approche interdisciplinaire impliquant une analyse socio-politique du rôle de la presse, une analyse linguistique de la communication dans les médias écrits d'information, une compréhension cognitive et psychologique de la manière dont les lecteurs assimilent l'information, une analyse plus large de l'étude du racisme dans les sciences sociales. En se basant sur les études existantes sur la presse et le racisme en Europe occiden-

187 van Dijk, T., *Racism and the press*, Londres et New York, Routledge, 1991. On reprend ici les éléments de la stratégie de recherche présentés dans le chapitre 3.

tale (l'état de l'art), van Dijk part du principe que la presse a largement contribué à véhiculer le point de vue de l'homme blanc, en assimilant les figures d'immigrants à la violence et au crime, les différences culturelles inacceptables et diverses formes de déviance, ainsi qu'en créant une distinction nette entre un « eux » et un « nous ». Sa recherche est donc moins centrée sur la question de *si* la presse véhicule le racisme que sur le fait d'expliquer *comment*, par quels moyens discursifs, la reproduction du discours raciste opère.

L'objectif est donc d'étudier à la fois la structure et le contenu du discours médiatique en combinant analyse de discours qualitative et analyse de contenu quantitative. Pour ce faire, le chercheur décortique tous les types de discours parus dans la presse britannique du premier août 1985 au 31 janvier 1986. Une sélection représentative de titres de presse incluant à la fois la presse dite de qualité et la presse populaire (*tabloïds*) est opérée et comprend le *Times*, le *Guardian*, le *Daily Telegraph*, le *Daily Mail* et le *Sun*. Le corpus est ainsi constitué de plus de 2 700 articles publiés par ces journaux, portant sur des questions ethniques et d'immigration. Van Dijk introduit une dimension comparative en rapportant des résultats d'une étude précédente portant sur la presse néerlandaise à la même période (et des références plus occasionnelles à la presse d'autres pays). Chaque article fait l'objet d'un codage selon un certain nombre de dimensions ou catégories : nom du journal, date, genre du discours (information ou éditorial par exemple), acteurs majoritaires ou minoritaires, taille de l'article, présence et taille des photos, et thème général de l'article. Ces données ont été entrées et analysées de manière quantitative dans le programme de traitement statistique de données SPSS. L'analyse de discours qualitative porte sur une large série de dimensions du corpus :

- Les titres : les fréquences de certains mots dans les titres, la structure des titres et les affirmations positives ou négatives exprimées sur les minorités ethniques
- Les sujets et thèmes : les différents sujets et thèmes traités (fréquences), ainsi que leur visibilité (taille des caractères), et l'importance relative des questions migratoires et ethniques par rapport à l'ensemble des sujets traités, les récits (articulation des problèmes et des causes)
- Les schèmes argumentatifs et les éditoriaux : la rhétorique et la persuasion à travers l'articulation entre situations et morale des histoires (ou faits divers) rapportées ; l'articulation des communautés (« eux » vs. « nous ») ; la qualification des acteurs comme « noirs », « asiatiques », « réfugiés », « criminels », etc.
- Les citations et les sources : la comparaison entre citations d'acteurs majoritaires et citations d'acteurs minoritaires, les rapports entre acteurs et thèmes abordés
- Les significations et idéologies : les stratégies sémantiques (dénigrement de racisme, atténuation et excuse, hyperboles, ridicule, comparaisons), le sens implicite, la précision, les présuppositions, les normes et valeurs (liberté, contrôle symbolique, domination blanche, populisme)
- Le style et la rhétorique : le style lexical, la négativisation, la rhétorique (allitération, hyperbole, rime, parallélisme, litote, métaphore, métonymie)

**Tableau 7.3 : Fréquences des relations dans les titres
(août 1985 – janvier 1986)**

Relations entre catégories	<i>Times</i>	<i>Sun</i>	<i>Telegraph</i>	<i>Mail</i>	<i>Guardian</i>
Minorité : affirmation neutre	22	11	20	15	26
Minorité : affirmation négative	19	25	32	16	14
Minorité : affirmation positive	4	1	4	4	5
Majorité : affirmation neutre	23	0	9	6	20
Majorité : affirmation négative	9	1	14	6	7
Majorité : affirmation positive	3	0	10	2	7
État/partis politiques : affirmation neutre	26	4	11	10	21
État/partis politiques : affirmation négative	2	0	4	2	2
État/partis politiques : affirmation positive	4	1	3	1	3
Police/justice : affirmation neutre	31	2	13	12	34
Police/justice : affirmation négative	21	4	6	8	25
Police/justice : affirmation positive	4	1	13	4	2

Adapté de T. van Dijk, *Racism and the press*, tableau 3 p. 60.

L'étude détaillée menée par van Dijk (voir Tableau 7.3) permet de conclure que la presse contribue largement à véhiculer une image négative des minorités ethniques en les associant, notamment dans les titres d'articles, à des thèmes stéréotypiques tels que les problèmes d'immigration, de crime et de violence, tandis que d'autres sujets politiques et culturels ne font pas l'objet d'une couverture médiatique aussi importante. Par ailleurs, les éditoriaux reflètent une idéologie conservatrice dominante au sein de la profession journalistique centrée sur l'ordre, l'autorité, la loyauté, le patriotisme et la liberté. Par conséquent, les porte-paroles des minorités sont moins souvent cités que d'autres acteurs politiques et sociaux. Le racisme est véhiculé à travers une rhétorique qui accentue les aspects négatifs liés aux événements et aux minorités traités. Enfin, une série d'entretiens avec des lecteurs/lectrices permet d'évaluer la réception du discours médiatique et confirme qu'il contribue effectivement à façonner la manière dont les citoyen.ne.s pensent les questions ethniques.

5.2. LEXICOMÉTRIE : LE FÉDÉRALISME DANS LE DISCOURS FRANÇAIS ET ALLEMAND PENDANT LA CRISE DE L'EURO

Arthur Borriello et Amandine Crespy ont mené une étude sur la manière dont les présidents français Nicolas Sarkozy et François Hollande et la Chancelière allemande Angela Merkel abordent la question de l'intégration fédérale en Europe pendant la crise de la zone Euro qui a secoué l'Union européenne depuis 2010¹⁸⁸.

188 Borriello, A. et Crespy, A., « How to not speak the 'F-word': Federalism between mirage and imperative in the euro crisis », *European Journal of Political Research* 2015, 54(3), pp. 502-524.

La recherche part du paradoxe suivant : alors que l'euroscpticisme et l'hostilité envers l'Union européenne n'ont cessé de croître ces dernières années, et que la solidité de la monnaie unique a été fortement remise en cause, les dirigeants français et allemand ont dû légitimer, aux yeux de leurs opinions respectives, des mesures qui ont contribué à approfondir l'intégration économique et politique sur la voie d'une union toujours plus fédérale¹⁸⁹. L'objectif est donc d'étudier les discours de légitimation des dirigeants français et allemand. La dimension comparative implique d'examiner si les stratégies discursives sont différentes sur les deux rives du Rhin.

Pour ce faire, un corpus exhaustif constitué d'une cinquantaine de discours tenus en conférence de presse par les Présidents français et la Chancelière allemande avant ou après la réunion du Conseil européen (chefs d'État et de gouvernements) est examiné. Il couvre la période entre janvier 2010, lorsque les premiers sommets visant à résoudre la crise de la dette ont eu lieu, et le printemps 2013, moment où les dernières mesures significatives ont été prises. La méthodologie utilisée s'appuie principalement sur une analyse lexicométrique effectuée à l'aide du programme (en accès libre) Iramuteq et se situe à mi-chemin entre induction et déduction. D'une part, une exploration inductive du corpus permet de dégager les principaux thèmes articulés, leur regroupement en « classes » de formes lexicales. L'une des difficultés principales tient alors au fait que le terme même de fédéralisme est très peu, voire pas du tout, prononcé. Dans ces conditions, aucune analyse n'émerge spontanément des données. Une théorisation et conceptualisation de la notion de fédéralisme s'avère dès lors nécessaire afin de saisir la manière dont l'intégration fédérale est articulée. En s'appuyant sur la littérature traitant du fédéralisme européen, les notions de fédéralisme constitutionnel et fédéralisme fonctionnel sont dégagées, puis opérationnalisées en une série de notions plus précises, en lien avec les principaux champs lexicaux repérés. Pour le fédéralisme constitutionnel, l'étude se penche sur les termes ayant trait à la dimension politique de l'intégration, la gouvernance et les réformes institutionnelles. La vision fonctionnelle du fédéralisme est quant à elle centrée sur la résolution des problèmes et les aspects plus techniques de politique publique visant à sauver la monnaie unique. L'analyse est donc construite à mi-chemin entre induction et déduction, entre théorie et données.

L'analyse procède des opérations suivantes :

1. Un scan de l'ensemble du corpus basé sur la fréquence de l'ensemble des mots qui sont ensuite regroupés en classes ou catégories de champs lexicaux.
2. L'utilisation de la fonction permettant de faire apparaître un « nuage de mots » pour chaque énonciateur, qui permet de visualiser quels sont les termes les plus fréquents ou saillants dans les discours analysés.

189 On pense notamment à la mise en place de nouvelles procédures de surveillances des déficits, de coordination macro-économique, impliquant la mise en œuvre de sanctions quasi automatiques en cas de non-respect, et à l'adoption dans les constitutions nationales d'une « règle d'or » interdisant ou limitant fortement les déficits budgétaires.

Ces deux opérations permettent de conclure que le champ lexical du fédéralisme est totalement absent (zéro occurrence) du discours des dirigeants français et allemand. Leurs nuages de mots s'articulent davantage autour de la dimension pragmatique des négociations et sommets avec une saillance importante des verbes d'action (pouvoir, devoir, dire, donner, etc.) dans le discours d'Angela Merkel et de termes génériques (européen, zone Euro, question, pays, France, etc.) dans le discours des Présidents français (voir Figures 7.1 à 7.3).

Si le champ lexical du fédéralisme lui-même est absent des discours, en quels termes est articulé l'approfondissement de l'intégration qui résulte de la réforme de l'Union économique et monétaire ? Pour répondre à cette question, l'étude explore l'environnement lexical de trois termes clés : Europe, intégration et union.

3. Pour ce faire, les chercheur.e.s utilisent les fonctions du programme identifiant les cooccurrences, c'est-à-dire le nombre de fois où un terme apparaît en association avec un autre terme. Le programme mesure la distance qui relie les termes entre eux dans le discours.

Cette étape permet de faire ressortir que la vision constitutionnelle du fédéralisme, la dimension politique et la forme institutionnelle générale de l'Union sont peu saillantes dans le discours des dirigeants français et allemand. Plus précisément, lorsqu'il est évoqué, le fédéralisme constitutionnel est dépeint comme un objectif inéluctable, mais situé dans le long terme et hors de portée des dirigeants actuels.

L'analyse s'intéresse également plus particulièrement aux champs lexicaux les plus saillants dans les discours respectifs. Comme le montre le nuage discursif d'Angela Merkel (Figure 7.4), c'est la notion de compétitivité (*Wettbewerbfähigkeit* en allemand) qui se trouve au centre de son discours, et elle est le plus souvent associée aux termes « Grèce », « Euro » et « améliorer ». À proximité, on trouve également les termes « stabilité », « marché commun », « décision », « chômage » et « emploi ». La vision de l'Europe articulée par la Chancelière allemande est donc clairement centrée sur un programme économique associant la culture de stabilité allemande et l'impératif de compétitivité comme réponse à la crise grecque et la zone euro dans son ensemble.

la mesure où la parole, la communication et la persuasion constituent une dimension essentielle de l'activité politique, l'analyse de discours est devenue, depuis son essor dans les années 1960, une méthode fréquemment utilisée en science politique. Dans ce chapitre, on a présenté quatre types de méthodes pour analyser le discours dans différentes stratégies de recherche. Ces quatre types de méthodes ne sont ni équivalentes dans la place qu'elles occupent dans une stratégie de recherche (l'analyse de discours critique faisant partie d'une démarche globale tandis que l'analyse de contenu est une simple technique), ni mutuellement exclusives. Au contraire, elles sont souvent combinées : l'opérationnalisation du cadrage par exemple, ou même de l'analyse de discours critique, implique souvent la mise en œuvre d'une certaine forme d'analyse de contenu ; de même, cette dernière peut être combinée, comme on l'a vu, avec une approche par les récits. Les stratégies de recherche s'appuyant sur les concepts de cadrage ou de récits adoptent le plus souvent une méthodologie interprétative et qualitative. La logique de démonstration y relève davantage de l'inférence descriptive que de l'inférence causale. En d'autres termes, on cherche davantage à éclairer la manière dont les discours sont construits plutôt qu'un rapport de causalité entre deux variables. L'analyse de contenu, en revanche, est plus souvent utilisée pour tester des théories ou hypothèses. Elle se décline elle-même en différentes techniques basées sur les fréquences en cooccurrences de mots (dans le cas de la lexicométrie), de phrases-noyaux, de citations, etc. Au final, l'ensemble de ces méthodes peut être mis en œuvre de manière plus ou moins inductive, c'est-à-dire à partir de l'exploration exhaustive d'un corpus, ou déductive, à partir de concepts, hypothèses et catégories d'analyse préétablies. Chaque chercheur.e doit dès lors composer son propre « mix » méthodologique qui lui permettra d'atteindre au mieux les objectifs fixés par sa stratégie de recherche. Au-delà de la diversité des techniques utilisées, la mise en œuvre de quatre opérations incontournables – la constitution d'un corpus, la construction d'une grille d'analyse, le codage et l'interprétation – constitue une méthodologie générale permettant d'explicitier les soubassements empiriques de l'analyse du discours en science politique.

Pour aller plus loin

- Diez Medrano, J., *Framing Europe: Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton, Princeton University Press, 2004.
- Koopmans, R. et Statham, P., « Political claim analysis: integrating protest event and political discourse approaches », *Mobilization* 1999, 4(1), pp. 203-222.
- Krippendorff, K., *Content analysis: An introduction to its methodology*, Londres, Sage, 2013.
- Maingueneau, D., *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2014.
- Wodak, R. et Krzyzanowski, M., *Qualitative Discourse Analysis in the Social Sciences*, Basingstoke, Palgrave, 2008.

Annexe 7.1 Fiche de synthèse

Quel type de question de recherche ?	Il s'agit d'expliquer soit comment certains discours sont construits et/ou évoluent dans le temps (discours comme variable dépendante) soit comment le discours peut avoir un effet sur la réalité politique et sociale (discours comme variable indépendante)
Quel type de raisonnement ?	Plutôt inductif ou plutôt hypothético-déductif
Quelle approche théorique ?	Divers
Quel rapport à la réalité ?	Divers : de multiples positions sur le spectre allant du positivisme au post-positivisme
Quelle méthode de collecte de données ?	Corpus de matériel: <ul style="list-style-type: none"> – textuel, le plus souvent (généralement disponible sur internet) : retranscriptions de discours, articles de presse, rapports, tracts, etc. – audiovisuel : émissions de télévision ou radio, films, etc. – retranscriptions d'entretiens : individuels ou collectifs (focus groupes)
Quel type d'analyse ?	Qualitative ou quantitative (le plus souvent statistiques descriptives).
Quelles sont les difficultés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir une méthode (concepts, type d'analyse, éventuellement logiciel) bien adaptée aux objectifs de la recherche, c'est-à-dire en lien direct avec les hypothèses • L'analyse de discours ou de contenu prend souvent beaucoup plus de temps qu'on ne l'envisage au départ • Définir des critères pertinents pour opérer la sélection des textes si le corpus ne peut pas être exhaustif • L'analyse de larges corpus est difficilement praticable de manière rigoureuse sans recourir à des logiciels. Vous devrez sans doute consacrer du temps à l'apprentissage de l'utilisation d'un programme et éventuellement des ressources à l'achat d'une licence si vous optez pour un programme qui n'est pas en accès libre
Quelles sont les limites ?	<ul style="list-style-type: none"> • La nature du corpus détermine fortement les résultats • Même en utilisant des techniques quantitatives sophistiquées, la richesse de l'analyse dépend de l'intuition et des qualités d'interprétation du/de la chercheur.e • Si vous ne vous intéressez pas au discours en tant que substance première de l'activité politique, il faudra combiner l'analyse de contenu avec une autre méthode afin de ne pas se limiter à une vision parfois en décalage avec les réalités pratiques des phénomènes politiques
Conseils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Méfiez-vous d'internet ! Ne considérez jamais un document (écrit ou visuel) si vous ne savez pas qui en est l'émetteur et à quelle date (même approximative). • Ne vous perdez pas dans l'analyse de documents accumulés au fil de recherches aléatoires et qui ne répondent pas à une logique claire de sélection • Soyez ordonné.e dans votre manière de gérer votre matériau (créez des dossiers et sous-dossiers dans votre ordinateur, nommez les fichiers de la même façon, en indiquant la date, etc.)

CHAPITRE 8

LE TRAÇAGE DE PROCESSUS DANS UNE ÉTUDE DE CAS

1. Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'expliquer les principes de base de la méthode de traçage de processus (*process tracing*) afin de la rendre accessible aux étudiant.e.s qui privilégient l'étude de cas et l'analyse qualitative dans leurs travaux de recherche.

Le traçage des processus est une méthode d'analyse relativement récente en science politique. Bien qu'elle fût déjà évoquée dans le domaine de la psychologie cognitive dans les années 1960 et en science politique à la fin des années 1970, les travaux qui lui sont consacrés ne fleurissent qu'à partir des années 1990. Malgré des évolutions, la méthode souffre toujours d'un manque de rigueur car les notions sur lesquelles elle repose sont souvent polysémiques¹⁹⁰. L'objectif de ce chapitre est de clarifier les principaux postulats de cette méthode, ses points forts, et ses limites.

Le chapitre est organisé en trois parties. La première section présente les origines et le développement du traçage de processus comme méthode d'analyse qualitative. La deuxième partie expose ses principaux postulats ainsi que les types de problématiques de recherche compatibles avec le traçage de processus. La troisième section intitulée « Comment faire ? » se penche sur la collecte de données et propose quelques conseils pratiques. La dernière partie expose deux exemples de travaux – extraits de la littérature en relations internationales et en études européennes – qui l'utilisent comme méthode d'analyse. Tracer le processus peut paraître très simple et logique, mais en réalité, c'est un exercice méthodologique qui s'avère extrêmement complexe. L'objectif de ce chapitre est de familiariser les chercheur.e.s et étudiant.e.s avec l'utilisation de cette méthode d'analyse qualitative.

190 Collier, D., « Understanding Process Tracing », *PS : Political Science and Politics* 2011, 44(4), pp. 823-830.

2. Origines et développement

Le traçage de processus s'est développé comme méthode d'analyse qualitative en science politique afin de permettre aux chercheur.e.s de mieux comprendre le changement et ses trajectoires dans une recherche qui examine un seul cas (étude de cas)¹⁹¹. Cette méthode relativement nouvelle repose sur une conception particulière de la causalité. Son objectif n'est pas d'établir que x est la cause de y , mais d'examiner comment la variable indépendante x (la cause) produit des effets sur la variable dépendante y (l'effet). Comme en science politique il a été longtemps considéré que seule la comparaison de plusieurs cas pouvait permettre d'établir des liens de causalité entre x et y (voir chapitre 2), cette nouvelle méthode qualitative répond à une lacune méthodologique majeure car elle permet d'étudier la causalité dans un seul cas. Trois arguments ont été invoqués pour plaider en faveur du développement de cette méthode :

- 1) D'un point de vue méthodologique, on a longtemps imputé aux méthodes qualitatives et à l'étude de cas un prétendu déficit de légitimité, étant jugées moins scientifiques que les méthodes quantitatives. C'est sur le fond de ces débats que le traçage de processus connaît ses premiers développements. Le traçage de processus répond, d'une part, à un besoin de « systématisation des méthodes qualitatives »¹⁹² et, d'autre part, à une préoccupation méthodologique centrale en science politique qui consiste à démontrer que la causalité peut être examinée aussi à travers une méthodologie qualitative et que l'analyse causale peut se fonder sur une étude de cas¹⁹³. L'objectif est d'aller encore plus loin. Contrairement aux méthodes quantitatives qui se proposent de démontrer à travers des méthodes statistiques et probabilistes que x a un effet sur y , le traçage de processus se donne pour objectif d'expliquer comment cela se produit, donc d'ouvrir la « boîte noire » de la causalité¹⁹⁴. Prenons un exemple afin de saisir l'apport de cette méthode à la recherche en science politique. De nombreux politologues ont mis en exergue que les pays démocratiques ne se déclarent pas la guerre les uns aux autres. À partir de ce constat, ils/elles ont énoncé une loi : la loi de la paix démocratique¹⁹⁵. Cette loi énonce la relation positive entre la démocratie (cause) et la guerre (effet)¹⁹⁶. Certes, jusqu'à présent aucun exemple ne nous a permis d'infirmier cette loi. Cependant, bien qu'elle soit prise pour une évidence, une démonstration empirique convaincante fait encore défaut dans la discipline. Rares sont les travaux qui ont pu démontrer en quoi ou comment la démocratie

191 La méthode peut être aussi utilisée dans une étude qui examine plusieurs cas. Dans ce chapitre nous avons fait le choix de présenter le traçage de processus dans une étude de cas.

192 Collier, D., « Understanding Process tracing », *op. cit.*, p. 823.

193 Gerring, J., « What is a Case Study and What is it good for? », *American Political Science Review* 2004, 98(2), pp. 341-354.

194 Beach, D., Pedersen, R. B., *Process Tracing Methods – Foundations and Guidelines*, Ann Harbor, University of Michigan Press, 2013, p. 1.

195 Owen, J. M., « How Liberalism Produces Democratic Peace ? », *International Security* 1994, 19(2), pp. 87-125.

196 Russett, B., *Grasping the Democratic Peace: Principles for a Post-Cold War World*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

peut contribuer au maintien de la paix et quel facteur explique cette relation de causalité entre x (la démocratie) et y (la paix)¹⁹⁷. C'est ce type de lacune que le traçage de processus se propose de combler, en se penchant davantage sur le comment que sur la confirmation des liens de causalité entre les phénomènes x et y .

- 2) Le deuxième argument plaide en faveur de la valorisation de l'étude de cas en science politique et consiste à dire que par le biais du traçage de processus on peut mieux identifier les origines du changement et donc mieux comprendre les liens de causalité entre x et y ¹⁹⁸. Prenons un autre exemple. Pourquoi l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) n'est pas intervenue militairement dans les anciennes démocraties populaires au moment de la chute du mur de Berlin en 1989, comme elle l'avait fait en 1956 en Hongrie ou en 1968 en Tchécoslovaquie ? Pour répondre à cette question, trois explications issues de courants théoriques différents ont été testées séparément dans la littérature¹⁹⁹. Dans une perspective réaliste, certain.e.s auteur.e.s ont expliqué la non-intervention soviétique par le changement du rapport de force au niveau international entre l'URSS et les États-Unis. Suivant une approche néo-institutionnaliste, d'autres auteur.e.s ont postulé que la non-intervention s'explique par le changement des rapports de force au Kremlin après l'arrivée au pouvoir de Michail Gorbatchev. D'autres encore ont avancé l'hypothèse constructiviste que la non-intervention de l'URSS dans les révolutions de 1989 en Europe centrale et orientale s'explique par le rôle des idées et par des formes d'apprentissage qui résultent des expériences passées. Cet exemple montre que différentes explications conduisent au même résultat. Chaque explication est convaincante en soi, comme les nombreux travaux sur le sujet en témoignent. La question est néanmoins de savoir comment ces différentes explications – d'inspiration réaliste, néo-institutionnaliste ou constructiviste – s'imbriquent et quelle est leur portée explicative. Partant de cette préoccupation, le traçage de processus ne se contente pas de confirmer l'existence d'un lien de causalité entre x et y . L'objectif est de permettre le repérage des causalités complexes, en illustrant :

– Comment x produit un effet sur y ?

– Si x et y sont corrélés, est-ce parce que x est la cause de y ou parce qu'il y a un troisième facteur qui a causé tant x que y ?

- 3) Outre les considérations méthodologiques, le traçage de processus permet aussi de répondre à une préoccupation théorique majeure en science politique, qui consiste à remédier à l'articulation (souvent considérée comme faible) entre la théorie et le « monde réel ». L'un des arguments en faveur du développement de cette méthode pointe ainsi la possibilité d'acquérir une

197 Checkel, J. T., « It's the process stupid! Process Tracing in the Study of European and International Politics », *ARENA Working Papers*, 2005, 26.

198 Mahoney, J., « The Logic of Process Tracing Tests in the Social Sciences », *Sociological Methods & Research* 2012, 41(4), pp. 570-597.

199 Evangelista, M., « Explaining the Cold War's end. Process tracing all the way down ? », dans Bennett, A., Checkel, J. T. (dirs), *Process Tracing. From Metaphor to Analytic Tool*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, pp. 153-185.

connaissance plus fine des processus politiques et sociaux contemporains, ce qui permettrait de réduire le décalage entre les conceptions abstraites « du » politique et « de la » politique et la boîte à outils des chercheur.e.s. Comme Jeffrey Checkel le souligne, cette méthode permet d'étudier le monde tel qu'il est²⁰⁰. En l'utilisant, les politologues peuvent offrir une meilleure description des phénomènes politiques et sociaux²⁰¹ et, sur cette base, contribuer à une meilleure théorisation.

3. Définition et grands principes

Si l'on postule dans une étude de cas l'existence d'une relation de causalité entre x et y , le traçage de processus vous aide à mieux comprendre les interactions entre les deux phénomènes (voir Encadré 8.1). Cette méthode est très similaire à l'enquête d'un.e détective dans un cas de crime, qui est à la recherche d'indices pour découvrir de nouveaux suspects. Cependant, en science politique il ne s'agit pas seulement de restituer les faits, mais surtout d'expliquer le phénomène en illustrant ses étapes et enchainements. En utilisant le traçage de processus, vous développez une problématique de recherche qui place les mécanismes causaux au centre. Le mécanisme causal est un concept qui explique comment la variable indépendante/facteur explicatif peut avoir un effet sur la variable dépendante/ce qui doit être expliqué.

ENCADRÉ 8.1 : DÉFINITION DE LA MÉTHODE

Le traçage de processus est

- une méthode d'analyse qualitative.
 - permet, dans une étude de cas, de découvrir comment x produit des effets sur y .
 - repose sur une conception particulière de la causalité. Les liens de causalités sont expliqués en termes de mécanismes causaux qui lient la variable dépendante et la variable indépendante.
-

3.1. LES MÉCANISMES CAUSAUX

Les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives offrent différents outils pour étudier la causalité. Cependant, leurs objectifs sont opposés, de même que la terminologie utilisée. Alors que la méthodologie quantitative mobilise des termes comme variable, indicateur, corrélation et probabilité, les deux derniers étant directement empruntés aux méthodes statistiques (voir chapitre 4), la méthodologie qualitative et le traçage de processus permettent d'examiner des contingences, des engrenages, des trajectoires et des systèmes d'interactions qui interviennent entre la cause et l'effet.

200 Checkel, J. T., *op. cit.*, p. 15.

201 Collier, D., *op. cit.*, p. 823.

Ainsi, en optant pour cette méthode, vous adoptez un questionnement qui met davantage l'accent sur le comment de ce lien de causalité²⁰². Vous élaborez ainsi une problématique de recherche qui met au centre la notion de mécanisme causal, le mécanisme étant l'outil théorique et méthodologique qui vous permet d'ouvrir la boîte noire du phénomène soumis à l'analyse²⁰³. Au cœur de cette méthode se trouve la question suivante : Quels sont les mécanismes causaux qui expliquent comment ou pourquoi x influence y ? Afin de bien maîtriser cette méthode et de vous familiariser avec ce type de questionnement, il est important de se pencher sur la notion de mécanisme causal (voir Encadré 8.2).

Le mécanisme causal est un concept. Il décrit la trajectoire à travers laquelle x produit un effet sur y . Plus concrètement, afin de tracer le processus, le/la chercheur.e doit le décomposer en mécanismes. Le traçage de processus peut être illustré comme suit :

Cause (x) → Mécanisme (m) → Effet (y).

Entre x et y vous pouvez identifier plusieurs mécanismes causaux, certains complémentaires, d'autres en tension les uns avec les autres comme illustré par la formule ($m1 \rightarrow m2 \rightarrow m3$, etc.) → y .

ENCADRÉ 8.2 : DÉFINITION ET OPÉRATIONNALISATION D'UN MÉCANISME CAUSAL

Définition	Opérationnalisation
Un mécanisme est un concept qui décrit/ explique comment x produit des effets sur y	Un processus doit être décomposé en séquences Chaque séquence est un mécanisme causal Un mécanisme a une structure spécifique : il met au centre les acteurs (substantif) et leurs actions (verbe).

D'un point de vue méthodologique et surtout pour mieux comprendre comment un processus peut être décrit comme une succession de mécanismes, Derek Beach et Rasmus Brun Pedersen proposent de décomposer chaque mécanisme en parties. Selon eux, chaque mécanisme a une structure spécifique. Chaque mécanisme décrit une séquence ou une partie du processus en mettant en exergue des entités (acteurs) qui font des activités²⁰⁴. Le traçage de processus met ainsi les acteurs et leurs actions au centre de l'analyse²⁰⁵. Comme cette méthode trouve ses origines dans la psychologie cognitive, initialement l'accent a été mis sur l'indi-

202 Gerring, J., « Causal Mechanisms: Yes, But... », *Comparative Political Studies* 2010, 41(11), pp. 1499-1526.

203 King, G., Keohane, R. O., Verba, S., *Designing Social Inquiry*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1994, p. 86.

204 Beach, D., Pedersen, R. B., *op. cit.*, p. 33.

205 Hedstrom, P., « Studying Mechanisms to Strengthen Causal Inferences in Quantitative Research », dans Box-Steffensmeier J. M., Brady, H., Collier, D. (eds), *The Oxford Handbook of Political Methodology*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 321.

vidu comme principale unité d'analyse. Cependant, dans des travaux plus récents, George et Bennett²⁰⁶ ont souligné que le traçage de processus peut aussi être utilisé dans des études qui se penchent sur les structures comme variable dépendante et/ou indépendante.

Comme le Tableau 8.1 le présente, les mécanismes peuvent illustrer différents types d'interactions, non seulement entre individus, mais aussi entre agents et/ou structures. Plus concrètement, quatre combinaisons sont possibles pour conceptualiser les mécanismes :

- des agents (x) en interaction avec d'autres agents (y) (agent, x → agent, y)
- des agents (x) en interaction avec des structures (y) (agent, x → structure, y)
- des structures (x) en interaction avec d'autres structures (y) (structures, x → structure, y)
- des structures (x) en interaction avec d'autres agents (y) (structure, x → agent, y)²⁰⁷.

D'une part, les théories des choix rationnels proposent une série de mécanismes qui mettent l'accent sur les rapports de force entre les acteurs, sur leurs intérêts matériels et calculs stratégiques afin de maximiser leurs gains, par exemple la coercition ou la persuasion. D'autre part, les approches constructivistes nous éloignent de la coercition comme mécanisme et nous invitent à considérer des mécanismes qui mettent l'accent sur les interactions entre agents et/ou structures, par exemple la socialisation, l'apprentissage, l'émulation ou le mimétisme. Quelques exemples de mécanismes causaux qui reposent sur des postulats constructivistes et des choix rationnels sont proposés dans le Tableau 8.1.

Tableau 8.1. : Exemples de mécanismes causaux

Cause (x), effet (y)	Mécanismes causaux	
	Cause (x) → Mécanisme (m) → Effet (y)	
Agent (x) → agent (y)	Approche constructiviste	Approche des choix rationnels
Agent (x) → structure (y)	Socialisation	Coercition
Structure (x) → structure (y)	Apprentissage	Persuasion
	Émancipation	Incitant
	Cadrage	Autonomisation
Structure (x) → agent (y)	Émulation	
	Emprunt	

206 George, A. L., Bennett, A., *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge, MA, MIT Press, 2005.

207 Bennett, A., « Causal Mechanisms and Typological Theories in the Study of Civil Conflict », dans Checkel, J. T. (ed), *Transnational Dynamics of Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, pp. 205-230.

Il en résulte donc que :

- 1) Les mécanismes causaux permettent d'articuler le lien entre cause et effet ou, autrement dit, entre la variable dépendante et la variable indépendante²⁰⁸.
- 2) Entre le début et la fin du processus étudié (c'est-à-dire entre la variable dépendante et indépendante), la/le chercheur.e n'identifie pas des événements ou des faits, mais des mécanismes causaux.
- 3) Comme il sera expliqué dans la section suivante, ce travail d'identification des mécanismes peut se faire suivant un des trois modes de raisonnement scientifique présentés dans le chapitre 2 : l'induction, la déduction ou l'abduction.

3.2. LE TRAÇAGE DE PROCESSUS ET LES MODES DE RAISONNEMENT SCIENTIFIQUE

Cette méthode est compatible avec les trois modes de raisonnement scientifique – l'induction, la déduction et l'abduction – qui se distinguent par la manière dont la/le chercheur.e identifie les mécanismes causaux qui sont au centre de son analyse (voir Encadré 8.3).

Dans une logique déductive, on va explorer dans la littérature existante la manière dont d'autres auteur.e.s ont défini x en lien avec y ²⁰⁹. À partir de ses lectures, le/la chercheur.e propose des hypothèses et analyse si les mécanismes proposés par les théories existantes se vérifient empiriquement dans le cas choisi pour sa recherche.

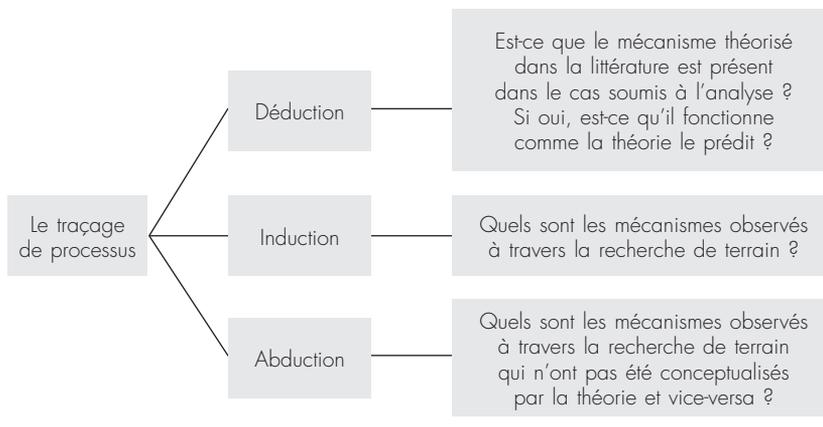
Dans une logique inductive, le point de départ du/de la chercheur.e est la collecte de données. À partir de l'observation de la réalité, il/elle essaie d'abord de découvrir les mécanismes causaux propres au cas étudié, pour ensuite les théoriser/conceptualiser. Cette façon de faire peut s'avérer très fructueuse quand la théorie ne fournit pas des explications suffisantes par rapport au phénomène étudié, quand la théorie est incomplète, ou quand elle ne permet pas d'expliquer le processus soumis à l'analyse dans sa totalité²¹⁰. Ce type de raisonnement exige néanmoins des bases solides en science politique.

Souvent, le/la chercheur.e ne s'inscrit ni dans une pure logique déductive ni dans une pure logique inductive. C'est par le biais de l'abduction qu'il/elle va élaborer sa problématique de recherche, c'est-à-dire par un aller-retour entre le processus au cœur de l'analyse et la littérature théorique existante. Cet exercice lui permettra d'identifier les mécanismes causaux et d'expliquer comment x a des effets sur y . Identifier les mécanismes implique une connaissance approfondie du sujet étudié et de la littérature théorique. Les données ne parlent pas d'elles-mêmes. Il faut les interpréter et cela se fait à partir de la grille de lecture que la littérature nous offre.

208 Checkel, J. T., *op. cit.*, p. 4.

209 Gerring, J., « The Mechanistic Worldview: Thinking Inside the Box », *British Journal of Political Science* 2008, 38(1), p. 164.

210 Bennett, A., Checkel, J. T., « Process Tracing: From Philosophical Roots to Best Practices » *Simons Papers in Security and Development* 2012, 21, p. 24.

ENCADRÉ 8.3 : LE TRAÇAGE DE PROCESSUS ET LES TROIS LOGIQUES DE RAISONNEMENT SCIENTIFIQUE


Pour résumer,

- Si vous optez pour un raisonnement déductif, vous devez conceptualiser les mécanismes (étape 1), les opérationnaliser (étape 2) et collecter les données (étape 3).
- Si vous choisissez l'induction, les étapes sont les mêmes, mais suivies dans l'ordre inverse. L'étape 1 consiste en la collecte de données, l'étape 2 correspond à l'identification des mécanismes, et l'étape 3 à leur conceptualisation.
- Très souvent, le raisonnement n'est jamais purement inductif ou déductif. C'est souvent l'abduction qui guide la/le chercheur.e dans un aller-retour entre la théorie et le processus soumis à l'analyse.

4. Comment faire ?

Comment utiliser cette méthode ? Comment s'en servir ? Sachant que le processus n'est pas connu d'emblée, on se pose souvent la question « par où commencer ? ». Il n'y a pas une réponse univoque à cette question. Le point de départ est toujours discutable. Le plus souvent, les chercheur.e.s commencent la reconstruction du processus à partir d'un point d'intrigue, une crise, un moment de rupture par rapport au passé ou un événement amplement médiatisé. Comment rassembler les éléments d'observation ? Comment savoir si les informations collectées sont nécessaires et suffisantes pour illustrer comment x a des effets sur y ? Comment analyser les données collectées ?

4.1. SÉQUENCES ET DURÉE DU PROCESSUS

Le processus doit avoir un début et une fin. Indiquer la périodisation est non seulement une donnée importante pour l'élaboration de la problématique de recherche, mais aussi une indication pour la collecte de données. Sur la périodisation du pro-

cessus, les conseils méthodologiques sont relativement rares. C'est le/la chercheur.e, grâce à sa connaissance très fine du contexte et du terrain, qui déterminera le moment du début et la fin du processus étudié. Prenons un exemple. Quel est le moment qui marque la fin de la Guerre froide ? Pour certain.e.s chercheur.e.s en histoire et en science politique, ce moment est marqué par la chute du mur de Berlin en novembre 1989 ; pour d'autres c'est plutôt la réunion qui a eu lieu à Malte entre le président des États-Unis, George Bush et Michail Gorbatchev. Pour d'autres encore, la fin de la Guerre froide était déjà manifeste dans les années 1980, alors que certains en Russie affirment que la Guerre froide n'est toujours pas finie²¹¹. En se penchant sur cette question et en utilisant le traçage de processus, Matthew Evangelista a affirmé que la fin de la Guerre froide est marquée par la déclaration de Michail Gorbatchev aux Nations Unies en 1988. Comme dans cet exemple, le processus étudié peut s'étaler sur la longue durée. En fonction des sujets choisis, la période peut être plus courte, comme dans l'exemple sur la transposition des directives européennes présenté dans la sous-section suivante.

4.2. TYPE DE DOCUMENTS

Quand on choisit de tracer un processus, la collecte de données est comparable à la recherche documentaire classique. Le/la chercheur.e peut se pencher sur des documents écrits (des documents d'archives, des retranscriptions d'entretiens, des débats, des traités, des journaux, des correspondances officielles, des mémoires, etc.) et des documents non écrits comme des enregistrements sonores, des entretiens, des témoignages, des mémoires ou des récits de vie. L'objectif est de réunir tant des documents officiels que des documents non officiels afin de constituer un corpus cohérent et le plus exhaustif possible. Ces différents types de documents doivent vous permettre d'avoir une connaissance très fine du contexte (politique, social, institutionnel, etc.) dans lequel le processus se déroule. Seule une fine connaissance du contexte et du processus en question permet de le décomposer en étapes et d'identifier les mécanismes causaux qui peuvent expliquer comment la cause *x* a un effet sur *y*.

4.3. CONSTITUTION D'UN CORPUS COHÉRENT ET EXHAUSTIF

Le traçage de processus exige de collecter une grande quantité de données provenant de différentes sources (voir Encadré 8.5 et la notion de triangulation), qui doivent être « indépendantes » les unes par rapport aux autres²¹². Comme cette méthode repose sur une description très fine du phénomène étudié, on la compare très souvent à l'investigation policière dont l'objectif est de retrouver l'arme du crime. C'est la raison pour laquelle le traçage de processus trouve son ancrage dans le positivisme (voir chapitre 1). Cependant, la méthode est aussi compatible avec des positionnements constructivistes. Pour paraphraser Sheri Berman, le/la chercheur.e va essayer de trouver ce qu'il/elle peut « voir, mesurer et dénombrer »²¹³ sans pour autant exclure les

211 Evangelista, M., *op. cit.*, p. 156.

212 Beach, D., Pedersen, R. B., *op. cit.*, p. 35.

213 Hay, C., *Political Analysis. A Critical Introduction*, New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 197.

idées, les perceptions et les facettes cachées du processus. Quel que soit le positionnement choisi, le/la chercheur.e essaie d'obtenir le plus grand nombre d'informations possibles sur le processus à étudier. L'objectif est de bien connaître ses étapes ainsi que les acteurs qui y participent et leurs actions. Bien que cette méthode ne se limite pas à la présentation d'un enchaînement d'événements, de faits, de décisions ou d'actions, reconstituer toutes les étapes est une exigence indispensable. Pour ce faire, il faut identifier les sources – primaires ou secondaires – qui ont déjà évoqué ou examiné le processus en question et constituer un corpus exhaustif et cohérent (voir Encadré 8.4).

ENCADRÉ 8.4 : UN CORPUS COHÉRENT ET EXHAUSTIF

Le corpus est l'ensemble des documents collectés pour l'analyse.

Un *corpus cohérent* est un corpus qui a été constitué à partir de critères d'analyse pertinents et objectifs comme la date, l'énonciateur, le type de document, le destinataire du document, le sujet abordé dans le document, etc.

Un *corpus exhaustif* est un corpus qui rassemble des documents qui couvrent non seulement toute la période étudiée, mais qui est aussi représentatif de tous les points de vue exprimés ou de toutes les étapes du processus examiné.

4.4. CRITÈRES DE QUALITÉ D'UN DOCUMENT

D'une part, le/la chercheur.e mobilise une grande variété de sources. D'autre part, il/elle doit appliquer à son corpus les critères de qualité d'un document, à savoir la validité, la crédibilité, la représentativité et la signification des documents (voir Tableau 8.2). Quelle que soit la nature du document, le/la chercheur.e doit toujours se poser les questions suivantes : Qui parle ? À qui ? Avec quel objectif ? Quel est le contexte ?²¹⁴

Tableau 8.2 : Les critères de qualité d'un document

La critique de provenance	La critique de restitution	Représentativité	La critique d'interprétation
Le document est-il ce qu'il prétend être ? D'où vient-il ? Qui est l'auteur.e ? Quelle est la date ?	Est-ce qu'il s'agit d'un original ?	Le document est-il représentatif de la totalité des documents ou du moins de la totalité des documents du groupe/courant/opinion pour lequel je l'utilise comme matériau ?	Quel est le sens du texte dans son contexte ? Quel est le sens du document ?

214 George, A. L., Bennett, A., *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge, MIT Press, 2005, p. 99.

Cette prudence méthodologique s'impose tant pour les archives classiques que pour les archives virtuelles ou le web. Par exemple, les chercheur.e.s utilisent souvent des documents d'archives afin de mieux comprendre des décisions politiques prises à huis clos. Le degré de confiance dans la véracité de ces sources est souvent grand²¹⁵. Néanmoins, la prudence s'impose. Les archives de l'Union soviétique rassemblent des documents de propagande et ne sont qu'un exemple de la complicité avec le pouvoir politique en place. En effet, le même degré de prudence s'impose pour toutes les archives publiques ou privées. Les archives rendent public ce que leurs créateurs ont voulu rendre public, d'où la nécessité de procéder à la triangulation des données (voir Encadré 8.5), c'est-à-dire de corroborer des documents qui proviennent de sources différentes. La même prudence et les mêmes questions doivent être posées quand le/la chercheur.e procède à une collecte de données issues du web.

4.5. TRIANGULATION DES SOURCES ET DES MÉTHODES

On peut tracer le processus à partir de sources écrites officielles ou non officielles. Cependant, certaines problématiques de recherche nécessitent l'utilisation de l'entretien. L'entretien peut constituer une richesse, surtout quand la base empirique du/de la chercheur.e n'est pas révolue. Quand la recherche porte sur un phénomène relativement récent, le/la chercheur.e peut essayer de rencontrer les acteurs et de les interviewer sur les étapes du processus, sur leurs perceptions et interactions avec d'autres acteurs. Une bonne connaissance des acteurs, de leur nature, de leur mission et de leurs préférences est une piste extrêmement utile, qui peut apporter des éclairages supplémentaires. Ainsi, Oisin Tansey estime que l'entretien avec les protagonistes du processus devrait être privilégié car il permet de croiser les sources, de savoir ce que les personnes interviewées pensent du phénomène étudié et de rassembler des informations sur son déroulement²¹⁶. L'entretien (voir chapitre 6) complète la recherche documentaire et permet de combler des lacunes au niveau de la documentation existante. Les entretiens peuvent faire ressortir les facettes cachées du processus étudié, ce qui n'a pas été rendu public, ce qui « ne se voit pas » à la lecture des documents, par exemple les relations entre les acteurs, leurs motivations (*ex ante* et *ex post*, selon la date à laquelle l'entretien est effectué), leurs intérêts, etc.

Certes, l'entretien a aussi ses limites. Les personnes interviewées peuvent surévaluer leur investissement ou leur rôle dans le déroulement du processus ou le minimiser. Le contexte dans lequel l'entretien est effectué joue aussi un rôle important. Quand on réalise des entretiens, il faut toujours garder à l'esprit qui parle, quel a été le rôle de la personne dans le processus étudié, dans quel contexte a lieu l'entretien, et quelle est la motivation de la personne qui a accepté de répondre à vos questions²¹⁷. Si le temps écoulé entre l'événement en question et la réalisation de l'entretien est grand, plusieurs biais peuvent compliquer votre tâche. Il y a toujours le risque que la personne interviewée ne se rappelle plus tous les détails du processus ; que sa perception des faits

215 Beach, D., Pedersen, R. B., *op. cit.*, p. 136.

216 Tansey, O., « Process Tracing and Elite Interviewing. A Case for Non-Probability Sample », *PS: Political Science and Politics* 2007, 40(4), p. 766.

217 Beach, D., Pedersen, R. B., *op. cit.*, p. 126.

soit influencée par les discussions ultérieures avec d'autres participant.e.s au processus ou par le changement du contexte politique. Cependant, si la technique de l'entretien est bien maîtrisée (voir chapitre 6), les rencontres avec les acteurs impliqués dans le processus étudié peuvent apporter des éclairages significatifs.

ENCADRÉ 8.5 : LA TRIANGULATION

La triangulation consiste en la combinaison de plusieurs perspectives théoriques, méthodologiques ou empiriques. On peut ainsi distinguer la triangulation théorique, la triangulation méthodologique et la triangulation des données.

La triangulation théorique consiste en la combinaison cohérente de plusieurs approches théoriques, qui, ensemble, constituent un cadre théorique pluraliste. À partir des exemples illustrés dans ce chapitre, on pourrait imaginer un cadre théorique qui présente des mécanismes causaux inspirés par des postulats de la théorie du choix rationnel et des mécanismes inspirés par des postulats constructivistes.

La triangulation méthodologique consiste en la combinaison de plusieurs méthodes d'analyse et de collecte de données. Le *traçage de processus* n'est pas une méthode exclusive. Elle peut être combinée avec d'autres outils comme l'observation (chapitre 9), l'entretien (chapitre 6), l'analyse de discours (chapitre 7). Le *traçage de processus* peut être aussi combiné avec des méthodes quantitatives ou des méthodes mixtes.

La triangulation des données implique qu'elles soient collectées auprès de sources différentes pour que le/la chercheur.e puisse relever les similitudes et les contradictions, et pour que la collecte de données soit la plus exhaustive possible. On peut estimer que la collecte de données est terminée quand les informations collectées tendent à se répéter. Ces sources doivent être indépendantes les unes des autres.

4.6. CONDENSER LES DOCUMENTS

Une fois le corpus constitué, le/la chercheur.e procède à la condensation de ces informations. Cette opération consiste en l'identification des thèmes les plus récurrents et l'établissement des codes d'analyse (voir chapitre 7). Il/elle va organiser ses données de telle sorte à ce qu'il/elle puisse reconstituer les étapes du processus, les formes d'interactions entre les entités étudiées et leurs actions. À travers plusieurs relectures attentives du corpus, vous serez en mesure de raconter l'histoire du processus, c'est-à-dire de présenter un texte narratif qui sera ensuite décomposé en mécanismes. La description occupe donc une place importante, mais donner de l'épaisseur contextuelle n'est pas le but ultime de la recherche. N'oublions pas que le traçage de processus se présente comme une méthode explicative. Sa finalité est donc de décomposer le processus en séquences et surtout d'illustrer comment un phénomène produit des effets sur un autre.

4.7. ANALYSER LES DOCUMENTS

Après avoir reconstitué le processus et après l'avoir décomposé en étapes/séquences, le/la chercheur.e examinera ensuite les formes de manifestation des mécanismes causaux (voir Encadré 8.3). Selon le type de raisonnement choisi (induction, déduction,

abduction), le/la chercheur.e essayera de voir si les mécanismes observés dans son cas se manifestent tels que décrits par la théorie ou, alternativement, s'il n'y a pas d'autres mécanismes qui interviennent dans l'explication de la relation entre x et y .

5. Mécanismes causaux – exemples

Les conseils méthodologiques relatifs à la recherche documentaire et à la constitution du corpus abondent dans les travaux consacrés au traçage de processus. Par contre, les conseils relatifs à sa décomposition en mécanismes causaux sont plutôt rares. Quels mécanismes doit-on considérer ? Comment les définir ? Comment les opérationnaliser ? À ces questions, les articles méthodologiques n'offrent pas de réponses univoques. Le choix du/de la chercheur.e se fait en fonction de son expérience dans le domaine de la recherche et du degré de connaissance du processus examiné. L'état de l'art (voir chapitre 3) peut s'avérer un exercice très utile afin de répondre à ces questions. Pour illustrer comment la notion de mécanisme peut être utilisée dans un travail de recherche, deux exemples sont proposés. Le premier porte sur les effets de la socialisation dans les organisations internationales. Le deuxième examine les conditions dans lesquelles les États membres de l'UE transposent le contenu des directives européennes dans la législation nationale. L'objectif des exemples est triple : il s'agit d'exposer différents types de questionnement ; de mettre en exergue les choix théoriques des auteur.e.s et les mécanismes causaux qui se trouvent au centre de leur analyse ; de passer en revue les types de sources utilisées et l'usage de la triangulation.

EXEMPLE 1 : LA DIFFUSION DES NORMES INTERNATIONALES ET LES EFFETS DE LA SOCIALISATION

Jeffrey Checkel fait partie des auteur.e.s qui ont non seulement contribué à la définition de cette méthode, mais qui l'ont aussi appliquée à leurs propres recherches sur la circulation des normes au niveau international. Dans un article publié en 2005, Jeffrey Checkel examine le lien entre les institutions internationales (x , le Conseil de l'Europe) et la production de normes et des principes démocratiques (y)²¹⁸. Si le Conseil de l'Europe produit de nouvelles normes, comment cela se passe-t-il ? La problématique qui se trouve au cœur des travaux de Jeffrey Checkel est la suivante : comment peut-on expliquer l'émergence de ces normes démocratiques au sein du Conseil de l'Europe ? Empiriquement, l'auteur s'est focalisé sur le travail de deux comités d'experts de cette organisation internationale : le Comité d'experts sur les minorités nationales et le Comité d'experts sur la nationalité.

Pour identifier les mécanismes, Jeffrey Checkel opte pour un raisonnement déductif, en examinant la littérature en science politique, en relations internationales, et sur les travaux en psychologie sociale. À partir de ces travaux, il a postulé que les normes issues des réunions de ces comités sont le résultat d'un processus de persuasion (2005 : 10) et de socialisation. La socialisation et la persuasion sont les principaux mécanismes causaux mis au centre de son analyse. L'auteur définit la socialisation comme le processus à travers lequel, dans une communauté donnée, les

218 Checkel, J. T., *op. cit.*, p. 5.

nouveaux entrants se familiarisent avec ses normes et règles. La persuasion est un processus d'interactions entre individus qui implique un changement d'attitude/préférence/intérêt sans qu'il y ait un élément de contrainte qui l'explique. La persuasion, c'est convaincre l'autre de la pertinence de ses arguments.

Identifier dans la littérature les mécanismes causaux les plus pertinents constitue une étape décisive dans l'élaboration de la problématique de recherche. Cependant, la démonstration reste déterminante. Ainsi, sur le plan empirique, l'étude de Jeffrey Checkel s'est basée sur cinq séries d'entretiens réalisés sur une période de cinq ans. À cela s'ajoutent des rapports confidentiels de réunions entre les experts et « de nombreuses autres sources »²¹⁹. Dans le cadre des entretiens réalisés avec les membres des deux comités, l'auteur a posé deux types de questions. La première série de questions portait sur la manière dont les experts se positionnaient par rapport au processus d'élaboration des normes, sur leurs préférences initiales en matière de définition des normes, et sur le résultat de l'interaction avec les autres membres du comité. La deuxième série de questions avait une dimension intersubjective dans la mesure où les personnes interviewées devaient décrire leur relation/interaction avec les autres membres du groupe. L'interviewé.e avait ainsi la possibilité de préciser si ses réponses aux questions posées lors du premier entretien avaient évolué à travers le temps. En cas de réponse affirmative, l'interviewé.e était invité.e à justifier le changement de son point de vue initial.

Un exemple similaire est le travail d'Alexandra Gheciu qui examine l'impact des organisations internationales (x, l'OTAN) à travers la diffusion des normes libérales sur la Roumanie et la République tchèque après la chute du communisme (y). Lors de ce tournant historique, l'OTAN s'est engagée dans un processus de diffusion d'une série spécifique de normes dans les pays d'Europe centrale et orientale²²⁰. Deux aspects ont retenu l'attention de l'auteure sur ce sujet. D'une part, le constat dominant dans la littérature au moment de la réalisation de cette recherche était que les organisations militaires jouaient un rôle limité dans le processus de construction des institutions démocratiques. D'autre part, le deuxième élément intéressant que l'auteure observait était que tant la République tchèque que la Roumanie s'adaptaient aux prescriptions de l'OTAN alors que les avantages de cette adaptation n'étaient pas les mêmes pour les deux pays. Si la République tchèque avait pu adhérer à l'OTAN rapidement en bénéficiant d'un certain nombre d'avantages matériels découlant de cette adhésion, pour la Roumanie, cette « récompense » restait encore incertaine et les bénéfices ne pouvaient être obtenus que dans une perspective lointaine. Ce qui a intrigué la chercheuse était d'observer que même si les avantages de l'adhésion à l'OTAN n'étaient pas immédiats dans le cas de la Roumanie, les élites politiques roumaines avaient néanmoins fait le choix d'entamer des réformes en vue de mettre sur pied des institutions démocratiques et de libéraliser l'économie. Comment expliquer ce résultat ? À ce type de questionnement, la littérature offre deux pistes d'explication alternatives : une qui repose sur un postulat rationaliste et l'autre qui met en avant des postulats constructiviste/néo-institutionnaliste. Suivant les postulats rationalistes, certains auteur.e.s ont démontré que les changements (observés au niveau national en termes de réformes politiques,

219 *Ibid.*, p. 11.

220 Gheciu, A., « Security Institutions as Agents of Socialization? NATO and Post-Cold War Central and Eastern Europe », *International Organization* 2005, 59(5), p. 973.

économiques, et sociales) s'expliquent par des relations de pouvoir asymétrique entre les organisations internationales et les États en question. D'autres auteur.e.s ont souligné que les réformes au niveau national ne sont pas toujours entamées suite à des calculs en termes de coûts/bénéfices opérés par des acteurs nationaux. Des réformes peuvent être entamées sans pour autant qu'il y ait un avantage matériel qui en soit la cause. Cela veut donc dire que l'origine des réformes se trouve ailleurs.

Dans la construction de sa problématique, Gheciu a écarté l'explication rationaliste et s'est orientée vers une explication constructiviste (voir la définition de la triangulation théorique dans l'Encadré 8.5). Sa recherche empirique démontre que l'OTAN modifie non seulement les intérêts des acteurs nationaux, mais aussi leur identité. Les mécanismes causaux mis au centre de cette étude sont la socialisation, la persuasion et l'apprentissage. La notion de socialisation est définie comme une initiation aux normes et aux règles d'une communauté spécifique. La persuasion implique que certains acteurs (ici, l'OTAN) essaient de convaincre d'autres acteurs (ici, les élites politiques nationales de la Roumanie et de la République tchèque) de la pertinence de leurs idées. Les formes d'apprentissage se manifestent par « l'internalisation de nouvelles normes et règles »²²¹ qui peuvent expliquer la volonté des élites politiques de se lancer dans un vaste processus de réforme au niveau national, même si les bénéfices matériels de ce processus ne sont pas immédiats. Ainsi, l'auteure démontre que l'OTAN diffuse une « vision du monde » que les acteurs nationaux dans les anciens pays communistes vont s'approprier à travers la socialisation. Le résultat de cet apprentissage peut être observé dans la redéfinition des intérêts/de l'identité des acteurs étudiés.

D'un point de vue méthodologique, outre la recherche documentaire, cette étude se base sur une série d'entretiens avec des représentant.e.s de l'OTAN, sur l'observation participante aux programmes de formation initiés par l'Organisation ainsi que sur une série d'entretiens réalisés avec des participant.e.s à ces programmes de formation organisés en République tchèque et en Roumanie²²². L'analyse est complétée par l'analyse de discours – l'objectif étant bien de déceler la « vision du monde » diffusée par les représentant.e.s de cette organisation. L'auteure procède ainsi à une triple triangulation (voir Encadré 8.5) : des données, des méthodes et théorique.

EXEMPLE 2 : LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES ET LES CHOIX RATIONNELS

Les travaux en études européennes examinent en général l'effet de l'intégration européenne sur les politiques, les institutions et les sociétés des États membres ou des pays tiers. L'intégration européenne est la cause (x) et les transformations des politiques, des institutions/structures et des relations entre les acteurs au niveau national en sont les effets (y). Afin de déceler les origines du changement et la capacité de l'UE de modifier les réalités politiques, économiques et sociales au niveau national, de nombreux chercheurs ont souligné que les effets de l'intégration européenne sont mieux compris si ce phénomène (souvent appelé européanisation) est étudié comme un processus qui explique la relation entre la cause x et la variable y . Autrement dit, si l'européanisation (y) est l'effet de l'intégration européenne (x), la relation entre ces deux phénomènes

221 *Ibid.*, p. 976.

222 *Ibid.*, p. 984.

est mieux comprise si le processus qui les unit est décomposé en mécanismes causaux²²³ selon la formule x déclenche les *mécanismes* $m1$, $m2$, $m3$ qui produisent l'effet y . Pour illustrer la place de cette méthode dans les études européennes, nous avons choisi l'exemple de l'étude de Diana Panke²²⁴ sur la transposition des directives européennes par les États membres de l'Union européenne (UE). La question que l'auteure se pose est la suivante : comment et dans quelles conditions un État qui refuse de transposer une directive européenne finit par se conformer aux exigences européennes ? Le questionnement est similaire à celui d'Alexandra Gheciu. Tant dans un cas que dans l'autre, les auteures cherchent à identifier les mécanismes causaux qui permettent d'expliquer le changement – dans un cas la mise en place des institutions démocratiques et dans l'autre la transposition des directives européennes. Contrairement aux deux premiers exemples, l'étude de Panke repose sur l'approche de choix rationnel. L'auteure formule trois hypothèses qui décrivent les conditions dans lesquelles les États de l'UE acceptent de transposer le contenu d'une directive qui va à l'encontre de leurs préférences et intérêts nationaux. Chaque hypothèse est reliée à un mécanisme causal. Pour chaque hypothèse, différentes sources de première main ont été mobilisées comme illustré dans le Tableau 8.3.

Tableau 8.3 : Illustration – la transposition des directives par les États membres de l'UE

Hypothèses	Mécanisme causal	Type de données utilisées pour la constitution du corpus
H1 : Les États transposent les directives européennes pour éviter que leur réputation soit ternie, surtout si la Cour de Justice confirme que l'État en question viole le droit communautaire.	La honte et le blâme La réputation	Des déclarations des acteurs avant et après la décision de la Cour Décisions de la Cour Articles de presse
H2 : Les États transposent les directives européennes quand les sanctions qui leur sont imposées sont trop lourdes.	La sanction	Déclarations publiques à propos de la sanction Texte de transposition de la directive peu de temps après l'adoption de la sanction
H3 : Les États transposent les directives européennes si les sanctions et la décision de la Cour de justice de l'UE renforcent le pouvoir des acteurs non étatiques.	L'autonomisation	Déclarations Entretiens

Les trois études se ressemblent dans la mesure où les auteur.e.s retracent le processus d'un phénomène pour en identifier ses causes. Dans les trois exemples il s'agit de tester des hypothèses alternatives, le traçage du processus étant utilisé afin de mieux saisir leur portée explicative et les liens de causalité entre x et y . Dans les trois cas, le traçage du processus est utilisé afin d'étudier la partie invisible de

223 Bache, I., Bulmer, S., Defne G., « Europeanization: A Critical Realist Perspective », dans Exadaktylos T., Radaelli, C. M. (eds), *Research Design in European Studies. Establishing Causality in Europeanization*, New York, Palgrave Macmillan, 2012, p. 74.

224 Panke, D., « Process Tracing: Testing Multiple Hypotheses with Small Number of Cases », dans Exadaktylos, T., Radaelli, C. M. (eds), *Research Design in European Studies. Establishing Causality in Europeanization*, New York, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 125-140.

l'iceberg, c'est-à-dire « les couloirs du pouvoir » et les processus qui accompagnent la production des normes ou l'adaptation aux directives européennes (dans le cas de l'UE)/aux prescriptions internationales (dans le cas de l'OTAN). Les trois auteur.e.s se servent de la triple triangulation (des sources, des méthodes et théorique) afin de répondre à la question qui se trouve au cœur de leur problématique.

Conclusion

Le traçage de processus est une méthode d'analyse qualitative qui examine la causalité dans une étude de cas. Pour bien faire usage de cette méthode, il faut bien connaître les faits, les événements, les déclarations, les actions des acteurs. Reconstituer les séquences du processus étudié n'est qu'une étape car cette méthode n'est ni une analyse séquentielle d'un processus, ni un travail de contextualisation historique. L'utilisation de cette méthode exige une excellente connaissance de la littérature théorique, nécessaire pour identifier les mécanismes causaux. Elle implique également une collecte de données exhaustive. Enfin, la/le chercheur.e doit avoir le recul nécessaire pour que l'effet de x sur y puisse être observé et analysé en termes de mécanisme(s).

Pour aller plus loin

- Beach, D., Pedersen, R.B., *Process Tracing Methods – Foundations and Guidelines*, Ann Harbor, University of Michigan Press, 2013.
- Bennett, A., Checkel, J. (dir.), *Process Tracing. From Metaphor to Analytic Tool*. Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- Collier, D., « Understanding Process Tracing », *PS : Political Science and Politics* 2011, 44(4), pp. 823-830 ;
- Checkel, J.T., *Ideas and International Political Change: Soviet/Russian Behavior and the End of the Cold War*, New Haven, Yale University Press, 1997.
- Gheciu, A., « Security Institutions as Agents of Socialization? NATO and Post-Cold War Central and Eastern Europe », *International Organization*, 2005, 59(5), pp. 973-1012.

Annexe 8.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques

Quel type de question de recherche ?	Quand on utilise cette méthode, l'objectif est de comprendre comment x produit y . Autrement dit, le traçage de processus permet d'ouvrir la boîte noire de la causalité.
Quel type de démarche ?	La méthode est compatible avec un raisonnement inductif, déductif ou avec l'abduction.
Quelle approche théorique ?	Souvent la littérature distingue entre les mécanismes causaux qui reposent sur des postulats de choix rationnel et les mécanismes causaux qui mettent en avant des hypothèses constructivistes.
Quel rapport à la réalité ?	La méthode est ancrée dans la tradition positiviste. Elle est néanmoins compatible avec certains postulats ontologiques des constructivistes.
Quelle méthode de collecte de données ?	La Recherche documentaire L'entretien Les techniques narratives (les récits de vie) L'analyse de contenu L'analyse de discours L'observation
Quel type d'analyse ?	Qualitative
Quelles sont les difficultés ?	La collecte de données est exhaustive Le/la chercheur.e doit avoir le recul nécessaire pour que l'effet de x sur y puisse être observé.
Quelles sont les limites ?	La recherche porte sur un seul cas, mais qui peut être étudiée dans une perspective longue Cette méthode ne permet pas de généraliser. Dans les meilleurs des cas, cette méthode peut contribuer au développement d'une nouvelle série d'hypothèses ou d'amender les conclusions théoriques existantes.
Conseils pratiques	La collecte de données s'arrête quand la/le chercheur.e constate que toutes les autres sources confirment ce qu'il/elle a déjà pu observer. Le/la chercheur.e doit être ouvert à des explications théoriques alternatives du processus. Souvent les chercheur.e.s proposent des explications qui mettent au centre des mécanismes qui reposent sur des postulats des théories de choix rationnel ou sur des postulats constructivistes.

CHAPITRE 9

L'OBSERVATION EMPIRIQUE

1. Introduction

L'observation fait partie intégrante de la « boîte à outils » méthodologique. Cet instrument, qui peut s'avérer très pertinent dans certains contextes de recherche, est pourtant largement négligé en science politique. Contrairement à ce que l'on peut observer dans des disciplines voisines comme la sociologie ou l'anthropologie, les réflexions méthodologiques sur les usages de l'observation en science politique sont rares et incomplètes. Richard Fenno, alors président de l'Association Américaine de Science Politique, soulignait néanmoins en 1986, dans l'un des rares articles de science politique directement consacrés à cet outil : « l'observation est au cœur de l'analyse politique »²²⁵. Son appel à mieux considérer les techniques d'observation dans les recherches en science politique a été peu entendu. Malgré son potentiel pour la compréhension des phénomènes politiques, cette démarche est restée très minoritaire – pour ne pas dire marginale – dans le paysage académique de la science politique. Dans ce chapitre, nous évoquons certaines pistes permettant d'expliquer une telle mise en marge. Mais nous ne manquons pas de souligner le potentiel de cet outil, dont un usage rigoureux peut permettre d'enrichir considérablement les apports de la discipline. Les avantages de l'observation sont multiples. Certains sont liés à la pratique commune de l'observation : un regard curieux et naïf tourné vers la découverte. D'autres ont trait à la pratique scientifique de l'observation : un outil de recherche qui requiert la maîtrise de techniques et de savoir-faire spécifiques. L'observation peut alors contribuer à une meilleure compréhension du contexte d'un phénomène politique, à une analyse fine et dynamique des comportements politiques, ou encore à mettre en lumière les rapports de force entre les différents acteurs qui interviennent dans les processus politiques. Nous envisageons enfin les principaux enjeux théoriques et pratiques que soulève la mise en œuvre de cet outil en science politique en

225 Fenno, R.F., « Observation, context, and sequence in the study of politics », *American Political Science Review* 1986, 80(1), p. 3. Cet article reprend le texte du discours présidentiel prononcé par Fenno le 29 août 1985 à l'occasion du 81^e congrès de l'Association Américaine de Science Politique.

ce qui concerne la préparation du terrain, le recueil puis l'analyse des données. Pour ce faire, deux types d'observation sont ici considérés : l'observation ethnographique (qui consiste en une immersion partielle dans le groupe observé) et l'observation participante (qui se caractérise par une immersion totale dans le groupe étudié).

2. Origines et développement

L'observation est une pratique fondamentale dans l'histoire des découvertes pré-scientifiques et scientifiques. De l'astronomie à la géographie, en passant par la médecine ou la physique, les pratiques d'observation sont au cœur de la démarche scientifique. Depuis les récits de voyages d'Hérodote au ^v^e siècle av. J.-C., les géographes ont eu un rôle pionnier dans le développement des techniques d'observation. Puis d'importantes évolutions ont eu lieu entre les élans explorateurs de l'Occident (^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles) et le Siècle des Lumières, accélérant le passage d'une « observation par les sens » vers une « observation par la technologie »²²⁶. Des critères ont ainsi été développés et codifiés dans différents domaines d'étude pour systématiser et rationaliser le recueil d'informations : durée et récurrence des observations, enregistrement et classification des phénomènes observés (inventaires, collections), type de matériel nécessaire, etc.

Dans les sciences sociales, le développement de l'observation en tant que pratique scientifique s'opère à partir de la fin du ^{xix}^e siècle, sous l'influence d'ethnographes comme Frank Hamilton Cushing (1857-1900) ou Frederick Webb Hodge (1864-1956). Mais c'est l'anthropologue polonais Bronislaw Malinowski (1884-1942) qui est considéré comme le principal fondateur des méthodes d'observation en ethnologie/anthropologie, et plus particulièrement de l'observation participante, avec ses recherches en immersion parmi les Mélanésiens des îles Trobriand²²⁷. En sociologie, le recours à l'observation comme technique d'enquête va se structurer aux États-Unis dans la première moitié du ^{xx}^e siècle (1915-1940), à travers des recherches menées par plusieurs générations de professeur.e.s et d'étudiant.e.s de l'Université de Chicago, parmi lesquels William Thomas, Robert Park, Everett Hughes, Erving Goffman, Howard Becker, Anselm Strauss, etc. Ceux-ci développèrent et popularisèrent des enquêtes par observation dans des domaines tels que la sociologie urbaine, la sociologie du travail, la sociologie des migrations, la sociologie de la déviance, etc.

En tant que science sociale appliquée à des objets politiques, la science politique est a priori amenée à s'appuyer elle aussi sur des techniques d'observation pour comprendre les rapports de pouvoir au sein d'une société. Les objectifs d'une observation en science politique peuvent être multiples : reconnaître des rôles et des hiérarchies dans un groupe, mieux saisir les comportements et pratiques politiques (participation, obéissance, résistance, etc.), repérer les aspects informels du politique, comprendre les logiques de la prise de décision, etc. Mais quelle est la place de l'observation dans les dispositifs méthodologiques des chercheur.e.s en science politique ? Quelle valeur est accordée à cet instrument par les politologues ? Dans la science politique anglo-saxonne, quelques travaux pionniers se sont appuyés sur des observations directes entre les années

226 Peneff, J., *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, p. 25.

227 Malinowski, B., *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1963 (1922).

1960 et les années 1980²²⁸. Les défenseur.e.s de l'observation ont tenté par la suite de souligner la rationalisation des techniques d'observation en science politique afin d'en renforcer la légitimité scientifique²²⁹. Leurs initiatives ont trouvé un prolongement dans les années 2000 avec le développement de l'ethnographie politique²³⁰. Dans la science politique francophone, de nombreux travaux s'inscrivant dans les domaines de l'anthropologie politique ou de la sociologie politique mobilisent l'observation en tant qu'outil principal pour le recueil de données²³¹. L'Association Française de Science Politique a même créé en janvier 2016 un groupe de recherche consacré à l'ethnographie politique (EthnoPol)²³². Si de telles initiatives permettent de renouveler les études ethnographiques en science politique, peu d'auteur.e.s ont engagé une réelle réflexion méthodologique sur les usages et mésusages de l'observation dans cette discipline. Et cet outil reste encore globalement négligé par les chercheur.e.s en science politique.

3. Définition et grands principes

3.1. ARTICULATION AVEC LA THÉORIE

Qu'est-ce que l'observation ?

Deux définitions de l'observation peuvent être envisagées. En tant que pratique non scientifique (ou préscientifique) d'abord, l'observation peut être définie comme *un regard attentif et curieux sur l'environnement social d'un individu*. C'est ce que Jean Peneff qualifie d'observation « par les sens ». En tant que pratique scientifique ensuite, l'observation ne se limite pas au regard. Elle implique également un double effort de

228 Barber, J. D., *Power in Committees : an Experimental Study in the Government Process*, Chicago, Rand McNally, 1966 ; Alger, C. F., « Interaction and negotiation in a committee of the United Nations General Assembly », dans Rosenau, J. N. (ed.), *International Politics and Foreign Policy*, New York, Free Press, 1969 ; Dorff, R. H., Steiner, J., « Political decision making in face-to-face groups: theory, methods, and an empirical application in Switzerland », *American Political Science Review* 1981, 75, pp. 368-380 ; Schubert, G., *Political Culture and Judicial Behavior*, Volume II. *Subcultural Analysis: a Direct Observational Study*, New York, University Press of America, 1985.

229 Schubert, J. N., « Politics under the Microscope: Observational Methods in Political research », *International Politics Science Review* 1988, 9(4), pp. 305-325 ; Dargie, C., « Observation in Political Research: A Qualitative Approach », *Politics* 1998, 18(1), p. 66 ; Moug, P., « Non-participative Observation in Political Research : The 'Poor' Relation? », *Politics* 2007, 27(2), pp. 108-114.

230 Tilly, C., « Political Ethnography as Art and Science », *Qualitative Sociology* 2006, 29 pp. 409-412 ; Auyero, J., Joseph, L., Mahler, M. (dir.), *New Perspectives in Political Ethnography*, New York, Springer, 2007 ; Schatz, E. (dir.), *Political Ethnography : What Immersion Contributes to the Study of Power*, Chicago, CUP, 2009. Voir aussi, dans le domaine des études européennes : Adler-Nissen, R., « Towards a Practice Turn in EU Studies: The Everyday of European Integration », *Journal of Common Market Studies* 2016, 54(1), pp. 87-103.

231 Voir par exemple : Abélès, M., *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000 ; Bizeul, D., *Avec ceux du FN. Un Sociologue au Front national*, Paris, La Découverte, 2003 ; Combes, H., « Meetings de fin de campagne au Mexique et ethnographie des milieux partisans », *Politix* 2009, 85(1), pp. 149-179 ; Combes, H., Hmed, C., Mathieu, L., Siméant, J., Sommier, I., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix* 2011, 93, pp. 7-27.

232 Association Française de Science Politique, Groupe de projet 2015-2017 « EthnoPol, Ethnographie politique » (<http://www.afsp.info/gp/ethnopol.html>).

systématisation et de transcription des phénomènes observés (via des prises de notes par exemple) afin de « rendre compte d'une configuration globale d'acteurs et de relations »²³³. La place accordée à chacune des dimensions évolue en fonction des auteur.e.s. Catherine Marshall et Gretchen Rossman insistent sur le premier aspect et définissent l'observation comme « la description systématique des événements, comportements et artefacts dans l'ensemble social choisi pour l'étude »²³⁴. Le politologue Eric Savarese envisage plutôt l'enquête par observation comme une relation vécue à un terrain « destinée à l'analyse de scènes sociales et de processus sociaux que ce dernier a directement observés et consignés dans un journal d'enquête. »²³⁵ Kathleen et Billie De Walt vont plus loin encore, considérant que l'observation empirique implique à la fois un regard actif et conscient, un effort pour mémoriser, la prise de notes sur un carnet de terrain, la réalisation d'entretiens informels et, « peut-être le plus important », de la patience²³⁶.

Nous retiendrons trois critères principaux pour définir l'observation en science politique en tant qu'instrument méthodologique :

1. Une relation consciemment vécue à un terrain d'enquête ;
2. Un accompagnement dans la durée des phénomènes (dimension processuelle) ;
3. Une transcription des phénomènes observés (carnets de terrain, enregistrements visuels ou audio, etc.).

Quelle que soit l'approche retenue, l'observation en tant que pratique scientifique implique en outre le développement d'innovations pour rationaliser et améliorer les conditions de recueil et d'analyse des informations (ce que Jean Peneff qualifie d'observation « par les technologies »).

Pourquoi faire de l'observation en science politique ?

L'observation peut s'avérer utile dans différents domaines d'analyse des phénomènes politiques, soit en tant qu'outil principal, soit en complément d'autres outils méthodologiques. Elle peut nourrir des recherches dans des domaines tels que les politiques publiques, les relations internationales, la communication politique et, bien sûr, la sociologie politique et l'anthropologie politique. Son usage peut être particulièrement pertinent pour analyser les comportements individuels et les interactions entre individus dans des groupes ou communautés politiques : activités militantes dans un parti politique, participation à un mouvement social, campagnes électorales, négociations politiques, etc. Plus largement, l'observation permet de mieux saisir le contexte d'un phénomène politique, d'analyser les fluctuations des comportements politiques, de mieux comprendre les logiques du processus décisionnel, ainsi que la formulation et les conditions de mise en œuvre d'une politique publique. Tous les niveaux de pouvoir peuvent être observés, du local (réunions d'un budget participatif dans un

233 Chauvin, S., Jounin, N., « L'observation directe », dans Paugam, S. (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 143.

234 Marshall, C., Rossman, G., *Designing Qualitative Research*, Newbury Park, CA, Sage, 1995, p. 79 (traduit de l'anglais par les auteurs.es).

235 Savarese, E., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Ellipses, 2006, p. 57.

236 De Walt, K., De Walt, B., *Participant observation a guide for fieldworkers*, Walnut Creek, CA, AltaMira Press, 2002, p. vii. La dimension chronophage soulignée par les auteur.e.s constitue certainement la principale faiblesse de cet outil méthodologique. Nous reviendrons sur ce point dans les pages qui suivent.

quartier ; travail en section locale d'un parti politique) à l'international (sessions de négociations climatiques ; règlement de différends commerciaux).

Qu'attendre d'une observation ?

Le premier point fort de l'observation tient à son potentiel de découverte. Dans sa conception « naïve », l'observation est utile pour faire émerger des questions de recherche. Pour ce faire, la curiosité, la faculté de s'inquiéter, ou du moins de s'étonner là où d'autres ne s'étonnent pas, sont des qualités importantes dans les étapes initiales d'une recherche. Le fait d'adopter une posture contre-intuitive peut également aider à donner un sens nouveau aux phénomènes observés et à stimuler de nouveaux questionnements. Le politologue Frédéric Bon en a fourni un exemple saisissant dans un petit ouvrage satirique paru en 1986. Observant les comportements des hommes politiques sous la V^e République française, il renverse les présupposés sur l'essence même de l'activité politique :

« Si aujourd'hui, en 1986, de nombreux citoyen.ne.s ne comprennent plus rien aux jeux électoraux et au comportement des gouvernants, c'est qu'ils sont victimes d'une étrange illusion. Considérant l'agitation qui s'empare de la classe politique à l'approche d'un scrutin, ils en ont trop rapidement conclu que le projet majeur de nos dirigeants était d'accéder au pouvoir, ou de s'y maintenir, et le propos cardinal des différents partis de gagner les élections. Et pourtant, **une observation attentive de la réalité prouve** qu'il s'agit exactement de l'inverse. L'objectif profond des hommes politiques (...), ce n'est pas la victoire, c'est la défaite ».²³⁷

Bien que dépourvu de toute prétention scientifique, cet ouvrage satirique ouvre de nouvelles perspectives de recherche pour l'étude des comportements politiques. En mêlant observation et contre-intuitivité, l'*Éloge de la défaite en politique* incite à se détacher du sens commun et à porter un regard nouveau pouvant permettre de renouveler les analyses électorales classiques.

En tant que pratique scientifique, ensuite, l'observation permet d'entrer au cœur des processus politiques pour les étudier de plus près, de manière plus compréhensive et plus fine. L'observation présente alors cinq grands avantages pour le recueil et le traitement de données :

1. Elle met en relation différentes dimensions des comportements politiques (en confrontant les aspects formels et informels par exemple ; en considérant les évolutions de comportements dans le temps, selon les rôles et les configurations).
2. Elle permet de recueillir des données en contexte, alors que l'évènement est en train de se produire. Cette analyse en acte réduit – sans les faire disparaître – les possibilités de reconstruction des événements par les enquêté.e.s. L'observation ne donne cependant pas accès à des données « neutres », dans la mesure où les enquêté.e.s sont en général conscients de la présence de l'enquêteur et que cette présence suffit à influencer leurs comportements.
3. Cet outil est l'un des plus complets de la « boîte à outils » du/de la chercheur.e dans la mesure où, mobilisé avec rigueur, il permet de recueillir simultanément différents types de données : a) des données verbales (échanges de paroles entre enquêté.e.s qui peuvent être enregistrés ou retranscrits par l'enquêteur.e) ;

²³⁷ Bon, F., Burnier, M.-A., *Que le meilleur perde. Éloge de la défaite en politique*, Paris, Balland, 1985, p. 11 (nous soulignons).

- b) des données non verbales (configurations, gestes, regards, mouvements et autres signes pouvant être interprétés par l'enquêteur.e).
4. Dans certaines conditions, l'observation peut ouvrir de nouvelles pistes de recherche initialement non envisagées. Tel fut le cas pour le sociologue William Foote Whyte lorsqu'il observa entre 1937 et 1940 des groupes de jeunes immigrés italiens dans un quartier de Boston : « j'ai eu les réponses à des questions que je n'aurais même pas imaginé poser si j'avais cherché à m'informer uniquement sur la base d'entretiens »²³⁸.
 5. L'observation peut être un moyen privilégié d'accès à d'autres outils méthodologiques : accès à des documents et archives dont nous aurions pu ignorer l'existence ; accès à des enquêtés qui n'auraient pas pu être rencontrés par un autre canal, etc.).

Plus généralement, la proximité immédiate avec les données peut permettre de tester, d'enrichir, voire de guider les théorisations du politique en faisant émerger de nouvelles perspectives d'analyse. L'observation est d'ailleurs souvent – mais pas exclusivement – mobilisée dans des recherches de type inductif. Cependant, l'observation est un outil difficile à mettre en œuvre. *Observer*, dans le sens de porter un regard attentif, peut sembler à la portée de tout.e étudiant.e ou chercheur.e. Mais *faire de l'observation* en respectant les critères de rigueur scientifique s'avère beaucoup plus complexe et soulève d'importants défis²³⁹. En outre l'observation ne doit pas être pensée comme un instrument de recherche autosuffisant, mais comme un élément dans une stratégie plus large de combinaison méthodologique (par exemple avec des entretiens).

Les limites de l'observation

En dépit du fort potentiel heuristique de l'observation, les difficultés pratiques sont souvent invoquées pour rejeter cet outil méthodologique : les conditions d'accès au milieu d'enquête, la relation parfois complexe et inconfortable avec les enquêté.e.s, le temps qu'implique le recueil de données par observation, la difficulté à consigner les données, les risques de biais interprétatifs, etc. Le sociologue Everett Hughes, réputé pour la finesse de ses observations, reconnaissait lui-même éprouver des difficultés à mobiliser cet instrument : « L'observation de terrain ne m'a jamais semblé facile ; (...) le début est toujours pour moi une torture. Les documents sont d'une approche tellement plus facile : il suffit de les dépoussiérer et de les ouvrir »²⁴⁰.

La démarche d'observation en elle-même peut avoir quelque chose de dérangeant dans la mesure où le/la chercheur.e se confronte directement à son milieu d'enquête. L'enquêteur.e doit sortir de son bureau et faire l'effort de s'insérer dans son laboratoire social. Pour reprendre la célèbre formule du sociologue Robert Park, nombre de chercheur.e.s en science politique résistent encore à aller se « salir les

238 Whyte, W., *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2002 (1943), p. 332.

239 Sur les défis méthodologiques de l'observation en sciences sociales, voir Kawulich, B., « Participant Observation as a Data Collection Method », *Qualitative Social Research* 2005, 6(2), pp. 4-6.

240 Hughes, E., *Le regard sociologique. Essais choisis* (Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie), Paris, EHESS, 1996, p. 268, cité par Peneff, J., *op. cit.*, p. 21.

pantalons avec de la vraie recherche »²⁴¹. L'immersion dans un milieu d'enquête implique une réflexivité – quant au rapport avec les enquêté.e.s ou au statut du/de la chercheur.e en science politique – qui complexifie les conditions de recueil et d'analyse des données. Il est souvent difficile de garder une distance critique envers des acteurs étudiés pour lesquels on a de l'intérêt, voire de la sympathie. À l'inverse, il peut être compliqué de s'immiscer dans un groupe auquel on se sent complètement étranger²⁴². Lorsqu'il/elle s'affranchit de ses propres réticences, le/la chercheur.e qui observe doit en effet pouvoir accéder au milieu d'enquête. Comment négocier les conditions d'accès ? Comment se faire accepter dans le milieu ? Il s'agit d'un double défi dans la mesure où l'enquêteur.e doit souvent se faire accepter dans un premier temps par le haut (obtenir une autorisation de la part d'une autorité), puis dans un second temps par le bas (c'est-à-dire par les membres du groupe observé, en faisant en sorte que l'observation perturbe le moins possible leurs comportements).

Par ailleurs, force est d'assumer le caractère incomplet d'une observation. On ne peut ni tout voir, ni tout entendre. Il faut cibler son observation, puis trier et hiérarchiser les nombreuses informations qui nous parviennent. Surtout, certains espaces d'interaction sont souvent fermés. Il est rare qu'un.e enquêteur.e puisse accéder librement à toutes les réunions d'une négociation internationale ou à toutes les salles d'un parlement. De plus, l'observation ne permet pas de saisir les enjeux cognitifs qui sous-tendent les comportements des individus. Cet outil n'aurait donc de valeur réelle que combiné à d'autres outils (notamment l'entretien). La triangulation permet en outre de limiter les risques de surinterprétation des données recueillies. On réalise par exemple des entretiens complémentaires – en action ou a posteriori – avec certain.e.s enquêté.e.s pour intégrer leurs points de vue à nos analyses.

C'est enfin le caractère chronophage de l'observation qui rebute nombre de chercheur.e.s. Cet outil nécessite un investissement empirique important. Le temps mobilisé pour la préparation et pour le déroulement d'une observation est peu compatible avec les exigences actuelles de la discipline en termes de productivité scientifique. En science politique, plusieurs auteur.e.s constatent un délaissement stratégique de l'observation, son rapport coûts-bénéfices étant jugé trop élevé²⁴³. Et pour les étudiant.e.s, le temps nécessaire à la réalisation d'une observation dans de bonnes conditions peut parfois être difficile à concilier avec le programme des études : calendrier des cours, délais imposés pour la remise du mémoire ou du travail de fin d'études, etc.

241 Park, R., Cours à l'université de Chicago, 1915, cité par Lofland, L., « Understanding Urban Life. The Chicago Legacy », *Urban Life* 1983(1), p. 497.

242 Avanza, M., « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas ses indigènes ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », dans Fassin, D., Bensa, A. (dir.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 41-58.

243 Schubert, J. N., *op. cit.*, p. 308.

3.2. TYPES D'ENQUÊTES PAR OBSERVATION

Les types d'observation

Deux principales manières d'observer sont envisageables en science politique : l'observation ethnographique et l'observation participante (voir Encadré 9.1). L'observation ethnographique consiste en une immersion partielle dans le groupe observé. L'enquêteur.e se place en retrait pour accompagner les interactions, processus et phénomènes politiques dont il/elle rend compte. Il/elle a une disponibilité importante pour recueillir des données dans la mesure où il/elle ne s'implique pas directement dans les activités du groupe. Mais s'il/elle n'a pas pris suffisamment de précautions en amont pour préparer le terrain, sa présence risque de susciter une certaine défiance et les données qu'il/elle obtiendra porteront les traces de cette défiance. L'enquêteur.e peut aussi être amené.e à intervenir ponctuellement dans les interactions (en général pour répondre à des demandes formulées par les enquêté.e.s qu'il serait délicat de refuser). Il arrive qu'il/elle soit pris.e à témoin, qu'on lui demande son avis lors d'un débat, qu'on le/la sollicite pour un conseil avant une prise de décision (« qu'en penses-tu ? », « comment ferais-tu ? », etc.), voire qu'on lui demande de rendre un service à un.e ou des enquêté.e.s. De telles demandes traduisent parfois une stratégie pour tester l'enquêteur.e – vérifier s'il/elle est fiable, si on peut lui faire confiance – ou pour engager avec lui/elle un rapport de domination.

À l'inverse, l'observation participante se caractérise par une immersion totale dans le groupe étudié. L'enquêteur.e se place au cœur du groupe et vit de l'intérieur les processus et phénomènes politiques dont il/elle rendra compte. La relation avec les enquêté.e.s est a priori facilitée par une plus grande proximité et une meilleure interconnaissance. Mais dans ce type d'observation l'enquêteur.e a moins de disponibilité pour enregistrer les informations (prise de note), puisqu'il/elle est également en action de par son implication directe dans le groupe. Pour réaliser une observation participante, un.e chercheur.e va devoir prendre le rôle d'un.e enquêté.e. En sociologie, un cas célèbre de prise de rôle a été l'engagement de Loïc Wacquant dans un club de boxe de Chicago (dans le ghetto noir de Woodlawn)²⁴⁴. En science politique, la prise de rôle peut passer par l'obtention d'un emploi dans une administration²⁴⁵, par l'adhésion et l'engagement militant dans un parti politique²⁴⁶, etc. Un.e étudiant.e pourra se créer l'opportunité de réaliser une observation participante dans le cadre d'un stage, par exemple dans une ONG, une organisation internationale, un ministère, etc. Cependant, la réalisation d'un stage dans une organisation sur laquelle on fait sa recherche n'implique pas automatiquement la réalisation d'une observation participante. La mise en œuvre de cet outil méthodologique nécessite, comme nous l'avons déjà mentionné, une démarche consciente et la mobilisation des techniques spécifiques. Par ailleurs, un stage peut tout aussi bien permettre de recueillir des données via d'autres outils, sans engager d'observation (travail sur archives et documents internes, entretiens, etc.).

244 Wacquant, L., *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2001.

245 Spire, A., *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

246 Bizeul, D., *Avec ceux du FN. Un sociologue au Front national*, Paris, La Découverte, 2003.

Enfin, une troisième approche de l'observation est envisageable dans certains cas, même si elle est beaucoup moins courante : l'observation distante. Dans ce type d'observation, l'enquêteur.e réalise une immersion non physique dans un groupe et s'attache à rendre compte de processus vécus à distance. Les enjeux sont particuliers puisqu'il n'y a pas de contact physique entre l'enquêteur.e et les enquêté.e.s. S'il y a bien une relation « vécue » au terrain, ce terrain est dématérialisé. Une telle approche peut être adaptée pour observer les enjeux politiques liés à l'usage des nouvelles technologies, par exemple le développement d'une mobilisation sur un réseau social. L'invisibilité du/de la chercheur.e soulève d'importants enjeux à la fois éthiques et pratiques : le/la chercheur.e est lui/elle-même invisible pour ses enquêté.e.s, les modalités de prise de contact sont parfois complexes, certaines données sont inobservables ou ininterprétables²⁴⁷.

ENCADRÉ 9.1 : LES TROIS TYPES D'OBSERVATION

1. L'observation ethnographique est une immersion partielle dans le groupe observé. L'enquêteur.e est présent.e sur le terrain en tant que spectateur ou spectatrice. Il/elle se place en retrait et observe de manière discrète.
 2. L'observation participante est une immersion totale dans le groupe étudié. L'enquêteur.e est présent.e sur le terrain en tant qu'acteur ou actrice. Il/elle se place au cœur du groupe et vit de l'intérieur les interactions et les processus qu'il/elle observe.
 3. L'observation distante est une immersion non physique dans un groupe afin de rendre compte de processus vécus à distance (par exemple une communauté en réseau). Le terrain d'enquête est dématérialisé.
-

Les postures d'observation

Une fois que le type d'observation a été défini, deux situations théoriques sont envisageables pour mener une observation : l'enquête par dépaysement et l'enquête par distanciation. Dans le premier cas, on observe un milieu très éloigné de son milieu habituel. Le décalage facilite l'observation en tant que telle (pourvu qu'on ait pu accéder au terrain). On porte un regard neuf – et parfois naïf – sur les phénomènes observés et où tout ou presque est susceptible de nous étonner. Mais le risque est de mal interpréter ou de surinterpréter certaines données. Dans le second cas, on observe un milieu très proche de son milieu habituel. Les enjeux sont exactement inverses. Il est plus difficile de repérer des phénomènes surprenants. Notre regard est usé. Certains aspects ont été tellement routinisés qu'ils semblent naturels et passent inaperçus. Mais la maîtrise des codes réduit – sans les supprimer – les risques de mauvaises interprétations. En pratique, il est bien souvent difficile pour un.e chercheur.e de savoir avec précision à quel niveau de proximité il/elle se situe vis-à-vis du milieu dans lequel il/elle enquête, voire de se placer clairement dans l'une ou l'autre de ces catégories.

247 Sur les enjeux de l'observation distante, voir Demazière, D., *et al.*, « Ethnographie de terrain et relation d'enquête. Observer les "communautés" de logiciels libres », *Sociologie* 2011, 2, pp. 165-183.

En ce qui concerne les conditions pratiques d'observation, quatre stratégies de recherche ont été identifiées : la *pure participation*, la *participation-comme-observation*, l'*observation-comme-participation* et la *pure observation*²⁴⁸. Les deux premières sont liées à des observations participantes et les deux autres à des observations ethnographiques ou distantes. Chacune de ces postures comporte des avantages et des contraintes. Le choix de l'une ou de l'autre dépend de l'objet étudié, de la problématique et surtout des conditions d'accès au terrain d'enquête. L'enquêteur.e « choisit et endosse des rôles qui lui permettent d'étudier au mieux, en composant avec ce qu'il est, les dimensions de la société dont il a entrepris l'investigation »²⁴⁹. Mais le rôle joué par l'enquêteur.e et ses relations avec le milieu d'enquête évolueront en fonction de la stratégie adoptée.

Le/la *pure participant.e* réalise son enquête à couvert et en secret. Son identité de chercheur.e et son projet de recherche ne sont pas dévoilés aux enquêtés.e.s. Il/elle se fait passer pour un membre du groupe qu'il/elle observe. Cette posture éthiquement discutable permet de recueillir des informations plus brutes et moins maltraitées par les jeux de rôle susceptibles de s'instaurer entre enquêteur.e et enquêté.e.s. Mais si un.e enquêté.e découvre la « tromperie », le/la chercheur.e risque fort d'être définitivement exclu.e du terrain. Par ailleurs, le/la chercheur.e qui adopte cette stratégie doit avoir conscience de deux autres risques : la conversion (se prendre au jeu) et la confiance (informer un.e enquêté.e dont il/elle a la confiance par souci d'intégrité).

Le/la *participant.e-comme-observateur* est également directement engagé.e dans les processus qu'il/elle observe. Mais cette posture se distingue de la pure participation sur un aspect fondamental : on participe à découvrir sans cacher aux enquêtés.e.s que l'on réalise une recherche scientifique (sans être pour autant obligé.e d'indiquer l'ambition exacte de notre travail). Mais hormis dans des petits groupes, une observation se fait rarement complètement à découvert, certaines personnes n'étant pas mises au courant de l'observation. Cette posture est plus rassurante puisqu'elle limite les risques d'exclusion durant l'enquête de terrain. L'enjeu est de se faire connaître tout en sachant se faire oublier. L'enquêteur.e développe des relations dans la durée avec les enquêtés, dont il/elle gagne progressivement la confiance. Il/elle peut ponctuellement compléter ses observations par des entretiens plus formels avec certain.e.s d'entre eux/elles. Les risques principaux de cette stratégie sont le manque de confiance et l'excès de confiance. Dans un cas l'enquêteur.e ne parvient pas à briser la glace avec les membres du groupe. Dans l'autre au contraire se développe une intimité – relation amicale, voire amoureuse – avec certain.e.s enquêtés.e.s. On risque de s'identifier aux « indigènes » et de perdre le sens des priorités (observer avant de s'engager). L'enquêteur.e doit en effet garder une certaine distance pour recueillir et analyser les informations. Une trop grande proximité avec certain.e.s enquêtés.e.s peut biaiser le regard et réduire les facultés d'observation.

La troisième posture est celle de l'*observation-comme-participation*. Cette stratégie consiste en une observation ponctuelle, à couvert ou à découvert, avec une présence de courte durée sur le terrain. Elle est adaptée pour l'observation d'événements.

248 Junker, B., *Field Work : An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, University of Chicago Press, 1960 (cité par Gold, R. I., « Jeux de rôle sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », dans Cefaï, D. (org.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, p. 340).

249 Gold, R. I., *op. cit.*, p. 348.

ments politiques comme des conventions de partis politiques, des sommets internationaux, etc. La concentration du travail d'observation peut aussi être utile lorsque le calendrier de la recherche est serré (ce qui est souvent le cas par exemple pour des mémoires de fin d'études). Elle réduit aussi les risques de « virer indigène »²⁵⁰. Cependant, la superficialité du contact avec le milieu d'enquête augmente les risques d'incompréhensions ou de mauvaises interprétations des données recueillies. Le travail de préparation est donc fondamental avant de mettre en œuvre cette stratégie de recherche. Par ailleurs, les enquêteur.e.s cherchent souvent à compenser la brièveté de leur présence sur le terrain en intensifiant les échanges avec les enquêté.e.s. La densité des interactions qui en résulte risque alors de perturber les enquêté.e.s et de brouiller les informations.

Enfin, le rôle de *pure observation* exclut toute relation directe entre l'enquêteur.e et les enquêté.e.s. Le/la chercheur.e ne prend pas le rôle des enquêté.e.s. Il/elle ne participe pas directement aux processus qu'il/elle observe. Il/elle assume son extériorité au groupe tout en restant le/la plus discret/discrète possible afin de se faire oublier. Cette posture est avant tout théorique dans la mesure où la présence même du/de la chercheur.e sur le lieu d'enquête pèse sur les interactions au sein du groupe. De plus, en refusant tout contact direct avec les enquêté.e.s, on prend le risque de recueillir des données incomplètes et difficiles à analyser. On se prive en effet d'échanges verbaux qui pourraient permettre de mieux comprendre comment les individus interprètent leurs propres actions et celles des autres membres d'un groupe.

4. Comment faire ?

4.1. DÉFINIR ET PRÉPARER SON ENQUÊTE

L'acquisition de savoir-faire pour mener une observation implique de maîtriser certaines techniques, mais nécessite aussi un apprentissage par la pratique. Avant tout, il convient de bien définir le lieu et la population qui feront l'objet de l'enquête, ainsi que la durée de l'observation (ou des observations). Si de tels choix sont très liés aux objectifs de la recherche, « une enquête par observation n'est techniquement réalisable qu'auprès de petits groupes d'individus, et dans des espaces géographiquement circonscrits »²⁵¹. La délimitation du terrain d'enquête devra en outre être expliquée et justifiée dans le travail final. Vous devez aussi réfléchir en amont aux enjeux de la représentativité et de la temporalité de votre enquête. Le manque de représentativité est souvent assumé, voire revendiqué par les tenants de l'observation, cet outil se plaçant généralement en dehors d'une logique d'échantillonnage (voir chapitre 4)²⁵². Le risque lié à la représentativité existe néanmoins lorsque les observations sont de courte durée : comment un.e étudiant.e qui observerait des interactions pendant une semaine pourrait-il/elle s'assurer qu'il/elle n'est pas tombé.e sur une semaine atypique ou exceptionnelle (par exemple lors de l'observation des relations entre les dirigeant.e.s politiques et leurs administrations) ? Ou comment un.e chercheur.e pourrait analyser les relations de pouvoir lors d'un cycle de budget participatif en n'observer

250 Gold, R. I., *op. cit.*, p. 346.

251 Savarese, E., *op. cit.*, p. 59.

252 Chauvin, S., Jounin, N., *op. cit.*, p. 151.

vant qu'une soirée de réunions dans un quartier ? Il importe donc de considérer lors de la préparation de l'enquête la possibilité de réaliser une série d'observations plutôt qu'une observation unique. Cette critique a bien sûr moins de portée lorsque l'observation porte sur des événements ponctuels comme une convention d'un parti politique ou un débat entre des candidat.e.s à une élection présidentielle. Quoi qu'il en soit, la durée, la récurrence et l'étalement des observations doivent être anticipés et évalués en fonction des ressources du/de la chercheur.e.

Une fois définis les cas et les terrains d'étude, vous devez négocier votre place puis vous installer dans les meilleures conditions possibles sur votre lieu d'enquête. Pour ce faire, la rencontre préalable avec certains membres du groupe – idéalement les plus haut placé.e.s dans la hiérarchie – constitue souvent une étape incontournable pour accéder au terrain (sauf bien sûr lorsqu'une observation masquée est envisagée). Cette rencontre est l'occasion de présenter les principaux objectifs de votre enquête et de négocier le « pacte ethnographique » : autorisations d'accès et accréditations, restrictions éventuelles, durée de la présence, enjeux éthiques (en tenant compte des conditions formelles imposées par les universités et les agences de financement de la recherche). La phase de préparation du terrain passe aussi par le recueil préalable d'informations sur le milieu à observer : quelle est la configuration des lieux (plans) ? Qui pourrait être sur les lieux (trombinoscope, organigramme) ? Quels sont les horaires des activités et qui y participe (planning, agenda) ? Vous devez également envisager en amont les effets possibles de votre présence dans le milieu d'enquête.

4.2. LA GESTION SUR LE TERRAIN

Une fois sur le lieu d'enquête, la gestion d'une observation doit être envisagée dans la durée : il faut savoir être patient.e pour ne pas se brûler les ailes dès les premières interactions avec les enquêté.e.s. Une première précaution est d'objectiver son propre statut d'observateur ou d'observatrice. En tant que chercheur.e, ou en tant que nouveau collègue dans les cas d'observations à couvert, comment vais-je être perçu.e par les individus observés ? Quelle image vais-je dégager ? Différents rôles assignés aux chercheur.e.s par les enquêté.e.s sont susceptibles de compliquer le recueil d'informations, voire de provoquer des situations inconfortables (cf. Encadré 9.2 ci-dessous).

ENCADRÉ 9.2 : LES DIFFÉRENTS RÔLES ASSIGNÉS AUX CHERCHEUR.E.S

1. La position la plus favorable est celle du/de la chercheur.e accepté.e, qui sait se fondre dans l'environnement. Attention toutefois à l'excès de confiance, qui risque de nuire à la faculté de discernement. On pense parfois à tort être bien accepté.e ou s'être fait oublier face à des enquêté.e.s qui masquent leur jeu, mais qui adaptent leur comportement du fait d'une présence externe.
2. Le/la chercheur.e apparaît parfois désorienté.e, notamment dans la phase d'adaptation au terrain et d'apprentissage des codes. Cela risque de produire des décalages et une mauvaise relation avec les enquêté.e.s (qui peuvent se sentir offensé.e.s par certains de nos gestes), ou encore des biais interprétatifs liés à une mauvaise compréhension des codes. Cette configuration peut surtout se produire dans le cas d'un décalage culturel, économique, social et/ou générationnel important entre le/la chercheur.e et les enquêté.e.s. Par exemple lorsqu'un.e chercheur.e

européen.ne expérimenté.e part étudier les enjeux de la socialisation politique des jeunes dans une « École de Participation Citoyenne » à Caracas (Venezuela).

3. Le/la chercheur.e peut être sollicité.e pour observer un groupe. Il/elle répond alors à une demande interne. Les principaux risques sont un manque de liberté d'action pour observer, une ouverture seulement partielle du terrain, ou de faire face à la méfiance de certain.e.s enquêté.e.s susceptibles de se sentir contrôlé.e.s. Par exemple lorsque la direction d'un parti politique commande une enquête sur les pratiques militantes au sein du parti.
4. Le/la chercheur.e peut également être mobilisé.e, c'est-à-dire directement interpellé.e et pris.e dans les jeux de pouvoir durant son travail d'observation (pour lui demander un avis, voire pour le/la pousser à prendre parti dans un débat). Cette situation est particulièrement délicate lorsque l'on envisage de réaliser une *pure observation* (qui implique de limiter les interactions directes avec les enquêté.e.s). Elle l'est bien moins lorsqu'il s'agit d'une observation participante.

Une présence prolongée peut permettre de réduire les risques de perturbation liés à la présence de l'enquêteur.e au sein du groupe qu'il/elle étudie.

Sur son lieu d'enquête, un.e chercheur.e en science politique observe généralement des cérémonies, c'est-à-dire des activités organisées, comme des réunions politiques, des manifestations, des fêtes, etc. Outre les rites, les aspects formels et les interactions préparées (voire routinières), il/elle peut prêter attention à des interactions spontanées, comme dans le cas d'une rencontre inattendue entre deux anciens collègues lors d'une manifestation, ou lorsqu'un.e candidat.e à une élection se fait interpeller par un.e passant.e durant une activité de campagne électorale sur un marché. Il/elle peut enfin porter son regard sur des lieux et des objets, c'est-à-dire le cadre des cérémonies et interactions. Il est difficile de maintenir simultanément ce triple niveau d'attention. C'est pourquoi il est souvent conseillé de commencer par repérer les éléments de contexte pour ensuite se concentrer sur les interactions (formelles/informelles, préparées/spontanées). En ce qui concerne l'angle d'observation – c'est-à-dire le positionnement du/de la chercheur.e et la manière dont il/elle focalise son attention – trois stratégies sont envisageables : 1) rester toujours à la même place afin de recueillir des données comparables ; 2) varier les positions afin de voir la diversité des situations ; 3) ne plus prendre les lieux comme point fixe, mais les personnes (suivre une personne dans ses déambulations). Là encore, ce sont les ambitions de la recherche qui vont guider vos choix.

Lors d'une observation, l'enquêteur.e doit mettre ses différents sens en éveil : des sons peuvent être analysés, tous comme des odeurs, voire des textures. La vue est bien sûr essentielle. Mais comment regarder ? Où regarder ? Qui regarder ? Il faut savoir jouer entre différents exercices de regards et en particulier alterner entre le balayage (regard élargi) et le ciblage (scruter pour faire ressortir certains détails) afin de trouver un équilibre entre l'attention aux particularités et la contextualisation générale. Si les choix de regards doivent répondre à des critères scientifiques, ils sont souvent guidés par notre subjectivité, par nos intuitions et par le contexte de l'observation. Le/la chercheur.e doit en effet constamment s'adapter aux évolutions des interactions, gérer des perturbations ponctuelles, réagir à des événements qui le surprennent, etc. Autant d'éléments imprévisibles qui sont susceptibles de faire évoluer sa stratégie en cours d'observation.

4.3. LE RECUEIL DES DONNÉES

Pour recueillir, transcrire et analyser des informations, vous disposez de différents moyens. Parmi ceux-ci, le carnet de terrain (parfois appelé journal de bord, ou encore carnet de notes) est devenu incontournable en sciences sociales (voir Encadré 9.3). La prise de notes sur un carnet de terrain est la technique classique par excellence. Le carnet est un objet sacré pour nombre de chercheur.e.s qui utilisent les techniques d'observation à découvert. C'est aussi un objet de curiosité pour les enquêt.e.s, qui aimeraient bien savoir ce que l'on y note.

Mais n'oublions pas que le carnet de terrain est un moyen et pas une fin. Le matériel doit avant tout être pratique, adapté et fonctionnel pour transcrire les observations : un carnet de taille et d'épaisseur réduites pour pouvoir noter aisément en se déplaçant (idéalement le carnet doit pouvoir être rangé dans une poche de vêtement) ; un carnet assez sobre pour éviter de trop attirer l'attention des enquêt.e.s ; un stylo qui fonctionne et un stylo de rechange pour ne pas avoir à demander du matériel aux enquêt.e.s, etc. La présentation et l'organisation du carnet ne suivent pas de règles strictes, pourvu qu'il permette de noter un maximum d'informations et que celles-ci puissent ensuite être traitées dans de bonnes conditions (ce qui implique notamment de garder une cohérence globale dans la stratégie de prise de note, d'écrire assez lisiblement pour savoir se relire, ou encore de maîtriser son propre système d'abréviations). Ce document personnel est souvent répétitif et difficilement intelligible pour une tierce personne, dans la mesure où il doit rendre compte de la saturation du terrain d'enquête. L'important est qu'il soit intelligible a posteriori pour l'enquêteur.e.

Une prise de notes doit être discrète. Lorsque la prise de notes devant les enquêt.e.s s'avère sensible ou risque de perturber les interactions, il est utile de trouver des moments pour s'isoler quelque peu et/ou de se limiter à rédiger des « notes repères »²⁵³ qui seront étayées sur base mémorielle lorsque le moment sera plus opportun. La prise de notes doit cependant être la plus exhaustive possible, afin de ne pas perdre des éléments qui passent pour des détails sur le moment, mais qui pourraient s'avérer importants lors d'une étape ultérieure de la recherche. Dans certains cas, la prise de notes peut être complétée par l'usage de technologies modernes : dictaphones pour des enregistrements audio, appareils photo et caméras pour des enregistrements d'images ou de vidéos. Les progrès technologiques rapides conduisent à une réduction sensible de la taille du matériel (tablettes pour la prise de notes, mini-caméras), à l'augmentation des possibilités de stockage des données et au développement de logiciels d'analyse plus performants. Tous ces outils peuvent être mobilisés afin de rationaliser plus encore les conditions de recueil et de traitement des données. L'usage des technologies modernes doit cependant faire l'objet d'une réflexion préalable (quelle pertinence, quels apports, quels effets pervers ?) et doit être évoqué lors de l'accès au terrain. Il arrive souvent que l'on interdise à l'enquêteur.e les enregistrements autres que les prises de notes manuelles.

Enfin, il est souvent pertinent de compléter l'observation par la réalisation d'entretiens de contrôle (voir chapitre 6). Popularisée par les sociologues de l'École de Chicago, notamment à travers les travaux d'Everett Hugues, cette triangulation

253 Arborio, A.-M., Fournier, P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 1999, p. 54.

entre une observation et des entretiens ponctuels *in situ* peut permettre de souligner certaines interprétations que les acteurs font de leurs propres actions. Cela réduit également le risque de décalage interprétatif lors de l'analyse des informations recueillies. Il importe en outre de rester modeste à l'heure d'interpréter des observations et de « ne pas croire que l'on sait parce que l'on a vu »²⁵⁴. Tout comme il est fondamental d'accepter que l'observation sera toujours incomplète (voire parcellaire) et déformante. Le risque de déformer et maltraiter les données est important à toutes les étapes du processus, et particulièrement entre l'observation et la prise de notes, puis entre la prise de note et l'analyse.

ENCADRÉ 9.3 : ENJEUX PRATIQUES DE LA PRISE DE NOTES SUR LE CARNET DE TERRAIN.

- Prendre l'habitude de questionner. Multiplier les interrogations. Même si certaines vous paraissent, sur le coup, très banales, notez-les.
- Décrire le territoire observé et son environnement proche (exemple : immeuble, quartier, etc.). Est-ce un lieu ouvert ou clos ? À quel usage ce lieu est-il dédié ? L'entrée est-elle libre ou restreinte ? Comment l'espace est-il organisé ? Comment les individus se placent-ils et évoluent-ils dans l'espace ? Les déplacements sont-ils aisés ou bien la configuration du lieu réduit-elle la mobilité ? Sinon, quelles sont les conditions officielles d'entrée ? L'activité qu'on y observe correspond-elle à un usage ponctuel ou habituel du lieu ? L'ambiance est-elle calme et discrète ou bien au contraire agitée et tapageuse ?
- Faire l'inventaire des objets et prêter attention aux détails du lieu (peintures, œuvres d'art, livres et brochures, types de fleurs, etc.). Ces éléments informent-ils sur le contexte ? Ont-ils une influence apparente sur les interactions entre les individus ? Les objets ont-ils une valeur autre que décorative ? Attirent-ils l'attention et la curiosité des participant.e.s ? Suscitent-ils la surprise et le débat ou sont-ils intégrés comme des éléments habituels ? Sont-ils utilisés durant l'observation ?
- Observer les personnes : combien de personnes sont présentes ? Comment viennent-elles ? Arrivent-elles seules, en couple, en groupe ? Dans quel ordre et suivant quel protocole entrent-elles dans le lieu observé ? Sont-elles connues et leur entrée suscite-elle des réactions ? Distinguer « les habitué.e.s » et les éventuels nouveaux/velles venu.e.s. Comment ces dernier.e.s sont-ils/elles accueilli.e.s ? Certaines personnes restent-elles isolées ?
- Il est souvent utile pour donner une dimension concrète à l'observation de dessiner un plan du lieu et d'y indiquer les positions des individus. Noter certaines caractéristiques qui semblent utiles, comme le sexe, la tranche d'âge apparente, chercher d'éventuels indices d'appartenance sociale ou culturelle (tenue vestimentaire, etc.) ? Peut-on observer une certaine homogénéité ou, au contraire, une hétérogénéité des participant.e.s ?
- Observer les attitudes et les flux (entrées, changements de places, sorties temporaires ou définitives). Y a-t-il des règles formelles de prise de parole et de mobilité (placement imposé) ? Ou les interactions sont-elles plutôt informelles ? À quel rythme évoluent les flux de paroles et les déplacements ? Peut-on déceler des manières de parler et de communiquer particulières (lexique indigène, gestuelle).

254 Formule attribuée à M. Mauss dans Savarese, E., *op. cit.*, p. 61.

Peut-on ressentir de l'entrain, de la joie, de l'excitation, de la nonchalance, de l'irritation, de l'impatience, de l'inquiétude, etc. ? Peut-on percevoir des liens entre des changements d'attitudes et des déplacements (une personne irritée par un commentaire qui quitterait le lieu par exemple) ?

- Situer les individus dans l'espace et entre eux. Qui fait quoi ? Qui se place où ? Y a-t-il simultanément une activité centrale et des activités considérées comme secondaires ? Comment les rôles sont-ils distribués ? Peut-on observer des hiérarchies et une division du travail ? Si oui, selon quels critères (genre, âge, etc.) ?

4.4. L'ANALYSE DES DONNÉES D'OBSERVATION

Une fois les données collectées vient l'étape de l'analyse. Les analyses de données recueillies par observation se font le plus souvent de manière qualitative, par le biais d'un « travail méticuleux et systématique d'analyse d'une grande masse de données récoltées sur le terrain »²⁵⁵. Les données sont sélectionnées, organisées, hiérarchisées, croisées puis interprétées par la/le chercheur.e, qui peut mobiliser des techniques de codage classiques²⁵⁶ ou des logiciels spécifiques de traitement qualitatif (voir chapitre 7). Cette phase est certainement la plus frustrante pour la/le chercheur.e dans la mesure où un nombre non négligeable d'informations recueillies devront être « sacrifiées » et ne seront pas directement mobilisées dans les analyses.

Les sociologues Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier proposent trois manières de procéder pour ordonner les données : 1) la *description ordonnée*, qui consiste à reconstruire des processus sur la base d'une série d'observations ; 2) le *raisonnement illustré*, qui consiste en une mise en juxtaposition d'éléments d'analyse et d'éléments de contextualisation (extraits par exemple du journal de terrain) ; 3) les *longues scènes commentées*, qui consistent plus en des descriptions détaillées d'éléments plus spécifiques observés²⁵⁷.

Vient ensuite l'étape de la montée en généralité, pour aller au-delà des particularités relevées lors des observations. L'enjeu est alors de construire « un ensemble de généralisations entrelacées portant sur différents aspects de l'organisation ou de la communauté »²⁵⁸. Pour passer de la systématisation à la généralisation, il est parfois utile d'élaborer des tableaux de synthèse à partir des données et de classer ainsi les différents types d'informations (données contextuelles, codage des interactions, données sur les individus, etc.).

Au-delà du traitement qualitatif, certain.e.s auteur.e.s soulignent la possibilité de traiter quantitativement les données recueillies par observation²⁵⁹. La quantification des observations peut passer par un décompte des présences et absences à des réunions, des recensements répétés dans la durée des placements d'individus dans un

255 Becker, H., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002, p. 322.

256 Strauss, A., Corbin, J., *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2004, pp. 81-283.

257 Arborio, A.-M., Fournier, P., *op. cit.*, pp. 104-107.

258 Becker, H., *op. cit.*, p. 321.

259 Chauvin, S., Jounin, N., *op. cit.*, pp. 152-153 ; Schubert, J. N., *op. cit.* pp. 308-311.

espace, des recensements d'actions ou d'interactions, etc. Tout ce qui est observable est a priori mesurable, même si l'ambition demeure le plus souvent fort éloignée d'une systématisation statistique. Howard Becker évoque ainsi la possibilité de mobiliser des outils intermédiaires, qu'il qualifie de « quasi-statistiques », afin de mesurer la fréquence et la distribution de phénomènes, pour évoluer ensuite vers une ambition de « modélisation de systèmes sociaux »²⁶⁰.

Pour conclure, nous retiendrons que l'observation, qu'elle soit ethnographique ou participante, s'avère tout à fait adaptée pour enquêter sur des objets politiques. L'observation n'est pas seulement « au cœur de l'analyse politique »²⁶¹, elle permet aussi d'affiner les analyses en accédant à des informations que les autres instruments méthodologiques laissent dans l'ombre. Cet outil très complet permet enfin de se confronter aux processus politiques pour les étudier de manière plus complète et plus compréhensive. La mise en œuvre d'une stratégie d'observation s'avère néanmoins complexe tant au niveau de l'accès au terrain qu'en ce qui concerne les conditions concrètes de recueil des données. De plus, sa réputation d'outil chronophage et exigeant rend l'observation moins populaire que d'autres instruments jugés a priori plus accessibles, comme l'entretien ou l'analyse documentaire. Du fait de sa complémentarité avec ces autres outils, l'observation gagnerait pourtant à être reconsidérée et son usage mieux intégré aux stratégies de recherche en science politique.

5. Deux exemples d'enquêtes par observation

EXEMPLE 1. ETHNOGRAPHIE PAR LE BAS D'UN PROCESSUS DE PAIX : ENQUÊTE AUPRÈS DES COMBATTANTES DÉMOBILISÉES DES FARC EN COLOMBIE.

Problématique

Depuis le début des années 1960, la Colombie est en proie à un conflit armé entre le gouvernement, différents groupes de guérilla d'extrême gauche (d'inspiration marxiste ou maoïste) et des forces paramilitaires de contre-insurrection. Les violences ont fait plus de deux cent mille victimes et engendré le déplacement de près de six millions de personnes. Au début des années 2000, un premier accord a engendré le désarmement du principal groupe paramilitaire : les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC). Puis en 2012, des négociations de paix ont été engagées pour la quatrième fois entre le gouvernement et le principal groupe de guérilla encore actif, les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC-EP). Ces négociations devaient aboutir en 2016 avec la signature d'un accord de paix historique mettant fin à plus d'un demi-siècle de violences politiques. Dans sa thèse de doctorat en science politique, préparée à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine (Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3), Élodie Gamache s'est intéressée aux conditions de démobilisation

260 Becker, H., « Inférence et preuve en observation participante. Fiabilité des données et validité des hypothèses », dans Cefaï, D., *op. cit.*, p. 357.

261 Fenno, R. F., *op. cit.*, p. 3.

sation des combattantes des Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC-EP), dans ce contexte marqué par l'engagement à haut risque et l'incertitude quant à l'évolution du conflit. Son attention se porte plus spécifiquement sur les trajectoires de femmes combattantes (celles-ci composeraient environ 35 % des recrues des FARC-EP) qui ont quitté la guérilla. Dans le cas colombien, le processus de démobilisation se fait en trois temps : le désarmement, la démobilisation effective, la réinsertion. Les combattantes qui désertent (la démobilisation est considérée comme une trahison par le commandement des FARC) se présentent formellement auprès des militaires du Ministère de la Défense, qui actent leur « désarmement ». Puis elles sont envoyées pour une durée de deux à trois mois dans les « foyers de paix » pour être effectivement démobilisées de manière individuelle. La direction des foyers est confiée à d'autres militaires, membres du GAHD – Groupe d'Attention Humanitaire aux Démobilisés. Après quoi s'engage le processus de réinsertion, avec un suivi sur plusieurs années par des civils confié à l'ARC – Agence de Réinsertion Colombienne. Quelles ont été les raisons de leur engagement dans un groupe très militairement organisé tel que les FARC, puis de leur démobilisation ? Comment vivent-elles et se représentent-elles le conflit ? Comment envisagent-elles une éventuelle issue à cette guerre ? En postulant que les postes, les tâches et les responsabilités que ces femmes occupaient dans la guérilla divergent fortement de ce que la société colombienne leur permettrait de faire en temps de paix, Élodie Gamache cherche surtout à comprendre comment les anciennes combattantes se saisissent de certains interstices de liberté pour développer leurs parts d'autonomie et d'inventivité (*agency*). Afin de recueillir ses données, la chercheuse a développé une stratégie d'enquête qualitative mixte, mêlant des techniques d'observation (ethnographique et participante) et d'entretien (semi-directifs et non directifs, individuels et collectifs).

Détail de la méthode

L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période de sept mois en 2014. De façon à mieux considérer les logiques de la démobilisation, le recueil des données a essentiellement porté sur le second temps : la démobilisation dans les foyers. Il s'agit d'un moment clé dans les trajectoires des individus qui passent d'une institution totale (la guérilla) à une autre institution transitoire (le foyer de paix) pour préparer leur réinsertion civile. Dans la trajectoire des enquêtées, la période en foyer est un moment de pause, de rupture et de reconstruction, où elles sont invitées à réfléchir sur leur présent, leur passé et leur futur. L'observation de cinq foyers de paix a permis d'appréhender les démobilisations dans un contexte spécifique, celui d'un conflit armé « en pourparlers de négociation ». En ce sens, la recherche d'Élodie Gamache est également une ethnographie « par le bas » d'un processus de pacification en cours.

L'accès aux foyers – qui sont gérés par l'armée colombienne – a été long et délicat, en raison notamment de la confidentialité que les forces armées cherchent à maintenir. C'est par l'intermédiaire des civils du service de communication du GAHD que la chercheuse a pu entrer en contact avec le commandement militaire de cette institution et obtenir les autorisations initiales pour visiter des foyers. La chercheuse a ensuite dû renégocier à plusieurs reprises pour étendre son accès à d'autres foyers et allonger la durée des observations. Une fois sur place, elle a pu engager une observation d'abord ethnographique de manière continue pendant trois mois, en assistant

à des ateliers (espagnol, mathématiques, etc.) aux côtés des personnes démobilisées et à certaines consultations privées de la psychologue. Puis elle s'est progressivement intégrée aux activités pour développer une stratégie d'observation participante. En plus des observations ethnographiques des foyers, la chercheuse a pu animer librement des cours d'alphabétisation et d'informatique, puis a eu l'opportunité de créer de nouveaux ateliers : « géopolitique », « genre et machisme », ou encore « danse » (ce dernier lui a notamment permis de mesurer la condition physique des enquêtées, le rapport à leur corps, à la pudeur, etc.). En dehors des ateliers, elle partageait leur vie au foyer, aidait les enquêtées dans leurs devoirs, participait à leurs jeux de cartes, regardait la télévision le soir à l'hôtel avec elles, et participait à différentes activités sportives ou culturelles. Parallèlement au recueil de données par observations, elle a réalisé des entretiens individuels et collectifs avec une série de combattantes démobilisées. Ces entretiens de longue durée – jusqu'à six heures – ont été pour la plupart enregistrés. Puis en 2015, à l'occasion d'une seconde enquête de terrain, les récits de vie ont été prolongés avec six enquêtées – ayant entretemps quitté les foyers pour réintégrer des villes ou villages – via des entretiens complémentaires à leur domicile dans diverses régions de Colombie.

Le recueil de données a été complété par la réalisation d'entretiens avec des membres encore actifs dans la guérilla des FARC. Pour ce faire, Élodie Gamache s'est rendue à La Havane (Cuba), où se déroulaient les négociations de paix entre les FARC et le gouvernement colombien, et a pu y interroger certains dirigeants des FARC en délégation (ce qui avait l'avantage de compléter des profils de combattants « de base » avec des combattants-commandants et des penseurs du mouvement en représentation à La Havane). La chercheuse a enfin pu rencontrer quelques combattants des FARC emprisonnés, avec lesquels elle a fait des entretiens non enregistrés. Au total, les observations ont été complétées par la réalisation de quatre-vingts entretiens (cinquante femmes et trente hommes) dans les foyers de paix (68), auprès de la délégation des FARC à La Havane (10) et depuis la prison (2).

Résultats

L'ethnographie par le bas du processus de paix a permis de donner un visage à ces combattants et combattantes, de donner la parole à ces femmes le plus souvent ignorées, pour analyser ce qui s'est construit entre les individus et l'environnement de guerre, plus précisément depuis la participation à la guérilla (une vie empreinte d'un idéal masculin guerrier) jusqu'à la démobilisation en acte. Élodie Gamache a ainsi mieux compris qui sont ces futures réinsérées aux blessures particulières. L'enquête qualitative lui a aussi permis de repenser les catégories de « combattant.e » et d'« ex-combattant.e » en soulignant la continuité de leur socialisation et de leur engagement. Elle peut ainsi proposer une autre lecture du conflit armé colombien et du post-conflit en construction, en mobilisant la grille d'analyse du genre et les empreintes particulières de la guerre sur les femmes. Par ailleurs, l'accompagnement de la phase initiale de désengagement « à haut risque » de ces combattant.e.s « ordinaires » lui a fourni des informations quant aux rapports de genre au sein des FARC. Grâce à l'observation des interactions, elle a également pu évaluer certains effets de la socialisation au sein des FARC sur les comportements dans les foyers de paix, par exemple le décalage entre les « vrais » FARC (les personnes formées dans le maquis, fières d'avoir eu une formation disciplinée), les miliciens jugés nonchalants ou désordonnés, voire

machistes (méprisés par les ex-guérilleros), et les partenaires civils accompagnant leur conjoint en processus de démobilisation. Elle a donc noté qu'un certain « façonnage institutionnel », un système de valeurs (notamment de la discipline) et de représentations développé au sein des FARC était encore très présent malgré la démobilisation. Les différences ne se remarquent pas seulement dans les comportements, elles sont aussi physiques (les pieds des miliciens, moins marqués pour avoir moins « souffert de longues marches et avoir porté des bottes tous les jours, des années durant »). La chercheuse a enfin pu constater l'évolution des comportements durant la période dans le foyer : la tension de l'arrivée (avec les traumatismes encore forts des bombardements), un soulagement progressif, puis l'angoisse de l'après-foyer pour la plupart de ces démobilisé.e.s. Ce relâchement émotionnel était notamment perceptible lors des « fêtes » de départ des démobilisé.e.s où beaucoup pleuraient.

L'observation prolongée et participante dans des foyers de paix fut donc particulièrement enrichissante pour comprendre les conditions de la démobilisation, ainsi que les effets du conflit armé sur les trajectoires individuelles. Les entretiens complémentaires, réalisés parallèlement aux observations, ont quant à eux fourni d'importantes données en ce qui concerne les représentations qu'ont les anciennes combattantes de leur engagement puis de leur démobilisation.

EXEMPLE 2. REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET PRATIQUES SÉCURITAIRES. LES POLICIERS MILITAIRES DES UNITÉS DE POLICE PACIFICATRICE (UPP) À RIO DE JANEIRO (BRÉSIL)

Problématique

Au début du XXI^e siècle, la sécurité publique est un enjeu qui s'est imposé à la ville de Rio de Janeiro, considérée comme l'une des villes les plus violentes du Brésil. La Coupe du monde de football de 2014, puis les Jeux olympiques de 2016, y ont accéléré le processus de réforme des politiques publiques de sécurité : en 2008, une politique dite « de pacification » de la ville est mise en place. Le principal objet de cette politique réside en la création d'Unités de Police Pacificatrice (UPP), une forme de police de proximité ayant pour objectif de réduire les taux de violence et de criminalité au sein des *favelas* (quartiers pauvres et majoritairement dépourvus de services publics). Dans sa thèse de doctorat, préparée à l'Université de Montréal, Annabelle Dias Felix analyse les pratiques des policiers membres des UPP ainsi que les représentations sociales que ces policiers ont vis-à-vis de la population de la *favela*. En termes de politiques publiques, les pratiques des policiers, ou des *street level bureaucrats*²⁶², constituent un véritable enjeu, qui touche également à des thématiques telles que les droits humains ou les questions sociales. Le but de la recherche était de répondre à la question suivante : dans quelle mesure les représentations sociales que les policiers ont à propos des populations des *favelas* se traduisent-elles en termes de pratiques et d'interactions avec ces populations ? L'enquête par observation constituait un outil adapté pour analyser le rapport entre les représentations et les pratiques des policiers militaires, ainsi que leurs interactions avec la population sur le terrain. La recherche

262 Lipsky, M., *Street-level Bureaucracy*, New York, Russell Sage Foundation, 1980 ; Watkins-Haye, C., « Race, Respect, and Red Tape : Inside of Black Box of Racially Representative Bureaucracies », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 2011, 21(suppl. 2), pp. i233-i251.

d'Annabelle Dias Felix se base donc principalement sur des données collectées et traitées qualitativement au moyen d'observations de type ethnographique. Mais pour compléter son recueil de données, la chercheuse a également réalisé des entretiens semi-directifs. La combinaison de ces deux outils méthodologiques permettait en effet, dans le cadre de sa problématique, de regarder et d'écouter le quotidien des policiers dans leur milieu professionnel.

Détails de la méthode

Des questions d'ordre administratif ont limité la durée de son enquête de terrain à trois mois, au début de l'année 2014. Pour cette raison, elle a choisi de se limiter à un seul cas d'UPP, sur les trente-huit qui ont été créées dans la ville de Rio de Janeiro. La durée de trois mois ne permettait pas d'étendre une enquête de ce type à plusieurs *favelas* : il fallait, tout d'abord, obtenir l'autorisation de la part de la hiérarchie policière – de la coordination de la police pacificatrice plus précisément – pour effectuer le terrain, puis rencontrer le commandant de l'unité pour présenter la démarche et, enfin, réussir à s'intégrer au sein de l'unité. Ce processus pouvant se révéler long, il était plus pertinent pour le/la chercheur.e de cibler une unité afin d'obtenir des résultats qualitativement cohérents et argumentés. C'est l'UPP de la favela Mangueira qui a été choisie pour la réalisation de cette enquête, et ce pour deux raisons principales : (1) cette *favela* fait partie de la zone nord de la ville, considérée comme plus populaire en comparaison avec la zone sud plus riche et touristique ; (2) elle se situe en face du stade du Maracanã, point central de la Coupe du monde de football qui allait se dérouler quelques mois plus tard. Une fois l'autorisation reçue par la coordination de la police pacificatrice, non sans difficultés, elle a pu présenter son projet au commandant de l'UPP Mangueira (étant lusophone, la barrière de la langue ne constituait pas un problème). Ce dernier lui a laissé « carte blanche » pour suivre les groupes de l'unité aux horaires qu'elle souhaitait, à condition de respecter certaines règles de sécurité. Par exemple, en cas de menace d'attaque de la base de l'UPP, elle devait accepter de quitter la zone et de rentrer chez elle (ce qui est arrivé à trois reprises). Elle ne portait pas de gilet pare-balles. Toutefois, lorsqu'elle participait à des opérations tactiques, un policier supplémentaire armé d'un fusil d'assaut était mobilisé du fait de sa présence. Grâce au peu de restrictions qui lui étaient imposées, Annabelle Dias Felix a eu un accès privilégié au terrain de l'UPP Mangueira pendant près de quarante jours. Le matin, elle arrivait peu avant 9 h au commissariat de base de l'UPP, puis demandait au sergent de suivre un groupe en particulier pour la journée (pour des raisons d'ordre logistique, on lui imposait parfois de suivre un autre groupe). Elle accompagnait ensuite différents groupes de policiers sur le terrain du lundi au vendredi, entre 9 h et 19 h, pendant leurs activités diurnes. Pour recueillir ses données durant les périodes d'observation, la chercheuse n'utilisait qu'un carnet de notes et un stylo.

Résultats

L'observation des pratiques des policiers et de l'organisation de l'UPP Mangueira a permis de mettre l'accent sur la structure organisationnelle de l'UPP comme élément central dans le rapport entre représentations sociales et pratiques des policiers. Annabelle Dias Felix a ainsi pu observer que l'organisation de l'UPP Mangueira influence les pratiques des policiers et que ces pratiques modèlent par la suite les

représentations qu'ils se font des habitant.e.s des *favelas*. Ces résultats peuvent apparaître comme contre-intuitifs. La chercheuse s'attendait en effet à ce que ce soient les représentations préexistantes qui façonnent la pratique des policiers, comme dans le schéma ci-dessous :



L'observation des pratiques des policiers montre, au contraire, que la pratique différenciée des policiers, liée à la structure organisationnelle de l'UPP Mangueira, fait évoluer les représentations sociales des policiers :



En résumé, il ne s'agit pas uniquement de policiers qui arrivent dans une *favela* avec un bagage de représentations sociales préexistantes et qui interagissent avec les habitants sous l'influence de ces représentations. Le facteur « structure organisationnelle de l'UPP » fait évoluer de manière fondamentale le rapport entre représentations sociales et pratiques professionnelles. L'organisation de l'UPP est telle que les policiers militaires sont divisés en deux grands groupes : ceux qui travaillent pour entretenir la proximité avec la population et qui cherchent à gagner la confiance des habitant.e.s ; et ceux qui ont pour seul objectif de démanteler le crime organisé, le narcotrafic, dans la *favela*. De ces objectifs distincts vont découler des pratiques et des interactions avec la population divergentes ; les premiers tentent par différents moyens de construire des relations plus personnelles et cordiales avec les habitants, tandis que les seconds n'interagissent avec la population, en majorité, que pour fouiller quelqu'un ou pour s'adresser à une personne « suspecte » et, la plupart du temps, métisse ou noire. Ces pratiques et interactions différenciées remodelent leurs représentations sociales (même si une partie de ces représentations, confrontées au terrain, sont confirmées) puisque les policiers du groupe de proximité vont vouloir chercher des éléments de valorisation chez les habitant.e.s pour pouvoir construire une relation avec eux/elles, alors que les policiers d'opérations tactiques vont au contraire avoir tendance à se méfier de tous et de voir le mal partout. La chercheuse n'aurait pas pu saisir ces différences sans la réalisation d'une enquête de terrain combinant observations ethnographiques et entretiens semi-directifs.

Pour aller plus loin

Arborio, A.-M., Fournier, P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 1999.

Cefai, D. (org.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

Gillespie, A., Michelson, M.R., « Participant Observation and the Political Scientist: Possibilities, Priorities, and Practicalities », *PS*, 2011, pp. 261-265.

Moug, P., « Non-participative Observation in Political Research : The 'Poor' Relation? », *Politics* 2007, 27(2), pp. 108-114.

Schubert, J.N., « Politics under the Microscope: Observational Methods in Political research », *International Politics Science Review* 1988, 9(4), pp. 305-325.

Annexe 9.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques

Quel type de question de recherche ?	L'ambition est de comprendre une relation de causalité, de comprendre dans quelle mesure la présence de A produit B.
Quel type de raisonnement ?	Inductif
Quelle approche théorique ?	Tradition interactionniste inspirée de l'école sociologique de Chicago ; Constructivisme.
Quel rapport à la réalité ?	Immersion dans le milieu d'enquête pour aller au plus près des faits. Confrontation entre les discours et les actes (démarche compréhensive). Influence du/de la chercheur.e sur son milieu d'enquête et sur la production des données.
Quelle méthode de collecte de données ?	Enquête directe auprès d'individus et de groupes. Prise de notes sur un carnet de terrain (ou enregistrement audio/vidéo dans certains cas) sur base d'une ethnographie ou d'une participation directe aux processus étudiés.
Quel type d'analyse ?	Analyse essentiellement qualitative. Possibilité d'un traitement quantitatif des phénomènes observés.
Quelles sont les difficultés ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès au terrain d'enquête (négocier les conditions d'accès et se faire accepter dans la durée par les enquêté.e.s) • Le maintien d'une posture critique par rapport aux enquêté.e.s. • La sélection des données : cibler son observation, trier et hiérarchiser les nombreuses informations vues et entendues.
Quelles sont les limites ?	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil incomplet : on ne peut ni tout voir, ni tout entendre. L'accès au milieu d'enquête est souvent restreint. • Un outil chronophage qui nécessite un investissement empirique important.
Conseils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser de manière consciente différents sens lors des observations : vue, ouïe, odorat. • Être attentif au contexte et ne pas limiter l'observation aux seuls échanges entre les enquêté.e.s. • Varier les modalités d'observation : ciblage et balayage. • Rester discret lors des observations ethnographiques et éviter de prendre part aux interactions entre les enquêté.e.s. • Lors de l'analyse, ne pas sous-estimer le risque de mauvaise interprétation des données (« ne pas croire que l'on sait parce qu'on a vu »). • Penser l'observation comme un élément dans une stratégie plus large de combinaison méthodologique.

CONCLUSION

Tel qu'annoncé en introduction, ce présent ouvrage vise à vous accompagner dans la constitution de votre projet de recherche. Il permet de distinguer les grandes approches, d'identifier les étapes de la formulation d'un projet de recherche, et d'évaluer l'opportunité de différentes stratégies. Au terme de sa lecture, vous devriez avoir en main (ou plutôt à l'esprit) les principaux outils conceptuels et techniques permettant d'élaborer un projet de recherche.

Ce ne sont pas des tâches faciles. La conception d'un projet de recherche s'avère parfois plus ardue que sa réalisation. Vous l'aurez bien compris : élaborer un projet de recherche ne se limite pas simplement à identifier un sujet et à concevoir une table des matières. Il faut s'inscrire dans une littérature existante, endosser une posture épistémologique, formuler une question de recherche, mobiliser un cadre théorique, énoncer une ou des hypothèse(s), sélectionner des cas, identifier les unités d'observation, déterminer une méthode de collecte de données et définir une stratégie d'analyse de ces données. C'est seulement lorsque ces étapes sont franchies que la mise en œuvre du projet de recherche peut commencer.

Si l'élaboration d'un projet de recherche est si ardue, c'est que les différents éléments qui le composent doivent être en harmonie, afin de créer un ensemble qui soit cohérent. Le niveau d'analyse doit être en adéquation avec le cadre théorique ; le cadre théorique doit informer l'hypothèse ; l'hypothèse doit pouvoir être testée par le protocole empirique ; et le protocole empirique doit correspondre à la posture épistémologique choisie. On ne peut pas combiner toutes les théories avec toutes les méthodes, ni toutes les échelles d'observation avec tous les types d'analyse. La première qualité d'un projet de recherche, et aussi sa principale difficulté, est sa cohérence d'ensemble.

Compte tenu de cet objectif de cohérence, les projets de recherche ne peuvent s'établir de façon strictement séquentielle. On ne pourrait pas imaginer, par exemple, formuler un projet de recherche en cochant simplement les cases d'un formulaire qui proposerait une série d'options pour chacun des éléments qui le composent. Comme le souligne le chapitre 3, l'élaboration d'un projet de recherche progresse plutôt par

des allers-retours constants entre ces différents éléments, jusqu'à ce que les pièces du puzzle soient intégrées les unes aux autres.

Ce processus d'élaboration implique généralement la rédaction de plusieurs ébauches. Certains projets se résument à deux pages, d'autres se déploient plusieurs dizaines de pages. Mais dans tous les cas, le processus de rédaction force le/la chercheur.e à articuler des enchaînements logiques entre les différents éléments de son projet. Chacun de ces éléments doit être justifié en fonction des autres. Ainsi, coucher vos idées sur papier permet de dévoiler les zones d'ombre et les éventuelles incohérences de votre projet. C'est une mesure de précaution judicieuse, puisqu'il est préférable que ces difficultés apparaissent dès l'étape de la formulation du projet, avant que vous ne soyez investi.e de sa réalisation et qu'il soit alors périlleux de faire marche arrière.

Devant l'ampleur de la tâche et la crainte d'aboutir à un résultat incohérent, plusieurs préfèrent s'inscrire dans une tradition méthodologique bien balisée. Comme le synthétise le Tableau 10.1 ci-après, chacune des six méthodes présentées dans les chapitres 4 à 9 est généralement associée à certaines des postures épistémologiques et des options méthodologiques présentées dans les trois premiers chapitres.

Tableau 10.1 Tableau synthétique des méthodes de collecte ou d'analyse de données

	Principal type de méthode	Principale posture épistémologique	Principal type de raisonnement	Principal niveau d'analyse	Principal type d'analyse
Enquêtes (chapitre 4)	Collecte de données	Positiviste	Hypothético-déductif	Micro	Quantitatif
Expérimentation (chapitre 5)	Collecte de données	Positiviste	Hypothético-déductif	Micro	Quantitatif
Entretiens (chapitre 6)	Collecte de données	Compréhensive ou réalisme critique	Déductif ou inductif	Micro ou méso	Qualitatif et/ou quantitatif
Analyse de discours ou de contenu (chapitre 7)	Analyse de données	Compréhensive ou réalisme critique	Déductif ou inductif	Méso ou macro	Qualitatif et/ou quantitatif
Traçage de processus (chapitre 8)	Analyse de données	Positiviste	Inductif	Méso	Qualitatif
Observation (chapitre 9)	Collecte de données	Compréhensive ou critique	Inductif	Micro ou méso	Qualitatif

Néanmoins, chacun des chapitres de cet ouvrage a insisté sur la diversité des approches possibles. Par exemple, si l'enquête par questionnaire (chapitre 4) s'inscrit généralement dans une épistémologie positiviste, on peut aussi concevoir cette méthode au service d'un projet qui adhère à une posture compréhensive. Si les entretiens (chapitre 6) sont généralement analysés de façon qualitative, on peut dans certains cas en réaliser un traitement quantitatif. Si l'observation empirique (chapitre 9) est généralement utilisée dans un raisonnement inductif, on peut aussi y recourir dans un projet hypothético-déductif. C'est là toute l'ambiguïté de la méthodologie en science politique. C'est même un paradoxe : bien qu'une méthode se définisse pas ses règles et ses protocoles, il n'y a pas de règles unanimes ni un éventail fixe de protocoles à suivre pour élaborer sa stratégie de recherche.

Il faut en particulier se méfier des caricatures réductrices qui conduisent à des conflits stériles. On oppose parfois deux traditions méthodologiques antagoniques. Il y aurait, d'un côté, une tradition américaine qui serait fondée sur le positivisme, l'individualisme méthodologique, le postulat de la rationalité, le raisonnement déductif, une ambition de généralisation et des méthodes quantitatives. De l'autre côté, il y aurait une tradition européenne, plus holiste, qui s'intéresserait aux structures de sens, qui laisserait place aux raisonnements inductifs, qui reconnaîtrait la complexité du monde et qui serait animée par des ambitions compréhensive ou critique. Cette opposition réductrice incite à prendre position pour un camp, et contre l'autre. C'est un prisme qui conduit parfois aux dogmes méthodologiques et aux guerres de clocher.

Ces associations ne sont pourtant pas complètement infondées. Des études indiquent que les approches positivistes et les méthodes quantitatives sont effectivement davantage représentées dans les revues scientifiques américaines que dans les revues européennes²⁶³. Elles sont également davantage enseignées sur les campus des universités américaines²⁶⁴. Il ne faudrait toutefois pas en déduire que les départements de science politique américains ne sont peuplés que de positivistes invétérés qui ne prêtent foi qu'aux analyses de régression. Au contraire, plusieurs politologues nord-américains adhèrent à des approches compréhensives et mobilisent des méthodes qualitatives. Une enquête auprès des professeurs de relations internationales états-unis, à laquelle plus de 1 500 répondants ont participé, a permis de dévoiler que le constructivisme est maintenant l'approche théorique la plus largement répandue aux États-Unis, rattrapant les taux observés en Europe²⁶⁵. Inversement, des études longitudinales sur l'évolution des revues européennes montrent un intérêt croissant pour les méthodes quantitatives²⁶⁶.

263 Coman, R. et Morin, J.F. (dir.), *Political Science in Motion*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2016 ; Marsh, D. et Savigny, H., « Political science as a broad church: The search for a pluralist discipline », *Politics* 2004, 24(3), pp. 155-168; Norris, P., « Towards a More Cosmopolitan Political Science? », *European Journal of Political Research* 1997, 31(1), pp. 17-34; Waever, O., « The sociology of a not so international discipline: American and European developments in international relations » *International Organization* 1998, 52(4), pp. 687-727.

264 Bennett, A., Barth, A. et Rutherford, K., « Do We Preach What We Practice? A Survey of Methods in Political Science Journals and Curricula », *Political Science and Politics* 2003, 36(3), pp. 373-378.

265 Maliniak, D., Peterson, S. et Tierney, M., *TRIP Around the World : Teaching, Research, and Policy Views of International Relations Faculty in 20 Countries*, Willimasburg, Virginia, College of William & Mary, 2012.

266 Pehl, M. « The Study of Politics in Germany: A Bibliometric Analysis of Subfields and Methods », *European Political Science* 2012, 11(1), pp. 54-70; Coman, R. et Morin, J.F. (dir.), *Political Science in*

Sans nier l'existence de traditions disciplinaires, cet ouvrage fut plutôt l'occasion de célébrer l'éclectisme méthodologique. Il fut rédigé conjointement par des politologues aux parcours, aux intérêts et aux pratiques diversifiées. Ses co-auteur.e.s alternent les méthodes au gré de leurs projets successifs. Certains ont même pris l'habitude de combiner plusieurs techniques dans un même projet. Dès lors, le résultat de leur effort collectif est loin d'être un plaidoyer pour la supériorité d'une méthode sur une autre. Cet ouvrage se veut plutôt le reflet de la science politique dans toute sa diversité.

Cet ouvrage représente également une invitation à faire preuve de créativité en s'appropriant les outils de la science politique. La rigueur méthodologique ne doit pas constituer un frein à l'esprit critique et à l'imagination, mais doit plutôt leur donner de la force. Si concevoir un projet est l'étape la plus ardue d'un processus de recherche, comme nous l'évoquions plus tôt, c'est aussi l'étape qui laisse le plus de place à la créativité.

Cette créativité peut s'exprimer plus librement au fur et à mesure que le/la chercheur.e acquière de l'expérience. Au départ, le/la novice doit se familiariser avec un volume important d'information, venant de toutes parts, et doit parfois faire des choix tout en ayant l'impression de ne pas maîtriser les tenants et aboutissants de ses propres décisions. Pour éviter de s'égarer, il est alors prudent de suivre un parcours balisé, même si cette voie peut sembler plus aliénante qu'émancipatrice. C'est néanmoins une initiation nécessaire. Tout comme le/la poète doit apprendre la grammaire avant d'écrire des vers, et le/la musicien.ne doit maîtriser son instrument avant de jouer du jazz, le/la politologue doit se familiariser avec les canons méthodologiques avant de pouvoir prendre ses distances et tracer sa voie.

De plus en plus de chercheur.e.s osent justement briser les cloisons et font preuve de créativité en mélangeant les genres pour élaborer des projets aux confluent de différentes traditions, voire de différentes disciplines, tout en maintenant une cohérence d'ensemble. Par exemple, les techniques d'analyse qualitative comparée offrent une perspective stimulante pour formaliser des données qualitatives. Les modélisations formelles algébriques et les simulations informatiques les plus récentes rejettent couramment le postulat de la rationalité et intègrent les apports de la psychologie et de la sociologie. Des outils autrefois réservés à l'étude d'individus, comme la résonance magnétique et les expériences avec des animaux, sont maintenant utilisés pour comprendre le comportement et les interactions d'acteurs agrégés, comme des ONG ou des États. Des données quantitatives, comme des analyses de réseaux ou des analyses de texte par ordinateur, sont maintenant couramment utilisées dans une démarche holiste et structuraliste. Des analyses de correspondances multiples sont mobilisées par certain.e.s chercheur.e.s pour étayer des hypothèses inspirées de la sociologie de Pierre Bourdieu, dont les initiateurs étaient pourtant peu enclins à la formalisation méthodologique. Ces développements n'ont pas tous été présentés dans cet ouvrage, qui se limite aux méthodes et aux outils les plus largement utilisés. L'évocation de ces nouvelles approches permet néanmoins de prendre la mesure de l'élargissement des horizons méthodologiques que connaît la science politique contemporaine.

L'éventail des méthodes de science politique ne fait pas que s'élargir. Chaque méthode connaît également des approfondissements et des raffinements. L'accès à

de nouvelles données et la multiplication des logiciels d'analyse spécialisés offrent de nouvelles possibilités. Certains chercheurs se saisissent de ces opportunités, se spécialisent sur une méthode plutôt que sur un objet, et contribuent à la science politique en élaborant de nouvelles techniques. L'effet de ces « méthodologistes » sur la discipline fut de repousser sans cesse les frontières du possible, mais aussi de ce qui est minimalement attendu. Le niveau d'exigence méthodologique dans les revues de science politique les plus renommées s'est significativement accru, tant en analyse qualitative qu'en analyse quantitative.

Cette diversification et cet approfondissement des méthodes soulèvent un double défi pour la discipline. D'abord, même les chercheurs les plus aguerris ne peuvent plus prétendre maîtriser tous les outils méthodologiques de la discipline. Pour pallier ces limitations, un nombre croissant de chercheurs combinent leurs différentes expertises et collaborent à la réalisation de projets conjoints, comme en témoigne la multiplication des articles scientifiques comptant plusieurs auteurs²⁶⁷.

Un second défi qui attend les étudiant.e.s de science politique, de mieux en mieux formés à une panoplie de nouvelles méthodes, est de résister à la tentation de prioriser la technique au détriment du fond. L'attrait de la nouveauté, le plaisir de mobiliser de nouveaux outils et l'aspiration d'impressionner le lecteur par une apparente technicité peuvent conduire à une vacuité du propos, masquée derrière de jolis graphiques décoratifs.

Cet ouvrage fut l'occasion de rappeler à plusieurs reprises que les choix effectués dans l'élaboration d'un protocole de recherche doivent toujours être au service de la problématique. Les techniques de collecte et d'analyse de données ne sont pas une fin en soi. Elles doivent être au service du/de la chercheur.e et de ses objectifs, et non l'inverse. C'est dans cet esprit que nous espérons contribuer à un meilleur outillage des étudiant.e.s de science politique qui abordent un projet de recherche.

267 Miller, A.H., Tien, C. et Peebler, A. A., « The American Political Science Review Hall of Fame: Assessments and Implications for an Evolving Discipline », *PS: Political Science & Politics* 1996 29(1), p. 81.

GLOSSAIRE

Abduction : logique de raisonnement qui suppose un va-et-vient permanent entre la théorie et l'observation de la réalité empirique. Les attentes théoriques sont ainsi constamment révisées à partir de l'observation. Cette observation s'affine par le dialogue permanent avec la théorie.

Analyse de contenu : méthode d'analyse de données pouvant être combinée à tout type de posture théorique, elle est utilisée par les chercheurs positivistes pour analyser le contenu manifeste d'un texte, c'est-à-dire le message directement accessible par l'étude du lexique employé par les acteurs ; en ce sens, elle repose souvent en tout ou en partie sur le recensement des fréquences de certains mots, voire sur l'utilisation de modèles statistiques et algorithmes.

Analyse de discours : méthode d'analyse ancrée dans une approche compréhensive ou critique s'attachant à mettre en lumière la dimension latente du discours, c'est-à-dire les messages et valeurs implicitement véhiculés par un discours à travers son agencement (syntaxe), ses composantes linguistiques (les métaphores, pronoms, figures de style comme la métonymie, l'hyperbole, les connotations, etc.), l'inscription dans son contexte socio-historique, ainsi que les références à d'autres discours (intertextualité).

Analyse qualitative : type de méthode d'analyse des données qui repose sur le traitement en profondeur d'un petit nombre de données collectées dans le cadre du test empirique de la problématique de recherche.

Analyse quantitative : type de méthode d'analyse des données qui repose essentiellement sur le traitement statistique d'un grand nombre de données collectées dans le cadre du test empirique de la problématique de recherche.

Approche théorique : manière de voir ou d'approcher un objet d'étude qui en fait ressortir des traits particuliers au détriment d'autres, en mettant l'accent sur certaines échelles d'analyse, certains acteurs, certains facteurs, certaines variables, certains types de relations, ou certains processus, au détriment d'autres.

Cadrage : idée centrale permettant de relier divers idées ou éléments de langage, constituant ainsi un *cadre* de compréhension global (ou, dans le langage journalistique, un angle) qui détermine quels aspects de la réalité seront pris en compte et ceux qui seront ignorés, car situés hors du cadre pertinent.

Cadre théorique : choix posé par la/le chercheur.e quant à l'approche(s) théorique(s) choisie(s) pour traiter le sujet de recherche, permettant de réduire la complexité de l'objet étudié en soulignant les dimensions particulières qu'il convient d'examiner prioritairement ; grille d'analyse permettant d'ordonner le matériau empirique.

Causalité/mécanisme causal : concept qui décrit comment la variable x (variable indépendante) produit des effets sur la variable y (variable dépendante)

Codage : technique de classification consistant à rattacher un segment de données (textuelles ou chiffrées) à une catégorie d'analyse (variable) par l'utilisation d'un code (mot ou chiffre).

Comparaison : la comparaison est un mode de raisonnement scientifique par lequel le chercheur va mettre en perspective plusieurs cas afin d'isoler les relations entre les variables indépendantes et la variable dépendante qui sont communes.

Compréhensive : en adoptant une posture compréhensive, le/la chercheur.e s'intéresse aux motivations subjectives qui conduisent l'action des individus. L'objectif est de découvrir le sens et la signification des l'agir des acteurs politiques et sociaux.

Concept : abstraction qui représente une idée ; une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel ; un outil qui permet d'organiser la recherche et d'expliquer/comprendre la réalité.

Conceptualisation : l'exercice à travers lequel le/la chercheur.e décrit la réalité observée à l'aide de concepts. L'objectif est de simplifier la réalité étudiée afin de la comprendre.

Cooccurrence : terme rattaché à l'analyse de discours/contenu et visant à détecter l'association de deux termes qui sont utilisés simultanément.

Corpus : ensemble de données (textuelles ou audiovisuelles) soit exhaustif, soit constitué sur la base de critères de sélection (y compris une sélection aléatoire) et visant à être analysé.

Corpus exhaustif : corpus comprenant la totalité (sans exception) des documents existant au sein d'une catégorie donnée. L'inverse d'un corpus exhaustif est un corpus rassemblant des documents sélectionnés selon certains critères (sélection aléatoire, ou critères ayant un sens par rapport aux hypothèses).

Corrélation : concept qui décrit une association (positive ou négative) entre deux variables x et y (par exemple, l'âge et la participation politique). Il appartient au/à la chercheur.e de déterminer par sa recherche si cette association peut être considérée comme étant causale.

Déduction : logique de raisonnement scientifique dans laquelle le chercheur part de la théorie pour définir des attentes quant à la réalité empirique. Ces attentes, ou hypothèses, sont ensuite confrontées à la réalité empirique.

Échantillon : sous-ensemble de la population d'une enquête, sélectionné sur base d'une procédure bien définie.

Échantillon probabiliste : un échantillonnage probabiliste consiste en la sélection d'un sous-ensemble de la population de la recherche. Cette sélection se fait de manière aléatoire, ce qui permet de calculer la probabilité de chaque unité de la population d'être incluse dans l'échantillon. L'échantillonnage probabiliste permet de produire des estimations fiables dans une marge d'erreur donnée, et d'inférer les résultats obtenus sur base de l'échantillon à l'ensemble de la population.

Échantillon non probabiliste : un échantillonnage non probabiliste consiste en la sélection d'un sous-ensemble de la population de la recherche. Cette sélection se fait de manière arbitraire, ce qui ne permet pas de calculer la probabilité de chaque unité de la population d'être incluse dans l'échantillon. L'échantillonnage non probabiliste ne permet dès lors pas de produire des estimations fiables dans une marge d'erreur donnée, ni d'inférer les résultats obtenus sur base de l'échantillon à l'ensemble de la population.

Empirique : la démarche empirique consiste en l'observation de la réalité par le biais des méthodes comme la recherche documentaire ou de l'expérimentation. Afin de comprendre ou d'expliquer la réalité, le chercheur se penche sur la collecte des faits et des données en vue de dégager une généralisation d'un certain ordre.

Empirisme : l'empirisme est associé à une démarche spécifique de production de la connaissance qui repose sur l'observation successive d'un phénomène pour en extraire une série d'énoncés généraux.

Enquête par panel : enquête reproduite à différents moments dans le temps sur un même échantillon. L'avantage de ce type d'enquête est de pouvoir suivre les mêmes individus dans le temps, et donc de pouvoir étudier un processus, de comprendre le changement. L'inconvénient majeur est la perte de répondants d'une vague à l'autre d'enquête, et donc la perte de représentativité du groupe au fil du temps.

Entretien : outil de recueil de données qui repose sur un échange direct de paroles entre un.e ou des enquêteurs et un.e ou des enquêté.e.s. Le dialogue amené à être analysé naît dans une relation immédiate entre des individus. Il s'agit le plus souvent d'une rencontre physique, mais l'entretien peut se faire par d'autres moyens (téléphone, vidéo-conférence, etc.).

Entretien non directif : l'entretien non directif est réalisé sans grille d'enquête préalable. L'enquêté.e jouit donc d'une grande liberté pour orienter les échanges. Mais l'enquêteur ne s'efface pas complètement. Il/elle pose le cadre initial de l'échange et peut réagir ponctuellement pour relancer, voire pour recentrer la discussion.

Entretien directif : l'entretien directif est au contraire mobilisé lorsque le/la chercheur.e en sait déjà beaucoup sur le sujet et a une vision claire du type de réponses attendues. Il repose sur une grille d'entretien fermée et hiérarchisée qui ne laisse qu'une faible marge aux enquêtés pour répondre.

Entretien semi-directif : l'entretien semi-directif repose sur une grille d'entretien, mais celle-ci est relativement souple et peut être remodelée durant l'entretien en fonction des conditions d'interaction avec l'enquêté. L'enquêteur guide les échanges et contrôle l'orientation des discussions, mais l'enquêté.e dispose d'une importante marge de manœuvre pour organiser et développer ses réponses.

Entretien collectif : technique d'entretien qui met en interaction un.e ou des chercheur.es avec plusieurs enquêté.e.s simultanément, pour mieux saisir les interactions au sein d'un groupe étudié.

Épistémologie : la branche de la philosophie qui porte sur l'histoire et la production de la connaissance.

État de l'art : également appelé revue de la littérature. Exercice de recherche bibliographique dans la littérature scientifique qui vise à prendre connaissance des travaux antérieurs portant sur un thème choisi.

Étude de cas : l'étude de cas est une recherche scientifique qui se penche sur un seul cas afin de l'étudier en profondeur, avant de le mettre en perspective avec les modèles théoriques généraux.

Expérience : une expérience est une méthode de collecte de données par laquelle le chercheur expose des participants à un stimulus et observe comment ce stimulus modifie (ou non) les comportements et attitudes des participants.

Exploration : phase d'une recherche consistant à rassembler des éléments de connaissance d'un sujet, à la fois sur le plan empirique ou théorique, et de manière non systématique et plutôt inductive. Cette phase précède souvent la formulation d'hypothèses ou permet de définir de manière plus stricte les contours d'une recherche ou sa stratégie.

Fiabilité : caractéristique requise d'un indicateur. La fiabilité signifie que l'indicateur, la mesure choisie, est constante, c'est-à-dire qu'elle produit des résultats similaires lors de tests répétés.

Falsification : la falsification est la confrontation de la théorie à la réalité. Par la falsification, le/la chercheur.e confirme ou infirme une hypothèse. La mise à l'épreuve des hypothèses au test empirique permet de vérifier la portée explicative et la validité des théories.

Hypothèse : une hypothèse est une réponse provisoire à la question de recherche, ancrée dans la théorie, et qui doit être soumise à la confrontation empirique. C'est généralement une proposition qui anticipe une relation entre au moins deux variables : une variable indépendante et une variable dépendante, et qui précise le sens de cette relation.

Indicateur : un indicateur est une proposition de mesure d'un concept (ou d'une dimension d'un concept). Cette mesure peut être de nature quantitative ou qualitative.

Indice : un indice est une agrégation d'indicateurs quantitatifs. Ces indicateurs peuvent être agrégés de différentes manières, notamment par simple addition ou selon une pondération particulière.

Induction : l'induction est une logique de raisonnement scientifique dans laquelle le chercheur part de l'observation de la réalité empirique avant d'en tirer des enseignements généraux qui seront confrontés à la théorie.

Intertextualité : liens, échos entre plusieurs textes, visant ainsi à créer une unité de sens ou à éclairer un type de discours par un autre.

Lexicométrie : méthode d'analyse de contenu (ou de discours) reposant essentiellement sur le recensement des occurrences des mots.

Longitudinale : l'analyse longitudinale consiste à étudier un même cas (individu, groupe, pays, organisation) à plusieurs moments dans le temps afin de comprendre les transformations observées.

Micro : les analyses se situant à l'échelle micro étudient les individus, leurs comportements et attitudes.

Méso : les analyses se situant à l'échelle méso étudient les groupes, les organisations (comme les partis politiques, les mouvements sociaux, ONG, etc.).

Macro : les analyses se situant à l'échelle macro étudient les structures, que ce soit des structures nationales, sociales, économiques, culturelles ou institutionnelles. Les cas peuvent alors être des institutions, des pays ou des régimes politiques nationaux comme supranationaux.

Méthode de collecte des données : type d'outil retenu permettant de collecter les informations nécessaires au test empirique de la problématique de recherche.

Méthode d'analyse des données : type d'outil retenu permettant de traiter les données collectées dans le cadre du test empirique de la problématique de recherche.

Méthodologie : la méthodologie porte à la fois sur les stratégies de collecte de données et sur les stratégies d'analyse de ces données

Observation : outil de recueil de données qui repose s'incarne dans une relation vécue à un terrain d'enquête. L'observation scientifique implique une démarche consciente, un accompagnement dans la durée des scènes sociales et des processus étudiés, ainsi qu'une transcription des phénomènes observés (carnets de terrain, etc.).

Observation ethnographique : l'observation ethnographique est une immersion partielle dans le groupe observé. L'enquêteur est présent.e sur le terrain en tant que spectateur. Il/elle se place en retrait et observe de manière discrète.

Observation participante : l'observation participante est une immersion totale dans le groupe étudié. L'enquêteur est présent.e sur le terrain en tant qu'acteur. Il/elle se place au cœur du groupe et vit de l'intérieur les interactions et les processus qu'il/elle observe.

Observation distante : l'observation distante est une immersion non physique dans un groupe afin de rendre compte de processus vécus à distance (par exemple une communauté en réseau). Le terrain d'enquête est dématérialisé.

Ontologie : l'ontologie est la branche de la philosophie qui s'intéresse à la nature de la réalité à observer.

Opérationnalisation : l'opérationnalisation est la technique à travers laquelle le/la chercheur.e va déterminer la manière dont la théorie sera confrontée à la réalité étudiée. Par l'opérationnalisation des concepts et des théories le/la chercheur.e expose la manière dont la recherche va s'engager.

Population : la population d'une enquête ou d'une base de données correspond à l'ensemble du groupe que l'on veut étudier, sur lequel on mène la recherche.

Positivismisme : le positivisme est un mode de raisonnement qui insiste sur la primauté de la raison sur l'observation ; en adoptant une posture positiviste le/la chercheur.e cherche à identifier ou démontrer des liens de causalités à travers l'observation des régularités qui se présentent dans la nature ou dans l'expérimentation.

Postulat : un postulat est une proposition qui doit être admise comme vraie.

Problématique : la problématique d'une recherche correspond aux choix en termes d'approche théorique, et à la formulation de la question de recherche et des hypothèses. Dans un raisonnement hypothético-déductif, il s'agit de la deuxième grande séquence du processus de recherche, après le choix du problème à étudier, et avant la définition du protocole empirique.

Protocole empirique : démarche concrète qui est mise en œuvre afin de sélectionner les cas sur lesquels porte la recherche, et de rassembler puis d'analyser le matériau empirique sur lequel se base le travail.

Questionnaire : ensemble de questions (ouvertes ou fermées) dont le but est d'être administré à des répondants dans le cadre d'une recherche.

Question ouverte : question qui ne propose pas de réponse prédéfinie au répondant et qui laisse une totale liberté dans la réponse dans un espace imparti.

Question fermée binaire : question qui propose aux répondants deux options de réponse (souvent du type oui/non)

Question fermée à choix multiple : question qui propose plusieurs options de réponse, et par rapport à laquelle les répondants peuvent sélectionner une ou plusieurs réponses.

Question fermée de type échelle : question qui propose aux répondants plusieurs options de réponse qui constituent une échelle, et par rapport à laquelle les répondants ne peuvent sélectionner qu'une seule réponse correspondant à leur position sur l'échelle proposée.

Récit : histoire prenant la forme d'une intrigue avec un début, un milieu et une fin, donnant à voir une relation causale entre les différentes séquences de l'histoire, relation causale qui est insinuée à travers une dimension dramatique davantage que véritablement démontrée. Les récits recouvrent une forte dimension à la fois prédictive (on peut en déduire le résultat d'une certaine action) et prescriptive (on peut en déduire ce qu'il faut faire).

Saillance : degré de visibilité d'un thème, terme ou notion au sein d'un discours. Elle est souvent mesurée en termes relatifs afin de faciliter les comparaisons au sein de différents documents ou corpus.

Stratégie de recherche : processus via lequel le/la chercheur.e élabore sa recherche, composé de trois grandes séquences : choix du problème à étudier, choix de la problématique, et définition du protocole empirique.

Théorie : une théorie est une représentation simplifiée de la réalité. Elle propose une explication des relations qui existent entre différents concepts. Les théories et les concepts permettent « d'ordonner la réalité étudiée, tracer un schéma d'observation, émettre des hypothèses et parvenir à des explications ».

Théorie ancrée : méthodologie inductive consistant à construire des propositions théoriques (ou hypothèses) sur la base de recherches de terrain/des données/du matériel empirique, s'opposant ainsi aux méthodologies (hypothético)déductives.

Tirage aléatoire simple : méthode d'échantillonnage probabiliste qui procède par tirage au sort de chaque unité, avec une chance égale pour chaque unité d'être sélectionnée dans l'échantillon (n/N)

Tirage aléatoire systématique (ou échantillonnage par intervalles) : méthode d'échantillonnage probabiliste qui procède par tirage à intervalle déterminé, avec un écart identique entre chaque unité sélectionnée ($1/N$)

Tirage aléatoire stratifié : méthode d'échantillonnage probabiliste qui procède par tirage aléatoire au sein de sous-groupes de la population pour obtenir une distribution des répondants qui reflète la distribution de la population parmi ces sous-groupes (le plus souvent sur base de critères sociodémographiques, comme l'âge, le genre, ou l'origine géographique des individus).

Tirage aléatoire multi-niveaux : voir tirage aléatoire stratifié, à ceci près que l'on sélectionne un certain nombre de sous-groupes parmi lesquels on applique un tirage aléatoire. Il n'y a donc pas de tirage au sein de tous les sous-groupes de la population.

Tirage par grappes (cluster) : voir tirage aléatoire multi-niveaux, c'est-à-dire que l'on sélectionne un certain nombre de sous-groupes, à ceci près que l'on interroge tous les individus des sous-groupes sélectionnés (ou toute une catégorie).

Tirage par quotas : méthode d'échantillonnage non probabiliste qui procède à la sélection d'unités parmi différents sous-groupes de la population. Le tirage d'unités à inclure dans l'échantillon s'effectue jusqu'à ce qu'un nombre précis d'unités (un quota) soit atteint pour chacun des sous-groupes identifiés. À la différence du tirage aléatoire stratifié, il n'y a pas de technique aléatoire de sélection des unités dans chaque sous-groupe.

Tirage par technique « boule de neige » : méthode d'échantillonnage non probabiliste qui procède par vagues : on commence par sélectionner des individus que l'on connaît et on contacte leurs connaissances.

Tirage de commodité : méthode d'échantillonnage non probabiliste qui procède par sélection de la population accessible.

Traçage de processus (process-tracing) : méthode d'analyse qualitative qui permet de retracer la causalité dans une étude de cas.

Transversale : l'analyse transversale consiste à étudier plusieurs cas à un même moment dans le temps, et cela pour tenter de comprendre les différences entre ces cas.

Triangulation : la triangulation consiste en la combinaison dans une seule recherche de plusieurs perspectives théoriques, méthodologiques ou empiriques.

Unité d'analyse : l'unité d'analyse est l'objet (individu, organisation, institution, discours, décision, etc.) dont le chercheur étudie les caractéristiques.

Validité : caractéristique requise d'un indicateur. La validité signifie que l'indicateur mesure bien le concept qu'il est censé mesurer.

Validité interne : capacité à contrôler l'influence des facteurs externes à l'expérience en vue de s'assurer que les résultats de l'expérience sont bien dus au protocole de recherche, et non à d'autres variables.

Validité externe : capacité à généraliser les résultats d'une expérience à des situations empiriques hors expérience.

Variable indépendante : la variable indépendante est le facteur explicatif (ou l'un des facteurs explicatifs) du phénomène étudié (de la variable dépendante).

Variable dépendante : la variable dépendante est le phénomène que l'on cherche à expliquer.

Variable intervenante : la variable intervenante est un facteur qui modifie la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante, qui la transforme. Cette variable intervenante peut modifier le sens de la relation causale. Elle peut aussi modérer l'intensité de l'impact de la variable indépendante sur la variable dépendante.

Variable de contrôle : la variable de contrôle est une explication alternative à celle proposée par l'hypothèse et que l'on se doit d'inclure dans son analyse pour vérifier que le lien observé entre notre variable indépendante et notre variable dépendante n'est pas factice.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	
LA SCIENCE POLITIQUE, UNE MOSAÏQUE DE POSTURES	9
1. Introduction	9
2. Le post-positivisme, une posture encore dominante	11
2.1. <i>La distinction entre science de la société et science de la nature est faible</i>	11
2.2. <i>Il est possible de percevoir la réalité telle qu'elle est et de l'expliquer</i>	12
2.3. <i>L'observation de la réalité conduit à l'élaboration d'hypothèses et de « lois »</i>	13
2.4. <i>Il est possible de mesurer la réalité observée</i>	14
2.5. <i>L'objectif de la science politique est de produire un savoir falsifiable</i>	14
3. La posture compréhensive et la diversité des postulats constructivistes	16
3.1. <i>La réalité n'est pas observable au même titre que les phénomènes de la nature</i>	18
3.2. <i>La réalité est construite par des croyances partagées</i>	19
3.3. <i>La recherche des régularités est vaine. L'explication d'un phénomène n'est jamais mono causale</i>	20
4. Le réalisme critique, une posture médiane récente	20
Conclusion	22
Pour aller plus loin	22
CHAPITRE 2	
LES GRANDES OPTIONS MÉTHODOLOGIQUES	25
1. Introduction	25

2. Les logiques de raisonnement : induction, déduction, abduction	25
3. Choix de l'échelle d'analyse : micro, méso, macro	30
4. La sélection des cas et la question de la comparaison.....	32
5. Analyse transversale vs. longitudinale.....	38
Conclusion	40
Pour aller plus loin	40

CHAPITRE 3

LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE	41
1. Aperçu général des étapes de la construction d'une stratégie de recherche.....	41
2. Comment choisir un sujet de recherche ?	42
3. Comment formuler une question de départ ?	44
4. Comment réaliser un état de l'art ?	46
5. Comment choisir son cadre théorique ?	49
6. Comment formuler une question centrale et des hypothèses ?	50
7. Comment sélectionner ses cas ou son terrain ?	53
8. Comment opérationnaliser ses hypothèses ?	53
9. Comment choisir sa méthode de collecte et d'analyse des données ?	54
Pour aller plus loin	56
Annexe 3.1. Exemple de calendrier de travail.....	57
Annexe 3.2. Liste (non exhaustive) des principales revues scientifiques de la discipline	57

CHAPITRE 4

ENQUÊTES ET BASES DE DONNÉES.....	59
1. Introduction	59
2. Origines et développement	60
3. Articulation avec la théorie.....	61
4. Types de stratégie de recherche	63
5. Quelle population ?	64
6. Quel échantillon ?	65
6.1. Les types d'échantillonnage	65
6.2. Les méthodes d'échantillonnage probabilistes	66
6.3. Les méthodes d'échantillonnage non probabilistes	68
6.4. La taille de l'échantillon	69
7. Quel questionnaire ?	71
7.1. Question ouverte.....	72
7.2. Question fermée binaire	72

7.3. Question fermée à choix multiple	72
7.4. Question fermée de type échelle	73
8. Quel mode d'administration ?	74
9. Quelle analyse des résultats ?	75
10. Deux exemples de recherches mobilisant la méthode d'enquête et de base de données.....	76
Conclusion	81
Pour aller plus loin	81
Fiche de synthèse & conseils pratiques.....	82
Annexe 4.3. Aperçu de bases de données disponibles.....	83

CHAPITRE 5

LES MÉTHODES EXPÉRIMENTALES.....	87
1. Introduction	87
2. Origines et développement	87
3. Définitions.....	91
4. Les types d'expériences.....	93
5. La question de la validité des résultats	95
6. Enjeux éthiques et épistémologiques	98
7. Deux exemples de recherche mobilisant les méthodes expérimentales	99
Conclusion	103
Pour aller plus loin	104
Annexe 5.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques.....	105

CHAPITRE 6

LES ENTRETIENS.....	107
1. Introduction	107
2. Origines et développement	108
3. Définition et grands principes.....	109
3.1. Articulation avec la théorie	109
3.2. Types de stratégie	112
4. Comment faire ?	114
4.1. Sélection des cas et échantillonnage	115
4.2. Préparation de l'entretien.....	115
4.3. Déroulement de l'entretien	118
4.4. Analyse des données recueillies par entretien	123
5. Deux exemples d'enquêtes par entretiens.....	125

Pour aller plus loin	130
Annexe 6.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques.....	131
Annexe 6.2 : Deux questions pratiques de déontologie.....	132
Annexe 6.3. Formulaire de consentement	133

CHAPITRE 7

L'ANALYSE DE DISCOURS ET DE CONTENU	135
1. Introduction	135
2. Origines et développement	136
3. Stratégies de recherche et approches théoriques	138
3.1. <i>L'analyse de contenu</i>	139
3.2. <i>L'analyse de cadrage</i>	141
3.3. <i>L'analyse de discours critique</i>	142
3.4. <i>Les récits</i>	144
4. Comment faire ?	146
4.1. <i>Constitution du corpus</i>	146
4.2. <i>Construction de la grille d'analyse</i>	147
4.3. <i>Codage</i>	148
4.4. <i>L'interprétation</i>	149
5. Exemples de stratégies de recherche	150
5.1. <i>Analyse de discours critique : le racisme dans la presse</i>	150
5.2. <i>Lexicométrie : le fédéralisme dans le discours français et allemand pendant la crise de l'Euro</i>	152
Conclusion	157
Pour aller plus loin	158
Annexe 7.1 Fiche de synthèse	159

CHAPITRE 8

LE TRAÇAGE DE PROCESSUS DANS UNE ÉTUDE DE CAS	161
1. Introduction	161
2. Origines et développement	162
3. Définition et grands principes.....	164
3.1. <i>Les mécanismes causaux</i>	164
3.2. <i>Le traçage de processus et les modes de raisonnement scientifique</i>	167
4. Comment faire ?	168
4.1. <i>Séquences et durée du processus</i>	168
4.2. <i>Type de documents</i>	169
4.3. <i>Constitution d'un corpus cohérent et exhaustif</i>	169
4.4. <i>Critères de qualité d'un document</i>	170

4.5.	<i>Triangulation des sources et des méthodes</i>	171
4.6.	<i>Condenser les documents</i>	172
4.7.	<i>Analyser les documents</i>	172
5.	Mécanismes causaux – exemples	173
	Conclusion	177
	Pour aller plus loin	177
	Annexe 8.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques	178

CHAPITRE 9

	L'OBSERVATION EMPIRIQUE	179
1.	Introduction	179
2.	Origines et développement	180
3.	Définition et grands principes	181
	3.1. <i>Articulation avec la théorie</i>	181
	3.2. <i>Types d'enquêtes par observation</i>	186
4.	Comment faire ?	189
	4.1. <i>Définir et préparer son enquête</i>	189
	4.2. <i>La gestion sur le terrain</i>	190
	4.3. <i>Le recueil des données</i>	192
	4.4. <i>L'analyse des données d'observation</i>	194
5.	Deux exemples d'enquêtes par observation	195
	Pour aller plus loin	200
	Annexe 9.1. Fiche de synthèse & conseils pratiques	201
	CONCLUSION	203
	GLOSSAIRE	209

